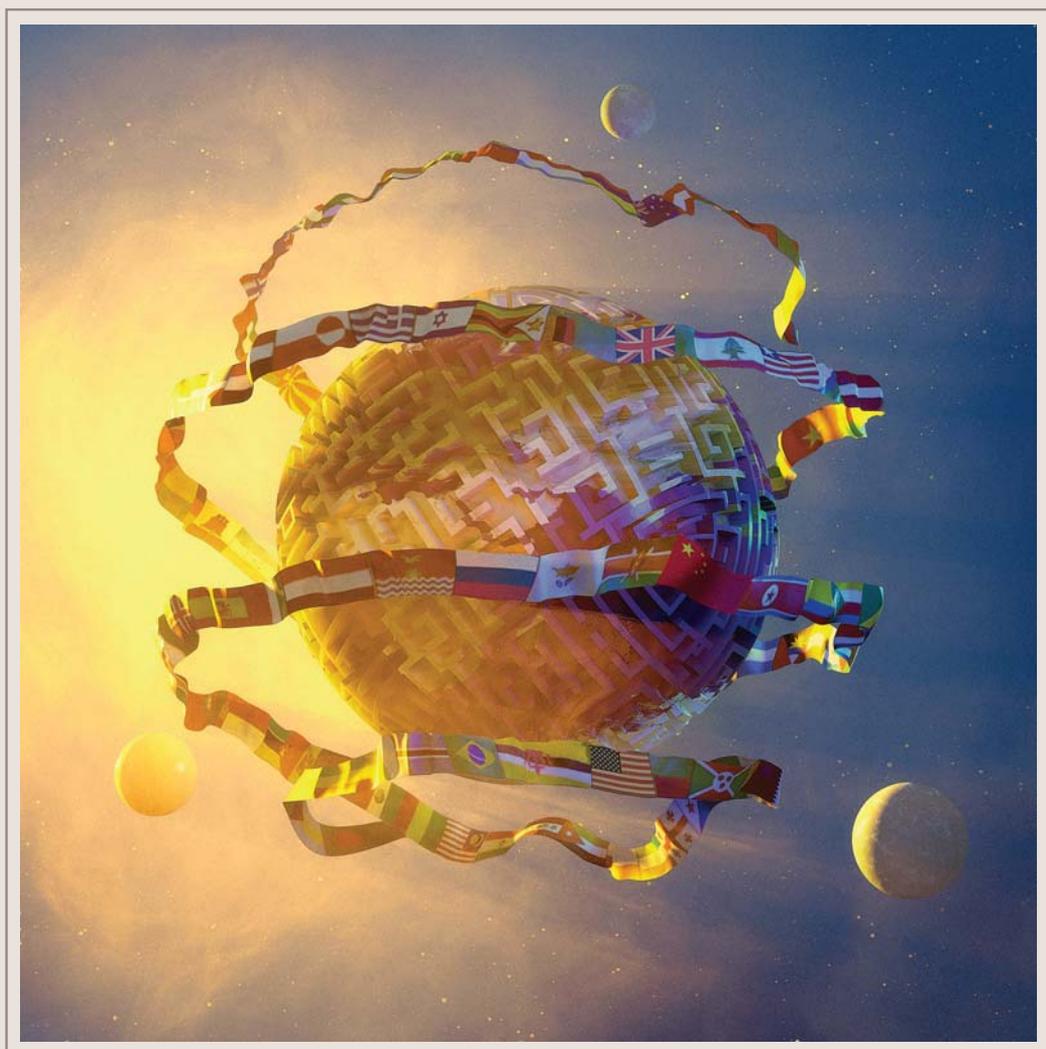




LA VIE INTERNATIONALE

Politique étrangère, diplomatie, sécurité nationale



International Affairs

A Russian Journal of World Politics, Diplomacy and International Relations

In This Issue

- BRICS: A New-Generation Forum
- Libya Without Qaddafi
- Europe: Identity Crisis or Schizophrenia?
- Russia's New Arctic Strategy
- Afghanistan at the Threshold of Change
- Russia-Ukraine-Belarus: A Roundtable
- The Russian Council on International Relations

east
VIEW

Digest 2011



LA VIE INTERNATIONALE

Politique étrangère, diplomatie, sécurité nationale



www.INTERAFFAIRS.ru

Digest 2011



الاحداث السياسية الدولية

قضايا السياسة الخارجية، والدبلوماسية، والأمن القومي



www.INTERAFFAIRS.ru

Special Issue
2010

INTERNATIONAL AFFAIRS

RUSSIA - ASEAN



www.INTERAFFAIRS.ru

Digest 2011



VIDA INTERNACIONAL

Temas de política internacional, diplomacia y seguridad nacional



www.INTERAFFAIRS.ru

文匯 2011



国际生活

俄罗斯对外政策、外交和国家安全



www.INTERAFFAIRS.ru

90
лет



Июнь
2012

МЕЖДУНАРОДНАЯ ЖИЗНЬ

Проблемы внешней политики, дипломатии, национальной безопасности

Россия в меняющемся мире



Совещание послов и постоянных представителей РФ-2012

Москва. Издаётся с марта 1922 г.

Digest 2011



INTERNATIONALES LEBEN

Probleme der Aussenpolitik, der Diplomatie und der nationalen Sicherheit



www.INTERAFFAIRS.ru

CHEF DE PROJET

Armen Oganessian, rédacteur en chef de la revue LA VIE INTERNATIONALE

RÉDACTRICE RESPONSABLE DE PROJET

**Evguenia Pyadycheva, secrétaire d'édition de la revue
LA VIE INTERNATIONALE, docteur en histoire**

RÉDACTRICE-CONSULTANTE

Marina Arzakanian, docteur d'État en histoire, professeur

PHOTOS

**Irina Znatnova
Marina Tchourina
Victoria Pozdniakova**

Édition française

© Progress ID, pour la version française

Directeur général : Sarkis Oganian

Chef de la rédaction : Margarita Tarverdova

Traducteurs : Zinaïda Khassanova, Oxana London, Michelle Paeschen,
Alexandre Svetlov, Alexandre Tarassevitch-Skrylnikov

Rédactrice : Olga Ivanova

Opérateur : Alexeï Ouvarov

Metteur en pages : Dmitri Tarasov

105064, Gorokhovskiy pereoulok, Moscou, 106064, Fédération de Russie.

Tél. : + 7 (499) 265 37 81, fax : + 7 (499) 265 37 71 ; E-mail : info@interaffaires.ru

© Rédaction de la revue *La Vie Internationale*, 2012

SOMMAIRE

- 5 **Sergueï Lavrov**, *ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie*
La diplomatie russe face aux défis du XXI^e siècle

POLITIQUE

- 23 **Andreï Denissov**, *premier vice-ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie*
La Russie dans un monde en mutation : mêmes priorités, capacités nouvelles

- 29 **Grigori Karassine**, *secrétaire d'État, vice-ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie*
Nulle alternative aux formules d'intégration de la CEI

- 37 **Sergueï Riabkov**, *vice-ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie*
L'Amérique latine réclame une approche particulière

- 43 **Igor Ivanov**, *président du Conseil russe des Affaires internationales*
Les relations russo-américaines redémarrent : tactique ou choix stratégique ?

- 53 **Romano Prodi**, *président du Conseil des ministres d'Italie (1996-1998; 2006-2008), président de la Commission européenne (1999-2004)*
L'Europe a besoin de la Russie

DIPLOMATIE MULTILATÉRALE

- 61 **Sergueï Narychkine**, *président de la Douma d'État de la Fédération de Russie*
La Russie et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : histoire et perspectives

- 67 **Guennadi Gatilov**, *vice-ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie*
L'expérience de la réaction aux crises, ou la communauté internationale, qui doit-elle protéger ?

- 77 **Vladimir Tchijov**, *représentant permanent de la Fédération de Russie auprès des Communautés européennes à Bruxelles*
Le partenariat stratégique Russie-Union européenne : la crise européenne n'est pas un prétexte pour une relâche

- 89 **Andreï Keline**, *représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à Vienne*
La Russie et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

TENDANCES

- Sergueï Kourits**, *spécialiste en traitement systémique des problèmes de gestion, professeur, docteur d'État en sciences techniques*, **Valéry Vorobiov**, *vice-recteur*

de l'Institut (Université) d'État des relations internationales de Moscou (MGIMO) du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, professeur, docteur d'État en droit

La société civile dans le nouveau modèle de gestion publique et du droit constitutionnel 99

Evgueni Voronine, maître de recherche principal à l'Institut des recherches internationales de l'Institut (Université) d'État des relations internationales de Moscou (MGIMO) du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire

Le problème de la légitimité de l'intervention armée. *Casus belli* libyen 115

Alexandre Fomenko, historien et politologue, député de la Douma d'État de la Fédération de Russie de la IV^e législature

Nos perspectives. Les contours de la politique étrangère eurasiatique 127

Boris Zaritski, consul-conseiller du Consulat général de la Fédération de Russie à Francfort-sur-le-Main (Allemagne), docteur d'État en histoire

La crise d'endettement européenne vue par un Russe depuis l'Allemagne 135

Victor Mourogov, directeur du Centre international d'enseignement du nucléaire de l'Université nationale de recherche nucléaire « MIFI », directeur général adjoint de l'AIEA (1996-2003), docteur d'État en sciences techniques, **Albert Zoukharneev**, directeur du Programme éducatif du PIR-Centre (Centre d'études politiques de Russie)

La culture de non-prolifération nucléaire — une nouvelle ressource de la diplomatie publique russe 149

Igor Yourguens, président du Conseil d'administration de l'Institut de développement contemporain

L'avenir appartient au choix européen 165

DU RÉDACTEUR EN CHEF

Armen Oganessian, rédacteur en chef de La Vie Internationale

Les « Grands » en déficience 171

JUBILÉ

Boris Pyadychev, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, diplomate émérite de Russie, rédacteur en chef de la revue La Vie Internationale (1987-2009), docteur d'État en histoire

90 ans ne sont pas un âge. La Vie Internationale a un grand avenir ... 175

PRO ET CONTRA

Énergie mondiale : nouvelles équations géopolitiques ? 193

LE CONSEIL DE LA REVUE

SERGUEÏ V. LAVROV

Ministre des Affaires étrangères de la
Fédération de Russie

ALEXANDRE A. AVDEEV

En qualité personnelle

YOURI K. CHAFRANIK

PDG de la compagnie pétrolière
« SoyouzNefteGaz », président de la fondation
« Politique internationale et Ressources »

ANDREÏ I. DENISSOV

Premier vice-ministre des Affaires étrangères
de la Fédération de Russie, docteur en
économie

ALEXANDRE S. DZASSOKHOV

Docteur d'État en sciences politiques

ALEXEÏ L. FEDOTOV

Ambassadeur itinérant, membre du Collège du
ministère des Affaires étrangères de la
Fédération de Russie

IGOR S. IVANOV

*Président du Conseil russe des Affaires
internationales*

CONSTANTIN I. KOSSATCHEV

Directeur de Rossotroudnitchestvo

VLADIMIR P. LOUKINE

*Ombudsman de la Fédération de Russie,
docteur d'État en histoire*

SERGUEÏ MAREEV

*Directeur général du ministère des Affaires
étrangères de la Fédération de Russie*

MIKHAÏL V. MARGUELOV

*Président du Comité pour les Affaires
étrangères du Conseil de la Fédération de
Russie, docteur en sciences politiques*

ALEXEÏ YOU. MECHKOV

*Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire*

ALEXANDRE N. PANOV

Docteur d'État en sciences politiques

GUEORGUI G. PETROV

*Vice-président de la CCI de la Fédération de
Russie*

ALEXEÏ K. POUCHKOV

*Président du Comité de la Douma d'État pour
les Affaires internationales, docteur en histoire*

EVGUENI M. PRIMAKOV

Académicien

VLADIMIR A. TCHIJOV

*Représentant permanent de la Fédération de
Russie auprès des Communautés européennes
à Bruxelles*

VITALI I. TCHOURKINE

*Ambassadeur de la Fédération de Russie à
l'ONU, docteur en histoire*

VLADIMIR G. TITOV

*Vice-ministre des Affaires étrangères de la
Fédération de Russie*

ANATOLE V. TORKOUNOV

*Recteur de l'Institut (Université) d'État des
relations internationales de Moscou
(MGIMO), académicien de l'Académie des
sciences de Russie*

ALEXANDRE V. YAKOVENKO

*Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire, docteur d'État en droit*

Armen Oganessian, rédacteur en chef



Sergueï LAVROV

MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DE
LA FÉDÉRATION DE RUSSIE



LA DIPLOMATIE RUSSE FACE AUX DÉFIS DU XXI^E SIÈCLE

La *Vie Internationale:* Monsieur le ministre, comment voyez-vous se profiler, en positif comme en négatif, la politique mondiale ? Où allons-nous ?

Sergueï Lavrov: On se base, pour apprécier la situation internationale du moment, sur quelques paramètres communément admis par quiconque s'interroge sérieusement sur les mouvements de tendance dans le monde. Tout d'abord, il s'agit de bien comprendre que nous nous trouvons dans une passe ouvrant sur une nouvelle époque de l'histoire. Cette thèse a été émise par le Président Poutine lors des journées diplomatiques de juillet qui ont rassemblé les ambassadeurs et les représentants permanents de la Fédération de Russie. Le paysage international connaît de profonds bouleversements qui induisent une grande effervescence dans toute l'économie, la politique et d'une façon générale, dans les relations internationales.

Ensuite, les processus historiques en cours continuent de gagner en vitesse. Cela se marque par l'accélération des mouvements tectoniques, comme on aime à appeler cela aujourd'hui, par une redistribution des forces et de l'influence à un niveau planétaire, par un tourbillon d'événements au Proche-Orient, en Afrique du Nord, et d'autres coins du monde.

Troisièmement, il apparaît à l'évidence que le XXI^e siècle s'aventure, en matière de relations internationales, vers un système polycentrique. Cela signifie que le sort du monde ne se jouera pas sur la volonté d'un seul pays, fût-il le plus puissant, ni sur l'antagonisme de blocs politiques et militaires, comme cela a été le cas pendant la guerre froide, ni même ne dépendra d'un concert de nations « élues » et de pôles d'influence mondiale. Il s'agit, pour l'heure, de bâtir un système de relations internationales juste, démocratique et stable, et, idéalement, qui soit capable de s'autoréguler.

Quant à savoir ce qu'il faut qualifier de tendance positive et de tendance négative, la tâche me semble très ingrate, d'une façon générale, d'apprécier les lignes de force du développement mondial en « blanc et noir ». Par ailleurs, on peut affirmer avec suffisamment de certitude que dans notre monde actuel, qui se globalise de plus en plus, des ripostes aux défis communs à tous ne peuvent provenir que d'un véritable partenariat mis en œuvre dans l'égalité, le respect de l'autre et la considération mutuelle des intérêts et des soucis des uns et des autres. On peut dire que la perception de cette réalité et les actions pratiques mises en œuvre sur cette base sont une des tendances les plus positives de l'histoire contemporaine. Car tous les membres de la communauté internationale conscients de leur responsabilité se trouvent confrontés à des tâches très similaires qui se déclinent en termes de mise en place des conditions nécessaires à un développement social et économique stable, de consolidation de la paix et de la sécurité internationales, de résorption des situations de crise, de promotion de la coopération internationale la plus large. Les exemples de la réalisation d'une telle approche ne manquent pas : prenez le G20, le G8, le BRICS, l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS), et plus largement le poids qu'ont pris les structures en réseaux dans la politique mondiale, sous la houlette, cela va de soi, de l'Organisation des Nations Unies. C'est aussi les actions conjointes pour parer aux multiples dangers, y compris celui de la prolifération des armes de destruction massive, celui du terrorisme, de la piraterie et de quantité d'autres.

Il s'ensuit que les phénomènes négatifs affectant les relations internationales de nos jours tiennent, à l'opposé, aux récidives de l'unilatéralisme, aux velléités d'imposer sa propre échelle de valeurs, de

s'adjuger, fût-ce sous les prétextes les plus nobles, quelques avantages géopolitiques. Ils sont le produit d'un regain de xénophobie, d'intolérance, de la discrimination sous toutes ses formes, du nihilisme juridique. Et, en bout de voie, il y a le chaos et la perte du contrôle des affaires internationales.

Pour ce qui concerne la Russie, toute sa politique étrangère est solidement assise sur une philosophie de travail créateur conjoint. Nous sommes prêts à aller de l'avant et à développer des coopérations en profondeur sur le long terme et sur tous les sujets, avec quiconque partagera cet intérêt. Et, comme de juste, nous poursuivrons nos efforts d'analyse des processus en cours dans le monde, notamment dans le cadre de la mission confiée par le Président russe, où il s'agit de produire d'ici à la fin de l'année une nouvelle conception de la politique étrangère. Ainsi, accomplissant les tâches qui ont été imparties par le Président aux services diplomatiques, nous nous activerons à influencer sur la situation, particulièrement là où les intérêts de la Russie sont en jeu, en nous tenant prêts à tous les revirements de situation.

La Vie Internationale : On a l'impression que l'Organisation des Nations Unies et l'habillage juridique des relations internationales, issus de la Seconde guerre mondiale, sont soumis à de rudes attaques. Serait-ce là le signe avant-coureur de l'avènement de relations internationales d'un autre format?

Sergueï Lavrov : Si par le « monde de Yalta » et l'ordre mondial établi on désigne l'ONU, alors je ne vois pas d'alternative viable à cette structure. La Charte des Nations Unies est un document unique en son genre qui a pris forme dans la foulée des vainqueurs de la Seconde guerre mondiale. Elle énonce des principes qui n'ont rien perdu de leur valeur à notre époque.

Il s'agit de l'égalité souveraine des États, de la prépondérance du droit dans les relations internationales, de ce principe qui proclame la non-ingérence dans les affaires intérieures, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États, et le recours à une prise de décisions collective.

Autrement dit, la Charte de l'ONU a été programmée comme régulateur d'un monde multipolaire qui, dans les conditions actuelles, est capable d'assurer la stabilité du monde contemporain.

La période de la guerre froide qui a vu émerger la bipolarité, lorsque l'équilibre international n'était plus ménagé que par l'antagonisme impitoyable de deux superpuissances, les États-Unis et l'URSS (Union des républiques soviétiques socialistes), et de deux blocs politico-militaires, l'OTAN et l'OTV (Organisation du Traité de Varsovie), est apparue comme

une anomalie au regard des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Lorsque le système bipolaire a sombré, il est apparu à l'évidence qu'un monde unipolaire ne pouvait être, car il n'est pas de puissance (pas même les États-Unis) qui soit à même de régenter le monde à elle seule. On a pu se convaincre, avec l'apparition de nouveaux centres de la croissance économique, de puissance financière et, par conséquent, d'influence politique, que le nouvel ordre mondial serait polycentrique.

Sa mise en forme est un processus d'assez longue haleine, et nous nous trouvons juste en son milieu. L'activation de nouvelles structures telles que le G20, le rôle accru du BRICS et de l'OCS dans la solution des problèmes internationaux, le renforcement des tendances intégrationnelles en Amérique latine, en Asie et en Afrique sont autant de contributions à la formation d'un monde polycentrique. Il n'est pas même besoin de lui inventer une base juridique : elle existe déjà et c'est la Charte des Nations Unies dont la vocation a été, dès le départ, d'être le régulateur des processus multilatéraux de la coopération.

Nous avons dépassé le stade de la guerre froide. L'histoire l'a voulu ainsi : l'URSS et l'OTV ont disparu, d'autres grands et influents États sont apparus, avec lesquels il faudra compter.

Ceux qui, en Occident, critiquent nos positions, affirment que le Conseil de sécurité de l'ONU est « paralysé » parce que la Russie et la Chine ont usé de leur droit de veto contre les projets de résolution voués à renverser le régime en place en Syrie. Cette appréciation est fort éloignée de la réalité. Nous avons opposé notre veto à une résolution visant un changement de régime, or la Charte des Nations Unies ne tolère pas les interventions extérieures pour changer les régimes en place, elle impose le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. La Russie et la Chine ont, donc, lors du vote, défendu la Charte de l'ONU contre les projets de résolution sur la Syrie.

Qui plus est, le droit de veto fait partie du mécanisme de prise des décisions approuvé par signature de tous les États membres de l'ONU. Ils ont signé la Charte, endossant par là-même le principe du veto, mais encore l'ont-ils ratifiée. Le droit de veto n'a pas été imaginé pour offrir quelque droit préférentiel aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. La nature de ce droit inscrit par les pères fondateurs de l'Organisation repose dans l'intime conviction que les décisions importantes aux destinées du monde qui auront été prises sans considération de l'avis des États influents resteront inopérantes.

Je rappellerai que la Ligue des Nations s'est évanouie précisément parce que l'intérêt des plus grands États a été négligé. Et c'est pour ne pas connaître le sort de la Ligue des Nations que les États-Unis en personne ont insisté pour inscrire le droit de veto dans la Charte à la création de l'ONU.

C'est pourquoi je dis que l'assise juridique nécessaire au développement des relations internationales dans les conditions actuelles existe bel et bien. Elle est absolument valable et a fait la preuve de son universalité. Nous avons aujourd'hui une possibilité unique d'impulser les relations internationales et de mettre en place un ordre nouveau sur une base approuvée par tous les États qui ont adopté et ratifié la Charte des Nations Unies.

La Vie Internationale : Au début du premier mandat présidentiel de Barack Obama, les Américains ont proposé une politique qui devait redémarrer les relations avec la Russie. Quel est, d'après vous, le bilan de cette période des relations russo-américaines ?

Sergueï Lavrov : Le signal envoyé il y a quelques années par le Président Obama et son équipe en se proposant de s'atteler sérieusement à repartir sur de nouvelles bases dans nos relations bilatérales et à déblayer les problèmes accumulés, a été perçu ici de façon toute positive. Tout en laissant entendre dès le départ, qu'il ne serait possible de venir réellement à bout des tâches qui se posaient à nos pays qu'en se tenant aux principes du respect mutuel, de la prise en ligne de compte effective des intérêts de l'autre, de l'honnêteté et de la prévisibilité.

Le mouvement amorcé alors était juste. Grâce aux efforts réalisés ensemble il a été possible d'améliorer l'atmosphère du dialogue et de l'étendre. Des résultats pratiques pondérables ont été obtenus dans toute une série de domaines : économie, stabilité stratégique, relations humaines. Les jalons de ces dernières années sont, entre autres, le Traité *SALT*, l'adhésion de la Russie à l'OMC, le travail de la commission présidentielle russo-américaine, les accords de facilitation de délivrance des visas.

Un agenda bien fourni nous attend, où l'accent est mis, principalement, sur une dynamique de coopération d'une qualité nouvelle en matière économique et commerciale et d'investissement. Plus nos relations d'affaires seront profondes et de qualité, et plus solide sera le « filet » qui assure les relations russo-américaines contre les aléas de la conjoncture politique. Nous serons aussi attentifs à la mise en place de conditions favorables aux échanges humains, éducatifs, scientifiques et culturels.

Les problèmes ne sont pas minces non plus. La question des systèmes antimissiles vient en première place dans l'énumération des différends, et il ne faut pas s'en dissimuler l'importance. Il est clair que les décisions, ici, sont

prises par les États-Unis, et dans la foulée, par l'Alliance atlantique au mépris des intérêts de la Russie. L'important, pour nous, est que les armes antimissiles que les États-Unis sont en train de créer n'affectent pas notre arsenal de contention, qu'elles ne viennent pas rompre l'équilibre des forces acquis au cours des dernières décennies. Il convient de définir précisément un cadre juridique à l'interaction dans le domaine de la défense antimissile, jusqu'aux obligations juridiques qui puissent garantir que les armes créées par les États-Unis ne seront pas dirigées contre la Russie et ses forces nucléaires (tout comme, d'ailleurs, contre tout autre pays de la zone euro-atlantique), et de mettre au point les techniques de contrôle du respect de ces garanties. Évidemment, ce problème, et bien d'autres qui demeurent en suspens, devront attendre pour être traités que se termine la course électorale aux États-Unis.

Quel qu'en soit le résultat, nous sommes prêts à développer un dialogue politique avec les États-Unis, dont la vigueur dépendra de la volonté des collègues américains. Nous sommes d'avis qu'il doit s'organiser sur la base de l'égalité, de la non-ingérence dans les affaires internes, du renoncement à imposer des idées bancales au développement intérieur de l'un et l'autre pays et à la coopération au niveau mondial.

La Vie Internationale : Maints spécialistes relèvent avec inquiétude que le rôle du droit international est largement ravalé de nos jours. Simplement que la politique réelle de toute une série de pays ne s'inscrit pas dans ce cadre. Votre appréciation va-t-elle dans ce sens ? Quelle cote donneriez-vous à l'usage du droit international dans les conditions actuelles ? Est-il possible d'en renforcer le rôle ?

Sergueï Lavrov : Vous savez, je peux difficilement adhérer à une appréciation aussi pessimiste. Encore que je puisse comprendre les spécialistes. Toutes ces velléités de saper les principes fondamentaux de la Charte de l'ONU, dont le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, toutes les actions en contournement du droit international et des formats éprouvés de la prise de décision, dont nous sommes les témoins ces temps derniers, amènent des conséquences graves et déstabilisent un peu plus les relations internationales.

Mais il ne faut pas non plus pécher par alarmisme, il faut s'appuyer sur une appréciation réaliste des événements en cours. Ainsi, et ainsi seulement, nous pourrons surfer sur la vague des mutations en cours.

L'idée que l'importance du droit international est en régression a acquis droit de cité au sein de la communauté experte internationale au premier chef à la suite des frappes que l'on sait de l'OTAN qui s'est passé ou a fait fi

des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Voyons un peu de quoi il retourne.

Le bombardement de la Yougoslavie, en 1999, s'est fait sans mandat du Conseil de sécurité de l'ONU, mais par la suite on a voulu le légitimer *a posteriori*. Le Conseil de sécurité a rendu la résolution 1244, qui entérinait la recherche d'une solution au problème du Kosovo dans le respect de la souveraineté de la Serbie et du Monténégro. La situation semblait être revenue dans le champ juridique, toutefois, cette résolution primordiale a été violée lorsque l'Occident a reconnu la proclamation unilatérale de l'indépendance du Kosovo par Priština.

Lors de la guerre en Irak, les leaders de l'OTAN ont tenté d'obtenir le feu vert du Conseil de sécurité, on le sait maintenant, sous un faux prétexte. Et quand cela n'a pas marché, ils ont lancé les opérations militaires sans aucun mandat. Mais bientôt les États-Unis ont demandé avec la dernière énergie au Conseil de sécurité son appui pour la convocation d'une conférence sur la réconciliation nationale en Irak. La réalité était telle que cette démarche était devenue nécessaire, et l'OTAN a bien été obligée d'en revenir aux mécanismes proposés par le droit international.

En Libye l'OTAN n'a plus osé agir sans mandate du Conseil de sécurité, l'Alliance ayant compris que les décisions unilatérales de ses membres ne seraient pas acceptées par la communauté internationale. Le mandat a donc été obtenu. Maintenant, que l'on ait grossièrement abusé de ce mandat, c'est autre chose, et les dirigeants russes sont revenus sur le sujet à plusieurs reprises. De même pour le processus libyen d'après conflit : on a d'abord cherché à le traiter en dehors du cadre des Nations Unies, mais bientôt il y a été ramené. Remarquez que le nouveau concept stratégique de l'OTAN pose clairement que ses membres prendront partout les mesures nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité, mais il les oblige à le faire en respectant le droit international. Quant à l'abus des résolutions, nous prendrons nos dispositions afin qu'à l'avenir il ne demeure aucune ambiguïté dans les mandats du Conseil de sécurité.

La Charte des Nations Unies demeure le pilier sur lequel reposent les relations internationales, et ce pilier résiste à toutes les tentatives de l'ébranler en agissant comme dit le dicton russe : « la loi est un guidon qu'on tourne à sa guise ».

Deux mots, maintenant, du renforcement du rôle du droit international. Une des priorités clés de notre diplomatie consiste à promouvoir avec conséquence la primauté du droit dans les affaires du monde, cependant qu'en parallèle se développent et se modernisent certaines des normes

juridiques. Par exemple, nous avons mis en train l'affinement de la coopération contre la *piraterie via*, notamment, la création d'un mécanisme international de jugement des pirates.

Au reste, il ne faut pas perdre de vue que les fondements du droit international, tels que les prérogatives du Conseil de sécurité accordées par la Charte de l'ONU, le mécanisme de la prise des décisions au sein de cet organe ou encore, les principes énoncés dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sont le produit d'une combinaison ingénieuse des intérêts complexes et entrelacés des États. C'est pour cela qu'il faut les mettre à l'abri de toute tentative irréfléchie de les ruiner, qu'il faut aborder l'ensemble des défis dans ce domaine avec la plus grande modération, en pleine conscience de l'immense responsabilité que cela comporte.

La Vie Internationale : On parle beaucoup, ces derniers temps, de la nécessité de réformer les Nations Unies. Certains politiques, à l'étranger, vont jusqu'à insinuer que l'ONU est l'institution d'une époque révolue et que par les conditions présentes elle ne peut efficacement réagir aux défis de l'époque actuelle. Que pensez-vous d'un tel discours ? Et quelle place, quel rôle voyez-vous à l'ONU dans les affaires internationales ?

Sergueï Lavrov : Ces péroraisons sur la réforme de l'ONU ne datent pas d'aujourd'hui. L'organisation mondiale s'est toujours située, tout au long de son histoire plus que demi-séculaire, à la pointe de la politique mondiale et du discours politologique, et, grâce à sa faculté d'adaptation rapide, a toujours été adéquate à la réalité de chaque époque.

Je dirais, comme Churchill de la démocratie, que l'ONU n'est pas parfaite, mais c'est encore ce que l'humanité a imaginé de mieux. Je rappellerai que l'Organisation a vu le jour par le fait d'un compromis trouvé par les dirigeants de l'Union soviétique, des États-Unis et de la Grande-Bretagne dont la confiance et la compréhension se sont forgées au creuset de la lutte contre le nazisme.

Tout au long de la deuxième moitié du XX^e siècle le paysage géopolitique a changé très rapidement : il suffit de rappeler la décolonisation impétueuse, mais à chaque moment de l'histoire, grâce à la volonté politique des États qui la composent, l'ONU a conservé suffisamment d'efficacité. Si bien que l'Organisation mondiale reste l'enceinte intergouvernementale universelle dont personne ne met la légitimité en doute, où les États peuvent chercher ensemble la solution aux problèmes les plus aigus qui touchent à tous les pays sans exception. Le travail conjoint des États dans l'enceinte des Nations Unie contribue à maintenir la paix par un resserrement des liens de partenariat, par l'élargissement d'un agenda rassembleur et par l'affirmation de la primauté du droit.

En fait, la réforme de l'ONU est en cours : de nouvelles institutions voient le jour, l'agenda se perfectionne, l'action en faveur de la paix gagne en efficacité. Il importe que cette réforme ne soit pas détachée de la réalité, ne devienne pas un but en soi, ni, surtout, qu'elle ne soit pas un vain prétexte à la démolition inconsidérée des éléments fondamentaux du système des relations internationales dont la Charte de l'ONU est la pierre angulaire. Dans un moment où le système de direction du monde évolue vers un modèle polycentrique, mieux équilibré et plus juste, la révision de ses dispositions essentielles aurait inévitablement un retentissement sur la sécurité universelle.

L'étape présente réclame plus que jamais, sur la base onusienne, des efforts unis pour le désarmement, contre le terrorisme, la criminalité et la drogue, une action collective visant à la salubrité de l'espace cybernétique. Une parade doit être trouvée de toute urgence aux déséquilibres qui ne peuvent pas être dans le développement social et économique des pays et des régions, la sécurité doit être améliorée, tant énergétique, qu'alimentaire et écologique. La liste des « zones à problèmes » ne cesse, malheureusement, de s'allonger et il appartient à l'ONU de veiller aux nouvelles menaces, de faire obstacle aux désaccords et aux errements dans ses rangs. Il est primordial de faire respecter le principe inscrit dans la Charte de l'unanimité des membres permanents du Conseil de sécurité en tant que condition clé de la prise de la décision d'appliquer des mesures coercitives.

Dans la prévention, le règlement des conflits et la reconstruction, le rôle de l'ONU se profile à l'avant-plan. Toutefois, son efficacité dépend directement de l'honnêteté mise par les membres au respect des grands principes énoncés dans la Charte : souveraineté et intégrité territoriale des États, non-ingérence dans leurs affaires intérieures, règlement négocié des différends. Je ne fais que me répéter. Et là on ne peut que s'alarmer des invites au recours unilatéral à la force, qui plus est en passant par-dessus le Conseil de sécurité.

Aucun homme politique, aucun expert des relations internationales tant soit peu sensé ne mettrait l'Organisation mondiale au rancart. Tous ces discours provocateurs, sans fondement aucun, poursuivent un seul but : délier les mains de ceux qui aspirent à couler la politique mondiale dans le moule de leur invention, sans égards pour leurs partenaires. Aussi le travail posé et bien rodé de l'ONU, première enceinte de dialogue, est le meilleur vaccin contre le virus de l'anarchie dans les relations internationales.

La Vie Internationale : Les perspectives de l'Union douanière et de la Zone de libre-échange de la CEI se profilent de plus en plus positivement.

Récemment, le Président ukrainien, Victor Ianukovitch, a décidé l'adhésion de l'Ukraine à la Zone de libre-échange. Comment voyez-vous les relations de la Russie avec les pays de la CEI dans l'optique de la nouvelle Conception de la politique étrangère de la Fédération de Russie actuellement en cours d'élaboration ?

Sergueï Lavrov : J'ai déjà abordé le sujet de la nouvelle Conception de la politique étrangère. Nous attendons un document consistant, bien étoffé, qui rendra compte des multiples tâches à accomplir au profit des grandes priorités nationales en matière de politique étrangère définies par le décret du Président Poutine du 7 mai 2012 et énumérant les mesures visant la réalisation de la politique extérieure de la Fédération de Russie.

À l'occasion des journées diplomatiques, Vladimir Poutine a mis en avant la nécessité de consacrer de plus grands efforts sur le vecteur principal, celui des relations avec les pays de la CEI, où nos principaux partenaires en matière d'intégration sont la Biélorussie et le Kazakhstan qui, avec la Russie, ont mis en place l'Union douanière et ont amorcé leur travail dans le format de l'Espace économique commun (EEC).

L'intensification d'une interaction multilatérale et l'approfondissement des processus intégrationnels dans l'espace de la CEI constituent une politique calculée dans une perspective stratégique et rendant compte des tendances objectives de l'époque de la mondialisation comme, par exemple, le rôle accru des associations régionales. C'était, et cela reste, une des priorités inconditionnelles de la politique étrangère russe.

On a pu observer, ces derniers temps, une accélération prodigieuse des processus intégrationnels dans l'espace de la CEI, et nous tenons ceci pour un des principaux facteurs de stabilité et de croissance économique à l'échelle mondiale.

Nos efforts d'intégration acquièrent une signification particulière dans le contexte des risques persistant du fait des phénomènes de crise dont la zone euro est animée, des problèmes que connaissent les marchés américains, chinois et autres. La levée des barrières dans le commerce extérieur, la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre constituent un instrument efficace pour lutter contre la crise mondiale.

L'action menée dans ce sens est forte d'un avantage économique certain que ressentent les populations des pays participant aux associations intégrées. Et il ne s'exprime pas seulement en chiffres de croissance du PIB, encore qu'ils soient considérables. Ainsi, depuis que l'Union douanière a atteint sa vitesse de croisière, les échanges entre la Russie, la Biélorussie et le

Kazakhstan ont accusé un mieux de près de 40 pour cent. Mais il y a aussi, comme incidence directe de l'Union douanière, la création d'emplois, le ravalement de l'impôt, de meilleures conditions pour la conduite des affaires, notamment pour les PME, ainsi qu'un assainissement général du climat de l'investissement dans ces pays. La Commission économique euro-asiatique a amorcé ses travaux le 1^{er} février 2012. C'est l'organe régulateur supranational permanent de l'Union douanière et de l'EEC qui au fil du temps gagnera de plus en plus de compétences.

Les objectifs à long terme des Trois ont été inscrits dans la Déclaration sur l'intégration économique euro-asiatique adoptée le 18 novembre 2011 en réunion du Conseil économique supérieur. Le résultat de la mise en œuvre de cette « feuille de route » doit être, pour le 1^{er} janvier 2015, une Union économique euro-asiatique formée des trois pays en question. Cet objectif est la grande priorité de toute notre action dans le champ de la CEI et la tâche première de notre politique étrangère.

Le 20 septembre 2012 est entré en vigueur le nouveau Traité de libre-échange de la CEI, qui vaut pour la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine. Nous avons la conviction qu'avec lui nos relations économiques avec les pays de la Communauté seront encore revigorées. Et nous comptons sur le progrès de nos échanges avec l'Ukraine qui, au sein de la CEI, est le premier partenaire commercial de la Russie.

Nous verrions favorablement l'adhésion à ce traité des autres pays de la CEI qui pour l'une ou l'autre raison ne l'ont pas fait jusqu'à présent. On sait que des pourparlers sont en cours avec l'Azerbaïdjan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan.

On voit donc que la CEI est un espace où se produisent des processus d'intégration de fond et à vitesse variables. Chaque État est en droit de retenir la voie la mieux adaptée à ses intérêts. Tout dépend des avantages potentiels qu'apportera la participation à telle ou telle association intégrée.

En ce qui concerne l'Ukraine, je puis me référer aux résultats d'une étude réalisée par des experts ukrainiens conjointement avec la Banque euro-asiatique de développement. C'est une croissance annuelle de 6-7 pour cent du PIB que l'adhésion de l'Ukraine à l'EEC pourrait induire.

La Vie Internationale : Le nœud syrien est assurément ce qui inquiète le plus aujourd'hui. Vous êtes en contact permanent sur ce sujet avec les dirigeants de divers pays. Quelle impression avez-vous retiré de leur façon d'approcher la solution de cette crise ? Sont-ils prêts au compromis, ou bien les positions de certains sont-elles tellement incompatibles que la paix ne reviendra Syrie d'avant longtemps ? Je pense aux déclarations de la

Secrétaire d'État Hillary Clinton en Turquie, qui risquent de ruiner complètement le processus des négociations au Conseil de sécurité. Quelle issue voyez-vous à un passage aussi périlleux ?

Sergueï Lavrov : Depuis le tout début de la crise syrienne la Russie n'a pas cessé de militer en faveur d'une approche et d'une action consolidée de la communauté internationale, pour que toutes les parties arrêtent au plus tôt le conflit et mettent fin à toute violence en Syrie, allégeant ainsi les souffrances des populations civiles et créant des conditions propices à l'amorce d'un processus politique qui soit le fait des Syriens eux-mêmes.

Il existe pour cela une base de règlement politico-juridique mise au point par la communauté internationale. Je parle des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, du plan de paix en six points de Koffi Annan, l'ex-envoyé spécial des Nations Unies et de la Ligue arabe pour la Syrie, qui reste parfaitement valable aujourd'hui, je pense aussi au communiqué final de la ministérielle de Genève du Groupe d'action pour la Syrie, le 30 juin 2012.

Malheureusement, certains de nos partenaires occidentaux multiplient les déclarations laissant penser qu'ils chercheront des voies de règlement de cette crise en dehors du cadre du Conseil de sécurité. J'ose espérer que la déclaration faite par la Secrétaire d'État Hillary Clinton le 11 août lors de sa visite en Turquie, ainsi que d'autres déclarations du même genre, tiennent de l'émotion ou tiennent à des processus complexes de politique intérieure. J'ai la conviction, quant à moi, qu'une telle démarche aurait les retombés les plus destructrices et les plus grosses de dangers tant pour la Syrie que pour tout le Proche-Orient, et, en fin de compte, pour toute l'ordre mondial contemporain.

Auparavant, déjà, certains pays ont cherché à imposer au Conseil de sécurité leurs visées politiques anticipant sur les résultats du dialogue entre Syriens et travaillant à la chute du régime en place. C'est faire fi des prérogatives du Conseil de sécurité, du principe de non-ingérence dans les affaires des États souverains déclaré par la Charte des Nations Unies. Au lieu de lancer la négociation, comme le réclament les décisions approuvées à l'unanimité par le Conseil de sécurité, les opposants extérieurs au régime syrien mettent *de facto* le cap sur l'abolition du régime. Rien ne laisse supposer un retour sur cette position, alors même que cette intransigeance, cet encouragement de l'opposition radicale à refuser le dialogue provoquent le prolongement des violences et des souffrances du peuple syrien. Nous ne voulons pas justifier le régime syrien, nous ne nions pas sa responsabilité, mais l'effusion de sang ne s'arrêtera que lorsque l'on aura su obliger tous les combattants à déposer les armes et à s'asseoir à la table des négociations.

C'est ce qui a été convenu à Genève le 30 juin, mais que par la suite les États-Unis ont refusé d'entériner au Conseil de sécurité.

Il ressort de tout cela que les méthodes politiques et diplomatiques de déblocage de la situation syrienne ne sont pas au goût de certains de nos partenaires. Ils mènent leur barque vers une solution à la libyenne en prêtant leur appui à une des parties au conflit et incitant, de la sorte, l'opposition à refuser toute perspective au dialogue avec l'actuel gouvernement de la Syrie. Pour moi cette voie conduit à l'impasse. Notre point de vue est partagé par maints États sensibles aux retombées probables d'une telle évolution de la situation syrienne. J'en parle parce que le problème syrien occupe une place centrale dans toutes les rencontres internationales.

Je ne vois qu'une issue à cette situation : tous ensemble, faire pression sur toutes les parties combattantes pour les amener à la table où elles négocieront les futurs paramètres de leur pays. Il nous reste encore du temps et la Russie est prête à s'atteler à cette tâche.

La Vie Internationale : Autre question épineuse : « l'intervention humanitaire ». Que pensez-vous du terme même, de création récente, et des velléités de certains États à y recourir pour résoudre certains problèmes politiques dans le monde ?

Sergueï Lavrov : «L'ingérence humanitaire» est un terme qui s'inscrit en faux contre à la Charte de l'ONU. Il y a un droit humanitaire international qui propose un certain mode d'action en période de conflit armé, qui réglemente le traitement des prisonniers, les fournitures d'aide humanitaire, etc. Aujourd'hui le terme d'ingérence humanitaire est tombé en désuétude parce qu'il dit trop bien ce qu'il veut dire, et on lui préfère celui de « responsabilité de protéger »

Lors du Sommet de 2005, une discussion a été organisée tout spécialement et tout une partie du document final a été consacré à expliquer que la « responsabilité de protéger » recouvrait une masse de chose, dont les fournitures d'aide humanitaire, la protection des biens de la population, etc. Mais on n'y trouvera pas un mot qui autorise à se justifier d'une ingérence extérieure armée dans les affaires internes d'un autre pays.

Je me répéterai en disant que seules les décisions fondées sur la Charte des Nations Unies sont pleinement légitimes.

Certes, nous ne pouvons garantir que ne se répétera pas une de ces violations flagrantes du droit international qui s'est produite lorsque, sous de fallacieux prétextes, l'on a bombardé la Yougoslavie et commencé la guerre en Irak. La Yougoslavie a été bombardée lorsqu'en 1999 le chef américain de la mission de l'OSCE a déclaré qu'un génocide avait été perpétré dans le

village de Račak. On y a découvert une trentaine de cadavres d'Albanais. Ce n'est que plus tard, après une enquête, qu'il a été établi que ce n'étaient pas des civils, mais bien des combattants, qui n'avaient pas été abattus de sang froid, comme l'a prétendu le représentant de l'OSCE, mais qui avaient trouvé la mort au combat. Toutes les expertises balistiques et anatomopathologiques l'ont prouvé. Rien d'étonnant que le rapport des anatomopathologistes finlandais, fait à la demande de l'Union européenne, ait aussitôt été jeté aux oubliettes.

Mais sur le moment, lorsqu'un citoyen américain, chef de mission de l'OSCE a dénoncé le génocide de Račak, personne n'a cherché à en savoir plus et l'on s'est emparé de ce prétexte pour dire « notre patience est à bout et nous allons les bombarder ».

La même chose s'est produite en Irak : ici le prétexte invoqué a été l'assurance des États-Unis de la présence en Irak d'armes de destruction massive. Cela juste au moment où deux commissions spéciales, celle des Nations Unies et celle de l'AIEA, qui tablaient sur le problème étaient à deux pas de conclure à l'absence d'indices affirmant l'existence de telles armes.

Si bien que personne n'a la garantie que les résolutions évasives du Conseil de sécurité ne seront pas utilisées pour abuser d'un mandat, comme on l'a vu en Libye. On a dit à l'époque qu'il fallait instaurer une zone d'interdiction de vol et nous étions « pour » ; une zone d'interdiction a donc été déclarée. Mais les pays de l'OTAN qui ont entrepris de faire respecter cette résolution ont largement débordé du cadre de la simple patrouille de l'espace aérien pour empêcher les vols de l'aviation militaire du régime libyen. Ils ont entrepris de bombarder des cibles au sol et se sont rangés du côté des insurgés dans cette guerre civile.

Nous sommes prêts à adopter une résolution sur la Syrie. Mais tout le monde semble oublier que le Conseil de sécurité a déjà voté deux résolutions sur la Syrie, on a même sorti un communiqué du Groupe d'action sur la Syrie réuni à Genève le 30 juin 2012. Nous avons proposé de faire approuver le communiqué de Genève par le Conseil de sécurité, mais les Américains s'y sont refusés du fait qu'il ne renfermait pas de menaces, de jugement unilatéral ni de sanctions contre le régime. C'eut été, pourtant, un geste pondéré et équilibré tendant à l'arrêt de l'effusion de sang en Syrie.

Nous pouvons garantir que nous ne violerons jamais nos obligations internationales. Quant à ceux qui n'ont cure des leurs depuis plusieurs années, ils perçoivent aujourd'hui l'irritation croissante de la communauté internationale. Bien que cela n'apparaisse pas toujours, une écrasante majorité de pays ne veut pas voir cette tendance se poursuivre. C'est la raison

pour laquelle les pays qui entendent profiter de l'ingérence armée extérieure en Syrie cherchent à faire passer une résolution se référant au chapitre VII de la Charte, relatif aux mesures coercitives d'application pour les pays contrevenants. Alors que dans le cas présent, je le répète, il s'agit d'un conflit interne et il n'y a aucune raison de s'y immiscer au profit de l'une des parties. Il faut contraindre toutes les parties belligérantes qui s'affrontent en Syrie à mettre immédiatement bas les armes et à entamer des négociations.

Nous agissons dans ce sens avec le gouvernement syrien qui nous assure de sa disposition à s'entendre sur ce point avec les autres parties au conflit, sous réserve d'un cessez-le-feu simultané et contrôlé. Par contre l'opposition s'y refuse catégoriquement et réclame des puissances occidentales et autres qu'elles envoient des contingents qui serviront à renverser le régime de Damas.

Ce n'est pas pour dire que l'ordre existant et la Charte de l'ONU sont incapables d'épargner au monde des excès de ce genre. Il y a, simplement, que les actes de ce genre sont en train de passer de mode, et ceux qui y recourent encore se perdent de réputation.

La Vie Internationale : Beaucoup de monde s'intéresse à l'avenir du BRICS. On discute même pour savoir si ce n'est encore qu'une enceinte de négociations ou déjà une organisation internationale à part entière. Que pouvez-vous dire de la place et du rôle que tient le BRICS aujourd'hui et chacun de ces membres, partenaires de la Russie, dans les affaires internationales ?

Sergueï Lavrov : Cette association n'est pas, pour l'instant en tout cas, à proprement parler une organisation internationale.

Nous saluons toutefois la perspective d'un élargissement de la composante institutionnelle du BRICS, encore que nous ne pensions pas nécessaire de forcer ce processus. La Russie, comme d'ailleurs les quatre autres partenaires du BRICS, est très attachée à ce format, considérant ce cadre de coopération comme un des grands vecteurs de la politique étrangère russe. Nous sommes partisans d'accorder à cette coopération le caractère d'un partenariat multilatéral stratégique qui portera sur un cercle très large de problèmes concernant l'économie et la politique mondiales. Ce faisant, nous tâchons de faire du BRICS un nouveau modèle de relations mondiales allant bien au-delà des schémas à une seule dimension du genre Nord-Sud ou Est-Ouest.

Le sommet du BRICS à New-Delhi (29 mars 2012) a adopté une déclaration finale en une cinquantaine de points, et un plan d'action concret, prouvant bien l'intention des Cinq d'agir de concert à l'avenir également. Quant à la volonté de nos partenaires de s'en tenir encore un peu au caractère informel

de leurs discussions au sein du BRICS, l'argumentation avancée nous paraît tout à fait légitime. L'institutionnalisation doit progresser à mesure de l'arrivée du processus à sa maturité, être adéquate au degré de préparation des participants.

Les réalisations sont déjà suffisamment grandes. Il est de tradition, désormais, de se réunir au sommet tous les ans : la prochaine rencontre est prévue pour mars 2013 en Afrique du Sud. À l'image du G8 et du G20, le BRICS à ses sherpas et ses sous-sherpas. Le mécanisme des rencontres des ministres des Affaires étrangères, des chefs et des fonctionnaires responsables d'autres ministères est bien rodé. Le feu vert a été donné à la coopération scientifique, des projets médiatiques et politologiques sont déjà en cours de réalisation, mais aussi dans d'autres domaines, comme la finance et la banque ; un vaste débat porte sur les voies et les priorités de la coopération à venir. Bref, on avance.

Des intérêts communs inscrits dans le long terme contribuent au rapprochement des Cinq. Il s'agit de réformer l'architecture désuète de l'organisation économique et financière du monde, d'assurer la primauté des principes et des normes du droit international ; il s'agit aussi de repousser toute politique assise sur la force et le diktat. Et puis il y a les problèmes communs, d'ordre économique et social ; il y a aussi, jusqu'à un certain degré, la complémentarité de nos économies nationales. Les Cinq ont acquis une précieuse expérience de coordination de leur action dans les enceintes internationales, jusqu'à l'ONU, sur toute une série de grands problèmes de politique internationale. Ces pratiques doivent être poursuivies et développées.

Pour résumer : le BRICS rassemble aujourd'hui sous ses drapeaux 30 pour cent de la terre ferme, 45 pour cent de la population mondiale et 45 pour cent du PIB mondial et est promis à un grand avenir.

La Vie Internationale : Croyez-vous que la morale et la politique, plus exactement la morale et la politique étrangère soient compatibles en principe ? Ne trouvez-vous pas que la morale se fait rare ces derniers temps dans la vie internationale ?

Sergueï Lavrov : Je suis, personnellement, persuadé non seulement que morale et politique étrangère sont compatibles, mais encore qu'elles vont de pair.

Les repères moraux sont, aujourd'hui plus que jamais, nécessaires aux relations internationales. Les défis planétaires se profilent nettement en avant-plan et menacent l'humanité dans son existence même. Et les événements de ces dernières années tendent à prouver que ces menaces

iront en s'exacerbant, en s'interpénétrant, risquant de gagner de région en région. La réalité appelle objectivement, avec insistance, un nouvel ordre du jour pour les affaires du monde. Mais l'union des efforts, une confiance plus profonde sont pratiquement impossibles à moins de donner aux actions conjointes dans l'arène internationale une assiette de valeurs. Plus généralement, on peut dire que les perspectives d'un développement stable pour notre civilisation dépendent directement de notre capacité à nous appuyer sur les fondations éthico-morales de l'action solidaire de la communauté internationale.

Il est de la première importance que les problèmes que rencontre le monde contemporain reçoivent une solution de justice. Là où abdique la moralité, surgit l'injustice, émergent des idées qui, loin de résoudre le problème, ne font que le rentrer. Nous tenons pour un élément de grande politique la fortification du fondement moral des relations internationales.

L'affirmation de normes éthico-morales universelles dans les relations internationales, des normes acceptables par tous, est une nécessité qui saute aux yeux, de même qu'une démocratisation soutenue et une épuration des stéréotypes idéologiques et des doubles standards. Il a toujours existé un dénominateur moral commun aux grandes religions mondiales, certains principes comme l'aspiration à la paix et la justice, l'honnêteté, la magnanimité, l'âpreté au travail. Les éléments clés des valeurs traditionnelles, des concepts tels que la dignité, la liberté et la responsabilité ont été inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 et dans la Convention européenne sur la défense des droits de l'homme et des principales libertés en 1950.

Le nouveau système international pluricentrique en voie de formation sera inévitablement à l'image de la variété et de la richesse culturelle et civilisationnelle du monde. Et il est clair que l'Europe éprouvera les plus grandes difficultés à trouver un langage commun avec les autres civilisations si elle est oublieuse de ses racines chrétiennes, des fondements de son identité.

Nous posons que le présent réclame que l'accent soit mis sur une assimilation plus profonde et le respect des normes éthiques universelles. Le phare, dans cette question, est la résolution du Conseil des Nations Unies pour les droits de l'homme qui doit promouvoir les droits de l'homme et des libertés fondamentales par une meilleure compréhension des valeurs traditionnelles de l'humanité. Il convient de mettre plus d'énergie et de conséquence dans la promotion du dialogue interreligieux et intercivilisationnel, ce que fait la Russie. Voire si l'on réussira à impliquer le

potentiel humanitaire de la communauté internationale et le régler sur la conception d'un programme d'action affirmant de façon universelle le rapprochement des cultures et des systèmes de valeurs au nom de la survie, du développement stable et de la prospérité de l'humanité.

La conclusion s'impose d'elle-même : la moralité est, avec le tour que prennent les relations internationales, un concept on ne peut plus actuel. Tous les efforts consentis en vue de la mise en place d'un système international fiable, juste et démocratique resteront vains si l'on ne reconnaît la primauté d'une « loi morale ».

Certes, la force armée est un facteur qui, malheureusement, conserve son importance, et nous sommes bien obligés de le prendre en ligne de compte, mais ce n'est pas là notre choix. C'est ici le lieu de citer Alexandre Nevski (et il s'y entendait à remporter de brillantes victoires sur le sol russe) : « Dieu n'est pas dans la force, mais dans la vérité ».





Andreï DENISSOV

*Premier vice-ministre des
Affaires étrangères de la
Fédération de Russie*

LA RUSSIE DANS UN MONDE EN MUTATION : MÊMES PRIORITÉS, CAPACITÉS NOUVELLES

Le titre de cet article reprend la devise de la réunion des ambassadeurs et représentants permanents de la Fédération de Russie auprès des organisations internationales. Ces journées diplomatiques se tiennent traditionnellement tous les deux ans et constituent un élément important de la diplomatie politique déployée par le ministère russe des Affaires étrangères et ses représentations à l'étranger. C'est l'occasion de procéder à une analyse en profondeur de la situation internationale, de mettre les montres à l'heure sur les différents vecteurs de l'action diplomatique de la Russie.

La sixième conférence s'est tenue du 9 au 11 juillet. Le clou du programme aura été l'intervention du Président de la Fédération de Russie auquel la Constitution adjuge la prérogative de définir la politique étrangère du pays. Ces rencontres avec le chef de l'État sont d'une grande importance pratique pour l'institution diplomatique ; elles apportent une meilleure compréhension des priorités de la

politique extérieure et assurent une orientation maximale de la diplomatie sur la défense efficace de l'intérêt national.

Sont convoqués à ces conférences les chefs et les collaborateurs responsables de l'Administration présidentielle, du Gouvernement de la Fédération de Russie, des deux chambres du parlement, de certains ministères et administrations fédérales, ainsi que des personnes actives dans le domaine public et scientifique, des hommes d'affaires, des membres de la communauté experte, du Comité d'organisation des Jeux Olympiques de 2014 à Sotchi, et bien sûr des anciens de la carrière diplomatique et des jeunes diplomates.

Ce forum-ci devait être particulier par plusieurs points. Il survient au tout début d'un nouveau mandat présidentiel qui réclame une mise au point des priorités de la politique étrangère. Aussitôt après son investiture, le 7 mai 2012, le Président Poutine a signé le décret №605 relatif aux mesures visant la réalisation de la politique extérieure de la Fédération de Russie et énumérant de façon concise les principales tâches incombant au ministère des Affaires étrangères et autres autorités compétentes en matière de politique extérieure. Ainsi sont dessinées les grandes lignes de toute l'activité politique extérieure du pays pour la période à venir. Leur réalisation est vouée à sauvegarder les intérêts du pays au moment où un nouveau système polycentrique se met en place dans les relations internationales, à consolider la sécurité et la stabilité sur la planète. Ces conférences sont le lieu d'une réflexion professionnelle, ciblée sur les meilleurs moyens de remplir la mission confiée par le Président russe.

Le décret pose clairement la continuité de la ligne politique extérieure qui s'appuiera, comme par le passé, sur les principes clés du pragmatisme, de l'ouverture, de la diversité, de la défense résolue de l'intérêt national, sans toutefois tomber dans la confrontation, principes qui ont prouvé leur efficacité et ont, *de facto*, acquis un caractère universel. Ce sont ces principes qui dicteront la philosophie de notre action dans l'arène internationale. L'application de ces principes doit assurer à la Russie une position plus forte comme partenaire responsable et prévisible dont le prestige dans les affaires internationales ne tient pas seulement aux facteurs de la puissance militaire et économique et à l'influence culturelle, mais encore à des positions et des repères de base clairs et cohérents.

Cette conférence est particulière aussi parce que le monde est entré dans une phase de bouleversements que tout porte à croire historiques. Sous nos yeux se produit une transformation du paysage géopolitique accompagnée de perturbations au niveau planétaire autant que régional.

La vie internationale devient fébrile comme elle ne l'a jamais été, cependant que les processus affectant les relations internationales gagnent en complexité et se déroulent dans plusieurs dimensions. D'où la nécessité accrue d'une analyse impartiale des tendances dominantes des relations internationales. Il était donc tout naturel que le ministère des Affaires étrangères se voie réclamer une nouvelle rédaction de la Conception de la politique étrangère de la Fédération de Russie pour la fin de 2012. C'est là, évidemment, un travail collectif, où le potentiel intellectuel de l'administration centrale et de nos postes à l'étranger est intimement impliqué, en interaction avec les autres ministères et avec la communauté experte.

Par certains côtés, la marche des événements ne laisse d'éveiller nos appréhensions. Notamment l'intervention extérieure de certains dans des conflits internes, cette volonté de résoudre les problèmes par la manière forte. En contrevenant ainsi au droit international et en négligeant les formats qui ont fait leurs preuves dans la prise des décisions. La Russie n'aura de cesse de prôner la prééminence du droit dans les affaires du monde, d'affirmer le rôle central des Nations Unies, les principes fondamentaux de la Charte de l'Organisation mondiale, pierre angulaire de tout le système des relations internationales : droit souverain et intégrité territoriale des États, non-ingérence dans leurs affaires internes. La primauté du droit et les principes de la démocratie ne valent pas que pour la politique intérieure, les États doivent les pratiquer de même dans les relations internationales. Sinon la politique mondiale court au chaos.

Le Président Poutine a bien insisté dans son article « La Russie dans un monde en mutation » publié à la veille des élections du mois de mars 2012 sur le caractère stratégique, et non conjoncturel, des objectifs que se donne la Russie dans sa politique étrangère. Ainsi, la ligne politique extérieure de la Russie restera équilibrée, active, créatrice, aspirant à l'établissement d'un dialogue et d'une coopération à part entière avec tout qui recevra cet appel. Nous ne voulons pas estomper les divergences existantes, mais nous ne voulons pas non plus les dramatiser. Autrement dit, la Russie tend à pousser au plus loin la coopération avec ses partenaires, à amener les relations au niveau supérieur. Dans l'égalité et le respect de l'autre, bien entendu.

Notre toute grande priorité est de promouvoir la collaboration tous azimuts et le processus d'intégration amorcé dans l'espace de la CEI et ce dans différents domaines. La diplomatie russe a pour cible la dynamisation des relations avec les partenaires des autres horizons : Union européenne,

États-Unis, pays de la région Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Afrique.

Ce faisant, toute notre politique étrangère se concentre pour mettre en place les conditions extérieures favorables à un développement à long terme pour la Russie, à la modernisation de son économie, au renforcement de ses positions de partenaire égal sur les marchés mondiaux. C'est, pour nous, une certitude que cette façon de faire est la base appropriée pour une coopération internationale menée sur un large pied, le développement et la modernisation étant de la première importance pour tous les États sans exception.

En réunissant les efforts des acteurs responsables de la communication internationale, on assure l'accomplissement des tâches complexes qui s'avancent au-devant de la communauté internationale. Tous, nous sommes confrontés aux défis planétaires tels que le danger de prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme international, le crime organisé, le trafic de la drogue, le changement climatique, la migration clandestine, les catastrophes naturelles et technologiques, les pénuries alimentaires, les pandémies... On pourrait poursuivre la liste. La diplomatie en réseaux est la mieux adaptée à la recherche de parades solidaires à ces défis. Elle permet de constituer des associations souples, entrecroisées, partant de la convergence des intérêts. De là vient notre insistance à promouvoir un agenda positif, à plaider pour la solution des problèmes sur la base du principe de droit international posant une sécurité égale et intangible pour tous. Notre conviction est que les conditions actuelles prêtent un caractère universel à ce principe qui doit être placé à la base de la nouvelle architecture de sécurité et de coopération, aussi bien dans la zone euro-atlantique que Asie-Pacifique ou autres régions du monde.

C'est cette idée qui nous guidait lorsqu'en 2008 nous avons proposé de conclure un Traité de sécurité européenne. Nous sommes ouverts à la poursuite d'un dialogue constructif sur le sujet, en sorte d'apporter les solutions acceptables par tous aux problèmes sécuritaires, quels qu'ils soient, pouvant surgir dans l'espace euro-atlantique.

Cela dit, nous sommes lucides sur les problèmes qui peuvent provoquer un recul du dynamisme de la coopération et abaisser la barre de la confiance. Il s'agit, en tout premier lieu, des projets de système global de défense antimissile mis sur la planche aux États-Unis. Notre condition de principe à l'acceptation du projet consiste en ce que l'on nous donne des garanties solides que ce système ne visera pas les forces nucléaires russes de dissuasion,

aux critères techniques et géographiques convenus et contrôlables. Oubliez cette idée que les grandes questions de la sécurité et de la stabilité européenne et mondiale puissent se résoudre sans la participation de la Russie et contre son intérêt.

On peut juger du renforcement des positions internationales de la Russie à la présidence de notre pays dans différentes enceintes multilatérales : la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (2012), le G20 (2013) le G8 (2014). En 2015 il y aura une présidence russe à l'Organisation de Shanghai pour la coopération et au BRICS. La Russie s'est réservé une place parmi les plus grands pôles de force et d'influence du monde contemporain.

Un grand travail nous attend pour l'amélioration des mécanismes de défense des droits et des intérêts de nos ressortissants, le développement des collaborations avec les Russes de l'étranger, la diffusion de la présence culturelle et de la langue russe dans le monde, l'efficacité des ressources de la diplomatie publique, la couverture médiatique de notre activité en politique extérieure.

Les journées diplomatiques auront occupé, cette fois, trois journées au lieu de deux. Avec toute une série d'innovations qui devaient assurer la réussite du forum. Le nombre de réunions plénières a été augmenté pour mieux appréhender les problèmes de l'heure qui intéressent pratiquement tous les ambassadeurs et représentants permanents et qui relèvent de l'économie extérieure, de la diplomatie multilatérale, des nouveaux défis et menaces, de l'information, des questions consulaires, de la coopération avec les Russes expatriés. Les séances par secteurs débattaient des politiques régionales et de la participation aux travaux des organisations internationales. Pour le reste, ce sont différents aspects du fonctionnement du ministère : depuis les questions de personnel et financières aux problèmes techniques, sociaux et quotidiens.

Un regain d'activité et d'efficacité nécessitera, forcément, un aiguïsement des instruments de la diplomatie russe. Le Président Poutine attend du gouvernement une conception de l'amélioration des ressources matérielles et du potentiel humain de tout le réseau du ministère des Affaires étrangères, mais aussi du ministère du Développement économique et de l'Agence fédérale pour les affaires de la CEI, des compatriotes résidant à l'étranger et pour la coopération humanitaire internationale (*Rossotroudritchestvo*) qui possèdent également des établissements à l'étranger : bureaux commerciaux et centres culturels. Cette politique doit garantir un travail efficace de la part des services diplomatiques à un niveau correspondant à l'ampleur et à la complexité des tâches proposées.

Le ministère des Affaires étrangères règle leur pas sur l'époque, s'ouvrant au plus large au public et aux médias.

Nul ne doute que, fidèle à ses traditions séculaires de dévouement à la Patrie, la diplomatie russe ne continue de servir avec abnégation la mise en œuvre de ces priorités qui doivent assurer à la Russie une place digne d'elle dans le système international en gestation, dans un monde plus sûr et plus stable.





Grigori
KARASSINE

*Secrétaire d'État, vice-
ministre des Affaires
étrangères de la
Fédération de Russie*

NULLE ALTERNATIVE AUX FORMULES D'INTÉGRATION DE LA CEI

La *Vie Internationale* : Monsieur le vice-ministre, les relations avec les partenaires au sein de la CEI sont, pour la Russie, une priorité invariable de sa politique étrangère. Peut-on parler, aujourd'hui, de percée dans la coopération politique, économique ou humaine avec les pays de l'espace ex-soviétique, de percée marquant un niveau de coopération résolument plus élevé ?

Grigori Karassine: Le concept ordonnant les relations de la Russie avec ses voisins immédiats, — j'entends par là les États postsoviétiques et les associations intégrées à participation russe — ne date pas d'aujourd'hui et la promotion du partenariat bilatéral et multilatéral dans l'espace de la CEI est la grande priorité de toute la politique étrangère de la Russie. C'est un des postulats de la Conception de la politique étrangère de la Fédération de Russie. Et ce ne sont pas de vaines paroles. Les pays de la Communauté sont nos partenaires les plus proches, des partenaires stratégiques. Nous sommes confrontés aux mêmes tâches de développement pour la société, de modernisation pour l'économie,

de parade pour les nouveaux défis et menaces, et ensemble nous tendons à un monde plus juste.

La Russie bâtit ses relations avec les pays de la Communauté dans un esprit d'égalité, d'avantage partagé et de considération pour les intérêts de l'autre. Il va de soi que l'intégration demande de la part de chacun des participants un effort matériel proportionné au poids économique de chaque pays. À terme, c'est toujours un investissement dans l'avenir, dans une relation interétatique d'une qualité nouvelle à fort rapport économique. Un exemple : l'année précédente les échanges commerciaux au sein de l'Union douanière ont accusé une augmentation de près de 40 pour cent.

Pour ce qui est des percées que vous avez évoquées, il me semble que l'usage de ce terme est plus approprié à des situations relationnelles où l'on part de zéro ou que l'on reconstruit de fond en comble. Pour prendre l'espace de la CEI, il existe déjà un système ramifié d'interaction entre ses membres, qui touche pratiquement à tous les domaines. Nous produisons un travail constant pour en améliorer la qualité. Des succès économiques indiscutables ont été marqués. Les mécanismes de la collaboration au niveau humain ne cessent de se perfectionner et la sécurité est soignée dans tous ses aspects.

La Vie Internationale : À l'ordre du jour se profile la réalisation dans l'espace postsoviétique de projets intégrés pour le long terme. Il est question de créer en Eurasie une communauté compétitive visant une intégration efficace au marché mondial. Qu'y peut la diplomatie russe et les pays de la CEI sont-ils sensibles à un tel objectif ?

Grigori Karassine: L'espace CEI s'insère activement dans le système contemporain de relations politiques et économiques. Les projets d'intégration à longue portée dans l'aire postsoviétique sont une nécessité vitale pour tous ces pays. Ensemble, les pays de la Communauté pourront plus facilement mener à bien leur développement social et économique, se ménager une place enviable dans le nouveau paysage international. Et, comme le montre l'expérience mondiale, la réussite d'une intégration tient avant tout à la solidité de l'assise économique, et cela, nos partenaires le comprennent fort bien.

Vous avez donc très bien circonscrit les tâches dont nos dirigeants attendent la réalisation. Les diplomates russes s'y activent avec énergie. Quant à l'efficacité, les résultats sont là, qui permettent d'en juger.

Ces derniers temps nous avons la satisfaction de constater un dynamisme accru de l'intégration économique dans les bornes du continent eurasiatique. On ressent les premiers résultats de l'Union douanière mise en route le 1^{er} juillet 2011, unissant la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan. Le 1^{er} janvier

2012 est entré en vigueur un paquet de 17 accords internationaux fondamentaux pour le lancement de l'Espace économique commun de ces trois États. Les processus amorcés par les trois pionniers attirent progressivement leurs partenaires pour l'EurAsEC : Kirghizie et Tadjikistan. Une Commission économique eurasiatique est fonctionnelle depuis le 1^{er} février 2012. C'est l'organe permanent de l'Union douanière et de l'Espace économique commun à laquelle les États délégueront progressivement des compétences nationales. L'objectif est une Union économique eurasiatique pour le 1^{er} janvier 2015. C'est là sans conteste le projet le plus ambitieux qui ait été mis en chantier ces dernières années dans le champ de la CEI, et qui décidera de l'avenir des Trois, mais aussi de tout l'espace postsoviétique.

Un grand pas a été franchi, en octobre 2012, avec la signature du Traité de libre-échange de la CEI ayant pour vocation de prendre la place d'une kyrielle d'accords bi- et multilatéraux. Ce traité que la Russie a ratifié au 1^{er} avril 2012 tient compte des normes et des règles de l'OMC. Il est à espérer que les partenaires au sein de la Communauté parachèveront prochainement ce processus de ratification.

En restant dans le domaine économique, je mentionnerai une autre priorité de l'interaction au sein de la Communauté. Il s'agit de donner un coup de fouet à la coopération dans le domaine de la science, de la technique et de l'innovation, ce qui implique la modernisation de nos économies, avec à la clé une amélioration de la compétitivité de nos économies respectives. Déjà le Programme international de la coopération innovante a été mis en musique jusqu'en 2020.

La Vie Internationale : Les relations de la Russie avec les pays de la CEI sont animées par de multiples mécanismes de coopération, notamment l'Union douanière, l'EurAsEC ; au niveau politique ce sont les sommets Russie-CEI, l'Assemblée parlementaire de la CEI, l'Organisation du Traité de Sécurité collective, l'Organisation de coopération de Shanghai. Quelles sont leurs cibles géopolitiques stratégiques ?

Grigori Karassine : Vous avez très justement relevé la multitude des mécanismes d'intégration à l'œuvre dans l'espace de la CEI. Ici l'on applique la formule de coopération à « géométrie variable » qui permet aux pays de choisir à la carte le format et le vecteur de coopération adapté à leurs spécificités, à leurs intérêts et à leurs desseins de politique extérieure. Ce feuilletage correspond à la réalité du moment et à la pratique internationale.

Les organismes mentionnés plus haut sont très différents par la composition et par la gamme de problèmes abordés. Mais au bout du compte

ils sont tous de la partie dans une intégration régionale aux objectifs géopolitiques communs.

Le repère stratégique, l'objectif suprême si vous voulez, est le développement assuré et dynamique de notre espace commun, sa sécurité, la qualité de la vie des gens. Et la clé du succès se trouve dans une coopération multiple renforcée et approfondie. La conjugaison des ressources naturelles, technologiques, intellectuelles et manouvrières, la coopération des productions, l'exploitation en commun des infrastructures de transport, la connexion des marchés sont autant d'avantages concurrentiels de nos pays. Nous avons là une possibilité à saisir de mettre tout cela au service de nos pays et de nos peuples.

La Vie Internationale : Au lendemain de l'éclatement de l'Union soviétique, la Russie s'est efforcée de préserver les liens d'amitié qu'elle a toujours entretenus avec l'Ukraine, pays auquel nous sommes attachés par toute notre économie et par une histoire commune et par des liens familiaux longs de nombreuses dizaines d'années. Et néanmoins, ces relations ont été mises à rude épreuve, ces dernières années. Qu'entreprennent les diplomates russes pour éviter que ces liens ne se relâchent, et, au-delà, pour leur donner plus de tenue à long terme envers et contre tous les conflits gaziers et autres ?

Grigori Karassine : C'est un fait que nos rapports avec l'Ukraine ont un caractère particulier. Deux peuples frères, une même histoire partagée pendant des siècles, des langues parentes. Des cultures imbriquées, une seule religion, des liens familiaux très étroits : voilà les racines, l'assise sur laquelle repose aujourd'hui une interaction aux multiples facettes.

Ajoutez à cela des liens économiques substantiels, un intérêt réciproque pour le développement des relations commerciales et des investissements, des projets d'infrastructures conjoints, des contacts scientifiques, des recherches menées de concert sur les technologies innovantes. Et puis il y a les mêmes défis que nos pays doivent relever, et tous les problèmes de l'époque, dont ceux qui affectent les affaires internationales.

Nous constatons avec plaisir que les dirigeants actuels et nos partenaires en Ukraine désirent, dans leur grosse majorité, que se maintiennent et se développent encore les liens les plus étroits avec la Russie dans tous les domaines de notre coopération.

Quant aux points sensibles des relations avec l'Ukraine, ces problèmes ne sont pas insolubles, et d'une part et d'autre on est prêt, dans un esprit constructif, à leur trouver des solutions avantageuses à la satisfaction des uns et des autres, quelque complexes que ces problèmes puissent paraître, et de deux.

Nous tenons pour vrai qu'une coopération étroite, à pleine vitesse, animé par l'esprit de partenariat stratégique avec nos partenaires ukrainiens s'inscrit pleinement dans l'intérêt de nos pays et de nos peuples et ne peut que porter le développement et la prospérité.

Nous nous y tiendrons encore et espérons sincèrement que ce sera également l'attitude de l'Ukraine.

Je tiens à souligner qu'en Russie on désire ardemment le resserrement des relations avec l'Ukraine dans tous les domaines sans exception : économie, politique, relations humaines, affaires internationales. De même que nous avons la conviction que l'établissement de coopérations tous azimuts avec la Russie rencontre tout à fait les intérêts cardinaux du peuple ukrainien, également. Il est clair que les idées d'élargissement de l'intégration dans l'espace postsoviétique, notamment la perspective d'une Union eurasiatique, peuvent aussi présenter de l'intérêt pour nos partenaires ukrainiens.

On ne cache pas, en Russie, que l'on aimerait voir l'Ukraine autrement qu'un partenaire stratégique des relations bilatérales, qu'elle soit aussi un des moteurs des processus intégrateurs à l'action dans l'espace commun. L'avantage de la conjugaison de nos efforts, de nos capacités et de nos potentiels saute aux yeux.

La Vie Internationale : Retirée de la CEI en 2008, la Géorgie n'a pas de relations diplomatiques avec la Russie. Ce pays est-il donc un « trou noir » pour la Russie ?

Grigori Karassine : Les relations entre l'État russe et la Géorgie sont dans l'impasse. Les dirigeants à Tbilissi ont tort, lorsqu'ils en rejettent entièrement la faute sur la Russie. Aucune propagande, aussi adroite soit-elle, ne saurait occulter le mensonge. Michael Saakachvili aura sur la conscience le criminel coup de force de 2008 sur l'Ossétie du Sud, le meurtre de nos soldats de la paix et de nombreux paisibles civils à Tskhinval. Les dirigeants géorgiens martèlent obstinément la conscience sociale, présentant la Russie comme l'ennemi de la nation, la langue russe est chassée des écoles géorgiennes, les monuments aux morts de la Seconde guerre mondiale sont rasés, la propagande reproduit à l'infini la thèse d'une occupation séculaire de la Géorgie par les Russes.

À l'animosité de Tbilissi, nous opposons une ouverture invariable à toute initiative constructive visant à une normalisation bilatérale. Nous ne repoussons jamais une offre de dialogue. Ainsi, avec l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud nous poursuivons un dialogue direct dans le cadre des discussions de Genève sur la sécurité et la stabilité en Transcaucasie. Récemment, nous

avons proposé de rétablir les relations diplomatiques qui ont été rompues par la Géorgie. Malheureusement, cette proposition qui pouvait réellement contribuer à la normalisation n'a pas été reçue.

Nous allons, malgré tout, faire ce qui est possible dans la situation présente pour préserver les liens qui rattachent les populations de nos deux pays au plan humain, personnel, familial. La communication est directe par route et par air, les églises, les gens de culture et de science, les institutions publiques restent en contact. Il est très important de ne pas mettre en cause la proximité historique de nos peuples qui restent frères.

C'est dans cette optique que nous avons proposé à la partie géorgienne d'établir un régime de déplacement transfrontalier sans visas pour nos ressortissants. Cette initiative a été repoussée par Tbilissi, comme les autres. Tbilissi se vante d'avoir unilatéralement aboli les visas pour les ressortissants russes. Comble de l'hypocrisie, car dans le même temps les services spéciaux géorgiens en catimini dépistent les Russes qui viennent en Géorgie après un séjour en Abkhazie ou en Ossétie du Sud, pour les mettre derrière les barreaux.

Pourtant, je reste convaincu qu'il est réellement possible de surmonter la crise qui, par la politique de Saakachvili, grève lourdement les relations russo-géorgiennes. Nos peuples ont une spiritualité et une histoire communes depuis des siècles. Des centaines de milliers de Géorgiens ont la nationalité russe et parmi eux, beaucoup de sommités culturelles ou politiques, beaucoup d'heureux hommes d'affaires. Tôt ou tard la normalisation de nos relations se fera. Quant à savoir quand, cela dépendra de l'avènement à Tbilissi d'une équipe de dirigeants lucides et responsables qui se laisseront guider par les intérêts véritables de la Géorgie, parmi lesquels le principal est de vivre en paix avec ses plus proches voisins.

La Vie Internationale : La Moldavie bénéficie d'un statut particulier au sein de la CEI. Quelles sont ses relations avec la Russie, ce pays ne se retirera-t-il pas de la CEI ?

Grigori Karassine: Nos relations avec la République de Moldova ont une histoire, un présent et un avenir. Le statut de neutralité implique cette retenue des Moldaves en tout ce qui concerne une présence dans les enceintes collectives et les formes de sécurité adoptées par les pays de la Communauté.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les accords fondateurs de la CEI et des États qui la composent garantissent l'intégrité territoriale de la République de Moldova.

Si l'on veut avoir, aujourd'hui, une vue d'ensemble sur le problème, il convient d'interroger les priorités que le gouvernement moldave a mis au programme. Y figurent le dialogue politique et la coopération dans le cadre de l'organisation aux fins de pouvoir bénéficier des avantages offerts par la Communauté exprimés en termes de libre circulation des personnes, de développement du commerce et du domaine social, de l'extension des échanges culturels et humains.

Ainsi, la Communauté offre un vaste champ de collaboration. En tout cas, la Moldavie peut, en participant à l'œuvre communautaire, conclure à l'avantage des différentes formes d'intégration.

Le galop de la direction moldave vers l'Union européenne ne l'empêche nullement de soigner à l'intérêt national pris dans toute sa complexité, entendons l'espace de la CEI, stratégie qui irait tout à fait dans le sens des attentes de l'opinion.

La Vie Internationale : Quelles sont les priorités dans le secteur Asie centrale ?

Grigori Karassine : La région tient une place à part sur l'échelle des priorités de la politique extérieure de la Russie. Nos efforts vont au développement de relations variées dans le cadre d'un partenariat stratégique et de la coopération. Nous avons tout intérêt à assurer la stabilité politique et sociale, et aussi économique dans cette région. De la réussite de nos efforts conjoints dépend en grande partie notre capacité à tous d'affronter les nouveaux défis, tels que la propagation du terrorisme, de l'extrémisme et de la criminalité organisée, du trafic de la drogue et de l'immigration clandestine. La prospérité et la sécurité de la Russie en dépend tout autant.

La Russie agira de telle sorte que les pays d'Asie centrale ressentent les avantages et l'attractivité de l'intégration au niveau de la CEI, parce qu'ils sont au cœur même de la plupart des structures intégrées de l'espace postsoviétique.

Nous développons assidument une coopération économique avec les pays de la région et ce au format bilatéral aussi bien que dans le cadre de l'EurAsEC et de l'Organisation de coopération de Shanghai. Ajoutons une plus grande interaction au sein de l'Union douanière et de l'Espace économique commun. Seul le Kazakhstan y participe pour l'instant, mais d'autres pays de la région ont déjà manifesté leur désir de le rejoindre.

Autre exemple positif de coopération avec les pays centraux-asiatiques : l'utilisation des terrains de coopération offerts par la Commission économique pour l'Europe et le programme spécial de l'ONU pour les économies d'Asie centrale conçu aux fins d'aider au développement social et

économique de la région au regard des ressources en énergie, en eau, et de l'innovation.

Pour ce qui est de la politique commerciale, il nous importe grandement que l'intention des pays centraux-asiatiques d'adhérer aux processus d'intégration au sein de la CEI rejoigne les perspectives de leur présence dans le système commercial mondial en qualité de membres de l'OMC.

Une des grandes priorités de notre coopération dans le secteur central-asiatique reste la mise en place d'un climat favorable pour les quelque 5,7 millions de Russes qui s'y trouvent encore, la défense de leurs droits et intérêts légitimes, la revitalisation du lien spirituel et culturel qui les rattache à leur berceau historique.

Tout mis ensemble fait de l'Asie centrale une zone stratégique pour les intérêts de la Russie.





Sergueï RIABKOV

*Vice-ministre des Affaires
étrangères de la
Fédération de Russie*

L'AMÉRIQUE LATINE RÉCLAME UNE APPROCHE PARTICULIÈRE

La *Vie Internationale* : Pourriez-vous, Monsieur le vice-ministre, ébaucher une rétrospective des relations entre la Russie et les pays latino-américains, et les projeter dans l'avenir ?

Sergueï Riabkov : Pour la rétrospective, je pense qu'il y a peu de régions au monde aussi éloignées de nos frontières, si seulement il s'en trouve, où tant de gens voient la Russie avec sympathie. Des gens qui, soit, ont fait des études en Russie, soit de quelque manière ont établi des liens avec elle. Des gens sensibles aux idéaux que nous avons défendu naguère comme pays, qui voyaient en la Russie (l'URSS) le symbole de la justice sociale et de la marche vers un avenir meilleur. Voilà un bouquet unique de circonstances qui, selon moi, retentissent aujourd'hui encore sur les relations de la Russie avec la région latino-américaine, et sur leurs perspectives.

Certes, il y a eu un passage difficile, quand il a pu sembler que la Russie s'était à jamais retirée de cette région pour s'intéresser à d'autres. Il est

heureux que cette période aujourd'hui révolue ait fait place à une évolution pragmatique, bien que manquant parfois de dynamisme. Mais c'est un fait, pour moi, que la Russie revient en Amérique latine et que, par endroits, nous en sommes à combler les pertes des années 1990 et du début des années 2000. Cela tient, en premier lieu, au regain des positions russes dans l'arène internationale qui va de paire avec celui de notre potentiel, politique, mais également économique. Et ensuite à la politique volontaire du pays de créer des liens de partenariat forts avec tous les pays qui y trouveront leur intérêt.

Je relèverai aussi le fait que, contrairement à la période soviétique, nous ne nourrissons aucune préférence idéologique flagrante, non plus que le désir d'opposer l'existence de relations avec tel ou tel pays ou groupe de pays à l'absence de telles avec d'autres pays. J'entends par là que l'Amérique latine n'est pas une arène de jeux d'influence pour la Russie. Le but n'est pas là, les possibilités non plus, d'ailleurs. Ce n'est pas une région où nous voudrions encourager des processus susceptibles de créer des problèmes à qui que ce soit. Nous pouvons avancer des exemples qui prouvent que notre coopération peut s'étendre aux pays dont les gouvernements professent une politique à l'opposé de la ligne de politique étrangère de la Russie.

Et même qui ne s'entendent pas trop entre eux. J'ai en tête nos relations avec la Colombie, qui sont en bonne voie, alors qu'avec le Venezuela nous avons un partenariat stratégique. Il nous est possible de nous activer à la fois dans le domaine du tourisme, et dans celui des régimes internationaux de non-prolifération des armes de destruction massive avec le Mexique, alors que ce pays ne fait pas partie de quelque groupe de pays latino-américains professant des vues de gauche du genre ALBA positionnés aux antipodes des États-Unis ou du Canada. Le Mexique est leur plus proche partenaire. Et puis il y a l'Argentine, le Brésil, le Pérou, le Chili ...

J'aurais de la peine à désigner un seul pays de cette région avec lequel nos relations ne seraient en progression, parfois considérable, depuis le commerce et jusqu'aux possibilités accrues de voyager sans visas. L'Amérique latine est une région où nous avons bien réussi ces dernières années, et nous sommes vraiment en train d'en faire une zone de voyage sans visas pour nos ressortissants. Avec le Brésil nous avons des relations tout à fait particulières. Nous avons développé une coopération étroite, bien rodée, au sein du BRICS. Y compris sur les questions à caractère international, et pas seulement sur les aspects économiques et financiers, par où le BRICS a, de fait, commencé, mais aussi sur la réforme des institutions internationales financières, et autres. Avec les Brésiliens nous en sommes arrivés à la coopération dans l'Espace.

Notre commerce avec l'Argentine accuse un taux de croissance appréciable. La situation est unique avec l'Équateur : nous avons même établi une ligne directe de porte-conteneurs Guayaquil – Saint-Pétersbourg, chose qui, à ce que je sache, n'avait jamais existé. Des projets d'investissement sont à l'étude, comme ces planteurs de bananes qui peuvent étendre leur production grâce aux investissements russes dans des lignes d'emballage ou de transformation. À Cuba la compagnie russe *Zarubejneft* fore des puits de prospection du pétrole. Et il y a d'autres nouvelles idées qui ne sont pas mauvaises...

La Vie Internationale : Comment la coopération avance-t-elle entre nos sociétés privées et le monde des affaires d'Amérique latine ? Elle piétinait jusqu'à présent, et l'on ne ressentait pas vraiment l'intérêt des entreprises russes pour cette lointaine région...

Sergueï Riabkov : C'est vrai, sans doute. Néanmoins, on voit germer les débuts d'un B2B. Je n'en exagérerais pas l'importance, mais les exemples existent. Au Nicaragua, par exemple, la compagnie *Yota* a monté, dans le cadre du projet de *Rostekhnologii*, un réseau de communication mobile de quatrième génération qui est déjà opérationnel et surpasse de loin ses concurrents pour la qualité du service. C'est un indicateur de l'évolution du caractère des relations d'affaires entre nos pays. Pour résumer, je peux dire qu'un nouveau modèle est en train de se mettre en place, une nouvelle panoplie de relations, fort différente de ce qu'elle a été. J'ai d'autres exemples. Ainsi nous augmentons nos fournitures de matériel destiné à la production d'énergie. Nous avons emporté des marchés en Équateur. La société russe *Silovyé mashiny* (*Équipement de puissance*) marque une forte présence en Argentine. Nos hélicoptères se vendent bien dans la région. Bref, nous prenons ce qui est à notre portée.

Je me dois encore de dire que les pays d'Amérique latine n'ont pas perdu leur intérêt pour les études en Russie. Certes à une échelle moindre qu'à l'époque soviétique, mais tout de même, des dizaines, pour ne pas dire des centaines d'étudiants de toutes spécialités et de tous profils. Là aussi, des difficultés subsistent, liées essentiellement au financement du voyage et au niveau médiocre des bourses d'études. Mais même les problèmes de cette envergure trouvent leur solution. Je n'ai pas encore évoqué les exemples d'une coopération culturelle et humaine qui prend de l'ampleur ces dernières années. Les tournées d'orchestres et de troupes de ballet se font plus fréquentes et le rythme est plus soutenu. Mais il n'y a pas de limites à la recherche de la perfection, et le champ existe pour étendre encore ces échanges. En scrutant plus souvent notre passé, en feuilletant les pages de

notre histoire commune, nous pêchons dans un potentiel de découvertes futures. L'objectif est fixé, il n'y a plus qu'à y aller.

La Vie Internationale : Où est l'obstacle, qu'est-ce qui nous empêche d'étendre nos relations avec la région latino-américaine avec plus d'allant ? Ne risquons-nous pas, à ce rythme, de perdre des pans entiers d'une coopération possible ? Car si nous ne cherchons pas la compétition, la concurrence ne dort pas, elle. Ou bien l'entrepreneur russe n'est-il pas encore prêt pour se lancer à la conquête de la Prairie de l'Amérique du Sud ?

Sergueï Riabkov : Pour moi il est prêt, mais bien sûr pas dans sa masse. J'ai déjà mentionné quelques cas de collaboration efficace. Quant aux problèmes, ils sont présents, c'est clair. Trois volets se présentent à nous, sur lesquels nous devons nous escrimer pour ne pas nous laisser distancer par les autres joueurs sur cet échiquier, garder le rythme de notre coopération et ne pas connaître de passages à vide. Pour commencer il faudra trouver le moyen d'élargir le champ de notre présence économique dans la région. Nos exportations, de même que nos importations, ont un caractère de monoculture. Nous fournissons les pays d'Amérique latine essentiellement en engrais. Plus quelques matériels militaires, des laminés et, par-ci par-là, du matériel électrique. C'est tout, en gros. De notre côté nous importons de plusieurs pays de la région des produits agricoles sujets aux fluctuations de la conjoncture et de la demande. Au reste, ces derniers temps on note une montée du tourisme russe en Amérique latine. Cela tient, notamment, aux problèmes que connaissent l'Égypte et, en partie, la Turquie, destinations traditionnelles pour les Russes. Mais c'est tout, nous n'avons pas d'autre base tangible. Ce qu'il faut faire, c'est investir en Amérique latine. Les affaires se développent effectivement très mollement, et nous n'avons pas assez de la ressource administrative pour impulser le processus. Nos hommes d'affaires sont encore très frileux. Je vous accorderai que pour l'ensemble la façon d'appréhender les pays latino-américain est toute d'inertie. Alors que les possibilités ne manquent pas. Et, de plus, on nous y invite assidûment.

Ensuite, pourquoi ne pouvons-nous pas stimuler l'import-export et offrir des garanties publiques à l'investissement grâce à la création de banques spécialisées ? Nous n'avons pas non plus une structure d'État entière, qui puisse s'occuper de l'aide au développement de la coopération, comme il y en a dans maints autres pays, comme la Chine. Là aussi nous avons du pain sur la planche.

Enfin, pourquoi retardons-nous sur l'Europe et l'Asie dans l'établissement de ponts de coopération avec l'Amérique latine ? Je crois que cela tient à la persistance de cette idée fausse que l'Amérique latine est au bout du monde,

un monde intéressant, exotique, certes, mais nous sommes plus centrés sur l'Europe, les pays de la CEI, la Chine. La réalité, c'est que nous venons à l'Amérique latine lorsque nous avons parcouru les autres chemins. La même philosophie anime les responsables de nos musées et de certains groupes artistiques. Tout cela peut difficilement être articulé en un système élégant, or, à moins d'aborder la question dans son ensemble, nous n'y gagnerons pas grand-chose. Maintenant, il n'est pas facile de concourir contre les capacités financières qu'un pays comme la Chine, par exemple, peut aligner. Il faut rester réaliste. Nous devons exploiter les avantages dont nous disposons : des positions mieux ancrées, le positivisme de la relation à la Russie, l'absence de préjugés, la perception de notre pays comme d'une force internationale, le point de départ d'une organisation polycentrique, multipolaire du monde. Cette compréhension doit nous aider à prendre racine en Amérique latine. L'inertie des hommes d'affaires, le manque de ressources financières et la perception de la région comme secondaire sont, sans doute, les trois grandes raisons qui font obstacle à un développement plus intensif de nos relations.

La Vie Internationale : Un souci d'image fait partie des grandes lignes de la stratégie de politique étrangère de tout pays qui se respecte. Les spécialistes en la matière affirment que de l'image que l'on donne du pays et de ses habitants à l'étranger dépendent largement les aspects économique et politique, information, culture et autres, de ses relations extérieures. Une perception positive ou négative induit nécessairement des correctifs substantiels à sa politique intérieure et étrangère, et a des incidences sur sa sécurité. Ne pensez-vous pas que nous souffrons d'un déficit d'image? Pas l'argent? Pas le temps?

Sergueï Riabkov : Je vous accorde que l'idée que l'on se fait de la Russie en Amérique latine ne peut pas nous satisfaire. Il faut trouver d'autres formes, sans pour autant mettre au rencart ce qui nous a si bien servi. Les formes modernes, c'est un plus grand auditoire et la communication par l'Internet. Nous ne travaillons pas assez en espagnol pour le public hispanophone. Certes nous émettons vers l'Amérique latine, nous avons le canal *Rusia Hoy*, l'agence *RIA Novosti* diffuse ses informations en espagnol tout comme *ITAR-TASS*. Mais aujourd'hui, ce n'est pas assez. Insuffisamment de livres, de journaux, de revues paraissent en espagnol. Nous devons faire une pratique régulière de ce qui se fait épisodiquement, rarement, ou en faibles quantités, à savoir : publier des encarts dans les journaux et revues d'Amérique latine. Les précédents existent, mais il faut les étendre. La machine se mettra en route si nous publions des informations sur la Russie et sur les affaires, et sur la culture, et sur la vie publique, sous forme d'encarts

et de suppléments à des publications locales réputées. Et faire la même chose en format électronique. La diffusion est plus large et il est plus facile d'atteindre l'auditoire désiré, celui qui crée un état d'esprit, y compris au sein des structures officielles. Nous travaillerons ensemble à la rédaction et à la mise en œuvre de programmes thématiques, par exemple sur les activités du BRICS. Et il faut que le produit ne soit pas ennuyeux, il faut intéresser et apporter quelque chose de neuf, d'inconnu. La fabrication d'une image de la Russie dans la région est quelque chose de coûteux. Mais c'est une ressource qui peut être exploitée à bon escient.

La Vie Internationale : Vos dires dénotent un grand optimiste. Il est vrai qu'il serait impossible de s'occuper de l'Amérique latine à moins d'une forte dose d'optimisme et de bonne humeur. Quelles perspectives voyez-vous à nos relations dans ce secteur ?

Sergueï Riabkov : Quelles perspectives ? Tout dépendra de nous. Aucune limite n'a été posée. Si nous construisons des hôtels à Cuba, si les footballeurs brésiliens viennent plus nombreux jouer pour des clubs russes malgré la différence de climat, si le vin chilien et les bananes équatoriennes sont élevées sur place avec des capitaux russes, si dans l'avenir également nous livrerons du matériel militaire aux pays de la région et que nous y érigeons des ouvrages énergétiques, si les étudiants latino-américains cherchent à venir étudier plus nombreux dans les écoles russes, alors de jolies perspectives nous sont promises.

Certes l'Amérique latine ne manque pas d'avoir ses problèmes internes. Mais ce sont, en majorité, des problèmes de croissance. En gros, le potentiel économique et humain de cette région est énorme. Et un « géant des tropiques » tel que le Brésil en est un exemple convainquant.

Nous devons nous représenter dignement en Amérique latine. Et il faut que la Russie y fasse figure de pôle. C'est une tâche à laquelle nous allons nous atteler. Il importe de proposer une politique bien pensée, de se faire des amis et des collaborateurs de tous les partenaires de la région. Nous avons déjà une base solide. Il suffit de nous en faire un tremplin pour aller de l'avant.

La Vie Internationale : Merci, Monsieur le vice-ministre, pour cette interview captivante. Nous comptons sur de nouveaux entretiens qui mettront en lumière le développement de nos coopérations avec l'Amérique latine.

Международная



ЖИЗНЬ



Igor IVANOV

*Président du Conseil russe
des Affaires
internationales*

isivanov@alhouse.ru

LES RELATIONS RUSSO-AMÉRICAINES REDÉMARRENT : TACTIQUE OU CHOIX STRATÉGIQUE ?

Les relations entre la Russie et les États-Unis se sont développées ces dernières années sous le signe de la relance amorcée au début de 2009 sous les auspices du Président russe Dmitri Medvedev et du Président américain Barack Obama.

Ce redémarrage prend la suite d'une phase de confrontation aiguë. C'est le qualificatif que l'on pouvait donner aux relations entre nos pays durant la présidence républicaine de George Bush. Toutes les déclarations emphatiques de partenariat que renfermaient les textes conjoints approuvés aux sommets de 2002 et 2008 ne pouvaient dissimuler le fait que les relations russo-américaines étaient, de l'avis de nombreux experts, au plus bas depuis la fin de la guerre froide. La crise du Caucase d'août 2008 marqua un cap, lorsque Washington embrassa ouvertement la cause des dirigeants de la Géorgie fauteurs du conflit armé avec la Russie.

Cette politique vis-à-vis de la Russie dénotait la volonté de Washington d'instaurer une domination sans partage de l'Amérique dans l'arène politique

mondiale. De là ce mépris avéré de l'ONU et des autres institutions multilatérales, des normes fondamentales du droit international, de là la prédilection pour la force et les actes unilatéraux, les tentatives grossières d'imposer ses vues et ses décisions aux autres peuples et nations. La dénonciation du traité *ABM* de 1972, l'invasion en Irak en élidant le Conseil de sécurité de l'ONU, l'ingérence effrontée dans les affaires internes de la Russie et de ses voisins immédiats, la négligence délibérée des intérêts russes dans l'arène internationale, tout cela ne pouvait manquer de ravalier la qualité des relations russo-américaines.

« LA RELANCE » : LES MOTIFS DE WASHINGTON

L'administration démocrate de Barack Obama est arrivée au pouvoir en janvier 2009 avec un lourd héritage de politique étrangère. Certes, la Russie n'était pas le seul problème. Les États-Unis étaient embourbés en Irak, piétinaient en Afghanistan, perdaient des points au Proche-Orient et en général dans le monde musulman. Dans une grande majorité de pays d'Europe, d'Amérique latine et des autres continents, l'humeur anti-américaine était en hausse stable.

Les difficultés de Washington à l'extérieur étaient encore augmentées par la suite de la crise économique et financière qui depuis le milieu de 2008 frappait les pays les plus riches. Il s'avérait désormais impossible, le déficit budgétaire et les problèmes internes ayant atteint leur maximum, de mener une politique extérieure dispendieuse. Et aux États-Unis, et ailleurs, on s'interrogeait, dès lors, sur l'efficacité du modèle socio-économique américain ; certains allaient même jusqu'à évoquer une crise profonde du libéralisme américain et à parler de crépuscule de l'ère américaine.

Confrontée à un bouquet de problèmes à l'intérieur et à l'extérieur, l'administration Obama fut amenée à réviser maints éléments de base de la politique étrangère conduite jusque là par les républicains. Bien sûr, il ne s'agissait pas exclusivement des relations avec la Russie. Washington cherchait à tâtons de nouvelles approches pour les relations avec ses alliés traditionnels, insistant plus sur le dialogue et le partage des responsabilités dans la prise de décisions. On parla de forcer le retrait des troupes américaines d'Irak, d'un revirement de stratégie en Afghanistan. Jusqu'au discours de Washington qui changea, déplaçant les accents sur l'action multilatérale, collective souhaitable, sur la recherche nécessaire du compromis avec les contradicteurs sur le respect des valeurs autres que les valeurs occidentales. Des signaux partirent de Washington, indiquant qu'il était prêt à reprendre le processus du désarmement nucléaire.

Quelle place la Russie tenait-elle dans la stratégie américaine ? Il semble qu'au début du gouvernement Obama (durant un an, un an et demi) la Maison-Blanche ait considéré ces relations à travers le prisme de la recherche de solutions à d'autres problèmes de politique étrangère de première importance pour Washington. Une relation sélective avec la Russie devait servir à la réalisation des tâches que se donnait la politique américaine. Au premier chef, il s'agissait de l'Afghanistan où le succès des opérations des forces coalisées des États-Unis et de leurs alliés devait dépendre en grande partie de la position russe. La Russie restait un joueur clé pour la non-prolifération, sans une participation russe on pouvait difficilement compter avancer sur la question des programmes nucléaires iranien et nord-coréen. De même, les États-Unis avaient besoin d'une Russie coopérante pour lutter contre le terrorisme international. Ils se devaient de s'assurer du loyalisme de Moscou lors du vote de questions essentielles au Conseil de sécurité des Nations Unies. Moindre, mais tout de même important, était le rôle de la Russie pour la stabilité des marchés mondiaux de l'énergie et de quelques autres matières premières capitales pour les États-Unis.

Sur le plan géopolitique, le revirement de la Russie vers l'Asie commençait à inquiéter Washington. Ceci concerne en premier lieu l'approfondissement de la coopération russo-chinoise. Quelque libéral qu'eut pu être le discours de l'administration Obama, celle-ci a, dès le début, considéré la Chine comme le principal rival de l'Amérique sur la scène mondiale, et la perspective d'une alliance anti-américaine entre la Russie et la Chine ne pouvait manquer d'alarmer Washington. Cela étant, la diplomatie américaine se mit à considérer avec plus d'attention des mécanismes multilatéraux de coopération régionale tels que l'OCS et le BRIC.

Il faut relever le fait que la relance a été servie par un facteur aussi subjectif que le retour dans l'administration de personnages forts d'une grande expérience de la Russie, ayant travaillé avec la Russie et en Russie à l'époque de la présidence Clinton. Ces gens ont constitué une espèce de « lobby russe » dans les corridors du pouvoir à Washington, liant en quelque sorte leurs ambitions professionnelles à la réussite du redémarrage. De l'aveu de certains observateurs, avec le temps le Président Obama lui-même se plongea dans la thématique russe, s'intéressant plus activement à la Russie.

Petit à petit la relance prit plus de poids et de place dans le système des priorités de politique étrangère des États-Unis, du fait même que sur les autres volets de la « nouvelle politique » l'administration démocrate ne pouvait se targuer de succès importants. Les relations avec le monde islamique restaient tendues, le processus de paix au Proche-Orient piétinait,

en Afghanistan on ne pouvait afficher des résultats convaincants, la contradiction perdurait entre les États-Unis et l'Union européenne sur la stratégie de sortie de la crise, etc. Ainsi, la relance s'avéra être pratiquement le seul succès tangible de la politique étrangère de l'administration Obama, si bien que de moyen, elle devint progressivement un but en soi politique.

LES MOBILES DE MOSCOU

Que se passait-il du côté russe ? Il est possible, me semble-t-il, d'isoler trois conditions ayant joué en faveur d'une politique de redémarrage des relations avec les États-Unis.

Tout d'abord, à l'automne 2008 Moscou était menacé d'isolement politique. La politique russe dans le Sud-Caucase (reconnaissance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie) n'avait été suivie par aucun pays de quelque importance. Pas même par les partenaires de la Russie au sein de la CEI, de l'OCS ni du BRIC. La tension avait atteint une cote critique dans les relations russo-américaines : les discours belliqueux tenus de part et d'autre avaient des relents de guerre froide. Un coup de frein fut donné aux relations avec l'OTAN. Le discours antirusse trouva sa nourriture en Europe. Les dirigeants russes n'étaient pas aveugles pour ne pas comprendre tous les risques que comportait un tel développement.

Et puis la Russie commençait à se ressentir de la crise financière et économique mondiale. Si à l'été 2008 la mode, à Moscou, était encore de présenter la Russie comme un îlot de stabilité dans la mer agitée de l'économie mondiale, vers la fin de l'année il apparut à l'évidence que la Russie non seulement n'échapperait pas à la crise, mais qu'elle en subirait les conséquences plus lourdement que maints pays développés. La crise mondiale eut un effet dégrisant sur les politiques russes qui, pour différentes raisons, s'évertuaient à dissimuler la dépendance croissante de la Russie vis-à-vis des tendances du développement. Une confrontation durable avec les pays développés, États-Unis en tête, pouvait avoir des conséquences néfastes pour l'économie russe.

Enfin, la modernisation proclamée par les dirigeants russes supposant la transformation accélérée d'une économie assise sur le commerce des matières premières en une économie innovante appuyée sur la connaissance, était totalement compromise par la perspective d'une confrontation avec les pays disposant du plus fort potentiel dans ce domaine.

Force est, donc, de constater la convergence des intérêts de la Russie et des États-Unis, qui a permis, au début de 2009, de s'aventurer vers cette nouvelle étape dans leurs relations bilatérales, qui a reçu le nom de « relance ».

QUI Y A GAGNÉ ?

Dans des relations telles que celles qui joignent des pays tels que la Russie et les États-Unis, ayant des intérêts de l'échelle mondiale, il est difficile de trouver les critères permettant de juger de laquelle des parties a le plus bénéficié de cette coopération. On peut dire, toutefois, avec assurance que le redémarrage a ouvert à tous deux de bonnes occasions pour résoudre les problèmes les intéressant.

Les intérêts russes et américains coïncidaient objectivement dans les années 2009-2010, et ceci a été le gage du succès de la relance et une source d'espoir de voir émerger un partenariat stratégique. Mais dire qu'il existait un consensus indiscutable, en Russie comme aux États-Unis, sur la politique de la relance, serait erroné. Dès le départ cette politique a fait l'objet de vives critiques de part et d'autre.

Quels acquis de la relance peuvent-ils être considérés comme essentiels ?

La grande réalisation reste, sans conteste, la signature du traité *START III*. Le texte en a été élaboré dans des délais très courts et a marqué un grand pas en avant dans le domaine de la réduction des arsenaux stratégiques des deux pays. Les critiques de ce traité se sont levés en nombre, tant aux États-Unis qu'en Russie, mais en gros il répond aux intérêts des deux pays, entérinant juridiquement leurs projets de restructuration des vecteurs nucléaires stratégiques et remettant à l'honneur les mécanismes de vérification pratiquement évanouis. En signant ce traité, la Russie et les États-Unis acquéraient le droit moral de repartir en guerre contre la prolifération des armes nucléaires et d'inviter les tierces puissances nucléaires à intégrer le processus de contrôle des armes nucléaires. Le fait que le Sénat américain ait ratifié ce traité *START* indique que l'opposition républicaine ne s'est pas trouvée en position de remettre en question la stratégie de relance.

Le Président Obama a montré plus de souplesse dans la question de la défense antimissile qui provoque à juste titre une levée de boucliers à Moscou. Ce geste, sans rien changer à la nature de la position américaine, devait prouver la disposition des États-Unis au dialogue avec la Russie sur les problèmes touchant à la sécurité internationale.

START III a créé un cadre pour le développement de la coopération russo-américaine dans le domaine nucléaire en général. Entré en vigueur en 2011, l'Accord sur la coopération dans le domaine de l'atome civil (dit « Accord 1-2-3 ») a ouvert le marché américain aux sociétés russes productrices d'électricité d'origine nucléaire.

Autre acquis de la relance, surtout pour la partie américaine : l'accord sur le « transit afghan » permettant aux États-Unis et aux coalisés en Afghanistan

d'utiliser le corridor du Nord passant par la Russie pour le transit de frets non militaires. La facilitation de transit ne signifiait pas que la Russie adhérerait à la position américaine sur la question afghane. La politique étasunienne en Afghanistan reste un objet de forte critique de la part de Moscou. Les politiques russes ont ainsi fustigé la coalition pour ce qu'elle a fermé les yeux sur l'accroissement sans précédent de la production de drogue en Afghanistan, drogue qui vient finir en Russie précisément, pour la plus grande partie. Néanmoins, Moscou a reconnu que la présence américaine en Afghanistan avait joué un rôle stabilisateur pour toute la région d'Asie centrale et, pour cette raison, a cru possible d'y apporter son soutien, limité, certes, mais qui avait son importance, allant jusqu'à autoriser l'installation d'un centre logistique de l'OTAN à Oulianovsk.

La coopération contre le terrorisme et le trafic de la drogue s'est faite plus systématique.

Un autre résultat majeur de la relance aura été le rapprochement des positions américaine et russe sur le dossier nucléaire iranien. Tout en continuant de s'opposer avec la dernière résolution à toute perspective de frappe des États-Unis ou d'Israël contre les ouvrages nucléaires iraniens, Moscou est aussi clairement opposé à l'acquisition de l'arme nucléaire par l'Iran et a même restreint sa coopération militaire technique avec ce pays. C'est beaucoup grâce à l'interaction des États-Unis et de la Russie qu'il a été possible de s'entendre sur l'introduction par le Conseil de sécurité des Nations Unies de nouvelles sanctions internationales à l'endroit de l'Iran tout en maintenant le système de stimuli positifs et négatifs par rapport au programme nucléaire iranien.

Il convient d'ajouter quelques points concernant essentiellement les acquis russes dans la mise en œuvre de la relance.

Avant toute autre chose, il faut relever le fait que les États-Unis ont, plus que par le passé, tenu compte des intérêts stratégiques de la Russie dans l'espace ex-soviétique. Certes, Washington n'a pas, et ne pouvait pas reconnaître à ce territoire le statut de « sphère d'influence » spécifique de Moscou, mais il a prêté une oreille plus attentive aux préoccupations de Moscou. L'administration américaine a été plus circonspecte dans son aide militaire technique à la Géorgie après la guerre d'août 2008 et a baissé d'un ton son discours en faveur du régime de Saakachvili. Sans grand enthousiasme, mais tout de même, Washington a accepté la défaite de Iouchtchenko à la présidentielle d'Ukraine, et la victoire de Ianoukovitch, tenu pour le candidat de Moscou. L'élargissement de l'OTAN à l'Est a été ajourné, principalement pour supprimer un sujet d'irritation dans les

relations entre les États-Unis. Le changement de priorités de la politique américaine dans la zone de l'ancienne Union soviétique était tellement frappant que les contradicteurs républicains du Président Obama ont presque pu l'accuser de trahir les intérêts des États-Unis dans la région.

La relance a également profité à la Russie du fait d'un adoucissement de la critique américaine à l'encontre du système politique russe et de la situation des droits de l'homme en Russie. Certes, l'administration démocrate ne pouvait entièrement renoncer à la défense des droits de l'homme et au soutien de la démocratie, qui font partie de sa stratégie en direction de Moscou. Mais, dans la pratique, cette tâche a été ravalée au second plan : aux pressions permanentes, les démocrates ont préféré la tactique d'engagement constructif de la Russie dans un dialogue sur le développement des institutions de la société civile, le partage d'expériences en matière d'affinement des mécanismes démocratiques, etc.

Enfin, il faut souligner à part la coopération russo-américaine dans la question de l'entrée de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Force est de reconnaître qu'à moins du soutien actif de Washington, le processus aurait été encore plus long et plus pénible. Les États-Unis ont fait pression sur quelques-uns de leurs partenaires pour lever les dernières barrières. À part cela, on admettra que la relance n'a pas peu ou prou apporté une croissance brutale du commerce russo-américain, ni un afflux puissant des investissements américains en Russie. Par comparaison avec la Chine, l'Allemagne, l'Italie et bien d'autres pays, la place des sociétés américaines sur le marché russe reste plus que modeste.

Pour conclure sur la relance des années 2009-2011, on constatera qu'il a été possible de lever les obstacles les plus flagrants au progrès des relations bilatérales. La mise en place d'une Commission présidentielle bilatérale imaginée par les Présidents russe et américain aura contribué à faire redémarrer le dialogue sur un ton positif et sur un très large cercle de sujets de coopération. Le progrès saute aux yeux lorsque l'on compare le point où l'on était à l'automne 2011 et le point le plus bas, à l'automne 2009.

ET MAINTENANT ?

On admettra, toutefois, qu'en dépit de tous les acquis, la relance n'aura pas affecté les fondements des relations russo-américaines, n'aura pas opéré de revirement définitif des esprits dans les deux pays qui continuent de vivre prisonniers des stéréotypes de la guerre froide, ni amené ces relations à un niveau ni une qualité supérieure. Lors de l'élaboration d'un document aussi important que le traité *START III*, les parties opéraient avec des concepts

désuets de la stabilité stratégique, tels que le « confinement stratégique », la « parité nucléaire », la « destruction mutuelle garantie », le « potentiel de riposte », etc. Le niveau élevé de défiance réciproque fut particulièrement sensible lors des discussions sur le bouclier antimissile. Il n'y a pas encore dans les relations russo-américaines le degré de compréhension capable d'amortir les inévitables oscillations de conjoncture dans les deux pays.

Vers le milieu de 2011 l'impulsion initiale donnée à la relance était éteinte : on avait atteint au possible dans le cadre du modèle traditionnel. Toute avancée n'était maintenant plus possible que par un aménagement qualitatif des principes qui commandent à ces relations. Mais cela, personne, à Washington comme à Moscou, n'y était préparé, comme on l'a observé durant les campagnes électorales ici et là. Si bien qu'à l'avant-scène se sont profilés les problèmes en suspens et les conflits en puissance présents sous l'une ou l'autre forme dans tous les secteurs des relations russo-américaines.

Cela dit, Russie et États-Unis ne retombent pas pour autant dans la confrontation de la guerre froide. On l'a vu avec l'administration Bush, la détérioration a ses limites objectives. Ainsi, on imaginerait avec peine un retour à une course aux armements de l'envergure de celle qui a existé naguère entre les États-Unis et la Russie : les freins financiers, économiques et politiques seront l'obstacle à de tels scénarios. De même, il est fort peu probable que la Russie et les États-Unis œuvrent sciemment à une déstabilisation régionale pour s'ébranler mutuellement ou usent à cette fin de la menace de la prolifération nucléaire. Moscou et Washington restent avoir besoin l'un de l'autre, dès lors leur concurrence sera mitigée.

La rencontre Poutine-Obama du 18 juin 2012 à Los Cabos est significative de la volonté des deux pays de poursuivre dans la voie du développement positif de leurs relations.

Si l'on projette le développement des relations russo-américaines dans l'avenir immédiat, on peut bâtir quelques conjectures.

Premièrement, Russie et États-Unis éviteront les démarches susceptibles de provoquer une crise aiguë entre eux. Telle perspective serait contraire à leurs intérêts à long terme. On observera divergences et contentieux, mais il n'y aura pas de tension à l'escalade incontrôlable. Les instruments de coopération existants persisteront fort probablement et le travail se poursuivra par les canaux officiels aussi bien qu'informels.

Deuxièmement, les relations russo-américaines se ressentiront de la pression croissante de facteurs extérieurs tels que la conjoncture dans différentes parties du globe. La guerre civile en Syrie sera de toute évidence un facteur de complications supplémentaire entre Moscou et Washington.

De même qu'un aggravement de la situation avec l'Iran aurait des incidences néfastes sur les relations bilatérales ; à plus forte raison une frappe sur des ouvrages nucléaires iraniens. La glissade de l'économie mondiale vers une nouvelle crise renforcera les tendances protectionnistes et nationalistes dans un pays comme dans l'autre, induisant de nouvelles complications relationnelles.

Troisièmement, les prochaines années ne donnent aucun fondement à espérer quelque percée dans les relations bilatérales du fait que ni aux États-Unis ni en Russie on n'a encore compris qu'il était impératif pour l'intérêt mutuel considéré dans le long terme d'adopter résolument de nouvelles bases de coopération, et ces nouveaux principes supposent la prise en compte et la considération des intérêts de l'autre et un partenariat agissant pour la solution des problèmes aigus du monde d'aujourd'hui. Le chemin qu'il faudra franchir en direction d'une telle coopération apparaît long et semé d'embûches.

ROMPRE LE CERCLE VICIEUX

Tout politique averti, tout expert des affaires internationales accordera que la coopération entre Moscou et Washington conserve toute son importance. Pour nos pays, certes, mais aussi pour la situation dans le monde en général. Non, l'organisation du monde en ce XXI^e siècle n'est plus bipolaire, mais à moins que s'établisse la compréhension entre la Russie et les États-Unis, maints problèmes pourront difficilement trouver leur solution, quand cela ne deviendra pas simplement impossible. Une plus grande efficacité des institutions internationales, le règlement des conflits régionaux, la lutte contre le terrorisme et la prolifération nucléaire, la riposte aux nouveaux défis de la mondialisation et aux menaces qui pèsent sur la sécurité internationale : voilà autant de tâches qui ne pourront être menées à bien que par un effort conjugué de la communauté internationale. D'ailleurs qui mieux que la Russie et les États-Unis, qui ont une responsabilité particulière au regard du maintien de la paix, pourrait-il conduire le processus ?

Que faire pour rompre le cercle vicieux « détente — confrontation » qui s'est créé dans les relations russo-américaines et empêche de les porter à un autre niveau, celui d'une coopération bénéfique à tous et à long terme ?

Commencer par ne pas dramatiser les divergences d'opinion, car elles existent entre les plus proches alliés. Les contradictions aussi complexes et douloureuses qui puissent survenir ne doivent pas bloquer le développement des relations dans les autres secteurs. L'important est de ne pas interrompre le dialogue même sur les questions où les avis divergent résolument.

L'existence de voies de communication vaut toujours mieux que leur absence, quant bien même les chances de s'entendre paraissent minimales. L'absence de dialogue (par exemple sur l'avenir à moyen terme de l'Afghanistan) risque de dévaloriser jusqu'aux avancées tactiques que l'on arrive à élaborer d'un commun effort (le « transit afghan »)

Ensuite, les parties pourraient plus activement exploiter les possibilités de coopération qu'offre l'entrée de la Russie à l'OMC, les programmes prospectifs du développement de l'Extrême-Orient, de l'exploitation de l'Arctique, les projets énergétiques internationaux. Ces dernières années ont vu quelques belles réalisations, mais cela n'est pas assez. Il faut des projets d'envergure, l'implication plus active dans ce processus des milieux d'affaires, des centres d'études indépendants.

Et puis de nouveaux principes et une qualité nouvelle doivent être attribués à la coopération au niveau des sociétés civiles. Le paternalisme que bien souvent manifestent les Américains et que la société russe se refuse logiquement d'accepter doit faire place à un dialogue entre égaux qui se respectent mutuellement, qui tiennent compte des particularités historiques et culturelles, des réalités politiques. Un effort devra être consenti de part et d'autre pour vaincre l'inertie bureaucratique et briser les stéréotypes de pensée familiers.

Enfin, le temps est venu d'introduire dans la pratique des relations bilatérales des mécanismes modernes de coopération qui ne soient pas dictés par la conjoncture politique, mais par les intérêts à long terme des deux pays. Tous les préalables existent pour cela. L'heure est à la volonté politique.





L'EUROPE A BESOIN DE LA RUSSIE

Romano PRODI

Président du Conseil des ministres d'Italie (1996-1998; 2006-2008), président de la Commission européenne (1999-2004)

Armen Oganessian, rédacteur en chef de la revue *La Vie Internationale* :

Monsieur Prodi, vous avez dit il y a quelque temps que l'Europe devenait plus forte pendant les crises à condition d'extension de la solidarité européenne et de renforcement de l'infrastructure. À votre avis, dans quelle situation est aujourd'hui l'Europe ?

Romano Prodi : Nous avons traversé beaucoup de crises et la crise a toujours contribué à renforcer l'Europe. Le progrès est enregistré dans la politique en ces périodes. Dans l'après de Gaulle : la France poursuit les pourparlers intenses au sein de l'Union européenne sur son élargissement. La situation s'accroît en d'autres périodes également : par exemple, les opinions des États européens divergent concernant la guerre en Irak. On est fondé d'affirmer que l'Europe se désintègre en ce moment en deux camps. Il y a eu beaucoup de moments pareils. Nous nous arrêtons chaque fois avant d'avancer. Cette fois, j'espère bien, il en sera ainsi. Nous

réussirons même si la crise que nous traversons actuellement est prolongée et prescrit de multiples solutions techniques et politiques qu'il est difficile d'adopter. Comme un politicien expérimenté de la vieille école, je sais qu'il faut étudier plus profondément les intérêts réels de chaque pays. Je pense que personne n'est intéressé à la désintégration de l'Europe bien qu'il existe des attitudes différentes dans la politique extérieure, surtout envers la situation au Proche-Orient.

En ce qui concerne l'Allemagne, il convient de noter que ce pays n'a jamais eu de dépenses budgétaires aussi importantes ayant atteint l'année dernière 200 milliards d'euros. À comparer cet indice au PIB, il est clair que l'Allemagne devance la Chine. Le chiffre d'affaires du commerce entre l'Allemagne et la Chine est sinon sans précédent, du moins impressionnant.

Dans le même temps, plusieurs politiciens allemands déclarent instamment : « Non aux euro-obligations », « Non au renforcement de la Banque centrale européenne ». Il faut du temps : au moins douze mois pour les persuader de changer d'attitude. Je réserve justement une année, les prochaines élections en Allemagne étant fixées à septembre 2013.

L'avenir prévisible sera, à mon avis, instable en Europe. Je suppose des fluctuations mais un certain compromis sera recherché.

Plusieurs événements imprévisibles de ces derniers temps suscitent la préoccupation (d'ailleurs, pas du tout sérieuse).

La Banque centrale européenne vote le rachat illimité d'euro-obligations, etc. Mario Draghi se montre pour la première fois persistant en soumettant à l'examen du Conseil de direction ses initiatives concernant le rachat d'euro-obligations qui sont approuvées malgré l'opposition de l'Allemagne. Cela confirme qu'il est possible de trouver une issue à n'importe quelle situation.

Le verdict du tribunal allemand constitue un événement remarquable.

Or, le bilan des élections en Hollande est encore plus important. Pourquoi ? Non seulement parce que l'Hollande est l'un des pays clés de l'Union européenne. Étant donné la récession économique, une vive réaction des habitants du pays aux changements politiques et le fait que les Hollandais se fondent toujours sur leurs intérêts économiques et se montrent au plus haut point consciencieux lors du scrutin, les résultats contredisent cette fois les sondages précédemment engagés.

Cela confirme mon opinion : il est possible de soutenir la dissolution de l'Union européenne, on peut s'y opposer mais lorsque la situation s'accroît et vous hésitez : l'Union européenne : être ou ne pas être ?, vous votez automatiquement pour son existence. C'est une sorte de transaction, tous les partis pro-européens : de gauche et de droite ayant voté « pour » et tous les partis populistes : de gauche et de droite — perdu le scrutin.

Cependant, cela me porte à croire que l'instabilité et les difficultés de l'année prochaine ce sont les réalités promettant toutes sortes d'événements négatifs. De ce fait, nous devons être très prudents aujourd'hui.

Igor Pellicciari, correspondant spécial de *La Vie Internationale* en Europe : Vous avez dit un jour que l'Europe devrait dépendre moins de l'influence étrangère lorsqu'il s'agit des relations avec la Russie. Y a-t-il, à votre avis, des changements positifs dans ce domaine ?

Romano Prodi : En examinant les intérêts unissant la Russie et l'Europe, je répète ce que j'ai dit à ma dernière conférence de presse que j'ai donné, en tant que président de la Commission européenne, à Bologne : « Voyez, la Russie et l'Europe, c'est comme la vodka et le caviar. Par exemple, le programme russe de diversification industrielle : il doit contribuer à l'adhésion à l'Union européenne, le problème démographique en Russie, notamment en Sibérie rendant perplexe. L'Europe a elle aussi besoin de la Russie.

L'établissement des liens avec la Russie est sans doute dans l'intérêt commun. »

Je pense que de nouvelles tendances dans la politique mondiale acquièrent actuellement une importance de plus en plus grande. Les récentes technologies américaines d'extraction de gaz de schiste et de pétrole étaient sous-estimées. Les États-Unis ont assez de pétrole pour exporter les ressources énergétiques. Ils ont déjà baissé d'un quart les prix intérieurs du gaz par rapport aux prix internationaux et sont en train de réviser le rapport entre les prix européens et asiatiques. Cela assurera aux États-Unis l'avantage indubitable dans le secteur énergétique, changera la structure du marché européen et — ce qui est encore plus important — stimulera la concurrence dans l'industrie.

La Russie est des années durant notre fournisseur mais elle devrait être aujourd'hui plus souple. Il faut comprendre mieux les changements au marché, et les récentes grandes transactions avec certaines compagnies énergétiques allemandes le confirment.

Quoi qu'il en soit, nous devons construire les rapports plus solides. Pour y parvenir il faut révéler les origines de la tension : elle provient de la position de l'Ukraine. Ce pays devrait intervenir en médiateur entre la Russie et l'Union européenne au lieu d'être une source de confrontation. Les intérêts de chaque partie ne doivent pas compliquer la situation. Il est difficile d'y parvenir faute d'unanimité en Ukraine mais il faut aspirer à promouvoir une coopération politique et économique dans l'intérêt commun.

En réfléchissant aux aspects dans lesquels je ne suis pas expert, je pense que vu une baisse considérable de la population dans l'Est de l'Oural, la

Russie sera en perspective plus orientée vers l'Europe que dans les années précédentes. D'après les pronostics démographiques, la population de Sibérie sera inévitablement en baisse. De ce fait, on est fondé de constater la similitude de l'Europe et de la Russie et leur dissemblance des États-Unis.

Dans l'ensemble, l'Allemagne et l'Italie en savent plus que les autres pays grâce à leurs traditions et intérêts économiques. J'insiste : nous pouvons et nous devons atténuer certains aspects de la tension qui ne sont nouveaux ni pour la Russie ni pour l'Europe.

L'afflux d'investissements européens en Russie augmente sensiblement aujourd'hui et ceci — non seulement dans l'industrie automobile mais aussi dans plusieurs autres secteurs. Cependant, dans le service tertiaire et le système d'assurances bancaires nous appartenons jusqu'à présent aux univers différents. Il serait logique de qualifier l'afflux d'investissements de lent et graduel mais, à mon avis, nous devons coopérer dans ce domaine. J'insiste : nous devons atténuer la tension qui existe entre nous au nom de nos intérêts communs.

Armen Oganessian : L'Allemagne est le partenaire numéro un de la Russie alors que l'Italie arrive en quatrième position.

Romano Prodi : Mais cela ne suffit pas !

Armen Oganessian : Plusieurs autres pays se rapprochent de la quatrième position dans le chiffre d'affaires du commerce avec la Russie. Que pensez-vous du potentiel de relations entre la Russie et l'Italie ?

Romano Prodi : Le commerce, c'est bien, mais cela ne suffit pas. Le forum russo-italien organisé par la banque *Inteza* aura lieu en octobre 2013 à Vérone. Nous sommes profondément entraînés dans ce projet. Or, en analysant votre choix politique, vos besoins et notre structure industrielle, j'envisage l'avenir avec optimisme. Vous avez mentionné en premier lieu l'industrie automobile, secteur dans lequel nous ne sommes pas plus forts que vous. Or, la stratégie de la Russie doit consister en perspective à accroître la demande de consommation justement dans les secteurs dans lesquels l'Italie est forte. La céramique, l'électroménager italiens sont dès aujourd'hui demandés au marché russe. De plus en plus de compagnies italiennes déploieront à l'avenir leurs activités dans divers secteurs de l'économie russe.

Aucun pays européen ne donne aujourd'hui un signal d'avoir moins besoin de ressources énergétiques russes : nous avons décidé de ne pas promouvoir l'électronucléaire. Nous poursuivons sans doute l'extraction d'énergie de sources alternatives, nous utilisons l'énergie solaire et l'énergie des marées mais les liens traditionnels dans le secteur énergétique seront conservés. J'insiste : compte tenu du fait que le marché du gaz naturel change dans le

monde entier et nous attendons, de ce fait, une certaine souplesse de la part de la Russie. Il n'y a pas eu jusqu'à présent de problèmes liés aux livraisons de gaz d'Algérie ou de Libye. Or, il est clair que la liste des risques serait beaucoup plus courte s'il s'agit de la Russie. Les livraisons de gaz étaient interrompues, ne fut-ce que pour une courte période pendant la guerre en Libye et je vois des fournisseurs stables en Orient. La Russie rejoint maintenant le *Blue Stream* et ce n'est pas une révolution mais le résultat du progrès.

Je ne pense pas qu'il y aura des obstacles liés à la formation de l'Union douanière Russie-Kazakhstan-Biélorussie. Les conflits des intérêts sont possibles mais dans l'aspect plus vaste nous devons œuvrer pour surmonter les restrictions bureaucratiques et non seulement pour nous intégrer au marché libre quelque attrayant qu'il puisse paraître.

Les Italiens craignent en Russie les difficultés liées au système centralisé d'adoption des décisions plutôt qu'à la douane, à la consommation croissante, au système bureaucratique par trop lent, etc.

La Russie pourrait sans doute adresser des prétentions pareilles à l'Italie.

Armen Oganessian : Vous avez toujours insisté sur le développement des rapports entre la Russie et l'Italie, la Russie et l'Europe. Dans l'actuel contexte vous avez exhorté à unir le potentiel économique de la Russie et de l'Europe pour stimuler une coopération foncièrement nouvelle dans la Grande Europe. Y a-t-il en Italie et à Bruxelles beaucoup de politiciens qui partagent vos opinions ? J'ai été étonné que monsieur Cameron ait répété en prévision de sa visite aux États-Unis le mot d'ordre de de Gaulle concernant l'aspiration à une « Grande Europe de l'Atlantique à l'Oural ». Qu'en pensez-vous ?

Romano Prodi : Nous devons préciser ce que nous avons en vue en employant le terme de « Grande Europe de l'Atlantique à l'Oural ». Si vous parlez de l'adhésion à l'Union européenne, ce n'est pas un programme à court terme. Quand on me demande s'il existe un programme supposant que la Russie devienne partie de l'Union européenne, je réponds comme suit : la Russie est trop grande, il faudra instituer deux capitales. L'une d'elles sera Moscou. Cependant, il ne faut pas fixer aujourd'hui de tels objectifs. (Tout dépend de l'évolution de la situation.) Suivant la logique de de Gaulle, nous avons besoin du renforcement de l'Union.

C'est pour ça que j'ai mentionné l'Ukraine. Il faudrait l'aider à bouger du point mort pour que le processus ne se ralentisse pas. Il est nécessaire de surmonter les barrières dans le secteur bancaire, les finances, de lutter contre la bureaucratie, etc. L'Europe est convaincue qu'il est nécessaire de déployer les efforts pour analyser pas à pas les divergences politiques. Après avoir

trouvé des solutions de plusieurs d'entre elles, nous comprendrons que la politique a changé.

En tant que président de la Commission européenne, j'ai voulu concevoir les projets de coopération à long terme, par exemple dans le domaine de la liaison par satellites.

Nous devons coopérer avec la Russie dans la mise en œuvre des projets qui exigent une confiance particulière. Il convient d'évoquer la guerre en Irak. Nos positions ont alors substantiellement divergé. Aujourd'hui nous abandonnons les divergences politiques en avançant vers la conception d'une coopération plus forte. Il est temps de réviser certains vieux foyers de conflit.

Il existe bien sûr le problème de la liberté de la parole dans les médias. À mon avis, ils sont sérieux. Or, il est nécessaire de coopérer malgré ces divergences pour étayer le dialogue. Celui-ci suppose l'absence de préjugés et de sermons de part et d'autre.

Armen Oganessian : L'ambassadeur de Russie en Italie Alexeï Mechkov a souligné récemment en s'entretenant avec le maire de Bologne qu'un million de touristes russes visitaient tous les ans l'Italie. 25 pour cent des achats reviennent pour la part des Russes. Plusieurs pays : la Turquie, la Croatie ont annulé les visas pour les touristes russes. Or, la discussion autour du régime des visas entre la Russie et l'Union européenne piétine. Qu'en pensez-vous ?

Romano Prodi : Mon opinion est bien simple : je ne sais pas à quoi bon existent les visas s'ils n'empêchent plus les terroristes et ne règlent pas d'autres problèmes analogues. J'ai toujours estimé le visa un instrument désuet. Cela concerne tout particulièrement le régime des visas avec les pays où il n'existe pas d'émigration de masse. Au cas contraire, le visa est un instrument pour contrôler l'entrée. Néanmoins, l'annulation du régime des visas équivaudra à un suicide. Vous avez dit qu'un million de touristes russes visitent l'Italie mais c'est un million de touristes russes assez riches.

Le problème du régime des visas n'est pas isolé. Il faudrait éliminer les restrictions bureaucratiques dans nos relations.

Igor Pellicciari : Je voudrais vous adresser une question concernant l'Afrique. Vous avez abordé un problème sérieux de l'établissement de la paix sur le continent. Quelles démarches réelles sont entreprises dans ce domaine ? Comment la sécurité est liée au développement des États africains ? Il n'existe pas de choses simples en Afrique ...

Romano Prodi : Il convient de noter que le maintien de la paix en Afrique constitue l'immense problème. Les conflits sont, Dieu merci, moins nombreux sur le continent. Or, la situation demeure compliquée dans la

région des Grands lacs, au Soudan, en Somalie, au Mali, au Tchad. Je ne crois pas que nous avons fait suffisamment sur ce volet. J'ai proposé de remettre à l'Union africaine certaines prérogatives en vue de maintenir la paix tout en conservant celles dont elle est dotée ce qui permettrait à l'Union de participer entièrement au processus de maintien de la paix et lui offrirait le temps pour s'adapter. Cependant, la Grande-Bretagne et la France et même les États-Unis et la Russie s'y sont opposés prétextant que l'Union africaine soit insuffisamment forte. Or, si nous ne nous orientons pas vers l'avenir, il est peu probable que l'Afrique se remette. L'examen de la situation dans chacun des 54 États africains porte à croire que leur industrie est insuffisamment développée pour assurer l'économie nationale.

La conférence de l'ONU, de l'Union africaine, de l'Union européenne, des États-Unis et de la Chine se déroule tous les ans. J'espère que la Russie nous rejoindra en perspective. Nous avons un intérêt concret à l'Afrique. Dans le même temps, il n'existe pas d'Afrique parmi les priorités de la Russie.

Nous convoquons tous les ans une conférence avec la participation de l'ONU, de l'Union africaine, de l'Union européenne, des États-Unis intitulée « L'Afrique : 54 États, un continent ». La première réunion a eu lieu à Bologne, la seconde — à Washington, la troisième — à Addis-Abeba et la quatrième se tiendra à Pékin en mai prochain. Les délégués examinent les problèmes relatifs au commerce interafricain. Il est nécessaire de développer un marché plus homogénéisé. Sinon, l'Afrique n'évoluera pas.

L'Afrique est toujours très pauvre mais on voit ces cinq dernières années une lueur de l'espoir. Cela provient, à mon avis, pour une large part de l'achat des matières premières par les compagnies chinoises. Or, le développement est nécessaire même dans les pays comme l'Éthiopie où il n'existe pas de ressources énergétiques, de matières premières destinées à l'exportation.

Nous devons décider s'il faut régler ce problème ou bien les dénommées « grandes puissances », y compris bien sûr la Russie, considèrent toujours l'Afrique empêtrée dans le passé, vouée à l'exploitation et à la désintégration. Même la politique des États-Unis ne se répand pas sur l'ensemble du continent. Ils coopèrent avec les pays d'Afrique de l'Ouest et plusieurs pays « français ». L'unique pays qui coopère avec tous les pays africains, c'est la Chine ayant, si je ne trompe pas, les rapports diplomatiques avec 51 pays sur 54. Dans le même temps, la Chine rivalise avec Taïwan présent partout en Afrique.

Il est clair que nous sommes en présence d'un phénomène très intéressant : la Chine est l'unique pays au monde exportant simultanément les gens, les produits, les technologies et le capital. Il faut réfléchir à ce défi chinois et

examiner son aspect politique. Nous devons enfin considérer l'Afrique comme un continent. Par contre, la Chine coopère avec certains pays.

Armen Oganessian : Quel rôle jouent la Chine et l'Inde dans le monde contemporain ? Leur croissance, peut-elle garantir plus de stabilité ou elle entraînera les problèmes plus compliqués en Europe et en Russie ?

Romano Prodi : La Chine sera dans la plupart des cas, en règle générale, le premier ou le second joueur au monde. C'est un facteur objectif dû non seulement à l'accroissement de la population mais aussi aux changements dans les technologies. Un exemple : Obama s'entretient avec les ouvriers en février 2011 et ils lui racontent que leur ligne d'assemblage se trouve en Chine. Ils disent pour rassurer le président que la valeur ajoutée de l'assemblage à Portland constituera sept dollars pour l'iPhone et 14-15 dollars pour l'IPad. Le président demande : « Si la différence n'est pas très grande, pourquoi ne pas déplacer la chaîne aux États-Unis ? » Les ouvriers répondent : « C'est impossible mais pas en raison du prix ». Les chaînes de production sont prêtes à fonctionner en Chine, au Japon et en Corée du Sud malgré les désaccords politiques. La maîtrise du personnel, les connaissances techniques, la souplesse de la main d'œuvre sont à tel point élevées qu'il est absolument impossible de déplacer la production aux États-Unis. C'est sans doute un cas particulier mais je pense que l'Europe doit être unie. Même l'Allemagne ne saurait faire face à elle seule au défi chinois.

Il convient d'ajouter que personne n'aime être opposé seul aux États-Unis. Ils utilisent l'Europe en tant que contrepoids. Je suis profondément déçu que l'Europe ne réunisse pas ses efforts avec la Chine. Les Chinois prétendent ne pas vouloir vivre dans un monde unipolaire. Ils sont heureux qu'il existe l'euro parallèlement au dollar. Aujourd'hui la situation a changé. Ils sont vraiment déçus et n'ont plus d'illusions en ce qui concerne l'euro, ils ne rêvent plus d'un panier bimonétaire, ils aspirent à un panier de plusieurs monnaies.

Du point de vue de plusieurs Chinois, la confrontation avec les États-Unis est inévitable. Or, il existe un facteur effrayant pour la Chine : il est impossible de sauvegarder la paix isolément. Il faut encore une force pour assurer l'équilibre. Dans ce cas nous continuerons de parler de l'Europe.





Sergueï
NARYCHKINE

*Président de la Douma
d'État de la Fédération de
Russie*

LA RUSSIE ET L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE : HISTOIRE ET PERSPECTIVES

Le 2 octobre 2012 l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) votait une résolution de monitoring à l'encontre de la Russie. Notre délégation au complet s'est prononcée « contre », comme de très nombreuses dispositions de ce document étaient proprement inacceptables.

Déjà à la veille de l'ouverture de la session il était clair qu'une résolution serait adoptée en des termes aussi durs qu'incorrects. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de ne pas aller à Strasbourg. Ma voix n'aurait pas été entendue par les parlementaires européens sur le fond d'un document aussi provoquant. Ce que j'avais à dire n'avait pas trait à cette résolution, non plus qu'aux divergences d'opinion. Je voulais parler des priorités stratégiques et des moyens de contrecarrer de vraies menaces communes. N'est-ce pas là l'essentiel, ce pourquoi nos pays, nos peuples s'unissent, ce qui rend nécessaires des enceintes telles que l'APCE ? Car c'est dans le Conseil de l'Europe que s'est cristallisée l'idée qu'une Grande Europe, une Europe

de prospérité et de progrès, se bâtit uniquement sur ce qui unit, et non sur ce qui sépare les hommes. La tâche est possible si nous voulons bien entendre et faire nôtres les arguments de l'autre. Or, pour l'heure, c'est encore tout un problème que de formuler un programme européen solidaire pour le développement au XXI^e siècle.

Il n'est plus, aujourd'hui, sur les cartes, de lignes de la guerre froide. Mais dans les consciences de certains politiques elles s'effacent à grand peine. Je ne suis pas seul à continuer d'en parler. Et la logique de confrontation n'est pas partie pour de bon, pas même de l'organisation de Strasbourg. La cause en est, avant tout, le préjugé idéologique qui a pris la force de l'habitude, et aussi l'égalité en paroles seulement de ceux qui, dans cette organisation, cherchent des voies de dialogue.

Il est évident que cela freine toute avancée. De là le faible prestige de Strasbourg parmi les institutions européennes. Or, c'est grâce au Conseil de l'Europe que voient le jour les documents juridiques qui font des 47 États membres un espace juridique entier. Et avant de recourir aux instruments offerts par les autres unions et groupements régionaux c'est sous l'égide du Conseil de l'Europe qu'il convient de chercher une solution aux problèmes de l'Europe.

S'il est tellement important d'en parler aujourd'hui, c'est que le bagage idéologique suranné est un obstacle à l'accomplissement de tâches nouvelles et importantes. Fort de ses avantages uniques (plus de 200 conventions et autres actes de droit international à son actif, y compris ceux qui veulent conjurer les menaces les plus récentes), le Conseil de l'Europe est capable et se doit de concentrer ses efforts sur la tâche cruciale, celle de la construction d'une Europe unie, libre de toutes lignes de démarcation. C'était là la devise de la présidence russe au Comité des ministres du Conseil de l'Europe, il y a quelques années : « Vers une Europe unie, sans lignes de démarcation ».

Au cours de ces quelques dernières années l'APCE a franchement, honnêtement discuté du trafic d'organes au Kosovo, et des prisons secrètes de la CIA et de la mort de dizaines de personnes en Méditerranée lors de l'opération de l'OTAN en Libye, et de quelques autres sujets délicats. Et la Russie propose, dans le cadre du Conseil de l'Europe, de prendre toutes ses responsabilités et de mettre le holà aux formes modernes d'extrémisme, au nationalisme, au néonazisme, à l'intolérance et à la discrimination pour des raisons ethniques, religieuses, culturelles et autres. Car on trouve tout cela aussi dans certains pays qui se disent vraiment européens et démocratiques.

Il faut, en outre, s'occuper aujourd'hui de très près, de problèmes aussi sensibles que la protection des enfants contre la violence, l'exploitation sexuelle et la pornographie. Donner la riposte à la violation de la liberté de circulation, des droits des réfugiés, des immigrés, des détenus.

J'avais jugé nécessaire d'attirer également l'attention de l'APCE sur la défense de la mémoire de notre histoire. Les Européens ont sacrifié des dizaines de milliers de vies sur l'autel de la victoire dans la Seconde guerre mondiale. Et nous ne pouvons rester indifférents devant les tentatives de livrer aux oubliettes les jugements du procès de Nuremberg transposés dans la Charte des Nations Unies. La Russie qui a eu à supporter la plus atroce hémorragie humaine continuera de défendre cette position à l'ONU, à Strasbourg et dans toutes les enceintes internationales.

Ma conviction est que l'APCE est en position pour parler ouvertement et concrètement aussi bien des leçons à tirer du passé, que de l'avenir de l'Europe. Et cet avenir est, aujourd'hui, directement lié à la démocratie.

Du fait de la crise financière mondiale, et indépendamment de ses lourdes conséquences économiques, plus d'un pays d'Europe vit une perte de confiance de la population dans les schémas traditionnels du fonctionnement des systèmes démocratiques. De là à mettre en question la légitimité des institutions du pouvoir, il n'y a qu'un pas.

La contestation née des mesures d'économie rigoureuse nécessaires en cette période de crise financière, qui pousse les éléments les plus radicaux à descendre dans la rue, est mise à profit par différentes forces populistes. Elles proposent des « solutions simples », souvent entachées de xénophobie et d'extrémisme, et provoquent des mouvements de protestation de rue. Les réseaux sociaux aidant, il est facile d'organiser des mouvements de protestation de masse, de désigner de nouveaux chefs. Ces gens n'ont pas, généralement, l'expérience de la politique publique, mais cela ne les empêche pas de se référer à la « volonté populaire ».

On peut dire qu'avec l'Internet c'est un « autre monde » tout à fait réel, et non plus virtuel, qui se développe avec ses médias, ses enceintes de discussion et des capacités de mobilisation qui se rident des frontières. Et tout cela constitue un défi pour les traditions de la société démocratique, mais aussi pour ses assises contemporaines familiales.

Que faire lorsque la légitimité du pouvoir et ses décisions, l'impartialité des juges sont remises en question, lorsque ces actions n'ont pas d'autre but que de déstabiliser les États ? Lorsque l'on tait la responsabilité et les obligations, et que l'on inculque à la société, à la jeunesse surtout, l'absolu des libertés individuelles ?

Les discussions au sein d'organisations telles que l'APCE montrent que nous autres Européens, même en période de crise, sommes capables de résister à la tentation de décisions populistes, de nous retrancher chacun chez soi, pour finalement nous retrouver seul devant ces mêmes problèmes.

L'Europe acquiert réellement la compréhension de ce qu'il n'y a pas d'État stable sans une démocratie forte. Mais pour faire une réalité des valeurs démocratiques et de la justice sociale, un État stable est nécessaire.

Et pour cela, j'estime indispensable de retrouver confiance l'un dans l'autre, d'inculquer le respect du droit et d'en conforter les valeurs. Et lors de la modernisation des législations nationales, il convient de considérer les réalités nouvelles, de les étudier en profondeur et d'éviter de recourir exclusivement à l'élargissement du champ des interdits.

Oui, ces tâches sont d'une extrême difficulté. Mais les questions les plus graves doivent être discutées avec un esprit ouvert et honnête, pour qu'ensemble nous puissions déboucher sur les meilleures décisions.

On parle beaucoup de nos jours d'une « crise de la démocratie représentative ». Pour moi, on n'est nullement en face d'une crise, mais bien dans un passage objectif à l'étape suivante du parlementarisme. Il faut s'en accommoder dans la conduite des affaires intérieures des États, tout autant que dans la recherche de formes nouvelles de coopération interparlementaire. Ceci est vraiment des plus actuels, car les nouvelles menaces sont généralement globales.

Les relations et les structures dont est sorti le Conseil de l'Europe et, avec lui, son Assemblée parlementaire, ont connu une longue et pénible évolution avant que l'APCE elle-même ne devienne un modèle pour la constitution d'organes interparlementaires au sein d'autres organismes européens ou régionaux.

La dernière décennie du XX^e siècle a également vu éclore toute une série d'organes interparlementaires. Essentiellement par l'insertion de tels organes à la structure de nouvelles organisations intergouvernementales. L'espace euro-asiatique (postsoviétique) n'y fait pas exception. En 1992 a été instituée l'Assemblée parlementaire de la CEI, en 1993 c'était le tour de l'Assemblée de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire. Suivirent l'Assemblée parlementaire de l'EurAsEC, de l'Organisation du Traité de Défense collective (OTDC) et de l'Union Russie-Biélorussie.

De nos jours, la coopération des parlementaires euro-asiatiques est dans une nouvelle passe, que je dirais déterminante. À preuve, le travail conjoint que fournissent les représentants de la Biélorussie, du Kazakhstan et de la Russie. Pour la première fois de toute l'histoire contemporaine de l'Eurasie, nous avons abordé la discussion sur ce que sera la dimension parlementaire de l'intégration.

La pertinence de la tâche saute aux yeux : on a mis en place une Union douanière et un Espace économique commun aux trois États ; un autre jalon a été posé : réaliser l'ambition de créer pour 2015 l'Union économique euro-

asiatique, où, sans aucun doute, la composante légifère tiendra une place importante.

Ici, comme pour le parlementarisme européen, se pose la question du modèle optimal. Comme plus d'une fois par le passé, les problèmes clés sont les suivants : modalités de formation des délégations nationales, échelonnement (vitesse) du processus de supranationalisation, caractère des relations entre le futur organe parlementaire et l'organisme intergouvernemental.

Nous gardons à l'esprit que le parlement international est une des idées juridico-politiques clés de la civilisation européenne. Mais, et je me répète, cette idée a fait un long chemin avant d'acquérir les formes qu'elle revêt aujourd'hui. Je suis persuadé que dans l'espace de la CEI également, elle est promise à de grandes perspectives. À plus forte raison parce que les peuples des pays de la Communauté sont liés par une longue histoire commune, des valeurs culturelles similaires et de solides liens de personne à personne.

Cela étant, il ne faut pas oublier que l'activité légifère est devenue une des dominantes du développement mondial. C'est la tendance majeure pour de nombreuses années à venir. Au premier chef pour la Russie et pour les pays qui ont le sentiment d'une nécessaire modernisation de la société et de la vie politique.

Voilà une étape toute de responsabilité où il faudra faire preuve d'une efficacité maximale. Et la première session parlementaire de 2012 a déjà été qualifiée de session de la modernisation politique. J'en rapporterai quelques résultats parmi les plus importants. Les partis représentés au parlement sont maintenant exemptés de l'obligation de collecter des signatures de soutien pour leurs candidats. De nouvelles règles sont d'application pour l'enregistrement des partis politiques (une quarantaine ont déjà été enregistrés et deux bonnes centaines attendent leur tour). Disons, en passant, que j'ai proposé d'instituer auprès de la présidence de la Douma un Conseil des partis extraparlimentaires qui doit faciliter le dialogue avec eux. À nouveau, les dirigeants régionaux seront élus au suffrage direct.

De nouvelles lois attendent leur heure, qui viendront modifier les modalités de constitution de la Douma et du Conseil de la Fédération et introduiront l'électivité des maires des villes.

La Douma analysera de très près le déroulement des nouvelles campagnes électorales à tous les niveaux, et d'une façon plus générale veillera à la façon dont ses lois sont appliquées. Parce que nous voulons être sûrs, pour le moins, que nous ne faisons pas d'erreur lorsque nous légiférons.

La Douma fédérale est la première enceinte parlementaire du pays à avoir introduit un modèle de « parlement électronique ». Dans cette tâche se sont

trouvées réunies différentes forces politiques. Et j'espère que dans un temps très bref les dernières technologies viendront aider députés et journalistes qui couvrent le travail parlementaire, à accomplir plus efficacement leur tâche. Mais surtout elles permettront à nos électeurs de rester en contact permanent avec les députés qui les représentent à la Douma.

J'ajouterai que ce ne sont là que quelques exemples d'innovations, témoins des grands changements qui se produisent au sein du parlement russe dont on fêtera le vingtième anniversaire en 2013.

Je tiens à souligner ceci : s'il faut se battre pour établir le règne de la démocratie, pour la démocratie parlementaire, c'est un combat de tous les jours qui nous est réclamé. Comme on dit, la démocratie ne meurt pas de la faiblesse des lois, mais de celle des démocrates. J'espère que ce ne sera pas notre cas.

Nous savons qu'il n'existe pas, qu'il ne peut exister un niveau de démocratie acquis une fois pour toutes dans un pays ou un groupe de pays, ni d'étalon de la démocratie. Mais, avec cette logique de division artificielle que l'on cherche à nous imposer actuellement, la politisation des problèmes conduirait à l'impasse n'importe quelle organisation internationale.

La démocratie, la suprématie des lois, les valeurs de l'état de droit sont les postulats, les principes fondamentaux inscrits dans la Constitution russe. Nous nous y tenons comme tous les autres pays civilisés de la terre. Et nous estimons que ces principes de base ne doivent pas être utilisés ni pour se faire concurrence, ni comme moyen de détourner les Européens des dangers réels qui les menacent. Nous invitons, donc, nos partenaires à unir nos efforts pour trouver une solution aux problèmes systémiques qui nous affectent réellement tous.

Et si nous les invitons, c'est que la démocratie représentative conquise au prix d'un dur combat vaut vraiment la peine d'en faire une raison autour de laquelle consolider les efforts. Après quoi on pourra s'atteler à bâtir une coopération stratégique nouvelle.

Je crois sincèrement qu'une vision correcte des objectifs vraiment stratégiques nous aidera à bien discerner les priorités, à séparer le bon grain de l'ivraie et ensemble, pour le bien commun, par ce grain faire germer un nouveau parlementarisme.





Guennadi
GATILOV

*Vice-ministre des Affaires
étrangères de la
Fédération de Russie*

gmgatilov@mid.ru

L'EXPÉRIENCE DE LA RÉACTION AUX CRISES, OU LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE, QUI DOIT-ELLE PROTÉGER ?

Ce problème est, semble-t-il, le plus largement débattu parmi les politiciens. Les discussions à ce sujet ont été tout particulièrement acharnées à la 67^e session de l'Assemblée générale de l'ONU qui s'est ouverte en septembre. Une réunion informelle spéciale « La responsabilité dans la protection : raffermissement de la disposition à prévenir les crimes de masse » est convoquée à l'initiative d'un groupe de pays en marge de la session. Les changements sérieux se sont opérés récemment dans la philosophie mondiale de réaction aux crises suite à l'évolution des événements sur l'échiquier international. Les récents conflits dramatiques en Libye et en Syrie poussent à réviser l'expérience de règlement des conflits. Les opinions à ce sujet divergent mais la priorité est donnée aux efforts préventifs et à la responsabilité des gouvernements plutôt que de la communauté mondiale de la protection des civils. Tout en donnant la priorité aux mesures préventives, plusieurs pays, essentiellement

occidentaux, estiment, néanmoins, que si elles s'avèrent inefficaces, la communauté mondiale doit avoir à sa disposition le recours à la force.

Certes, les changements affectent directement les Nations Unies. Ses activités de paix évoluent des opérations traditionnelles visant à rétablir et à maintenir la paix vers les missions plurifonctionnelles à plusieurs éléments et dispendieuses. De telles opérations sont de plus en plus souvent fondées sur les mandats « renforcés ». Les forces de la paix sont dotées à ces fins d'aviation de pointe et de moyens de monitoring. La tâche essentielle consiste à réagir d'urgence aux menaces à la sécurité des civils jusqu'aux prérogatives d'employer la force. Tel est le contenu des mandats de la plupart des missions de paix et des efforts de leurs participants : des contingents militaires à la police et aux spécialistes civils.

La protection des civils en mettant, notamment, à profit le potentiel de l'ONU, est sans aucun doute une tâche importante qu'il est nécessaire de réaliser à toutes les étapes du règlement du conflit. Or, il serait erroné de la considérer comme l'unique priorité ou — pire encore — pour justifier l'emploi de la force en vue de remplacer les régimes qui n'arrangent pas.

L'examen de la situation dans les points chauds confirme que les civils tombent victimes du conflit suite aux attaques préméditées des participants à la confrontation armée et à l'emploi non sélectif ou inadéquat de la force de la part de ceux qui se chargent de le régler.

D'après les données de l'ONU, les pertes parmi les civils en Afghanistan ont atteint en 2011, d'après les données de l'ONU, 3 021 tués : 2 332 personnes ont péri suite aux attentats des commandos de l'opposition armée, en premier lieu des Talibans, 410 autres — pendant les opérations armées des forces progouvernementales et de la Force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS), 187 personnes — suite aux attaques aériennes de l'OTAN. Au total 11 864 civils ont péri en Afghanistan depuis 2007.

Les victimes parmi les civils ne deviennent pas moins nombreuses pendant les opérations contre-terroristes au Pakistan, au Yémen et en Somalie. La plupart d'entre eux périssent à cause de l'emploi de plus en plus actif des appareils volants non pilotés. Ainsi, les armes à haute précision destinées à protéger les civils conviennent exclusivement à ceux qui les emploient. Ils n'essuient pas de pertes mais ces armes sèment sur les lieux la destruction des installations civiles et la mort, notamment des civils. Ce sont essentiellement les enfants, les femmes et les gens d'un âge avancé, c'est-à-dire ceux qui sont considérés comme les groupes les plus vulnérables d'habitants. Cela provoque une vague de condamnation ce qui est parfaitement logique. Les juristes internationaux qualifient l'emploi des drones d'exécutions extrajudiciaires.

Les personnes déplacées à l'intérieur du pays ne sont pas moins nombreuses. Ainsi, ce chiffre a augmenté de 220 mille ne fut-ce que depuis avril dernier suite aux affrontements armés entre les forces progouvernementales et les groupes de mutins dans l'Est de la République démocratique du Congo.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a réussi ces dix dernières années à faire un grand apport à la protection des civils dans les régions de crise. L'ONU a élaboré la stratégie et les principes de protection pour les opérations concrètes, assure l'instruction intégrée des contingents de paix, en particulier pour réaliser ces tâches. Les problèmes de la régulation des armes d'infanterie, des armements légers, des mines et des explosifs sont étudiés, une attention sérieuse est accordée en permanence aux personnes déplacées et aux réfugiés ainsi qu'à la conception de mécanismes efficaces d'assistance aux habitants des régions de conflit. Cela concerne, en particulier, l'accès aux aides humanitaires, etc.

Toutes les parties au conflit armé, en particulier les contingents internationaux, s'acquittent des engagements en vertu du droit humanitaire international. Cependant, les États assument la responsabilité essentielle de la protection des civils alors que les efforts internationaux doivent raffermir leurs efforts dans ce domaine.

Or, une question s'impose : que faire lorsque les gouvernements ne peuvent ou ne veulent pas protéger leurs citoyens ? Comment doivent se comporter dans ce cas les autres États ? La conception de « responsabilité de la défense » concertée par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet-2005 donne une sorte de réponse à cette question.

Ses clauses clés formulées dans les paragraphes 138, 139 et 140 du document final du forum sont les suivantes : 1) la conception ne peut être mise à profit qu'en réponse aux formes grossières de la violation des droits de l'homme : génocide, crimes de guerre, purges ethniques et crimes contre l'humanité ; 2) les États assument la responsabilité essentielle de la protection des habitants contre ces crimes ; 3) le rôle de la communauté internationale réside essentiellement dans le concours aux États dans le respect des engagements à protéger et les mesures coercitives ne peuvent être appliquées dans le cadre de la « responsabilité de la défense » que sur décision du Conseil de sécurité de l'ONU conformément au chapitre VII de la Charte si les moyens pacifiques s'avèrent insuffisants et les organes nationaux du pouvoir ne sont pas à même de protéger leurs habitants.

Or, l'expérience confirme que le cadre de la conception et les moyens de l'appliquer sont interprétés différemment par divers États. Les divergences

les plus sérieuses surgissent lorsqu'il est nécessaire de « réagir opportunément et résolument » avec emploi de la force. Certains pays ou leurs coalitions, ont-ils le droit de recourir à de telles méthodes en l'absence de décision du Conseil de sécurité de l'ONU autorisant l'emploi de la force ? Et une autre question non moins importante : quelles formes et quelle ampleur peuvent prendre les mesures coercitives même en cas de la délivrance du mandat du Conseil de sécurité de l'ONU ? Les divergences sur ces points se sont manifestées récemment le plus nettement en Libye et aujourd'hui dans le contexte de la crise syrienne. L'interprétation différente des moyens et des objectifs de la protection des civils, notamment dans le cadre des objectifs politiques concrets visant à remplacer les régimes qui n'arrangent pas, empêche de concerter les mesures de réaction collective aux crises compliquées.

Il convient d'évoquer les exemples les plus compréhensibles du point de vue juridique d'ingérence humanitaire dans les régions où sont déployés des « casques bleus » de l'ONU qui peuvent prêter concours dans la protection des civils avec le mandat approprié du Conseil de sécurité de l'ONU. Le Conseil joue le rôle clé dans l'octroi de ressources pour les opérations de maintien de la paix et de prérogatives nécessaires pour réaliser les tâches compliquées fixés par la communauté internationale.

Cependant, ceux qui essaient, en recherchant le mandat du Conseil de sécurité de l'ONU supposant la protection des civils, d'utiliser les zones grises pour la manœuvre interprètent à leur manière les prérogatives réservées aux soldats de la paix. Ainsi, en Côte d'Ivoire les fonctionnaires onusiens s'étant ingéré directement sans autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU dans la crise électorale en mars-avril 2011, violent le principe clé des missions de paix impartiales en soutenant ouvertement l'une des parties au conflit. Cela joue en fait le rôle décisif en assurant la victoire de l'opposition dans le conflit armé qui surgit dans le pays. Quelle que soit l'évolution des événements politiques dans ce pays africain où il n'existe pas jusqu'à présent de stabilité, un tel comportement de l'ONU traduit la partialité ce qui entre en contradiction avec les principes fondamentaux des missions de paix.

Il est à noter que les impératifs à une nouvelle génération d'opérations : plus dure, dynamique et professionnelle ne vont pas toujours au pas avec les possibilités réelles des États fournissant les ressources. Le potentiel et l'efficacité des soldats de la paix de l'ONU dans le domaine de la protection sont souvent limités par les contingents aux effectifs insuffisants, le déficit de matériel de guerre et de moyens matériels et techniques. Les forces de la

paix sont contraintes d'agir dans une situation politique instable et ingouvernable pratiquement en l'absence de conditions nécessaires dans le domaine de la sécurité. S'il était interdit par le passé de répondre au feu par le feu et les opérations étaient déployées, en règle générale, dans le contexte du cessez-le-feu et avec le consentement des parties au conflit en vue d'aménager des zones tampons et de les séparer, aujourd'hui les « casques bleus » sont obligés d'agir dans les conditions des opérations armées d'envergure. Il en résulte que les soldats de la paix participent sans le vouloir aux affrontements armés et en tombent de plus en plus souvent victimes.

Dans le contexte des opérations à plusieurs éléments lorsque la protection des civils est une tâche sans doute importante mais l'une parmi plusieurs autres, on voit surgir les divergences au sujet des mesures de réaction qu'il faudrait reconnaître adéquates. Il n'existe pas pour le moment d'attitude commune envers ce problème et les positions des joueurs clés dépendent de leurs sympathies et antipathies personnelles et surtout — de l'agenda politique de tel ou tel conflit. Les partisans de l'emploi de la force préfèrent si nécessaire de faire semblant de ne pas remarquer qu'une telle ingérence avec de bonnes intentions entraîne des victimes encore plus sérieuses parmi les civils et des violations grossières des droits de l'homme, en premier lieu du droit à la vie.

Révéléateur est à cet égard l'exemple de l'Irak. Bien que la « coalition des compagnons d'idée » pour remplacer le régime à Bagdad formée en 2003 sous la direction de Washington ne se fixe pas officiellement pour objectif de protéger les civils, dans le suivi propagandiste l'accent est mis sur la thèse que « sans Saddam Hussein le peuple vit mieux et plus en sécurité ». C'est une thèse plus que contestable vu les informations quotidiennes en provenance d'Irak sur des dizaines voire des centaines de victimes parmi les civils suite aux attentats. Est-on donc fondé d'affirmer que les civils vivent mieux ?

Et maintenant à propos de la Libye où tout commence également par des appels à protéger les civils contre la « tyrannie de Kadhafi ». Les adeptes de la conception de « responsabilité de la défense » en employant la force qualifient le scénario libyen à peu près d'exemple de réaction efficace aux crises. D'où un pont est dressé vers la Syrie. Or, l'« histoire libyenne » est loin d'être terminée. La crise ne finit pas là où sont renversés les gouvernements qui n'arrangent pas avec le soutien extérieur. La crise ne fait que commencer et il est possible qu'elle transforme le pays en un « État indéfendable ». L'évolution de la situation en Libye rend perplexe, parce qu'on ne saurait exclure un tel scénario. Les objectifs de protéger les civils

proclamés à l'étape initiale de l'épopée libyenne sont bientôt oubliés. Le chaos, les contradictions intertribales de plus en plus sérieuses, les tentatives des leaders de certaines régions de proclamer l'indépendance entraînent l'escalade de la violence dont les civils tombent en premier lieu victimes. Les droits de l'homme sont violés dans ce pays dans une mesure non moins grande que sous le régime précédent. Les témoignages des organisations internationales pour la protection des droits de l'homme et les comptes rendus des institutions spécialisées de l'ONU le confirment. Est-ce vraiment la « responsabilité de la défense » ? Conformément au droit international et tout simplement aux principes humanitaires, la responsabilité du respect des droits des uns ne doit pas entraîner la violation des droits des autres. Sinon, une telle conception ne saurait être équitable au XXI^e siècle.

Il ne faut pas sous-estimer l'aspect régional de la crise libyenne : la dissémination incontrôlée des armes libyennes y compris le système de DCA portable (SATCP) ainsi que la fuite de militaires professionnels déstabilisent la situation dans les pays voisins. Ceux-ci, en particulier le Mali, le ressentent déjà. Une tentative d'un coup d'État entreprise sous l'effet des événements libyens met en cause l'intégrité territoriale de l'État africain. Le journal anglais *Times* a publié récemment les données sur les livraisons à l'opposition syrienne d'un grand lot d'armements disparus des dépôts de Mouammar Kadhafi, de systèmes de DCA portables, de lance-grenades, de mitrailleuses, etc.

Ce qui vient d'être dit ne signifie pas que nous dénonçons la conception de « responsabilité de la défense ». Par contre, nous estimons nécessaire de faire en sorte qu'elle soit partie organique de la vie internationale contemporaine fondée sur les normes du droit international en vigueur et les décisions adoptées au Sommet-2005. Sinon, la conception ne sera ni équitable ni efficace. Dans cet ordre d'idée, la thèse du conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la responsabilité de la défense Antony Lake selon laquelle « nous n'avons pas le temps d'attendre que la « responsabilité de la défense » prenne les contours d'une conception parfaite » semble contestable. Convenez : cela fait penser à la thèse : « L'essentiel consiste à s'engager dans une entreprise et ensuite on va voir... » Or, par contre, avant d'être impliqué, il faudrait déterminer nettement le fondement juridique de la conception pour en prévenir des conséquences destructrices.

Plusieurs autres États révèlent les lacunes sérieuses dans la position d'Antony Lake et de ses compagnons d'idée. Le Brésil soutenu par la Chine présente l'initiative de « responsabilité de la défense » en vertu de laquelle en adoptant les décisions sur l'emploi de la force en vue de réagir aux

menaces pour les civils, il est nécessaire d'évaluer au préalable les conséquences de ces mesures pour la sécurité des civils et pour les relations internationales en général. Si les opérations entraînent les violations du droit humanitaire international et la mort des civils, leurs initiateurs devront assumer la responsabilité. Une telle approche n'arrange pas sans doute tous nos partenaires.

Il n'est pas à douter que pour défendre efficacement les civils il faut renoncer à politiser ce problème et au « deux poids deux mesures ». L'ingérence armée est une mesure extrême forcée appliquée lorsque les efforts diplomatiques ou les sanctions concertés dans le cadre du Conseil de sécurité de l'ONU sont épuisés et il ne reste plus d'autres moyens de règlement. L'essentiel, c'est ce que tout emploi de la force doit être approuvé par le Conseil de sécurité de l'ONU. C'est là le gage du succès des efforts de la communauté internationale.

La prévention d'un conflit armé ou l'arrêt au plus vite de la confrontation est un instrument le plus efficace de régler le problème de la protection des civils.

Il est nécessaire de déployer les efforts conséquents en vue d'accroître les instruments de détection précoce, de perfectionner les mécanismes de prévention des conflits et de diplomatie préventive (médiation, pourparlers), de révéler et d'éliminer les facteurs entraînant la violence de masse, de raffermir la suprématie du droit, la gestion appropriée, la transparence, etc.

La nécessité de protéger les civils est signalée, à cause des accents mis par les médias, essentiellement en période de phases urgentes d'un conflit armé (il en a été ainsi dans les Balkans, en Irak, en Libye, en Syrie, en Afghanistan) et beaucoup moins à l'étape du règlement politique et du relèvement. Cependant, le « vide de sécurité » surgit justement en période de transition lorsque les institutions nationales sont au stade embryonnaire et ne parviennent pas à garantir un niveau minimal de sécurité aux habitants. Les créanciers internationaux ne risquent pas d'investir dans les structures faibles par crainte de corruption et de dépenses irrationnelles ou ne sont pas intéressés à mettre en œuvre les projets d'envergure de relèvement socio-économique. La voie difficile de plusieurs années de construction étatique en Somalie qui ne s'avère pas pour le moment fructueuse le confirme.

Pour enregistrer un succès, il importe de donner la priorité après le conflit au renforcement des institutions nationales du pouvoir, de mener à bonne fin le règlement politique (dialogue national, désarmement, réforme du secteur de la sécurité, suprématie de la loi, etc.), rechercher le règlement des problèmes socio-économiques. Le contexte régional influant sur la situation dans la région du conflit (la lutte pour les ressources naturelles et foncières,

l'urbanisation des conflits, litiges frontaliers, terrorisme, crime organisé) est également un facteur très important.

Les violations du droit international à l'égard des civils accentuent l'actualité de la lutte contre l'impunité. Les mécanismes judiciaires nationaux constituent les instruments principaux de règlement du problème. Or, on met en doute dans le contexte des conflits leur indépendance et impartialité. Les mécanismes judiciaires internationaux et les Commissions d'enquête sur les crimes et d'établissement des faits sont dans ce cas préférables.

Le secrétaire général de l'ONU a institué, en particulier, de telles Commissions en Guinée pour enquêter sur les crimes commis en septembre 2009 et au Sri Lanka pour les consultations sur la responsabilité de la violation du droit humanitaire et des normes dans le domaine des droits de l'homme, surtout aux étapes finales du conflit dans ce pays. Plus tard les autorités du Sri Lanka ont créé un tel mécanisme. L'expérience confirme que l'efficacité de telles Commissions dépend finalement du consentement à leurs activités et du niveau de la coopération des États d'accueil avec elles.

La communauté mondiale insiste ces derniers temps sur la mise à profit des prérogatives du Conseil de sécurité de l'ONU pour soumettre tel ou tel « dossier » à l'examen de la Cour pénale internationale (CPI) parce qu'elle est à même de garantir l'imminence du châtement pour ceux qui commettent des violations flagrantes du droit humanitaire international à l'égard des civils, par exemple, les récents verdicts de la CPI et du Tribunal international pour le Sierra-Leone contre Thomas Lubanga et Charles Taylor.

Certes, le Conseil de sécurité de l'ONU peut mettre à profit les sanctions, instituer les tribunaux internationaux et déterminer les variantes de sa coopération avec la Cour pénale internationale. Or, les sanctions ne sont pas la panacée contre tous les problèmes et ont des limites. Il convient de rappeler que de telles mesures ne se sont pas avérées payantes dans plusieurs situations, en particulier en Irak. Cependant, si le Conseil de sécurité décide qu'il est nécessaire de les introduire, il importe de mettre l'accent sur les restrictions pour les personnes bien déterminées, envisager les exceptions humanitaires du régime des sanctions, les délais limités de validité de telles restrictions ainsi que les critères parfaitement nets de leur levée. Sinon, seuls les habitants en assumeront le fardeau des sanctions alors que l'élite au pouvoir ne les ressentira pas. Les tentatives d'imposer au Conseil de sécurité les sanctions adoptées par certains États ou institutions régionales, comme insistent les pays occidentaux à l'égard de l'Iran et de la Syrie, sont inadmissibles.

D'innombrables agences et institutions humanitaires internationales qui devraient soulager la condition des civils démunis se montrent ces dernières années de plus en plus actives dans les points chauds. Il existe dans ce domaine de multiples problèmes, en particulier le blocus par les parties au conflit armé de l'accès des aides humanitaires dans les régions qui en ont besoin comme cela s'est produit en Somalie ou dans la République démocratique du Congo. Pour dissimuler l'ampleur des problèmes humanitaires les autorités officielles dénie parfois les besoins des habitants ou exigent que les efforts humanitaires internationaux soient concertés avec leurs organes compétents en dressant par là même les obstacles bureaucratiques à l'accès par méfiance à certaines organisations non gouvernementales.

L'examen de l'expérience du règlement des conflits permet de formuler les principes fondamentaux de la philosophie de la réaction aux crises :

1. La diplomatie préventive doit constituer la méthode prioritaire de règlement des conflits qui viennent à maturité.

2. Il est nécessaire de mettre à profit tous les moyens juridiques en vue de protéger les civils. Il faut donner la priorité au concours aux États pour renforcer leur potentiel de protection des habitants.

3. L'emploi de la force, notamment sous prétexte de la nécessité d'assumer la « responsabilité de la défense » doit être la prérogative exclusive du Conseil de sécurité de l'ONU conformément à la Charte des Nations Unies.

4. Une opération armée doit correspondre entièrement au mandat du Conseil de sécurité de l'ONU et être réalisée en stricte conformité au droit international.

5. Les sanctions du Conseil de sécurité concernant l'emploi de la force doivent avoir les limites juridiques et temporaires parfaitement nettes.

6. Le Conseil de sécurité doit assurer la responsabilité de ceux à qui il réserve les prérogatives d'employer la force.

Il faut prendre en considération la spécificité économique, sociale, historique, religieuse, culturelle et autre des pays et des régions ainsi que le contenu de chaque conflit, de ses origines et des moyens de le régler.

La garantie de la défense des civils fait partie intégrante du règlement contemporain des crises. Malheureusement, le progrès dans l'élaboration des normes n'entraîne pas toujours l'amélioration de la situation sur les lieux. Il faut savoir évaluer en réaliste les potentialités et y adapter les mécanismes convenables et efficaces de réaction. Certes, il faudrait avoir la possibilité de garantir la protection de tous les gens contre toutes les menaces

pour toujours. Or, c'est une tâche au plus haut point compliquée pour les gouvernements même en temps de paix.

Les événements du « printemps arabe », l'expérience des opérations de paix de l'ONU prescrivent un examen honnête, les conclusions sincères et profondes. Seule une telle approche pourrait garantir entièrement l'aptitude de la communauté internationale, du Conseil de sécurité de l'ONU à réagir vite et efficacement aux conflits qui surgissent, notamment dans le contexte de la protection des civils.





Vladimir TCHIJOV

*Représentant permanent
de la Fédération de Russie
auprès des Communautés
européennes à Bruxelles*

LE PARTENARIAT STRATÉGIQUE RUSSIE- UNION EUROPÉENNE : LA CRISE EUROPÉENNE N'EST PAS UN PRÉTEXTE POUR UNE RELÂCHE

La formation du partenariat mutuellement avantageux et diversifié avec l'Union européenne demeure en perspective prévisible parmi les priorités de la politique extérieure de la Russie et le gage du maintien de l'architecture stable de sécurité européenne.

En plus d'être notre grand partenaire économique, l'Union européenne est le principal marché des produits énergétiques russes, une source clé d'investissements et de technologies. Nous sommes indissolublement liés par des millions de liens invisibles du patrimoine culturel greco-romain et chrétien, de l'évolution historique, des traditions communes, des idéaux et des valeurs morales. La Russie et l'Union européenne sont les grands centres internationaux de force faisant un apport substantiel à la sauvegarde de la sécurité globale et régionale, projetant la paix, l'épanouissement et la stabilité sur les espaces attenants. Il est clair que la conception d'intégration européenne traverse une période difficile, et c'est le moins

que l'on puisse dire. L'Europe figure pour la première fois depuis l'époque de la Seconde guerre mondiale dans les titres de journaux comme un épice centre de turbulence financière et économique globale — rôle inhabituel — plutôt qu'un îlot de stabilité. Les problèmes des dettes souveraines dans la zone euro entraînent la récession économique, celle de la dynamique de l'intégration, la baisse de l'« euro-optimisme » public et rendent depuis récemment les forces nationalistes radicales de plus en plus populaires dans plusieurs pays membres de l'Union. Le modèle d'« État européen de bien-être général » formé dans l'après-guerre s'avère dans l'aspect plus vaste dans la « zone à risque ». Le système institutionnel de l'Union européenne rénové dans le Traité de Lisbonne de 2009 au sein duquel prédominent nettement les positions interétatiques envers l'intégration se heurte aux difficultés sérieuses. Plusieurs observateurs européens et surtout d'autres continents envisagent à nouveau la marginalisation et le « déclin » de l'Europe unie qui ne parvient pas, à les en croire, à résister à la pression de la mondialisation et de l'essor économique des pays du BRICS.

Dans le même temps, à mon avis, les « rumeurs sur le décès » de l'intégration européenne sont exagérées : même dans le contexte de la perspective largement débattue de sortie de la Grèce de l'eurozone et de l'éventuel « effet domino » le long la périphérie méridionale de l'Union européenne. Le projet européen ressentant l'effet des forces centrifuges et centripètes se développe historiquement d'une façon non linéaire avec des atermoiements inévitables et des reculs douloureux dans la gestation. Il suffit d'évoquer la « crise d'un fauteuil vide » de 1965 et l'échec de la Constitution de l'Union européenne aux référendums aux Pays-Bas et en France en 2005. Plusieurs experts affirment à juste titre que les phénomènes de crise réveillent parfois l'intégration européenne en poussant les eurocrates à reprendre le rythme d'intégration.

Les bouleversements dans la zone euro font aujourd'hui comprendre aux Européens que sans la centralisation supranationale des éléments clés de la gestion économique ils ne sauront surmonter le déséquilibre macro-économique de plus en plus prononcé et le décalage dans le niveau de compétitivité lésant les fondements de l'union monétaire. D'où les réformes engagées en 2010-2012, en particulier la signature de l'Accord sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (le dénommé « Pacte budgétaire) et d'autres mesures moins largement connues : le renforcement du Pacte de stabilité et de croissance de 1997, l'invention de mécanismes d'assistance financière, de surveillance financière, de coordination de la politique

budgétaire et économique, de prévention et de correction des déséquilibres macro-économiques. Autrement dit, les leaders des pays membres de l'Union européenne poursuivent, non sans difficultés sérieuses et contradictions intérieures, la politique de construction européenne.

Qui plus est, force est de constater que l'intégration européenne a déjà franchi le « point de non-retour ». Les Européens prennent parfaitement conscience des avantages de l'intégration du marché intérieur, du régime Schengen sans visas, de la monnaie commune et de la politique commune dans le commerce extérieur. Les Européens comprennent qu'ils ne sauront garantir la survie dans le contexte de la mondialisation qu'en tant qu'une entité intégrée d'économie mondiale. Ils n'ont sans doute la moindre envie de reprendre les réalités imposées par les Traités de Westphalie des États nationaux européens oscillant éternellement au seuil d'une guerre.

C'est pour ça l'Europe intégrée sera, à mon avis, maintenue sous telle ou telle forme même s'il faut consolider : que ce soit dans le cadre ou en marge de la base normative juridique de l'Union européenne des mécanismes à plusieurs vitesses contribuant à la « désunion » d'un groupe de pays les plus évolués et prêts à accroître les taux d'intégration du « noyau » européen.

L'Union européenne demeure pour le moment, malgré tous ses maux, l'association d'intégration la plus efficace au monde, le rempart de la stabilité politique sur le continent, une composante clé du système polycentrique de relations internationales en voie de mondialisation. L'expérience des pays européens après les guerres sanglantes du XX^e siècle ayant érigé littéralement « du zéro » le projet d'intégration supranationale destiné à garantir « une paix éternelle » sur le continent est toujours un phare tant pour toute une série de pays de la région que pour d'autres régions du monde ayant mis le cap sur l'intégration.

La Russie est intéressée à maintenir l'Union européenne, puissante force économique et politique. C'est ce qui a été déclaré sans ambages au 28^e sommet Russie-Union européenne tenue les 14-15 décembre 2011 à Bruxelles. Notre pays contribue non en paroles mais en actes concrets à la sortie de l'Union de la crise économique. En 2011 le chiffre d'affaires du commerce bilatéral monte de près d'un tiers en atteignant 307 milliards d'euros. 41 pour cent de nos réserves monétaires sont nominées en euros. L'Europe acquiert grâce à la mise en exploitation en novembre 2011 de la première tranche du *Nord Stream* et à l'aménagement projeté du *South Stream* un système fiable d'approvisionnement en gaz assurant sa sécurité énergétique pour des décennies à venir. La Russie participe activement en tant que membre du Fonds monétaire international, du G8 et du G20 à

l'élaboration des décisions collectives visant à stabiliser la situation financière et économique dans les pays de la zone euro.

La Russie et l'Union européenne sont liées aujourd'hui par l'immense quantité de canaux de dialogue et de coopération nous unissant solidement et permettant d'examiner concrètement toutes sortes de questions : depuis la sécurité nucléaire jusqu'au contrôle phytosanitaire. Les sommets Russie-Union européenne qui se déroulent tous les six mois (il convient de noter que la Russie n'a pas d'égal parmi les pays ayant le statut de « partenaires stratégiques » de l'Union européenne d'après la fréquence d'entretiens des chefs d'État et de gouvernement) et jouent le rôle clé dans l'approfondissement et la concrétisation de notre coopération couronnent le système à plusieurs niveaux de coopération formé pendant plus de vingt ans et ayant fait plus d'une fois ses preuves.

Les « feuilles de route » sur quatre espaces communs Russie-Union européenne (économique ; de liberté, de sécurité et de justice ; de sécurité extérieure ; de science et d'enseignement y compris les aspects culturels) approuvés au sommet Russie-Union européenne le 10 mai 2005 à Moscou constituent le fondement de nos efforts en vue de construire les relations égalitaires et mutuellement avantageuses de partenariat stratégique.

L'initiative présentée par le Président de la Fédération de Russie Vladimir Poutine dans l'article « La Russie et le monde en mutation » de former un espace économique et humain commun de l'Atlantique au Pacifique donne une puissante impulsion à la mise à profit du potentiel des relations Russie-Union européenne. Il convient de signaler quelques-uns des volets les plus actuels de la coopération bilatérale. Les progrès dans ces domaines contribueront, à mon avis, à atteindre l'objectif fixé dans l'article : former l'*Union de l'Europe* entre la Russie et l'Union européenne.

Le dialogue sans visas est le pilier de la coopération Russie-Union européenne concernant immédiatement les destinées des millions d'expatriés et de citoyens des pays de l'Union. Il n'existe pas, semble-t-il, d'autre sujet dans nos relations prétendant autant au rôle de « papier de tournesol » pour se faire une idée de l'aspiration sincère des partenaires à construire un partenariat stratégique de modernisation.

Le sommet Russie-Union européenne tenu en décembre 2011 à Bruxelles a donné le départ à l'application de la liste des « Démarches conjointes » qui permettra de passer au régime sans visas pour les voyages à court terme des citoyens russes et européens. Il faudra franchir une longue voie en vue d'ajuster et de rapprocher la base normative et les efforts concrets des parties dans tous les aspects du document visant, en particulier, à garantir les

barrières impénétrables pour le crime organisé, le commerce des êtres humains et le trafic de la drogue.

Vu l'ampleur des tâches techniques et organisationnelles liées à l'application des « démarches », il est pour le moment difficile de présager les délais concrets d'écroulement des visas pour les habitants de nos pays. À mon avis, les Jeux Olympiques d'hiver 2014 à Sotchi constitueront un jalon temporaire naturel pour cet événement crucial.

Nos partenaires regrettent souvent ces derniers temps la pression de plus en plus forte des migrations exercée sur l'Union européenne depuis le Sud susceptible d'accentuer la criminalité et les problèmes sociaux et d'entraîner les risques d'attentats et de troubles dans les pays membres. Cela entrave l'adoption d'une décision d'annuler les visas dans les relations avec la Russie qui constituerait une percée. À mon avis, c'est une dépendance artificielle. La Russie n'évolue pas dans le vide et connaît parfaitement les problèmes liés aux migrations. Qui plus est, la thèse sous-entendue dans de telles déclarations selon laquelle la levée des visas est un caprice de la partie russe dont la satisfaction assurerait à Bruxelles notre souplesse sur d'autres points est erronée. Il n'en est pas ainsi, loin s'en faut. En plus de 2,5 millions de Russes visitant tous les ans les pays de l'espace Schengen, près de 1,5 millions de citoyens des pays de la zone Schengen passent tous les ans la frontière russe. Le règlement du problème des visas est donc dans l'intérêt réciproque et traduit l'aspiration de la Russie et de l'Union européenne à intensifier les liens d'affaires, touristiques, culturels, scientífico-académiques, condition *sine qua non* du développement du partenariat pour la modernisation.

Nous nous fondons sur l'ordre direct indépendant de la conjoncture politique de nos efforts en vue d'annuler les visas. Les pourparlers à ce sujet devraient être engagés, à mon avis, immédiatement après l'implémentation des « Démarches conjointes ». Tout autre scénario priverait de logique le document concerté et approuvé par l'administration de la Russie et de l'Union européenne.

La Russie est prête à la liberté de déplacement des citoyens de nos pays. Espérons que l'Union européenne fera preuve d'approche constructive correspondant à l'esprit de notre partenariat.

Nous envisageons parallèlement la modernisation de l'Accord sur la simplification de la délivrance de visas en date de 2006. Nous estimons nécessaire de libérer les procédures en vigueur, notamment pour les détenteurs des passeports professionnels, d'étendre les catégories de bénéficiaires ayant le droit aux multivisas et à l'exemption de taxes de visas.

L'accord intergouvernemental russo-polonais sur le déplacement frontalier local signé en décembre 2011 à Moscou ayant simplifié

substantiellement les visites des habitants de la région de Kaliningrad dans les provinces voisines polonaises et *vice versa* constitue un jalon important.

Ce sont des démarches concrètes améliorant le régime de départ en Europe pour des centaines de milliers de nos citoyens à des fins touristiques, pour s'entretenir avec les parents, recevoir la formation et contribuent au sens plus vaste à raffermir la « dimension humaine » de la coopération Russie-Union européenne.

Le « Partenariat pour le modernisation » ayant pris le départ au sommet Russie-Union européenne en 2010 à Rostov-sur-le-Don est ces dernières années un projet conjoint structurant et un catalyseur important dans nos relations. Il convient d'apprécier positivement la philosophie novatrice du partenariat fondée sur la recherche de moyens d'unir les potentiels de la Russie et de l'Union européenne en vue d'assurer le développement innovant de nos pays. En dotant le partenariat stratégique Russie-Union européenne d'aspects de modernisation, l'initiative contribue pour une large part aux compromis sur l'adhésion de la Russie à l'OMC, au progrès dans l'harmonisation des standards et des règlements techniques, au renforcement de la coopération dans la protection de la nature et de la Santé. Les progrès substantiels sont enregistrés dans l'élaboration d'une « feuille de route » pour la coopération énergétique Russie-Union européenne d'ici 2050. Les contacts en vue d'échanger d'expérience dans le concours au développement de l'économie bas carbone et aux ressources efficaces s'intensifient. Les rapports bilatéraux de la Russie avec les pays membres de l'Union européenne s'appuient sur la modernisation. Les documents appropriés sont adoptés avec 23 pays de l'Union.

Les parties poursuivent l'élaboration d'un nouvel accord de base Russie-Union européenne qui doit devenir un instrument de nous rapprocher.

Rappelons que l'Accord de partenariat et de coopération signé en 1994 qui est entré en vigueur en 1997 pose le fondement juridique des relations Russie-Union européenne. Les parties comprennent un jour que l'entente constituant le fondement juridique des relations ne correspond plus d'après plusieurs clauses aux nouvelles réalités. Il s'agit, en particulier, des délais du début des pourparlers sur un accord concernant le commerce de matières nucléaires et l'architecture institutionnelle de coopération prévue par l'accord. L'écologie, l'agriculture, la politique macro-économique, le secteur énergétique, la coopération régionale, etc., méritent une attention plus sérieuse. Il convient de prendre en considération l'adhésion de la Russie à l'OMC. Bref, il est temps d'engager le « renouveau ».

Le premier tour des pourparlers officiels se déroule à Bruxelles en juillet 2008 après l'adoption un mois avant au sommet Russie-Union européenne à

Khanty-Mansiisk de la déclaration conjointe sur le début des pourparlers au sujet du nouvel accord. Or, les pourparlers sont interrompus à deux reprises pour des raisons indirectement liées dans le meilleur des cas à l'objet des pourparlers.

Néanmoins, après un départ difficile le dialogue prend de l'ampleur et les délégations (j'ai l'honneur de diriger l'équipe russe) réussissent vers fin 2010 douze tours.

Cependant, on voit ensuite surgir aux pourparlers une pause technique liée au passage à l'étape finale des pourparlers sur l'adhésion de la Russie à l'OMC.

Le marathon de 18 ans terminé en décembre 2011 par la signature de toute une série de documents sur la participation de la Russie à l'OMC suppose plusieurs compromis difficiles dont l'application entraîne les frais pour l'économie russe. Il est peu probable que la partie russe se montre tout de suite disposée aux démarches en vue de libérer le régime commercial. Malheureusement, c'est là le contenu de la conception de nos partenaires d'« OMC plus » en ce qui concerne le nouvel accord de base.

Dans ce contexte notre réponse à ces initiatives a déçu les partenaires. Les pourparlers en plein format piétinent tant que n'est pas précisé pour ainsi dire le sort des segments commercial et d'investissements.

Certes, la Russie tout comme l'Union européenne est intéressée à faire en sorte que les clauses du nouvel Accord permettent d'avancer dans la coopération mutuelle par rapport aux accords de partenariat et de coopération. Or, nous ne sommes pas prêts à sacrifier l'équilibre des intérêts. Les approches fondées sur les tentatives d'obtenir les concessions supplémentaires unilatérales de la Russie ne nous arrangent pas.

Il est nécessaire de prendre en considération le développement des processus d'intégration entre la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan : la formation de l'Union douanière, le début du fonctionnement de l'Espace économique commun et de la Commission économique eurasiatique. Il s'agit de l'interdépendance des compétences nationales et supranationales, en premier lieu dans le domaine du commerce de marchandises, de la politique concurrentielle, des achats publics, des critères techniques et sur d'autres volets relevant maintenant de la compétence de la Commission économique eurasiatique.

Le règlement efficace des problèmes relatifs au commerce et aux investissements constitue sans aucun doute la condition essentielle de l'intensification des pourparlers que souhaitent sincèrement, j'espère bien, les deux parties. Or, il importe de déployer les efforts supplémentaires. Finalement les aspects concrets des relations pourraient être régulés par les

ententes « sectorielles ». J'estime possible de surmonter les difficultés qui surgissent.

Cela concerne, en outre, la nouvelle situation qui s'est créée dans nos activités liées au Conseil national bancaire dans le contexte de l'intégration eurasiatique. Il ne saurait exister de contradictions de principe, les activités de la Commission économique eurasiatique et les engagements potentiels de la Russie concernant le Conseil national bancaire étant fondés sur les mêmes principes : les clauses des accords de l'OMC. Il est nécessaire de rechercher conjointement avec les partenaires la forme de prise en considération de nouveaux processus dans le contexte du futur accord.

Parallèlement à la gestation de l'identité militaro-politique de l'Union européenne dans les années 2000 nous raffermissons notre coopération en vue de régler les crises et de stabiliser la situation dans les régions de conflit, en particulier, dans la sphère des intérêts communs. La Russie participe à la Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (2003-2006), envoie les hélicoptères pendant l'opération de l'Union européenne au Tchad et dans la République centrafricaine (2008-2009). Les attaques réussies des flibustiers somaliens contre les navires marchands naviguant dans la région sont réduites de près de la moitié grâce aux efforts concertés fructueux de la marine de guerre russe et du groupe de bâtiments de guerre de l'opération de l'Union européenne *Atalanta* réalisée en 2011 dans le golfe d'Aden. Nous coopérons avec l'Union européenne en quête de règlement à la table de négociation du problème nucléaire, au Proche-Orient et en Transnistrie, d'autres conflits et crises régionaux. Les groupes aériens du ministère russe des Situations d'urgence luttent conjointement avec les structures appropriées de l'Union européenne contre les incendies dans les pays européens. Nous coopérons avec esprit de suite dans la sphère militaro-technique.

Nous entendons stimuler ces activités à l'avenir également en habituant nos partenaires à la nécessité des formats de coopération institutionnels solides et agissant par anticipation. Certains acquis dans ce domaine sont déjà enregistrés. Le groupe de travail Russie-Union européenne pour les problèmes militaires se réunit régulièrement depuis 2010. En 2010-2011 la Russie et l'Union européenne concertent deux déclarations conjointes sur la situation en Afrique du Nord et au Proche-Orient. Or, cela ne suffit pas étant donné une nouvelle génération de défis et de menaces transfrontières, l'aggravation suite au « printemps arabe » des risques d'instabilité régionaux aux frontières méridionales de l'Europe et l'accentuation des conflits dans les relations internationales. Il faudrait instituer les mécanismes structurés

qui permettraient d'échanger de données, notamment secrètes, de réagir sans tarder aux crises qui surgissent, d'adopter promptement les décisions conjointes de déployer les efforts concertés dans la régulation des crises, d'assurer un contrôle stratégique de leur application. Les exemples ne manquent pas : le Conseil Russie-OTAN assume un éventail analogue de fonctions depuis 1997.

Rappelons que la tentative de créer un mécanisme de ce genre est déjà entreprise. La proposition conjointe de fonder le Comité Russie-Union européenne pour la politique extérieure et la sécurité au niveau ministériel est présentée au sommet russo-allemand en juin 2010 à Meseberg. Cependant, les eurocrates font dépendre artificiellement, à mon avis, l'application de l'idée d'instituer le Comité des progrès dans le règlement transnistrien qui est ensuite ajournée par nos partenaires. J'espère que la conception stratégique de cette question pas du tout conjoncturelle prendra le dessus.

Qui plus est, nous sommes toujours intéressés à élaborer conjointement avec l'Union européenne un fondement normatif stable pour les opérations conjointes ou coordonnées dans le règlement des crises. Nous poursuivons nos entretiens minutieux et difficiles en quête de points de coïncidence. Nous entendons observer strictement dans ce contexte les clauses de la Déclaration consacrée aux résultats de la réunion ministérielle Russie-Union européenne adoptée le 29 avril 2008 à Luxembourg supposant l'examen du projet d'accord « dans l'esprit d'un partenariat et d'une coopération égalitaire ».

Vu tous ces facteurs, je voudrais souligner que nos relations ne ressentent pas le déficit d'initiatives stratégiques cruciales qui leur est souvent attribué. En plus des intérêts communs et des projets visant à consolider l'étoffe de notre coopération avec l'Union européenne, il existe beaucoup de divergences, ce qui est parfaitement logique. La Russie et l'Union européenne sont en même temps partenaires et concurrents.

En ce qui concerne les « irritants » dans nos relations, j'ai en vue, en particulier, la tendance à projeter les amendements apportés à la législation de l'Union européenne sur la coopération avec les pays tiers y compris la Russie. Autrement dit, Bruxelles donne le plus souvent la préférence aux règles et aux normes adoptées par les 27 pays membres par rapport aux accords intergouvernementaux conclus avec les pays tiers avant l'entrée en vigueur des normes de l'Union européenne.

La situation autour du Troisième paquet énergie de l'Union européenne supposant, entre autres, la subdivision des compagnies énergétiques

verticalement intégrées en vigueur au marché de l'Union par toutes sortes de moyens : jusqu'à l'expropriation de leurs actifs, est la manifestation la plus flagrante de ce comportement boiteux et inconstructif. De ce fait, les compagnies russes, et non seulement russes se heurtent aux problèmes sérieux qui ont surgi, par exemple, en Lituanie ayant violé lors de l'implémentation du Troisième paquet ses engagements découlant de l'accord intergouvernemental russo-lituanien sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements.

Le Troisième paquet énergie reflète la renonciation unilatérale de l'Union européenne à ses engagements pris en vertu de l'Accord de partenariat et de coopération de 1994 de ne pas détériorer les conditions pour la coopération économique. En imposant artificiellement les risques d'investissements aux compagnies russes, nos partenaires se nuisent sciemment dans la situation sans cela vulnérable au plan énergétique. Qui plus est, cela tombe mal à propos en plein incendie de la dette souveraine dans la zone euro (dans l'extinction duquel, j'insiste, la Russie participe directement) et dans le contexte des perturbations politiques dans les régions pétrolifères et gazifières du Proche-Orient et d'Afrique du Nord.

L'Union européenne suit le même scénario en répandant le Système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre sur les vols des compagnies d'aviation des pays tiers effectuant les vols dans les pays membres. Cette décision adoptée au mépris de l'Organisation internationale de l'aviation civile (ICAO) permet à l'Union de s'opposer en fait au reste du monde : à la Russie, aux États-Unis, à la Chine, à l'Inde, au Brésil, etc.

Nous ne sommes pas enclins à dramatiser les problèmes. Nous insisterons à l'avenir également sur leur règlement entre partenaires dans l'esprit de coopération et de respect des intérêts réciproques.

Nos positions divergent sérieusement sur l'application des sanctions à l'égard des pays tiers. Les pays membres de l'Union européenne recourent de plus en plus souvent, surtout lorsqu'il s'agit des violations des droits de l'homme, aux sanctions en espérant corriger par là même la politique de tel ou tel pays. Une telle imprévoyance conduit, à notre avis, dans une impasse. L'expérience historique confirme que les tentatives de se distancer des pays « problématiques » au moyen de répressions, d'ultimatums, en suspendant les relations diplomatiques ne s'avèrent que très rarement fructueuses. Le règlement des problèmes à la table de négociation est dans tous les cas préférable au dictat et à la contrainte.

Et maintenant — quelques mots au sujet des droits de l'homme dans nos relations. Nous apprécions dans l'ensemble positivement le dialogue à ce

sujet fondé sur les engagements de la Russie et des pays membres de l'Union européenne approuvés par les organes collectifs de l'ONU, du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Dans le même temps, nous avons beaucoup de questions à adresser à Bruxelles. Nous déclinons en premier lieu l'attitude sélective des partenaires envers telles ou telles normes du droit de l'homme dont ils interprètent, à ce qu'il paraît, arbitrairement la priorité et qu'ils essaient d'imposer aux autres pays. Nous ne comprenons pas, par exemple, pourquoi la privation des « non-citoyens » des pays Baltes des droits politiques et sociaux est moins actuelle pour Bruxelles que le respect des droits des minorités sexuelles. Nous ne comprenons pas non plus d'après quels critères nos partenaires attribuent une importance plus sérieuse à la garantie de la liberté de réunion en Russie qu'à la lutte contre le nationalisme et le néonazisme agressif, le racisme, la xénophobie et le revanchisme.

Nous estimons contreproductives les tentatives de s'entretenir avec nous d'une manière didactique et catégorique, de coller les étiquettes, parfois sans se débrouiller dans tel ou tel problème. Un tel comportement est loin de contribuer à un dialogue fondé sur le respect mutuel et au partenariat.

Nous attendons toujours que l'Union européenne observe les clauses de son Statut et adhère à la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, instrument juridique essentiel du Conseil de l'Europe. Les atermoiements ne sont pas à l'honneur de l'Union européenne.

Les audiences consacrées aux droits de l'homme au sein de l'Union européenne ont eu lieu récemment à la Douma d'État russe. Nous espérons que ces efforts efficaces appréciés positivement dans l'Union et traduisant la maturité de notre dialogue seront poursuivis.

La formation dans l'espace postsoviétique de l'Union douanière et de l'Espace économique commun Biélorussie-Kazakhstan-Russie prescrit les efforts doubles. L'Union européenne est à l'avant-garde des processus d'intégration régionaux et de ce fait, nous nous appuyons sinon sur ses stéréotypes, du moins sur ses acquis institutionnels et normatifs en la matière.

Il importe d'élaborer en commun les mécanismes optimaux de corrélation entre l'intégration eurasiatique et la coopération avec l'Union européenne sur une base paneuropéenne. Les objectifs communs, la stabilité politique, l'équité sociale et l'épanouissement économique rendent l'Espace économique commun et l'Union européenne partenaires naturels, d'autant plus que l'intégration eurasiatique ouverte et inclusive s'inscrit entièrement dans la conception d'espace économique paneuropéen.

Certes, il faudra poursuivre à ces fins les entretiens minutieux avec les partenaires européens dont plusieurs s'appuient toujours sur les stéréotypes concernant l'espace postsoviétique en tant que champ de jeu à « somme zéro » contre la Russie. Il est temps de renoncer à placer artificiellement les pays de la CEI devant un faux choix entre la coopération mutuellement avantageuse avec la Russie et la perspective assez vague, d'ailleurs, d'adhérer à l'Union européenne. Notre « voisinage commun » doit constituer l'espace de coopération mutuellement avantageuse et égalitaire sans lignes de délimitation dans l'esprit de la feuille de route de l'espace commun de sécurité extérieure Russie-Union européenne.

L'application de cette tâche stratégique permettra, à notre avis, d'envisager sous un angle nouveau le partenariat stratégique Russie-Union européenne, pôles interdépendants et synergétiques mondiaux d'intégration, et contribuera, en outre, à réaliser l'objectif fixé par le président de Russie Vladimir Poutine consistant à former « une communauté harmonieuse des économies de Lisbonne à Vladivostok », un marché continental commun évalué à des trillions d'euros. Cette voie serait, probablement, la recette la plus efficace de règlement de la crise européenne, le vecteur alternatif largement débattu par plusieurs experts russes d'intégration européenne conduisant à l'achèvement logique de la réunification historique de la Grande Europe.

Je suis plutôt optimiste en ce qui concerne le futur projet d'intégration européenne et les perspectives de coopération fructueuse Russie-Union européenne.

La crise européenne et les problèmes qui subsistent dans nos relations ne sont pas un prétexte pour une relâche dans la construction d'un partenariat stratégique mutuellement avantageux, égalitaire et orienté vers l'avenir sur la base des quatre espaces communs. Par contre, aujourd'hui lorsque les Européens accèdent à une nouvelle étape de « réflexions » aux destinées du projet européen, il est possible d'envisager dans un aspect stratégique plus vaste l'agenda de nos relations, de surmonter les obstacles entravant notre progrès et de se concentrer sur une coopération foncièrement nouvelle.





LA RUSSIE ET L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Andreï KÉLINE

*Représentant permanent
de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation
pour la sécurité et la
coopération en Europe à
Vienne*

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) célébrera dans trois ans le 40^e anniversaire de l'Acte final d'Helsinki ayant marqué le début du processus européen et la naissance d'une nouvelle structure internationale. Les pays membres débattent l'initiative d'élaborer en prévision de cette date une nouvelle « conception de l'OSCE » qui permettrait de renforcer le rôle de l'Organisation dans le nouveau contexte de la sécurité dans l'Euro-Atlantique pour qu'elle soit à nouveau à l'avant-garde des relations internationales. Il convient de signaler dans cet ordre d'idée le rôle de l'OSCE dans les paramètres institutionnels de plus en plus étroits en Europe et la place de l'Organisation dans l'arsenal d'instruments politiques extérieurs en Russie.

Nos compatriotes et les touristes russes visitant Vienne se rendent souvent sur la place où se trouve l'ensemble majestueux de palais : l'ancienne résidence de la famille impériale autrichienne des Habsburgs : Hofburg.

Les drapeaux avec l'abréviation « OSCE » se jettent aux yeux. Tout le monde ne sait pas, malheureusement, que ce bâtiment abrite le quartier général d'une institution politique régionale des plus grandes au monde où les délégués de 56 pays examinent les problèmes urgents de la sécurité dans l'espace de Vancouver à Vladivostok.

La baisse du prestige du forum à Vienne, de son rôle dans les affaires paneuropéennes et, par conséquent, de l'intérêt de la part des milieux publics ne sont pas à douter. Le président de l'OSCE Eamon Gilmore, vice-président du gouvernement et ministre irlandais des Affaires étrangères et du commerce avoue un jour avec regret : « L'OSCE n'est pas aujourd'hui une institution à laquelle pensent les ministres des Affaires étrangères en se réveillant le matin ». En réalité l'Organisation traverse actuellement une période difficile. On en signale sans cesse des lacunes. La scission en « Occident démocratique » et « Orient postsoviétique », le deux poids deux mesures, les mécomptes thématiques et géographiques, les tentatives de mettre à profit les structures pour imposer mécaniquement dans les pays postsoviétiques et autres non membres de l'OTAN et de l'Union européenne des modèles néo-libéraux de construction de la démocratie au mépris de la spécificité nationale, des civilisations et des cultures.

De ce fait, il sera difficile de surmonter les divergences profondes dans les approches conceptuelles des 56 pays membres, de donner un nouveau souffle à l'Organisation destinée à un dialogue politique égalitaire fondé sur le respect à l'issue duquel les pays membres pourraient assurer le consensus dans l'intérêt commun et compte tenu des particularités du développement des communautés concrètes comme l'exige une authentique démocratie.

Or, il ne faut pas démoniser l'OSCE comme le font certains politologues. La plus grande institution régionale s'étendant à travers trois continents et intégrant un vaste éventail d'aspects de la sécurité intérieure et extérieure reflète l'état des relations entre les États membres qui est loin de correspondre aux conceptions idéalistes du début-milieu des années 1990. Il faut prendre conscience du fait que la situation évolue vers la scission le long de la fameuse ligne Est-Ouest ce qui n'est dans l'intérêt d'aucun État dans l'Euro-Atlantique. Dans ce contexte les appels des politologues à abandonner l'Organisation ou les conditions irrévocables qu'elle se voit adresser de « prouver sa relevance » traduisent plutôt l'indisposition à pénétrer dans l'état réel des choses. Si l'OSCE se désagrège, les problèmes auxquels nous nous heurtons dans son cadre resteront en suspens. Il faudra instituer à sa place une autre qui lui ressemblera, notamment, par ses contradictions.

L'Organisation a une grande importance car elle permet de conserver l'union des États en encourageant le dialogue entre eux. Certes, l'OSCE est

aujourd'hui insuffisamment efficace en tant qu'organisation vu les divergences. Cependant, en tant que format permettant d'initier, de maintenir et de promouvoir le processus politique, elle est, par contre, assez forte. Nos partenaires occidentaux, en particulier les Américains, en prennent parfaitement conscience. La participation à l'OSCE est pour eux vitalement importante. Cela fait partie de la matière politique reliant les États-Unis au continent européen (l'OTAN est le second format bien qu'elle embrasse beaucoup moins d'États). La récente histoire des idées conçues au sein du gouvernement canadien de sortir de l'Organisation et la réaction des leaders des États-Unis et d'Europe de l'Ouest traduisent l'importance sérieuse que lui attribue l'Occident.

Pour révéler les origines des contradictions entre les pays membres et mieux comprendre le potentiel considérable de l'OSCE ainsi que d'éventuels moyens de remédier à la situation qui s'est créée, il convient d'évoquer le passé récent.

L'Organisation reçoit son nom au sommet tenu en décembre 1994 à Budapest. Certes, c'est un jalon important dans la construction institutionnelle de l'OSCE qui entraîne, dans le même temps, les mécomptes géographiques et thématiques dans ses activités. Le déploiement des missions de l'Organisation dans plus d'un tiers des pays membres (ex-républiques de l'Union soviétique et de la République fédérative socialiste de Yougoslavie) désintègre en fait les pays membres en États « sans problèmes » et en pays ayant besoin de patronage étranger. Les institutions de l'OSCE comme le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, nouveaux instruments d'exercer l'effet sur les affaires intérieures des États récemment formés font leur apport à la subdivision des pays membres en « démocratiques » et « pas tout à fait démocratiques ». Depuis ce moment l'accent est déplacé essentiellement vers les pays « à l'Est de Vienne » : les Balkans et l'espace de la Communauté des États indépendants.

L'attention démesurée à l'aspect humanitaire de la sécurité ayant évincé au second plan les problèmes militaro-politiques et écologiques est un autre mécompte dans les activités de l'Organisation. Il ne faut pas oublier que c'est le résultat de la Réunion de Moscou pour la dimension humaine tenue en 1991 où nous avons en quelque sorte contribué à faire sortir le « djinn de la bouteille ».

Les initiatives russes de conclure le Traité sur la sécurité européenne en 2008 donnent une nouvelle impulsion aux efforts collectifs dans l'intérêt de la modernisation de l'architecture européenne de sécurité grâce aux démarches conjointes. De l'avis général, ces initiatives réveillent l'OSCE en stimulant le « processus de Corfou » (engagé en période de présidence de la

Grèce en 2009 et terminé une année après sous la présidence kazakhe) : une discussion informelle en quête de moyens de raffermir la sécurité dans l'Euro-Atlantique. La tâche stratégique consistant à construire une communauté de sécurité exempte de lignes de délimitation, de conflits et de zones au différent niveau de sécurité est spécifiée dans le document final du Sommet de l'OSCE à Astana en décembre 2010. Le sommet n'aurait pas eu lieu sans notre concours direct actif. Nous insistons pour que ces déclarations correctes n'entrent pas en contradiction avec les démarches réelles. Or, nos partenaires occidentaux ne se montrent pas pour le moment prêts à accepter la logique d'application du principe de sécurité égale et indivisible.

Cela se répercute inévitablement sur d'autres volets des activités de l'Organisation où l'on ressent toujours le manque de grands projets stratégiques d'intégration dans le contexte de l'intérêt habituel des partenaires aux sujets boiteux, des sermons concernant les droits de l'homme ou des questions n'ayant aucun rapport à l'agenda de l'OSCE relatives, par exemple, aux minorités sexuelles.

Il convient de noter « en marge » que les résultats peu impressionnants de la première réunion ministérielle de l'OSCE après Astana engagée en 2011 à Vilnius mettent à jour l'importance des problèmes auxquels se heurte l'Organisation.

Comment évolue la situation au sein de l'OSCE à la veille de la séance du Conseil des ministres des Affaires étrangères fixée aux 6-7 décembre à Dublin ?

L'absence d'entente entre les joueurs clés, en particulier la Russie, les États-Unis et l'Union européenne sur les priorités, les tâches et les fonctions fondamentales de l'Organisation demeure le point faible de l'OSCE. C'est pour une large part pour cette raison que les pays membres essaient avec tant de difficultés en prévision du 40^e anniversaire de l'Acte final d'Helsinki d'ébaucher un grand projet d'intégration.

Les Américains et les pays de l'Union européenne apprécient les activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe essentiellement dans l'aspect des droits de l'homme. Ils essaient sans gêne d'employer les instruments de l'Organisation : les institutions autonomes, en premier lieu le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et les missions de terrain.

L'Union européenne cherche à exercer la pression quantitative en se faisant valoir comme le « joueur principal », à peu près comme le 57^e membre indépendant de l'OSCE dont les priorités prédominent *a priori* sur celles des autres. Or, une telle méthode ne s'avère pas toujours fructueuse. Le service uni de la politique extérieure de l'Union européenne est insuffisamment souple.

Les lignes de délimitation empêchent les eurocrates de participer d'une manière souple à la recherche conjointe de compromis au sein de l'OSCE. Il convient de mentionner, en outre, les problèmes économiques et institutionnels intérieurs sérieux auxquels se heurte ces derniers temps l'Union européenne. La nouvelle Stratégie de l'Union dans l'Organisation adoptée cette année donne toujours la priorité aux aspects humanitaires, au règlement des conflits, à l'emploi de l'OSCE pour faire correspondre les pays étrangers à ses critères.

L'attitude des États-Unis envers l'OSCE reflète les évaluations des principaux défis à la sécurité de l'Europe. La menace d'un conflit armé d'envergure est pour une large part levée, l'Europe s'est consolidée (l'élargissement de l'OTAN et de l'Union européenne) et de ce fait, l'une des fonctions initiales essentielles de l'OSCE : le forum du dialogue Est-Ouest sur le désarmement et les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité perd, de l'avis des États-Unis, sa relevance. Les principales sources de menaces à la sécurité résident pour Washington dans la faiblesse des « démocraties de transition », dans le retard de leur gestation en tant qu'États démocratiques stables à une forte société civile.

Néanmoins, l'OSCE est l'espace sans précédent de la coopération tripartite : Russie — Union européenne — États-Unis sur le volet européen. Les activités au sein du « triangle » grâce, en premier lieu, à ce format souple et informel, offrent la possibilité de dénouer les problèmes les plus compliqués.

Il convient de signaler notre coopération étroite dans le cadre de l'Organisation avec nos alliés de l'Organisation du Traité sur la sécurité collective et les autres partenaires membres de la Communauté des États indépendants. L'Organisation est pour nous avant tout le forum pour un dialogue égalitaire avec les collègues de tous les pays de l'Euro-Atlantique et d'Eurasie, l'échange d'expérience optimale sans moralisation ni sermons, la recherche de points de coïncidence qui permettraient d'unir les vecteurs différents des processus intégrationnistes en Eurasie. La coopération politique au forum à Vienne dans le cadre de l'Organisation du Traité sur la sécurité collective et de la Communauté des États indépendants prend graduellement de l'ampleur. Les réunions en format de l'OTSC se déroulent tous les mois, nous sommes depuis plusieurs années avec nos alliés co-auteurs de divers projets de décisions de l'OSCE. Les représentants des structures exécutives des deux institutions prennent régulièrement la parole au Conseil permanent et participent à toutes sortes de manifestations. Le forum de l'OSCE a une grande importance pour la projection de nos nouvelles associations intégrationnistes comme l'Union douanière et l'Union eurasiatique sur le monde extérieur.

La refonte de l'ordre du jour de l'Organisation grâce, en particulier, à la révision des accents géographiques et thématiques doit servir de point de départ pour rétablir son rôle en tant qu'instrument de garantie de la sécurité tous azimuts. La réalisation de cet objectif est indissolublement liée à la nécessité de transformer l'OSCE en une institution internationale valable. Nous célébrerons en 2015 le 40^e anniversaire de l'Acte final d'Helsinki qui est en fait le 40^e anniversaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, mais elle n'a pas jusqu'à présent de document constituant et n'est pas une entité internationale nettement déterminée.

Je suis convaincu que les mécanismes de l'Organisation devraient fonctionner dans l'intérêt de tous les pays membres et satisfaire leurs besoins réels. Il faut surmonter le contenu amorphe des institutions de l'OSCE, la transparence insuffisante, l'inaptitude de se concentrer sur le règlement des problèmes cruciaux. Nous avons déjà entrepris toute une série de démarches concrètes pour donner une nouvelle impulsion à la refonte réelle de l'Organisation. La Russie insiste conjointement avec ses alliés au sein de l'Organisation du Traité de sécurité collective sur le projet de Statut de l'OSCE. Qui plus est, nous avons présenté ces dernières années conjointement avec plusieurs États les initiatives concernant les réformes et les projets concrets dans divers aspects des activités de l'Organisation et de ses structures exécutives. Malheureusement, nos partenaires occidentaux ne se montrent pas pour le moment prêts à les examiner sérieusement pour ne pas saper, comme ils prétendent, les structures autonomes de l'Organisation. Nous signalons en permanence à nos partenaires l'inadmissibilité des idées en vue de rendre les instruments de l'Organisation « encore plus souples » en implantant les mécanismes qui ne sont pas fondés sur le consensus. De tels scénarios entraîneraient la destruction de l'OSCE, affaibliraient la responsabilité des États du maintien de la paix et de la sécurité. Il importe d'adopter les décisions sur la base du consensus ce qui traduit l'égalité souveraine de tous les pays membres de l'Organisation et son démocratisme.

Malgré une attitude froide voire l'opposition non dissimulée des partenaires occidentaux, le développement des fonctions de l'OSCE en tant que coordinateur des activités d'autres institutions de sécurité dans l'espace euro-atlantique est toujours une tâche d'actualité. Cela renforcerait l'Organisation, la rendrait plus attrayante aux yeux des États et lui offrirait une chance de devenir une structure plus efficace dans le règlement des problèmes européens.

Certes, les efforts en vue de renforcer la sécurité militaro-politique en Europe devraient constituer le volet principal des activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Sans cela il est impossible

d'étendre la coopération économique et humanitaire. Un certain progrès est enregistré en la matière. Les États membres ont réussi l'année dernière à concerter la version rénovée du document de Vienne sur les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité en Europe. C'est un apport réel au renforcement de la sécurité sur le continent européen. Or, le contrôle des armements conventionnels en Europe est toujours dans l'impasse. Aujourd'hui tout le monde comprend qu'il faut adopter une attitude foncièrement nouvelle compte tenu des réalités.

L'élaboration de décisions concertées en vue de s'opposer aux menaces transnationales est de plus en plus une tâche d'actualité. L'adoption en juillet dernier de la Conception de l'OSCE pour la lutte contre la menace de trafic illégal de la drogue et de précurseurs chimiques est un exemple éloquent des efforts collectifs. Cette initiative russe est soutenue par plusieurs États qui en sont co-auteurs. Le mandat contre-terroriste de l'Organisation est toujours en voie de consolidation.

L'OSCE accorde sans doute une attention sérieuse au règlement des conflits dans sa sphère d'activité. Les médiateurs déploient leurs activités sous l'égide de l'Organisation et dans le cadre des formats appropriés de pourparlers. C'est une entreprise pénible et délicate prescrivant le perfectionnement permanent des instruments anticrise de l'Organisation. La Russie a présenté les initiatives sur les principes unis de règlement des conflits qui seraient appliqués compte tenu de la spécificité de chacun d'entre eux. Cette initiative est reflétée dans la décision adoptée à la séance du Conseil des ministres des Affaires étrangères tenue en 2011 à Vilnius ce qui est très important. Nous participons activement aux pourparlers pour aider les parties au conflit à rapprocher les positions, à renforcer la confiance réciproque, à assurer un règlement politique. Il convient de mentionner le trait distinctif de l'Organisation : les missions de terrain de l'OSCE dans les pays de la Communauté des États indépendants. La priorité des intérêts des pays d'accueil est le point de départ de notre attitude envers leurs activités.

La prévention des sinistres et des catastrophes technologiques est une nouvelle option de l'Organisation. Elle pourrait être utile, disons, pour mobiliser la volonté politique des pays en vue de promouvoir une coopération multipartite plus efficace, en tant que forum pour échanger d'expérience. La Russie a présenté l'année dernière conjointement avec l'Arménie, la Biélorussie et le Tadjikistan les initiatives concrètes sur l'éventuel apport de l'Organisation dans ce domaine. Le séminaire de l'OSCE consacré à ces problèmes qui eu lieu début septembre a confirmé l'attitude positive de plusieurs pays membres envers ces idées.

Malheureusement, on ne réussit pas pour le moment à surmonter la crise traversée par l'OSCE qui n'accomplit plus sa mission en tant que mécanisme sans précédent de dialogue égalitaire dans la sphère humanitaire. D'une part, on assiste dans l'espace de l'Organisation à l'intensification des processus démocratiques et de l'autre — à l'accentuation des défis dangereux comme l'intolérance raciale et religieuse, le nationalisme radical, les tendances extrémistes et néofascistes, la violation des droits des minorités nationales. À y ajouter que certains de nos partenaires « oublie » leurs engagements liés à la liberté de déplacement, au respect des droits économiques et sociaux des citoyens, au droit à la vie privée.

Cela réaffirme la nécessité d'observer le principe des droits égaux et inaliénables de l'homme. Les engagements et les standards universellement reconnus de l'OSCE dans la suprématie de la loi, la démocratie et les droits de l'homme doivent concerner dans une mesure égale tous les pays dans l'ensemble de l'espace de l'Organisation. Il n'existe nulle part au monde de pays idéal au plan du respect des droits de l'homme. Le compte rendu du ministère russe des Affaires étrangères consacré à l'état des droits de l'homme dans le monde présenté l'année dernière le confirme. Une telle approche doit poser le fondement pour combler les lacunes dans les activités de l'Organisation dans la sphère humanitaire. Les activités de l'OSCE doivent s'appuyer dans ses efforts sur un équilibre raisonnable entre la garantie des droits et des libertés et de la responsabilité de leur application. Nous entendons participer le plus activement possible aux efforts en vue de réformer la dimension humanitaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Il importe, à notre avis, de reprendre le dialogue sur la liberté de déplacement entre les États membres en vue d'adopter en perspective la décision appropriée du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

L'ampleur sans précédent des manifestations du racisme, du nationalisme agressif et du néonazisme est une épreuve de l'efficacité des mécanismes et des institutions de l'OSCE. La tolérance aux tendances dangereuses à la réinterprétation de l'histoire, à la glorification des nazis et de leurs complices sans prendre conscience d'éventuelles conséquences tragiques d'une telle myopie est inadmissible. Nous espérons que le projet de décision adopté à la séance du Conseil des ministres des Affaires étrangères à Dublin consacrée à la lutte contre racisme, le néonazisme et le néofascisme permettra d'unir nos efforts en vue de résister à l'ampleur du nationalisme agressif.

Vu de multiples problèmes en suspens dans l'intégration des minorités nationales et le maintien de leur identité ethnoculturelle, il est nécessaire

que les pays membres examinent sérieusement en coopération avec les institutions de l'OSCE les engagements pris en la matière. Il faudrait confirmer la fidélité de l'Organisation aux critères durs du respect des droits des minorités nationales en adoptant le document approuvé.

Il importe d'accorder en période de crise économique et financière ayant embrassé l'espace de l'OSCE plus d'attention à la protection des droits socio-économiques des citoyens. Le silence de l'OSCE sur le fond de l'activité de l'ONU, du Conseil de l'Europe et d'autres institutions est trop prolongé. Or, il est notoire que les difficultés socio-économiques provoquent souvent la dissémination des idéologies et des tendances extrémistes.

L'OSCE fait penser, en règle générale, en premier lieu aux missions de monitoring du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme. Il est grand temps de poser un fondement normatif net à ces activités approuvées par les organes directeurs collectifs de l'OSCE. Nos initiatives sur les principes et les règles de l'organisation de surveillance des élections nationales sous l'égide du Bureau sont à la table de négociation à Vienne depuis 2007. Le passage des approches politisées de l'examen des problèmes de l'observation du scrutin à l'échange de « meilleure expérience » et à l'élaboration des recommandations serait dans l'intérêt de tous les États membres de l'OSCE. Plusieurs chefs des Commissions électorales centrales des pays membres de la CEI ont soutenu en juillet une telle approche à la conférence de l'OSCE consacrée aux élections. Il convient de noter dans cet ordre d'idée l'expérience pour une large part inégalée de notre pays dans l'organisation du scrutin dont a fait part au séminaire, en s'appuyant sur un riche matériel factologique, la délégation représentative russe avec à sa tête le président de la Commission électorale centrale de la Fédération de Russie Vladimir Tchourov.

Le consensus assuré il y a près de deux ans à Astana ne donne pas de réponse aux questions : qu'est-ce que c'est que la « communauté de la sécurité », comment avancer au plan tactique vers un objectif fixé, quelle place occupent l'OSCE et d'autres institutions dans ce processus. Et ceci — dans le contexte de la multiplicité des processus d'intégration dans l'espace de l'OSCE ce qui peut entraîner finalement à nouveau l'apparition des sphères de sécurité distinctes aux principes et aux objectifs différents.

On comprend pour une large part qu'un tel scénario est insouhaitable. C'est pour ça que nous nous montrons, tout comme la plupart des États membres, prêts à soutenir l'initiative « Helsinki plus 40 ». Il est prévu de concevoir dans le cadre de ce processus en prévision de l'anniversaire de l'OSCE qui sera célébré en 2015 une nouvelle conception stratégique du rôle de l'Organisation dans les nouvelles conditions historiques. Ce serait un

apport concret aux efforts réunis en vue d'avancer vers la communauté de sécurité.

La décision politique de lancer les pourparlers dans le cadre d'« Helsinki plus 40 » et concernant son format pourrait être « le clou » de la séance du Conseil des ministres des Affaires étrangères à Dublin. Nous avons des acquis sérieux en la matière, notamment le rapport *IDEAS* sous l'égide de quatre Instituts de recherche de Russie, d'Allemagne, de Pologne et de France, les idées intéressantes des *brain trusts* d'autres pays, les initiatives de divers États. Tous, ils devraient être examinés dans le cadre d'« Helsinki plus 40 ». Certes, il est impossible de présager l'évolution des événements d'ici 2015, d'y adapter sa future Conception. Cependant, nous estimons qu'elle constituera une sorte de « feuille de route » des idées d'intégration des pays membres concernant, en premier lieu, le renforcement de la sécurité et l'opposition aux menaces transnationales : le terrorisme, le trafic de la drogue, etc. Les mesures concrètes en vue de réformer l'OSCE, d'élaborer un document constituant, de délimiter nettement les frontières géographiques et les critères de la participation à l'OSCE destinée à soutenir les efforts de l'ONU visant à renforcer la sécurité et la coopération en Europe devraient en faire partie intégrante.

À titre de conclusion. Il est impossible d'embrasser dans un article tous les aspects diversifiés des activités de l'OSCE. Il convient sans doute d'examiner sérieusement le problème de l'apport de l'Organisation au concours international à Afghanistan, la dimension économique de la sécurité, les conséquences de l'éventuelle adhésion de la Mongolie ou l'importance de la diplomatie parlementaire sous l'égide de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et ainsi de suite.

J'insiste : la Russie a tous les instruments nécessaires pour jouer un rôle actif dans la formation de l'ordre du jour de la séance de l'OSCE à Vienne. Le forum de l'Organisation : universel tant d'après la composition que d'après l'agenda est un forum naturel et nécessaire pour défendre nos approches en politique extérieure, expliquer à l'auditoire étranger les mesures en vue de moderniser le pays appliquées par l'administration russe. Il faut apprendre sans gêne à nos partenaires occidentaux à profiter des points forts et faibles de l'OSCE pour satisfaire leurs intérêts. Il faut concevoir une stratégie systémique, coordonnée sur tous les volets de la sécurité.

Международная



ЖИЗНЬ



Sergueï KOURITS

*Spécialiste en traitement
systémique des
problèmes de gestion,
professeur, docteur d'État
en sciences techniques
syak@yandex.ru*

Valéry VOROBIOV

*Vice-recteur de l'Institut
(Université) d'État des
relations internationales de
Moscou (MGIMO) du
ministère des Affaires
étrangères de la Fédération
de Russie, professeur,
docteur d'État en droit
vorobiov@mgimo.ru*



LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE NOUVEAU MODÈLE DE GESTION PUBLIQUE ET DU DROIT CONSTITUTIONNEL

Depuis Aristote, qui fut le premier à employer le terme « société civile », et jusqu'à nos jours, une multitude de définitions ont été formulées qui présentent les différentes positions à partir desquelles, pendant près de vingt-cinq siècles, leurs auteurs analysaient la notion de « société civile ». Il est douteux qu'il soit raisonnable de polémiquer au sujet de la notion qui présente des aspects tellement nombreux et variés

*Сергей КУРИЦ, Специалист по системному подходу к решению проблем управления, профессор, доктор технических наук
Валерий ВОРОБЬЁВ, Проректор МГИМО (У) МИД Российской Федерации, профессор, доктор юридических наук
ГРАЖДАНСКОЕ ОБЩЕСТВО В НОВОЙ МОДЕЛИ ГОСУДАРСТВЕННОГО УПРАВЛЕНИЯ
И КОНСТИТУЦИОННОГО ПРАВА*

que toute tentative de modifier, de supprimer ou d'ajouter des arguments aux définitions existantes ne fait que soulever des discussions stériles. Cependant, le phénomène appelé « société civile » est redevenu d'actualité à notre époque. Les nouveaux exercices verbaux, ornements au moyen du lexique internet, ont fait naître de nouveaux termes : « gouvernement ouvert », « grand gouvernement », « gouvernement électronique », « économie verte » dont les inventeurs sont des politiques, des politologues et des journalistes. Ils ne peuvent pas expliquer pourquoi c'est au pouvoir qu'il faut réserver le droit de résoudre les problèmes vitaux du peuple à la place du peuple, ou bien dissimulent sciemment une nouvelle récurrence des ambitions chez les grands de ce monde.

Le progrès scientifique n'a pas touché, malgré tout, les problèmes, les crises et les conflits à l'intérieur de l'État, entre États et avec l'environnement. Tout se réduit toujours à la dictature datant des temps immémoriaux, à la foi en la représentativité du suffrage universel, à l'idée moyenâgeuse de séparation des pouvoirs (principe de coordination qui, théoriquement, ne peut pas exercer son influence sur le principe de subordination dictatoriale), au mécanisme des modérations et des contrepoids, dont le peu d'efficacité est attesté par la force prédominante du veto présidentiel, par exemple aux États-Unis, et à d'autres croyances superstitieuses. La crise mondiale des sciences sociales a abouti à ce que la gestion publique et le droit institutionnel s'appuient encore et toujours sur la reproduction des artefacts empiriques, sur les doctrines formulées par les pontifes et sur les divinations des politologues. Les pots cassés, c'est le peuple qui les paie par ses biens et ses vies.

À ce jour, on sait pour sûr seulement ce que la notion de « société civile » comporte deux sujets d'entendement : « l'administration de l'État » et « l'autoadministration des citoyens » qui sont les éléments d'un système cohérent (de l'État). Jusqu'au XVII^e siècle (jusqu'à Locke), ces deux sujets d'entendement étaient considérées comme un tout, ensuite la société civile fut considérée comme une partie de l'État-synonyme du pouvoir. Cette dichotomie existe depuis six millénaires déjà, depuis l'émergence de l'État, et n'est propre qu'à un État parfaitement formé, si bien que la société civile ne peut pas le précéder, malgré les affirmations des classiques, alors que les organisations semblables portent d'autres noms. Analysons donc les éléments qui composent la dichotomie du système d'État cohérent, qui se rapportent à la notion « société civile », pour essayer de décrire, avec toute la rigueur scientifique possible, la notion dont il est question.

L'évolution de la nature vivante a conduit à l'apparition d'un être pensant (l'homme) qui, sans avoir de dents pointues, ni cornes ni pattes, a pu survivre

dans un milieu agressif uniquement au moyen d'un regroupement conscient en collectivités (sociums). Le nombre croissant des êtres pensants dans les collectivités exigeait une gestion, autrement dit la prise de décisions sur les futures actions communes ayant pour but d'atteindre les résultats souhaités : protéger soi-même et la progéniture, satisfaire les besoins en nourriture et en vêtements, avoir un abri contre les phénomènes naturels (habitation), etc. De nouvelles formes de regroupement apparaissaient (clans, tribus) et avec elles, montait la hiérarchie gouvernante. En reprenant intuitivement les principes de gestion qui régissent les animaux grégaires, en reproduisant les principes de gestion des organismes pluricellulaires, les communautés tribales ont créé la forme suivante du regroupement : l'État. Dans l'État, qui comprend en lui la notion de « pays » qui représente le peuple — collectivité (socium) qui se compose d'une multitude de citoyens, de résidents provisoires, ainsi que d'esclaves (citoyens d'autres pays capturés pendant les guerres), le territoire souverain et le système de gestion, on a vu se poursuivre la montée de la hiérarchie d'administration et apparaître l'hiérarque suprême : le souverain. Plus tard on a vu apparaître la notion de « droit » qui établissait les règles de conduite des citoyens de l'État et de ses habitants provisoires.

La séparation hiérarchique entre le souverain et la collectivité, surtout en qualité de chef militaire, a transformé la collectivité en moyen de parvenir aux buts que s'assignaient le souverain et son entourage proche : les élites. La principale méthode de gestion publique, consacrée plus tard par le droit, a consisté dans le diktat d'un seul homme : le souverain, qui prenait les décisions sur la guerre ou la paix, sur la prospérité ou la ruine des millions de particuliers. Ensuite toute l'histoire de l'humanité fut considérée comme histoire des souverains : le peuple était présent uniquement comme instrument pour réaliser les désirs du souverain.

Le diktat, emprunté aux souverains antiques, se conserve jusqu'à présent en différentes versions dans tous les régimes institutionnels : de totalitaires et communautaires, avec leurs idéologies collectivistes, aux démocratiques libéraux, et dans toutes les périodes d'évolution normale de l'État ou de passage d'un régime à l'autre. Il n'y a que les formes et l'intensité de la dictature qui changeaient en provoquant un incessant et tragique tourbillon dans l'histoire de l'antagonisme entre le citoyen et l'État.

Humiliés par la ruine et la perte des droits humains, les peuples s'insurgeaient, s'élevaient dans les révolutions sanglantes et au XXI^e siècle, dans les mouvements de protestation non violents et les « révolutions de couleur » ; ils renversaient les souverains, éalisaient de nouveaux souverains

qui, en agissant conformément à l'ancien modèle du pouvoir, poussaient de nouveau les peuples à la révolte et à la résistance, etc.

Il est clair que dans ces conditions, il n'y a aucun espoir d'arrêter, ni d'autant plus, de prévenir la répétition du tourbillon tragique, tandis que le progrès scientifique dans le développement des moyens de destruction massive et la ruine de l'humanité, éperonné par les ambitions des souverains rivaux, ne fait que renforcer ce désespoir.

CONCEPTIONS THÉORIQUES DU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ ET DE L'ÉTAT

Le tissu institutionnel de l'État réserve une place majeure au statut (du bas latin *statutum*), dont le rôle était connu dès le Moyen Âge comme acte constitutif de n'importe quelle association humaine définissant ses règles d'organisation et de fonctionnement. Jusqu'à nos jours, le statut d'un État existant est considéré comme un phénomène (dans le sens quotidien du mot, comme quelque chose qui ne ressemble pas aux autres types d'associations humaines).

La collectivité n'étant pas admise à définir le statut de l'État-phénomène (sauf quelques petites associations du Moyen Âge, semblables à la république de Novgorod en Russie), ce n'est pas la peine que nous analysons l'activité de la société civile qui, elle, fait partie de la collectivité.

Cependant, le statut de l'État changeait. À la différence de la nature, dont l'évolution n'est pas limitée dans le temps ni en termes de ressources pour rechercher les modèles qui soient les meilleurs, tout artefact, c'est-à-dire un objet d'origine humaine et artificielle : une machine, une organisation (y compris l'État) ou un concept, ne peut pas « éternellement » satisfaire au but dans lequel il a été créé. Ce processus de renouveau peut être classé, conventionnellement, dans la catégorie d' « évolution artificielle », provoquée par la propriété de non-universalité des artefacts intégraux qui ont un noyau normalisé dont le rôle est joué, dans les organismes vivants, par la substance héréditaire, l'ADN.

Nous analysons infra les manifestations de cette propriété en prenant comme exemples le statut des États. Leur évolution était déterminée par la différence entre les sources d'où provenaient les États et qui se réduisent à deux : l'une divine (sacrale) et l'autre politique. La source divine est apparue dans le monde ancien, la deuxième (comme terme) au Moyen Âge, et prédomine à notre époque.

Le statut sacré était propre à tous les États et tous les empires connus de l'antiquité, comme moyen supplémentaire de renforcer le prestige du

souverain. La foi en irrationnel, qui accompagnait l'homme au cours de sa vie, conduisait à la réunification des croyants, donc à la création d'une hiérarchie religieuse pour les gouverner. Les hiérarques des croyances tenaient les peuples dans la soumission, punissant par la mort quiconque osait exprimer la doute quant à l'existence d'un lien direct entre les serviteurs du culte et la divinité suprême.

Il paraît que cette situation a commencé à gêner les souverains terrestres, dès lors qu'ils pouvaient communiquer avec la divinité uniquement par l'intermédiaire des hiérarques religieux. Alors les souverains se proclamèrent eux-mêmes représentants de la hiérarchie divine.

Les égarements des souverains d'Europe continentale, qui ne comprenaient pas tout le danger du mode de gouvernement dual, ont coûté aux peuples des millions de vies perdues dans les guerres de religion qui avaient duré pendant près de six siècles. Cette imperfection patente de la gestion existe encore et toujours même dans certains États évolués, en provoquant l'instabilité permanente et en rendant inévitables les futures victimes des tentatives d'établir la dualité des pouvoirs.

La notion de statut politique de l'État a résulté d'un malentendu. Le terme « la politique », comme l'attestent de nombreuses études, y compris de savants connus comme Weber, Duverger, Bentham, traduit « la volonté des personnes au pouvoir à maîtriser celui-ci, ce qui leur garantit le contrôle sur la société et le bien-être personnel ». Pour apporter une explication décente au droit du souverain de prendre les décisions selon ses préférences (ou même son caprice), autrement dit les décisions politiques, on a fait appel au prestige d'Aristote. Au IV^e siècle avant notre ère, Aristote avait utilisé dans son écrit le mot « politique » qui signifiait à l'époque « État » (Aristote employait le mot « politie » — gouvernement de la majorité — pour nommer une forme concrète de l'État : la république). Actuellement, dans de nombreux contextes, le mot « politique » est employé au même rang que les termes « système politique » ou « État ».

Ce malentendu amène toujours des conséquences tragiques, car les décisions politiques constituent le diktat d'une seule personne (ou d'un groupe restreint de gens), qui n'est pas limité par les normes juridiques ni retenu par les institutions sociales ou la morale.

En suivant la vieille règle « diviser afin de régner », les souverains détruisaient sciemment l'aspiration des hommes à coopérer qui a toujours été, le long de l'histoire de l'humanité, le facteur majeur de sa conservation et de son développement rapide. Au moyen de vizirs (appelés de nos jours politologues, spécialistes en technologies politiques ou en relations

publiques), les souverains persuadaient, sous la menace d'être puni de peine capitale, que les citoyens d'un autre État étaient des ennemis.

Il paraît que c'est cette même mythologie, non sans la participation du pouvoir, qui ait fait apparaître la notion de « nation ». La nation est un phénomène d'abord culturel et seulement ensuite, ethnique et social. Pour la première fois, le terme « nation » dans son acception politique est apparu au cours de la Révolution française, quand il a fallu former une quelconque collectivité à la place de celle des « sujets de la couronne française » disparue. La notion de « nation » et le territoire d'État qui lui est attribué demeurent jusqu'à présent source d'instabilité qui porte préjudice aux citoyens. La Première et la Seconde guerres mondiales, qui avaient suivi ces notions séparatrices (fixées dans le droit international), ont causé un immense préjudice à l'humanité. Les souverains d'Europe, en rivalité permanente entre eux, organisaient les guerres qui parsemaient les territoires de leur État et des États voisins de millions de tombes de gens, dans la plupart des cas jeunes.

C'est l'« idéologie collectiviste », la notion générique de toutes les idéologies séparatrices des hommes, qui est à l'origine des conflits à l'intérieur de l'État assis sur une base politique. La supériorité de l'ethnie titulaire sur tous les citoyens qui vivent dans l'État s'appelle le nationalisme au quotidien ; d'une race sur les autres, le racisme ; d'une religion, le fondamentalisme ; d'un parti politique, le totalitarisme, etc., qui va jusqu'à la domination mondiale d'un État, l'hégémonie que le vocabulaire moderne appelle domination (sur tout le monde).

Le statut d'organisation est une alternative au phénomène sacré et politique de l'État en tant qu'une des nombreuses associations humaines qui produisent la notion générique d'« organisation ». Toute organisation a ses particularités : par exemple l'État a le droit de frapper la monnaie, de gérer les forces armées, d'user de la violence légitime et de faire bien d'autres choses encore. La reconnaissance du statut d'organisation débarrasse l'État des contradictions propres aux statuts antérieurs et ouvre la possibilité de profiter des acquis des autres types d'organisations, qui sont nombreux.

Au lieu du gouvernement politique dictatorial (sur l'homme compris comme un petit rouage), l'État comme organisation peut utiliser les méthodes du management et de la mercatique (leur parenté avec la gestion institutionnelle a été signalée par Machiavel, au XVI^e siècle encore), la gestion participative, le Z-système de gestion inventés au XX^e siècle. Enfin, on peut utiliser les principes de construction du système de gestion adoptés par les grandes compagnies (sociétés par actions qui constituent l'une des

variantes de la notion générique d' « organisation »), où le droit de propriété est séparé du droit de gestion. Cela est à ne pas confondre avec le corporatisme d'État où le pouvoir d'État fusionne avec le capital pour former un « État corporatif », selon Mussolini. Les principes de gestion corporative donnent la possibilité de mettre en œuvre les projets stratégiques à long terme, puisque la durée du mandat d'un gestionnaire chanceux du pouvoir exécutif n'est limitée que par les résultats, qui doivent satisfaire les actionnaires (propriétaires).

MÉTHODES DE GOUVERNER LES CITOYENS

Un autre exemple de dérèglement de la non-universalité comme propriété des artefacts, c'est la construction des systèmes de la gestion et du droit publics en s'appuyant sur la prédominance d'un seul et unique principe de gestion. Il s'agit de méthodes économiques par excellence de gestion publique, ce qui signifie la domination sans partage des relations de marché qui ne supportent ni contrôle ni régulation. Les idées du libre-échange, qui se sont incarnées en la personne des pères fondateurs de la Constitution des États-Unis, ont été corroborées par l'impétueux essor de la production industrielle et du commerce, qui est venu améliorer, sans le colonialisme, la qualité de la vie des particuliers. Cependant, la prééminence accordée aux méthodes économiques conduisait aux crises dévastatrices préjudiciables à la société. La dernière en date crise, au début du XXI^e siècle, a acheminé vers la ruine des dizaines de pays à travers le monde.

La domination des méthodes économiques de gestion sur toutes les autres méthodes a conduit à une concentration jamais vue de capitaux entre les mains d'un groupe restreint d'oligarques de la finance, assez forts pour mettre en place les pouvoirs dans de nombreux États. Ils décident du résultat des élections, au suffrage universel, des futurs souverains avec leur entourage tout-puissant, en utilisant le mécanisme du scrutin démocratique dont la non-représentativité a été scientifiquement prouvée (*cf.* la théorème de l'impossibilité du prix Nobel Kenneth Arrow).

La forme oligarchique de l'État, la pire qui ait existé depuis Socrate, celle qui cultive la corruption au moyen des groupes de pression et des claques (le rôle de ces dernières est maintenant joué par les experts en technologies politiques), a refait surface et se propage. Avec la gestion et le droit publics en place, il n'est possible d'opposer à la puissance illimitée des oligarques financiers et de leurs protégés souverains qu'une nouvelle et désespérée spirale du tourbillon tragique de l'histoire.

L'histoire de l'État en tant que phénomène, c'est la dictature, la guerre, la destruction et la mort, non en raison du besoin en nourriture (dévorer les vaincus), mais à cause des dogmes idéologiques imposées par les souverains pour assouvir leur besoin de dominer dans la gloire et l'enrichissement. Dans le statut de l'État en tant que phénomène, il n'y a pas de place pour la société civile.

Les problèmes, les crises et les conflits à l'intérieur des États, entre eux et face au milieu environnant, qui menacent l'humanité de destruction, sont propres, dans une mesure ou dans une autre, à presque tous les États du monde. En reprenant l'idée d'Albert Einstein qui disait que « pour régler les problèmes, produits par l'actuelle qualité de la pensée, il faut avoir une nouvelle qualité de la pensée », les auteurs du présent article ont pu construire un nouvel instrument scientifique en utilisant les méthodes modernes d'analyse systémique et les acquis cognitifs dans la biologie, la théorie de gestion et d'autres branches du savoir. Ils ont établi sur cette base un modèle du système-étalon pour la gestion publique et le droit constitutionnel dans un État de droit, avec protection sociale de la population, et ont découvert les causes profondes des vices qui marquent la structure institutionnelle contemporaine. Il élimine les causes des défaillances au niveau de la gestion et du droit qui s'accumulaient au cours des millénaires, ce qui donne la possibilité d'améliorer incessamment la qualité de la vie des citoyens et des résidents temporaires, en prévenant ainsi le tourbillon tragique de l'histoire¹.

La raison de l'affirmer tient à son caractère strictement scientifique, qui a trouvé confirmation dans le dépistage des maladies constatées en analysant les Constitutions d'une trentaine d'États qui existent à l'heure actuelle. Le nouveau système est basé sur les principes de gestion éprouvés dans la nature pendant des milliards d'années, sur les restrictions morales contre une partie des principes naturels, dictées par le droit humaniste et la morale des derniers millénaires ; et est complété par les principes de gestion qui sont absents de l'évolution spontanée de la nature vivante, et qui ont été utilisés ces quelques dernières centaines d'années dans des millions d'organisations humaines.

Le modèle du système-étalon pour la gestion et le droit, qui convient à tous les États (conformément au principe naturel d'unification des supports des propriétés génétiques de l'objet), est constitué par la description du milieu dans lequel peut exister la société civile, en étant une partie de la collectivité et représentant ses intérêts. Ce n'est que dans ce modèle, dont le but est de créer un État de droit social, qu'apparaît la possibilité d'émergence et de fonctionnement normal de la société civile.

Cependant, le modèle du système-étalon pour la gestion et le droit, tout comme la société civile, sont les notions abstraites. Pour leur application pratique, il faut donner une définition opérationnelle de la notion « société civile », il faut passer des spéculations théoriques aux réalités de la vie.

FACTEUR SYSTÉMIQUE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

En suivant les principes de la tectologie — la science d'organisation universelle inventée par Alexandre Bogdanov (précurseur de la Théorie générale des systèmes de Karl Ludwig von Bertalanffy), présentons maintenant une description de la société civile en tant que système intégral.

Le but de la société civile consiste à rétablir dans l'État la rétroaction absente entre la collectivité et le pouvoir, ce principe global de gestion dans la nature vivante et dans tous les artefacts de création humaine.

La rétroaction intégrale n'existe pas au niveau de l'État. Cela réduit l'efficacité de son développement, alors que les dépenses croissantes de l'État sont nécessairement compensées par les prélèvements supplémentaires sur les moyens de subsistance de la collectivité, en faisant baisser la qualité de sa vie, autrement dit en violant le principe légal de justice. L'absence de la société civile rend impossible le choix d'un rapport optimal entre les principes d'efficacité et de justice, qui est une base dialectique de l'État de droit social.

Dans toutes les périodes d'évolution de l'État, on a intuitivement fait d'innombrables tentatives de pallier l'absence de la rétroaction pour pouvoir contrôler les décisions du souverain et des élites, mais elles se terminaient toutes par les violences du tourbillon tragique de l'histoire de l'opposition entre le citoyen et l'État.

Les tâches de la société civile, dont la solution doit assurer l'accession au but, consistent à accroître son rôle en augmentant le nombre de militants et leur influence sur les décisions du pouvoir. Ces tâches présentent des particularités dans les deux principales périodes de l'évolution de l'État : 1). la période de transition du modèle existant de gestion et de droit publics à un nouveau modèle et 2). la période normale du développement de l'État.

En période de transition, les tâches de la société civile consistent à unir les efforts de la collectivité afin de pousser le pouvoir à édifier un État de droit social basé sur le nouveau modèle de la gestion publique et du droit constitutionnel. En période de développement normal de l'État, les tâches de la société civile se ramènent au perfectionnement des relations entre la collectivité et le pouvoir en s'appuyant sur le nouveau modèle de gestion et

du droit et en diminuant progressivement le rôle de l'État dans la vie de la collectivité.

Pour les deux périodes, il faut établir les modalités de coopération de la société civile avec le pouvoir (lien direct et rétroactif) et la collectivité.

STRUCTURATION ET GESTION DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile est une collectivité spontanément constituée de citoyens pour créer et accomplir la fonction de contre-réaction au niveau de la gestion de l'État. Elle réunit les individus dont le comportement est tourné vers le bonheur des autres et vers leurs destinées. L'homme, qui possède ces propriétés, est toujours ouvert aux influences extérieures, il porte l'appellation d'extraverti, proposée par le psychologue Carl Gustav Jung, à la différence de l'introverti, tourné vers soi et fermé aux influences extérieures. Ces gens-là s'unissent car ayant des intérêts communs, la confiance et la responsabilité réciproque, dans le respect mutuel des connaissances et de la culture de chaque membre de la collectivité.

Le terme « société civile » est entré dans le vocabulaire courant aux XVII^e-XVIII^e siècles, mais sa définition en tant que phénomène, qui comprend la psychologie de l'individu et du groupe, les principes de gestion des individus et leur association, etc. n'est pas encore élaborée.

On peut considérer comme exemple de la société civile, ayant existé dans l'histoire mondiale des États, le phénomène de l'intelligentsia russe de la deuxième moitié du XIX^e siècle, exterminée en période de domination du régime totalitaire au XX^e siècle. Ce type d'association, désigné par le mot intelligentsia (du mot latin signifiant compréhension, intellection, connaissance) représente une couche sociale de personnes qui s'occupent professionnellement de la création intellectuelle, le plus souvent complexe, du développement de la culture et de sa promotion.

Le mot « intelligentsia » a été mis en usage par l'écrivain russe Piotr Boborykine (1836-1921), puis du russe ce mot est passé dans d'autres langues. Le Petit Dictionnaire d'Oxford définit l'intelligentsia comme « la partie du peuple qui aspire à une pensée indépendante ». Le terme russe « intelligent » est interprété en Occident comme intellectuel, en tant que personne qui s'occupe du travail intellectuel.

La société civile a ceci de particulier que ses militants n'aspirent pas au leadership, même si chacun d'eux cherche à se faire reconnaître et estimer dans son domaine professionnel.

C'est en cela que consiste la différence entre les militants de la société civile, comprise comme communauté d'individus socialement actifs, et, par

exemple, les leaders des mouvements revendicatifs non violents et des « révolutions de couleur » du début du XXI^e siècle.

La société civile dans son acception moderne « couvre un ensemble homogène des relations spirituelles et économiques, apolitiques et dépolitisées, dans la société. La voie centrale, c'est la constitution des canaux d'interaction fiables et facilement accessibles aux gens et entre eux : l'État se transforme en organisation la plus influente et prompte pour protéger les droits de l'homme² ». C'est à propos de cette voie que Kant pensait qu'elle était source d'évolution de l'humanité vers l'objectif suprême : la société de droit civile universelle, en ayant en vue la société des citoyens du monde, des cosmopolites.

La « société ouverte » de Karl Popper est proche de la notion de société civile. Il a montré que les États idéaux de Platon, Hegel et Marx étaient des tyrannies : « pré-claniques, basées sur la foi en magie, les sociétés tribales et collectivistes » sont les sociétés fermées. Alors que les sociétés, dans lesquelles les individus prennent leurs décisions de leur propre chef, sont les sociétés ouvertes. Dans ces dernières, « les structures civiles vivantes existent indépendamment de leur opposition à l'État ou du soutien qu'elles apportent à l'État : c'est un milieu habituel dans lequel se passe la vie quotidienne des gens ». L'auto-organisation fait naître dans les situations critiques non seulement les associations civiles, mais aussi une attitude spéciale des gens envers ce qui se passe³.

La société libre a besoin d'une base institutionnelle qui permette de réaliser les indispensables réformes sociales sans recourir à la violence. Pour s'approcher de la liberté, la société ouverte doit devenir société civile.

La société civile est une association non structurée de citoyens dont les éléments peuvent fonctionner dans n'importe quelle sphère de la vie humaine, à n'importe quel degré de la hiérarchie du pouvoir exécutif et à n'importe quelle étape de prise au niveau de l'État des décisions tactiques et courantes et du contrôle de leur exécution. Cela en ayant en vue qu'au niveau de prise des décisions stratégiques, le contrôle est effectué par les citoyens (l'ensemble de la société), qui intervient alors comme souverain, directement ou de manière indirecte.

Comme tout autre organisme vivant, la société civile a tendance à la croissance. Cela se manifeste dans l'accroissement du nombre des individus socialement actifs et dans l'extension de la sphère de leur influence. Tel est le facteur positif dans la vie de l'humanité, qui stimule le développement et la diffusion de la culture générale, de la morale, de l'espoir de pouvoir

raisonnablement résoudre de nombreux problèmes parmi ceux auxquels l'État est confronté.

RELATIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET L'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT

Dans la Constitution de l'État construit sur le modèle-étalon, il existe deux sujets de gestion indépendants : le pouvoir exécutif (administration de l'État) et la collectivité qui intervient dans deux rôles. Son premier rôle — de législateur suprême — est celui du souverain dans sa fonction de gouvernement, habilité à formuler et à adopter l'objectif de l'État, sa Constitution et d'exercer le contrôle sur la constitutionnalité des décisions adoptées au niveau de l'État (démocratie directe). Dans son deuxième rôle — de support de la rétroaction — la collectivité est habilité à exercer le contrôle sur les décisions, adoptées par le pouvoir exécutif, et sur leurs résultats. Ces deux rôles représentent, du point de vue de la gestion, les liaisons en direct et en retour, où le vecteur de fonctionnement est déterminé essentiellement par la société civile.

ACTION EN DIRECT (LE POUVOIR, QUE DONNE-T-IL À LA SOCIÉTÉ CIVILE)

Le peuple-souverain assure la légitimation de la société civile, en confirmant sa capacité civile et en la reconnaissant en tant que sujet, égal en droits, de la gestion lors de la prise et de l'exécution des décisions de l'État dans tous les domaines concernant les droits et les libertés de l'homme, autrement dit comme représentant plénipotentiaire de la collectivité. Cette première condition s'applique à un État de droit avec protection sociale de la population, alors que dans un État en période de transition, elle intervient en forme de partenaire.

La deuxième condition, c'est la transparence du processus d'élaboration des lois, qui assure l'accessibilité et la possibilité, pour la société, de participer au processus de préparation et de prise des décisions par les organes du pouvoir exécutif et d'auto-administration locale, et d'avoir la possibilité de contrôler les fonctionnaires des organes législatifs et exécutifs en cas de non-exécution des procédures d'adoption et d'exécution des lois et des textes d'application des lois, telles qu'elles sont stipulées par la Constitution.

La troisième condition, c'est la garantie juridique pour la société civile des possibilités égales à celles dont disposent les autres participants extra-

étatiques aux processus de gestion. Cela, en prenant en considération que la société civile est l'un des rares instruments réels, capables de prévenir la désinformation de la société qui prend la forme de publicité politique et commerciale, ainsi que de propagande des idées et croyances collectivistes, diffusées (et souvent créées) par les moyens d'information, ou plus correct, de désinformation.

ACTION EN RETOUR (LA SOCIÉTÉ CIVILE, QUE DONNE-T-ELLE AU POUVOIR)

La société civile ouvre la possibilité d'accélérer le mouvement de l'État vers son objectif constitutionnel en réduisant au minimum les pertes que la collectivité subit à l'étape de transition vers l'État de droit social. Conformément à la loi fondamentale de la nécessaire diversité, découverte par le cybernéticien William Ross Ashby pour les grands systèmes, auxquels se rapporte l'État, le nombre croissant des citoyens qui participent à la gestion augmente la possibilité d'apporter une réponse adéquate aux défis négatifs. Le citoyen sait ce qu'il peut entreprendre personnellement pour prévenir les conséquences indésirables de l'évolution des choses.

La loi de la nécessaire diversité permet de réduire la corruption avec ses propriétés virales. Les « milliers d'yeux » de la société civile, en reproduisant les processus naturels de défenses immunitaires de l'organisme, assurent sa survie uniquement au moyen de ses réserves internes.

La société civile peut exercer une influence positive sur la fonction de reproduction des leaders nationaux et de managers hautement compétents et moraux pour le système de gestion publique. Enfin, c'est l'unique force capable d'éperonner les capacités intellectuelles d'un grand nombre de citoyens et d'habitants du pays, en éveillant (actualisant) et en fixant les propriétés naturelles de la pensée rationnelle qui apparaissent uniquement dans l'enfance. Cette propriété est une source inépuisable pour développer les capacités cognitives de l'individu qui formera la vie future de l'humanité et s'opposera à la volonté égoïste de domination oppressante.

La société civile dispose d'un pouvoir réel, puisque les citoyens, en raison de leur énorme quantité, sont capables de discerner les véritables obstacles et d'aider l'État à les surmonter.

RELATIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LA COLLECTIVITÉ

Les citoyens eux-mêmes, sont-ils capables de profiter des avantages que leur procure la liberté de la souveraineté du peuple, sont-ils prêts à

reconnaître légitimes les efforts déployés par les militants de la société civile, au lieu de leur refuser la compréhension et le soutien en s'appuyant sur le conformisme ?

Il est admis de croire qu'entre les possibilités qui se présentent et la volonté d'en profiter, il se trouve la conscience axiologique des citoyens, la vision du monde (idéologie), la culture et la morale. À l'étape actuelle de l'évolution de l'humanité, on a vu apparaître une nouvelle source de leur formation qui a refoulé toutes les autres ayant existé jusqu'à présent: c'est l'Internet. La liberté d'expression sans entraves morales et culturelles intérieures, sans éprouver le besoin d'en prévoir les conséquences, a conduit au glissement de la conscience sociale vers un hédonisme immédiat (« ici et maintenant »), aspiration qui est cultivée dès la petite enfance. Combinée à l'influence des moyens de désinformation, qui expriment les intérêts subjectifs des employeurs-politiques et des oligarques-propriétaires, la conscience axiologique actuelle des masses citoyennes se désintéresse de tout ce qui exige un effort de réflexion minimal. En témoignent les grands mouvements revendicatifs de ces dernières années, auxquels avaient essentiellement participé les jeunes gens avides de sensations extrêmes. Les questions concernant l'organisation de l'État et son futur développement, qui exigent une réflexion, n'intéressent pas vraiment la majorité des citoyens, qui sont obligés d'en prendre acte au moment des élections, pendant une paire d'heures et une fois tous les cinq ou six ans, tout en faisant leur choix d'une importance capitale !

La tâche première de la société civile dans ses relations avec la collectivité consiste à éveiller chez la société toute entière le besoin de comprendre les liens de cause à effet entre les événements et les faits actuels et passés. L'absence de ce besoin réduit la capacité de pensée rationnelle, que l'homme a reçu de la nature, à une perception émotionnelle par excellence (« je chante ce que je vois »), en donnant aux moyens de désinformation, aux groupes de pression, aux spécialistes en technologies politiques et aux autres claques l'occasion de gagner sur l'ignorance et la duperie des citoyens, en provoquant ainsi une nouvelle spirale du tourbillon tragique de l'histoire. Les besoins de la pensée rationnelle ont leur antithèse : certaines tribus, qui vivent à l'époque actuelle, ne comprennent pas toujours le rôle du mâle dans la naissance de l'enfant.

La société civile a de nouveau éveillé la curiosité mondiale après les récents et puissants mouvements revendicatifs dans de nombreux pays. Aux époques comme celle-ci, on est sans cesse tenté de faire appel à la société civile pour apporter une solution à des problèmes particuliers. Cependant,

on a appris par les philosophes de l'antiquité encore que le rôle de la société civile était plus large : elle détermine les destinées de tout État à tout moment de son évolution.

L'un des obstacles, qui empêchent réellement d'utiliser en pratique les avantages de la sociétés civile pour gouverner l'État, a été l'absence d'une définition opérationnelle. La définition est devenue possible seulement après avoir créé un modèle-étalon pour la gestion publique et pour le droit constitutionnel en tant qu'objectif concret des activités de la société civile.

Les obstacles à la formation de la société civile, en lui substituant des succédanés, par exemple les « gouvernements ouverts » dans leur acception américaine (dont le mobile caché est de conserver la prédominance du pouvoir sur la collectivité), sont le gage du succès des idéologies collectivistes et le but que l'administration totalitariste poursuit non seulement dans un État, mais aussi dans le monde entier.

La définition opérationnelle, qui recèle les réflexions de nombreux scientifiques, présente la société civile comme une multitude de centres du pouvoir social informel qui se forment spontanément et exercent leur influence sur la prise et la réalisation des décisions au niveau de l'administration de l'État (du pouvoir exécutif), en prévenant l'exacerbation des problèmes, des crises et des conflits. Les militants de la société civile possèdent les vertus citoyennes élevées, le sens des responsabilités civiques, une conduite civilisée et un engagement civique.

Dans ce contexte, on comprend mieux le caractère des activités pratiques de la société civile et on évalue mieux son influence sur le pouvoir dans l'intérêt de la collectivité. Ce n'est qu'en devenant un partenaire égal en droits et responsable de l'État que la société civile pourra l'aider à résoudre les problèmes brûlants consistant à améliorer la qualité de la vie du peuple, surtout en période difficile de transition à un ordre social de droit, et à arrêter enfin le tourbillon tragique de l'histoire de l'opposition entre le citoyen et l'État.

NOTES

1. Pour plus de détails, voir S. Kourits, V. Vorobiov, *Bolezni gossoudarstva. Diagnostika patologii sistemy gossoudarstvennogo upravlenia i konstitoutsionnogo prava*, Moskva, 2010. [S. Kourits, V. Vorobiov, *Les maladies de l'État. Dépistage des pathologies dans le système de la gestion publique et du droit constitutionnel*, Moscou, 2010.]

2. *Sotsiologuia. Entsiklopedia*, réd. A.A.Gritsanov, V.L. Abouchenko, G.M. Evelkine, G.M. Sokolova, O.V. Tereschenko, Minsk, éd. Knijny Dom,

2003, 1312 s. [*Sociologie. Encyclopédie*, réd. A.A. Gritsanov, V.L. Abouchenko, G.M. Evelkine, G.M. Sokolova, O.V. Tereschenko, Minsk, éd. Knijny Dom, 2003, 1 312 pages.] cf. <http://slovary.yandex.ru/dict/sociology>.

3. Le caractère spontané de la formation de la société civile ressort de l'exemple, qui montre comment ont été éliminés les dégâts causés par le séisme de 1985 au Mexique, et qui est cité par l'encyclopédie *Krugosvet* Cf. www.krugosvet.ru/enc/gumanitarnye_nauki/sociologiya/GRAZDHANSKOE_OBSHCHESTVO.html?page=0,2.

Международная



ЖИЗНЬ



Evgueni
VORONINE

Maître de recherche principal à l'Institut des recherches internationales de l'Institut (Université) d'État des relations internationales de Moscou (MGIMO) du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
tverv@rambler.ru

LE PROBLÈME DE LA LÉGITIMITÉ DE L'INTERVENTION ARMÉE. CASUS BELLI LIBYEN

Pourquoi les nations s'agitent-elles en tumulte, et les peuples méditent-ils de vains projets ?
Ps. : 2, 1

L' intervention militaire de l'OTAN en Lybie, ainsi que les actions analogues des États de la communauté occidentale (en Yougoslavie, en Irak, à Kosovo) qui ont mis en question les principes et les normes du droit international contemporain, et tout d'abord le principe de la souveraineté des États, n'ont pas reçu encore, il nous semble, leur appréciation juridique adéquate et compétente. Ces actions non-conformes au mandat de la résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU ne correspondent pas non plus à l'article 42 de la Charte de l'ONU, sur lequel est actuellement fondée la mise en œuvre de la doctrine des mesures de contrainte militaires. La résolution sur le recours à la force fut approuvée par le Conseil de sécurité, mais son caractère d' « application sans bornes » fut déterminé par un groupe de principaux État occidentaux de concert avec les structures militaires de l'OTAN. La pratique contemporaine prévoit la possibilité pour le Conseil de sécurité de délivrer des

mandats limités d'emploi de la force armée¹. Dans le cas de la Libye l'octroi d'un tel mandat sous forme d'instauration d'une zone d'exclusion aérienne et d'interdiction de vol au-dessus du territoire libyen afin de prévenir les actions du régime Kadhafi contre son propre peuple ne prévoyait aucune participation de l'ONU sous forme de fonctions pacificatrices auxiliaires (observation, monitoring), comme ce fut le cas, par exemple, du règlement pacifique en vertu de l'accord de Dayton ou de la « stratégie parallèle » en Bosnie – Herzégovine. En fait, le Conseil de sécurité de l'ONU a réalisé dans le conflit libyen la conception appliquée au cours de la guerre dans le golfe Persique. Selon ce scénario cette organisation internationale universelle habilita un groupe d'États européens (membres « intéressés » de l'OTAN) à employer une force militaire limitée sans « présence pacificatrice » de ses propres représentants.

L'article 41 de la Charte de l'ONU prévoit le recours aux moyens à caractère non militaire pour agir sur un État ignorant les normes juridiques admises par tous en matière de sécurité et dans la sphère humanitaire. De telles mesures relevant du « droit doux » impliquent l'embargo, le gel des comptes bancaires respectifs. Et c'est uniquement au cas où les mesures à caractère non militaire s'avèrent insuffisantes ou inefficaces, que l'article 42 de la Charte de l'ONU prévoit des mesures de contrainte militaires. Les États membres de l'ONU peuvent, sans concertations préalables prévues dans l'article 43, affecter leurs forces armées pour la réalisation du mandat adopté par la décision du Conseil de sécurité de l'ONU afin d'exécuter l'opération de contrainte. Au cours des dernières années cela est devenu en fait une pratique constante de défense de la population civile, pratique relevant du droit coutumier et qui concerne également les règlements d'après-conflit, y compris la pacification².

Les accords régionaux existant sur le maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité peuvent être habilités, en vertu du chapitre VIII de la Charte de l'ONU et du mandat adéquat du Conseil de sécurité, à réaliser certaines actions militaires de contrainte, notamment dans des buts humanitaires. On pourrait par exemple, par rapport à l'espace atlantique-nord, considérer l'OSCE comme la plus adéquate aux objectifs pareilles, cette organisation ayant proclamé en 1992 que son statut était celui d'une « organisation d'accord régional », d'après le sens du chapitre VIII de la Charte de l'ONU³. Par rapport à la Libye le mandat correspondant du Conseil de sécurité de l'ONU pourrait être délivré à la Ligue des États arabes, mais le rôle de la Ligue dans la région arabe, selon diverses appréciations, demeure « marginal » et en gros inefficace⁴.

Ce qui rend encore plus problématique la possibilité pour l'ONU d'utiliser la ressource politique et le potentiel militaire des organisations régionales, c'est que la notion d'accord régional est interprétée de manière extrêmement large. L'alliance militaire nord-atlantique OTAN ne se rapporte pas à la catégorie des organisations régionales. Les organisations régionales reconnues comme telles conformément au chapitre VIII de la Charte de l'ONU sont tenues d' « observer juridiquement » les dispositions de la Charte de l'ONU et elles ne peuvent pas engager des actions armées, y compris les mesures de contrainte militaires à la paix ou pour la protection humanitaire sans une sanction du Conseil de sécurité de l'ONU. Ce qui veut dire que dans chaque cas particulier s'impose l'adoption d'une décision requise du Conseil de sécurité. À défaut de ce mandat les actions pacificatrices de l'OTAN et la structure militaire de l'Union européenne — Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) — ne peuvent pas être habilitées pour cette mission.

Du fait de la spécificité de sa « politique défensive » formée dans les conditions de la guerre froide l'Alliance nord-atlantique ne relève pas du statut juridique des organisations régionales en conformité avec le chapitre VIII de la Charte de l'ONU. Afin d'obtenir ce droit de participation aux actions pacificatrices en vertu du mandat de l'ONU l'OTAN et l'Union européenne ont rectifié les documents constitutifs concernés de manière à rendre possible, à leur avis, de les identifier comme organisations régionales répondant à l'esprit et à la lettre du chapitre VIII de la Charte de l'ONU. Mais cette adaptation ponctuelle « extérieure » au statut de l'organisation régionale ordinaire ne change rien quant au fond ni pour l'OTAN, ni pour la PESD de l'Union européenne — les deux groupements restent deux blocs fermés non-paneuropéens, visant exclusivement leurs propres intérêts militaro-économiques et économique-financiers qui n'englobent pas toute l'Europe. L'attachement des alliances occidentales aux lignes de démarcation du temps de la guerre froide ne signifie pas leur conformité au continent européen unique.

Néanmoins il fut admis qu'une telle inclusion dans la catégorie ordinaire des organisations régionales pouvait justifier la participation du tandem franco-britannique à la réalisation du mandat de l'ONU concernant la Libye. N'étaient légitimes que les actions en vue d'instaurer une zone d'exclusion aérienne et d'interdiction de vol comme moyen de pression sur Tripoli en vue de surmonter la crise humanitaire. Le mandat du Conseil de sécurité de l'ONU ne prévoyait pas la guerre de la coalition otanaise contre le régime Kadhafi pour renverser ce régime et assurer le « transit politique » (formule occidentale).

On a vu surgir une situation dans laquelle une opération sanctionnée par le Conseil de sécurité de l'ONU et limitée aux objectifs humanitaires ayant leur cadre juridique et visant à exercer une pression militaro-politique sur le régime en place, s'est transformée en un conflit entre États. Le mandat du Conseil de sécurité de l'ONU ne prévoyait pas le droit des États euro-atlantiques à mener des actions militaires contre un État nord-africain souverain. L'ingérence armée de la « troïka » des principales puissances occidentales dans la crise libyenne interne avec engagement ultérieur des structures de commandement militaire atlantique fut un « mandat de l'OTAN » et non du Conseil de sécurité de l'ONU. Les « références incessantes » de Bruxelles au mandat du Conseil de sécurité de l'ONU, loin d'être des interprétations différentes de celui-ci, ne sont qu'un substitut. Le renversement d'une figure de cire totalitaire, si odieuse qu'elle soit, ne peut être accepté du point de vue moral et juridique comme une justification de l'arbitraire militaire, de l'abandon du principe de la souveraineté et du nihilisme contemporain vis-à-vis des normes du droit international. Dans les centres des experts européens on reconnaît le caractère limité de l'interprétation actuelle de la priorité du droit dans les relations internationales, admise principalement en matière de défense des droits de l'homme. Est apparu un terme nouveau — « militarisme humanitaire » venu remplacer le « pacifisme des décisions négociées ». De l'avis d'un intellectuel français contemporain, Bernard-Henri Lévy, l'intervention de l'OTAN en Libye signifie l'apparition d'une « utopie dernier cri » préconisant le triomphe du « droit à l'ingérence annoncée⁵ ».

Le principe de la primauté du droit dans les affaires internationales, notamment du droit humanitaire en tant que « tendance dominante » n'implique pas le refus aux principes fondamentaux du droit international tel que le respect de la souveraineté et la non-immiscion dans les affaires intérieures. Il est significatif que la guerre contre l'État libyen n'a pas été précédée, comme c'est normalement le cas avant le commencement des conflits militaires, d'une phase diplomatique, phase adéquate de négociations. Il n'y pas eu recours à la « puissance douce » comme instrument préférable de règlement des situations de crise. Le conflit armé libyen ne fut point une action momentanée de contrainte, c'est une guerre. Les guerres semblables ont déjà reçu leur définition comme « guerres humanitaires » ou interventions humanitaires⁶. Lors de l'analyse du caractère de la guerre contre la Libye se pose la question de sa qualification en termes de droit international. Si on la considère comme une « guerre juste », alors, selon Hugo Grotius, elle doit répondre à cinq critères : le respect de la souveraineté

légitime, le bien fondé des objectifs, l'emploi proportionnel de la force, la reconnaissance du fait que la guerre soit l'argument ultime et que la chance de faire cesser la guerre soit réelle. Le choix des euro-atlantistes en faveur de *jus in bello* (droit de la guerre), et non de *jus contra bello* (droit contre la guerre) a fermé toutes les possibilités d'une résolution non-militaire de la situation de crise en Libye.

La guerre est la guerre, quelles que soient les définitions juridiques (intervention, défense légitime, etc.) données à cette notion classique dans le droit de la guerre (*jus in bello*). La généralisation actuelle du terme « conflit international » remplaçant le terme « guerre » tient à ce que le contenu juridique du concept classique de la guerre ne prend pas en considération les normes du droit prévoyant la défense des victimes de la guerre. Et la guerre et le conflit, conformément au principe de la réciprocité en tant que « garantie substantielle du respect du droit » qu'il serait préférable de formuler comme droit de la sécurité internationale, impliquent deux conditions indubitables. Le conflit implique la participation de deux parties ou d'avantage. L'ouverture des hostilités doit se conformer à la règle d'une déclaration formelle (quelle que soit la forme de l'avertissement, verbale ou orale) de l'état de guerre. Sinon la collision entre États ne saurait être qualifiée de conforme au droit *jus in bello*. Après la « guerre du Golf » contre l'Irak en 1990-1991, de l'avis des juristes britanniques qui considèrent les termes « guerre » ou « conflit » comme « virtuels », la « déclaration de la guerre » ou la reconnaissance formelle par les États du fait de se trouver en situation de guerre se rencontrent rarement dans la pratique internationale contemporaine. Dans la guerre libyenne avec l'immiscion de la « coalition de l'OTAN » dans un conflit civil il y a eu trois parties engagées : le régime libyen, les forces de l'opposition intérieure et la composante militaire aérienne et navale de l'OTAN. L'action occidentale contre la Libye n'avait pas de justification juridique indispensable, conçue en termes de droit international et susceptible de légitimer les bombardements aériens du territoire libyen. Le renvoi non fondé à la résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU n'est pas juridiquement valable. De l'avis des juristes allemands invoquant la résolution de l'Institut de droit international (AIDI 56 (1975) 544ff), l'intervention entreprise par « une partie tierce, extérieure » au cours d'une guerre civile est considérée comme inadmissible⁷.

Il s'est produit un dédoublement de l'aspect moral : on était en présence du droit moral de l'État libyen à la défense de sa souveraineté contre l'intervention étrangère et du droit moral de la communauté mondiale de faire respecter les dispositions de la résolution de l'Assemblée générale de

l'ONU de 2005 sur « l'obligation de défendre la population civile » contre la terreur du pouvoir. La mise en œuvre de la résolution 1973 de l'Assemblée générale était elle aussi justifiée moralement, politiquement et juridiquement. La contradiction entre les principes du respect de la souveraineté nationale et de la non-immiscion dans les affaires intérieures et les principes de l'humanisme est évidente. Cette collision juridique ne trouve pas encore sa solution. N'ont pas de réponses non plus d'autres questions apparues au cours de la crise libyenne ou relatives à ses résultats. L'intervention étrangère n'a pas rencontré de réelle résistance : où était donc l'armée libyenne ? Quelles sont les causes d'une capitulation militaire de fait, de cette passivité que l'on observait dans la défense contre les bombardements otanais ? L'armée libyenne disposait de vingt mille au moins systèmes antiaériens portables. Comment s'explique le peu d'efficacité des troupes libyennes face aux formations mal entraînées de l'opposition, même bénéficiant du concours des instructeurs et des services spéciaux de pays occidentaux ? La même question de la mauvaise préparation et de la « dispersion » de l'armée irakienne se posait lors de la « guerre du Golf ». La situation fait penser à ce qui eut lieu du temps de l'occupation de Pentapolis libyenne par les Romains. Dans sa « Guerre des Juifs » Joseph Flavius explique la défaite des Arabes par une peur panique qui s'empara d'eux et plongea leur chef Elfem dans une espèce de torpeur⁸.

Il y a des raisons de reconnaître que le « droit de la guerre » international légalise la violence plus qu'il ne la limite. Tout porte à estimer qu'une telle approche de la question est due initialement à l'école européenne — russe — du droit. Celle-ci considérait l'humanisme comme mérite principal du système de droit international en tant que régulateur des rapports entre États. Selon la doctrine avancée par le spécialiste en droit russe N.M. Kortounov il ne convient pas « de codifier le droit à l'intervention ou à la non-intervention, puisque cela reviendrait à rester un témoin indifférent des violences les plus horribles, à sacrifier les intérêts de l'humanité à un principe abstrait⁹ ». L'apport civilisationnel de l'école juridique russe au droit humanitaire demeure sous-estimé. La disposition pour la préambule de la convention de La Haye sur les lois et les coutumes de la guerre terrestre, due à l'eminent juriste et diplomate russe Fédor Martens (connue comme « réserve de Martens »), devint un des principes essentiels du droit humanitaire international. La « réserve de Martens » formulait le principe général de l'humanisme inclu pour la première fois dans le concept de « droit de la guerre ». La « réserve » établissait la règle stipulant que « dans les cas qui ne sont pas prévus par les normes du droit international les

personnes civiles et les combattants restent protégés et régis par les principes du droit international découlant des coutumes établies, des principes de l'humanité et des impératifs de la conscience sociale¹⁰ ». L'application de la « réserve de Martens » favorisait l'implantation du principe de l'immunité de la population civile au cours des conflits militaires. Le problème de la réalisation de la « réserve », comme l'a montré la guerre libyenne et comme le confirme l'expérience d'autres conflits armés, nécessite dans les conditions actuelles une codification de normes supplémentaires. Bien des dispositions relatives à la protection de la population civile — indépendamment de la qualification du conflit (conflit entre nations, guerre civile, intervention militaire étrangère comme en Libye, etc.) — relèvent toujours du droit international coutumier.

Le problème de l'intervention militaire incompatible avec le principe de la souveraineté nationale est directement lié à la doctrine de l'intervention humanitaire. Or, le nouveau concept stratégique — dit de « Lisbonne » — de l'OTAN ne mentionne même pas l'intervention humanitaire pourtant appelée à justifier le recours du bloc à la force armée. La garantie des droits de l'homme dans le monde est proclamée comme « principe de base » de la politique extérieure des pays de la communauté occidentale. Le militarisme traditionnel garde son rôle dans la politique de « démocratisation forcée » dans la zone des civilisations non-européennes. Aujourd'hui ce rôle poursuit les mêmes objectifs qui faisaient dire autrefois avec ironie probablement au célèbre écrivain russe Léon Tolstoï, homme de l'époque de l'impérialisme européen : « La menace d'être envahi détruit la religiosité ossifiée de l'Orient d'où l'utilité évidente du militarisme¹¹ ».

La communauté des experts des États-Unis estime que l'opération libyenne de la coalition européenne démontra la viabilité de l'aptitude bien formée à protéger la population pacifique et la confirma en tant que norme de l'activité internationale. L'application par les États-Unis de la doctrine sur « la responsabilité de protéger les citoyens » (Responsability to Protect RtoP) et leurs droits dans n'importe quelle région du monde est considérée comme « légitime et justifiée » du point de vue de droit international avec trois réserves suivantes :

1) Les États-Unis doivent établir une haute motivation de l'intervention, limitée aux faits du génocide, d'une violence systématique et de massacres massifs des citoyens, d'autres crimes contre l'humanité ;

2) L'intervention militaire doit être considérée comme moyen ultime de « pression proportionnée » au cas où les autres possibilités s'avèrent épuisées ou quand les autres instruments pacifiques se montrent inefficaces ;

3) L'intervention multilatérale doit devenir préférable, vu qu'elle a une base plus légitime que l'intervention unilatérale.

Ceci étant et s'agissant de l'intervention, le problème de la souveraineté n'est pas pris en considération. La communauté des experts note simplement que « la souveraineté demeure une force stabilisante de l'ordre mondial, une barrière contre l'anarchie globale »¹².

Les discours scientifico-analytiques européens soulèvent certaines questions qui illustrent des changements éventuels dans la pratique des concepts et des sens traditionnels. La nouvelle intervention, l'ingérence armée contre un État souverain reviennent-elles à substituer au « pacifisme » des solutions négociées des conflits un « militarisme humanitaire » ? Suppose-t-on que l'« interventionnisme nouveau » peut remplacer le neutralisme, c'est-à-dire le principe de non-immiscion dans des conflits internes ou dans une guerre civile ? La guerre en Libye fut-elle un triomphe du « droit à l'intervention » ? Mais le droit à la défense n'est guère identique à l'ingérence. La question principale qui reste encore sans réponse consensuelle est de savoir si la guerre en Libye peut être qualifiée de « guerre juste » ? C'est peu probable, si on demeure fidèle aux cinq principes définissant la justice de la guerre : souveraineté légitime, objectifs légitimes, proportionnalité de l'emploi des moyens militaires, guerre comme argument ultime et prévision bien fondée des résultats escomptés. Mais si l'on espère obtenir ces résultats par la transplantation des valeurs démocratiques occidentales dans une autre civilisation et promouvoir le consensus social dans une société nouvelle, libérée, alors le succès est peu probable. Toute l'expérience récente a montré que le « contrat social » comme norme de vie européenne est irréalisable dans la civilisation islamique.

Il n'y a pas non plus d'unanimité dans la reconnaissance de la « légitimité absolue » de la doctrine sur la « responsabilité de protéger » en tant que norme juridique en formation (source — résolution de l'Assemblée générale de l'ONU A/RES/61, paragraphe 139, 2005). Il est inconcevable aussi de considérer son application comme moralement irréprochable, vu que cette doctrine « réhabilite » la solution par la force armée comme réponse à la crise politique interne, dans notre cas en Libye. La reconnaissance de la situation libyenne en tant que *casus belli*, (c'est-à-dire comme état de guerre entre un État arabe et les membres de l'Alliance nord-atlantique, fut qualifiée, par des experts français en particulier, en termes de « guerre préemptive », c'est-à-dire anticipant l'escalation de la violence), à la différence de la guerre préventive (contre l'Irak). Une telle définition a pour corollaire une

interprétation « justifiante » et arbitraire — que l'on connaît — de la résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Le *casus belli* libyen est un conflit mixte. Cette caractéristique est confirmée par le fait qu'aient eu lieu deux conflits armés : conflit politique interne, entre le régime de Kadhafi et l'opposition, et conflit international provoqué par immiscion des puissances étrangères. Cette caractéristique est aussi applicable à l'opération coalitionnelle anti-talibane en Afghanistan qui a initié le renversement du régime Taliban. Le caractère mixte de tels conflits armés nécessite une analyse adéquate du point de vue du droit international : il s'agit de savoir si l'un et l'autre (le « double » conflit libyen et le conflit afghan) relèvent du droit des conflits internationaux. Dans le cas afghan, notent des juristes allemands, la Haute cour des États-Unis s'est référé à l'article 3 général des Conventions de Genève comme « standard minimum obligatoire » dont il faut tenir compte au cours des opérations militaires des États-Unis en Afghanistan. L'opération libyenne de l'OTAN — en tant qu'ingérence dans le conflit civil interne — n'a pas encore reçu de qualification juridique adéquate du point de vue de sa conformité aux normes juridiques internationales relatives aux conflits militaires. Dans les positions formelles des États et l'opinion publique occidentale on observe toujours la tendance à justifier l'intervention en Libye par les normes d'ordre morale et non juridique. La « délégitimation morale » était préconisée encore durant l'opération militaire de l'OTAN à Kosovo. La thèse selon laquelle les actions militaires des États otanais ont des justifications sinon juridiques, mais au moins morales était développée par l'analyste allemand connu Jürgen Habermas¹³.

Surgie sur la toile de fond des situations de crise et des conflits armés, la pratique de la « diplomatie de contrainte » n'a pas encore acquis un cadre juridique précis et se réfère pour l'essentiel à la délégitimation politique. La contrainte diplomatique peut s'exercer dans deux dimensions : contrainte des parties aux prises aux négociations et contrainte à la cessation des actions militaires ou des actions illégitimes non-humanitaires contre la population pacifique (cas libyen). La diplomatie de contrainte appliquée conformément au droit international est une diplomatie des possibilités ultimes. Sa mission est de promouvoir pour régler la crise une approche apte à obliger les parties, mais sans recourir à la force, ni même aux sanctions. Il semble qu'une telle diplomatie devient la forme la plus parfaite de la « puissance douce » entravant le développement du conflit armé.

La « diplomatie de contrainte » comme forme de pression sans recours à la force, prévoyant le processus de négociations comme instrument

principal de règlement en Libye, n'arrangeait pas la communauté occidentale qui a préféré une solution militaro-liquidatrice en vertu d'un « quasi-mandat » international. Comme on le sait, la résolution 1973 ne prévoyait pas de « mandat de liquidation » ou de « transit politique » pour le régime de Kadhafi. L'obligation de protéger la population civile dans n'importe quel État, prévue dans la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU A/RES/61 ne contredit pas l'obligation d'utiliser « les négociations comme moyen souple et efficace de règlement pacifique des litiges entre États », ce qui est fixé dans la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU du 20 janvier 1999 « Principes et prescriptions pour la conduite des négociations internationales ». L'institut contemporain des négociations est déterminé par deux principes fondamentaux du droit international — non-recours à la force et règlement pacifique des litiges¹⁴. La résolution renvoie également au principe additionnel « de réalisation de l'objectif annoncé des négociations ».

L'« expérience libyenne » a actualisé le problème du recours aux sanctions en tant que moyen de contrainte internationale non militaire. Le concept de sanction n'a pas encore de contenu fixe indubitable, pas plus que n'a pas encore fait ses preuves d'efficacité politique et économique le mécanisme international de sanctions. La mise en œuvre des sanctions est considérée comme interdiction complète ou sélective, conforme aux normes du droit international, d'exercer une activité économique extérieure (embargo), de mener des actions à caractère militaire (instauration des zones d'exclusion aérienne et d'interdiction de vol), de participer à l'activité politique internationale (limitation de la participation aux organisations internationales, présence diplomatique), etc. Bien que les sanctions et l'immiscion (intervention) ne soient pas des synonymes, de l'avis des chercheurs elles sont étroitement liées. Ce qui fait l'aspect positif des sanctions, c'est qu'elles permettent d'éviter la confrontation directe et rendent douteuse l'utilité de l'intervention. Par ailleurs, il est évident que les sanctions font souffrir surtout la population civile.

Les fonctions des mécanismes de prévention de l'ingérence et du recours à la force dépendent directement du respect des normes du droit international. Le « nihilisme » occidental contemporain en matière de droit international, parmi d'autres facteurs, rend souvent inefficaces les efforts collectifs en vue de prévenir l'intervention étrangère, telle qu'elle eu lieu en Libye, de l'illégitimité des actions ayant conduit à la violation des principes fondamentaux du droit, avant tout du principe de la souveraineté des États.

Le caractère déclaratif de l'attachement des partenaires occidentaux au principe de la suprématie du droit dans les relations internationales reste l'une des causes principales de l'inefficacité du système de la sécurité internationale. Plusieurs juristes occidentaux font le constat suivant. Après l'invasion en Irak des États-Unis et leurs alliés on a vu s'affirmer progressivement dans l'école occidentale de droit international la position selon laquelle « le droit international n'est plus considéré comme une limitation légitime de l'emploi de la force par les puissances occidentales, alors que les cas de leur propre immiscion dans les affaires des autres États font de plus en plus l'objet de la justice internationale ». Maints juristes américains ont plus d'une fois indiqué que la position officielle révèle constamment une approche unilatérale et du principe juridique, et des arguments non juridiques¹⁵.

À la différence de l'approche juridique, dans la recherche d'une solution diplomatique procédant orienté sur la rationalité politique il est possible de faire appel à des combinaisons « vertigineuses » et formulations astucieuses présumées avoir la force de preuves ou d'arguments, tandis que des mots, des phrases et mêmes des sens distincts (au cours des négociations) jouent le rôle d'illustrations. Les tentatives du droit d' « amener à la raison » cette approche sont très rares. La « doctrine juridique » cherche à développer le discours précisément dans cette direction. Elle n'a rien à perdre « sauf sa probité »¹⁶.

Pour terminer notre analyse de la situation autour de la « légitimité de l'ingérence » pour protéger l'humanisme, notons que là se posent toujours des questions qui restent encore sans réponses. La pratique de l'actuel « humanisme militarisé occidental » — après Kosovo, Irak et Libye — a-t-elle créé une réalité nouvelle en matière de sécurité commune, collective ? Peut-on envisager de tels précédents comme fondement d'une « norme nouvelle » du droit international contemporain ? La pratique d'application de la force a-t-elle réussi, pour reprendre l'expression d'un des savants américains connus, à « effrayer la diplomatie » et à lui conférer une « forme déterminée »¹⁷ qui pourrait mettre fin au lien traditionnel avec le principe de la primauté du droit dans les relations internationales ? Et enfin c'est la question du potentiel réel de la Russie et d'autres puissances, avant tout du groupe BRICS, qui restent attachés à l'observation inconditionnelle des normes du droit international en tant qu' « agrafe juridique » du système international contemporain appelé à s'opposer à la tendance renforcée d'un règlement non juridique, illégitime des problèmes de la sécurité et de la défense universelle des droits de l'homme.

NOTES

1. Cf. : W.G. Vitzthum, *Völkerrecht*, 2011.
2. *Ibid.*
3. *Document d'Helsinki de l'OSCE*, 10.07.1992. (ILM31, 1992, 1390ff.)
4. Cf. : W.G. Vitzthum, *Ibid.*
5. B.-H. Lévy, *La Guerre sans l'aimer*, P.Grasset, 2011.
6. *Le Monde*, 24.11.2011.
7. Cf. : W.G. Vitzthum, *Ibid.*
8. Cf. : Joseph Flavius, *La Guerre des Juifs*.
9. *Zolotoï fond rossïiskoï naouki mezdounarodnogo prava*, Moskva, 2007, t. 1, s. 34. [*Le fonds d'or de la science russe du droit internationale*, Moscou, t. 1, p. 34.]
10. *Ibidem.*
11. L.N. Tolstoï, *Posledniï dnevnik*, 12 maïa 1910, Moskva, 2010, s. 63. [L.N. Tolstoï, *Le dernier carnet*, 12 mai 1910, Moscou, 2010, p. 63.]
12. P. Stewart, *Libya and the Future of Humanitarian Intervention in Foreign Affairs*, 26 August 2011.
13. J. Habermas, *Bestialitat und Humanitat. Ein Krieg an des Grenze swischen Recht und Moral* in *Die Zeit*, № 18, 1999.
14. I.I. Loukachouk, *Diplomatitcheskiïe peregovory i prinimaemyé na nikh akty*, Moskva, Nota Bene, 2004, s. 11. [I.I. Loukachouk, *Les négociations diplomatiques et les actes juridiques adoptés*, Moscou, Nota Bene, p. 11.]
15. A. Carty, *The Decay of Internationale Law :A Reappraisal of the Limits of Legal Imagination in International Affairs*, Manchester, 1986, s. 115.
16. *Ibid.*
17. N. Khomski, *Novy voennyï goumanizm*, Moskva, 2001, s. 218. [N. Khomski, *Le nouveau humanisme militaire*, Moscou, 2002, p. 218.]





Alexandre
FOMENKO

*Historien et politologue,
député de la Douma
d'État de la Fédération de
Russie de la IV^e législature*

*alexanderfomenko@
inbox.ru*

NOS PERSPECTIVES Les contours de la politique étrangère eurasiatique

Il est évident que les impératifs de la politique étrangère russe ne sont pas dictés par les vœux pieux mais par les facteurs bien objectifs, à savoir : la géographie et l'histoire. Napoléon reconnaissait déjà que les leaders d'un pays peuvent changer tout sauf la géographie. Les dirigeants politiques n'ont pas non plus le contrôle sur l'histoire ce qui a été clairement démontré par nos deux tentatives révolutionnaires du siècle dernier visant à redémarrer notre politique étrangère.

La Russie en tant que réalité géographique est au sens strict la somme de l'Europe de l'Est et de l'Asie du Nord. C'est pourquoi les relations économiques et politiques entre, par exemple, la Russie et la Chine, le Japon, le Vietnam ou d'autres pays d'Asie du Sud-Est sont des relations interasiatiques au même titre que nos relations avec l'Allemagne ou l'Italie sont européennes.

Pour cette raison il ne saurait exister de direction la politique étrangère russe, qui serait la plus importante, car celle-ci est trop vaste et

prolifère pour avoir des priorités diplomatiques absolues. Les liens avec les États membres de l'Union douanière — la Biélorussie et le Kazakhstan — et avec les autres pays de la Communauté postsoviétique, doivent être aussi importants pour Moscou que les relations avec l'Union européenne, les États-Unis et la Chine, ne fût-ce que parce que nous avons la frontière commune aussi bien avec l'Union européenne qu'avec les États-Unis et la Chine continentale. Pour nous les relations avec tous ces mondes différents sont, au fond, transfrontalières.

Ayant en permanence affaire quasiment au monde entier il est extrêmement important de tenir compte de la complexité florissante de la culture politique de ce monde. Et surtout de la complexité de la culture politique de nos partenaires occidentaux. Les méthodes singulièrement complexes, pas du tout linéaires, d'élaboration des approches et décisions diplomatiques, qui sont propres aux régimes démocrates libéraux, prescrivent des réactions adéquates. Des déclarations publiques ou de couloir faites par un tel ou tel membre de l'establishment occidental ne doivent pas être perçues comme des directives du Bureau politique et, par conséquent, la façon de s'entretenir avec l'Occident ne peut pas être la même qu'avec les régimes communistes asiatiques de Chine ou du Vietnam.

On se souvient que dix jours avant le fameux vote sur la Libye au Conseil de sécurité le journal *Wall Street Journal* a publié un article dans lequel le président du Conseil new-yorkais pour les relations internationales, Richard N. Haass¹, a clairement expliqué pourquoi les États-Unis n'avaient pas de raisons de s'ingérer dans l'opération militaire d'envergure dont les objectifs étaient impossibles à atteindre dans la situation où leurs intérêts vitaux n'étaient pas en jeu. C'est-à-dire que dans les couloirs du pouvoir américains il n'y avait apparemment pas d'accord sur l'intervention en Libye tout comme il n'y en avait pas chez nous. Par conséquent, Moscou n'aurait pas dû craindre une éventuelle confrontation diplomatique avec les États-Unis, si le 18 mars 2011 le représentant russe auprès des Nations Unies avait, par exemple, voté contre la malencontreuse résolution sur la Libye. (Qui plus est, certaines personnes très haut placées à Washington et New-York en auraient été très contentes en obtenant des atouts supplémentaires contre leurs adversaires dans leur jeu sur la scène intérieure américaine.)

Dans l'avenir il nous faudrait s'abstenir de manifester publiquement notre irritation concernant les rencontres des personnalités haut placées des pays occidentaux avec les militants de notre opposition y compris la plus

intransigeante et « non-systémique ». Il faudrait se tourner vers un dialogue alternatif avec l'Occident, à savoir : à l'inclusion des rencontres avec d'éminents opposants occidentaux dans les programmes de nos officiels en visite à l'étranger. Aux États-Unis il pourrait, par exemple, s'agir de Ron Paul et de ses partisans, en France des leaders du Front national.

Il y a toutes les raisons pour le faire : la présidente du Front soutenue par quelques millions d'électeurs, Marine Le Pen, se prononce contre la participation de son pays à l'OTAN et pour une alliance diplomatique avec la Russie. Cependant, les leaders du Front, qui est le seul à être « pro-russe », n'ont jamais été conviés aux réceptions, même publiques, de notre ambassade à Paris. Or ces gens-là (qui sont de surcroît membres du Parlement européen) ont beaucoup plus de poids que notre Alexeï Navalny que les officiels haut placés américains ne trouvent pas honteux de rencontrer à Moscou.

À condition d'être systématiques et réguliers, les contacts directs entre les représentants des pouvoirs russes et les opposants européens et américains serviront de preuve tangible de la diversité de la politique étrangère russe en Occident et de la disposition de la Russie au jeu d'après les règles de la politique libérale démocrate.

Et si pour les représentants de l'Exécutif russe il n'est pas toujours opportun de montrer à la partie occidentale les relations de travail qui les lient à leurs critiques les plus virulents, les parlementaires, membres des deux chambres de l'Assemblée fédérale, peuvent poursuivre régulièrement ce « dialogue alternatif ».

Il est évident que dans les années à venir l'Occident va recourir de plus en plus dans la lutte concurrentielle mondiale aux méthodes révolutionnaires de « refonte » des structures politiques de tels ou tels États afin d'y introduire la « gestion extérieure » sous telle ou telle forme. Par conséquent, il est impératif de mener un dialogue alternatif avec eux.

Surtout que force est de constater que nous avons raté la meilleure occasion de lancer une campagne de propagande contre-révolutionnaire préventive, l'occasion qui s'est présentée au milieu des années 2000, à l'époque de la révolution « orange » et des autres révolutions de couleur*.

Au lieu de multiplier les tentatives vouées à l'échec d'empêcher le vote en 2006 de la fameuse résolution 1481 de l'APCE sur la nécessité d'une

* Cette méthode fut testée il y a longtemps : l'éviction anticonstitutionnelle du président philippin Ferdinand Marcos en février 1986 est devenue le premier cas d'annulation forcée des résultats des élections.

condamnation par la communauté internationale des crimes des régimes communistes totalitaires il nous aurait fallu dès cette époque-là lancer une campagne de condamnation des crimes de la Révolution française, anglaise et de toutes les autres révolutions européennes qui avaient régulièrement noyé dans le sang les pays de notre continent y compris la Russie.

Nous sommes un grand pays et avons de bonnes chances d'avoir une autosuffisance politique, une souveraineté. C'est pour cela que sur l'échiquier international la Russie peut avoir un comportement beaucoup plus libre que cela n'est permis par les règles de la correction politique (à l'époque soviétique on parlait d'une « tenue idéologique ») de nos partenaires occidentaux qui n'arrivent toujours pas à se remettre des effets du fameux discours « dissident » prononcé par Vladimir Poutine en 2007 à Munich (dont l'effet de couloir n'égale que celui du tout aussi fameux discours de Harvard prononcé par Soljenitsyne un quart de siècle plus tôt et qui a valu au dissident soviétique une inscription sur les listes noires).

Moscou pourra se permettre de passer dans les années à venir de la politique étrangère réactive, qui consiste à élaborer des réponses à des défis lancés par les autres, vers une politique active et initiative qui force nos partenaires de réagir d'une façon ou d'une autre à nos défis.

Ainsi, dès aujourd'hui la Russie a toutes les raisons pour envisager la dissolution de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ou simplement s'y retirer. Car aujourd'hui de tout le bloc des Accords d'Helsinki de 1975 cette organisation ne garde à son ordre du jour que les points relatifs au respect des droits politiques, c'est-à-dire à la Troisième corbeille consacrée à la coopération humanitaire et culturelle.

Le Conseil Russie-OTAN examine avec succès les questions de sécurité en Europe (qui remplissaient la Première corbeille d'Helsinki) alors que pour la discussion des questions de coopération économique, scientifique et technique européenne (Deuxième corbeille) le Conseil de coopération Russie-Union européenne et nos contacts bilatéraux avec les États membres de l'Union européenne sont suffisants.

Strictement parlant, il convient d'aborder le problème du respect des droits de l'homme en Europe au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et non à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE car la participation directe des États-Unis et du Canada n'y est point nécessaire. (C'est la participation à part entière de ces deux pays d'outre-Océan, les États-Unis et le Canada, ainsi que des pays asiatiques de la Communauté d'États indépendants, qui distingue l'OSCE du Conseil de l'Europe.)

L'incompréhension mutuelle entre la Russie et l'Europe occidentale des siècles et des décennies durant est un fait historique indéniable bien que déplorable. Aucun accord de « partenariat et coopération » entre la Russie et l'Union européenne, aucun projet de « partenariat pour la modernisation » ne permet pas d'infléchir sur l'inertie de cette incompréhension mutuelle.

Pourtant, il doit être beaucoup plus naturel pour nous d'être en « partenariat stratégique » qu'en confrontation ou indifférence. La Russie est un pays absolument européen du point de vue des préférences culturelles des habitants: tout en respectant leurs racines culturelles, même les Russes d'origine non-européenne n'aspirent pas à reproduire le mode de vie ni les traditions du Tibet ou d'Arabie saoudite.

Qui plus est, la religiosité qui, comparée à celle des pays occidentaux, est en train non de s'éteindre mais de renaître, concerne toutes les couches de notre population. En ce qui concerne les valeurs vitales et spirituelles traditionnelles, nous sommes un pays plus européen que certains membres fondateurs de l'Union européenne qui sont aujourd'hui sécularisés et libéralisés outre mesure.

L'Europe de nos rêves ou de nos connaissances livresques a changé à ne plus la reconnaître. Comme l'affirme dans son livre récemment édité Giulio Tremonti, qui était des années durant ministre des Finances de l'Italie, à peine commencé, l'« Âge d'or économique de l'Europe » est terminé². La désindustrialisation du continent est un fait médical. Tout comme la crise de la natalité qui est la conséquence du complexe suicidaire de cette civilisation libérale révolutionnaire éclairée que nous avons vu perdre une majeure partie de ses forces et, par conséquent, sa portée dans le monde. Après cela commence l'histoire mondiale au sens propre du terme différente de l'« histoire mondiale » qui désignait il y a cent ans l'histoire de l'Europe.

Un auteur catholique français a défini comme suit la singularité du monde culturel et historique européen qui est le monde romain :

« Être romain, c'est faire l'expérience de l'ancien comme nouveau et comme ce qui se renouvelle par sa transplantation dans un *nouveau* sol, transplantation qui fait de ce qui était ancien le principe de nouveaux développements³. » Le renouvellement, la transformation de l'ancien en une source de nouveau développement et la reprise de l'expérience traditionnelle, ce n'est pas une simple « modernisation » à tout prix.

Mais si la fonction et le but des activités de l'Européen et de l'Anglo-Saxon consistent en mission et transmission des idées culturelles, l'objectif

de l'homme russe est de sauvegarder et de défendre lui-même et son ipséité culturelle, politique, religieuse et morale.

Notre Troisième Rome russe à nous prétendait toujours être uniquement gardien du christianisme orthodoxe intact mais en aucun cas dirigeant (ou co-dirigeant) de ce monde. Il ne s'agissait pas d'une expansion spirituelle (religieuse et idéologique) ou politique.

Historiquement, la Russie s'est étendue au-delà de son territoire ethnique russe uniquement d'une façon naturelle. Les navigateurs russes ont découvert tant d'îles dans le Pacifique au XIX^e siècle mais l'empereur à Saint-Pétersbourg n'a jamais eu l'idée de coloniser ces îles-là. Nous n'avons jamais pris au sérieux les projets d'acquisition des territoires riches en ressources à l'étranger à l'exception de l'aventure des concessions forestières coréennes à l'Extrême-Orient à la fin du XIX^e siècle qui a abouti à la guerre contre le Japon.

Après la fin du projet des premiers bolcheviks — des léninistes et trotskistes — visant à moderniser et occidentaliser le pays, tous les dirigeants soviétiques poursuivaient inlassablement un seul but, à savoir obtenir la parité militaro-technique avec l'« hégémone » mondial ce qui devait garantir au pays une existence souveraine.

Même le maréchal Staline était satisfait de sa place au sein des Trois Grands et n'aspirait pas à une expansion d'outre-mer supplémentaire. C'est parce qu'il était pleinement conscient des réalités géopolitiques et géo-économiques de l'époque que l'URSS a participé aux accords de Bretton Woods de 1944 qui ont fixé le statut du dollar comme monnaie de réserve mondiale et donné naissance à des structures globales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Il n'y a dès lors rien d'étonnant à ce que les autorités russes actuelles sont à tel point préoccupées par la souveraineté et l'autosuffisance par rapport à tous les « hégémons » actuels et futurs qu'ils soient démocratiques ou pas.

Cependant, dans le monde d'aujourd'hui l'autosuffisance politique dépend non seulement des capacités économiques et politiques mais aussi de l'aptitude à utiliser la « puissance douce » de la culture et de l'idéologie.

Jusqu'ici la Russie n'a pas essayé de jouer pour de bon à ce jeu-là : elle n'a même pas pris soin de structurer l'espace culturel et politique de la langue russe. Alors qu'à la base de toutes les autres langues européennes de communication internationale il y a des vastes organisations internationales de ce genre qui ont été créées. Cependant, ce sont la langue et la culture classique russe qui sont incontestablement la ressource de la « puissance douce » pour notre pays.

L'expérience européenne d'utilisation de la « puissance douce » qu'est la culture nationale, dans les relations internationales est assez vaste. Par exemple, pendant plusieurs décennies l'Allemagne a bâti sa politique étrangère sur la conception du « monde allemand ». Tous les Allemands quel que soit leur lieu de résidence, étaient considérés par l'État comme les expatriés ayant le droit d'acquérir la citoyenneté allemande grâce à leurs origines. Cela n'empêchait pourtant pas d'importer à la République fédérale d'Allemagne la main d'œuvre turque ou yougoslave, ni de cultiver la « culture de la tolérance » dans le pays.

Ce n'est que dernièrement que Moscou a formellement reconnu l'existence d'une réalité culturelle et politique du Monde russe.

Bien qu'on ait tous compris que la dissolution de l'Union soviétique ne pouvait pas conduire et n'a pas conduit au rassemblement des gens se revendiquant de la culture russe à l'intérieur des frontières de la Fédération de Russie. Des millions des Russes et orthodoxes à l'étranger mais aussi tous ceux qui parlent russe, qui apprécient telle ou telle partie du patrimoine culturel et historique russe ou soviétique, s'associent toujours à la Russie historique (ou à l'URSS).

Soit dit en passant, c'est ce conglomérat culturel, politique et économique de notre Monde russe commencé il y a 20 ans qui donne l'espoir à ceux qui sont attachés aux traditions de la vieille Europe. Car l'avenir de notre continent dépend aujourd'hui de la rapidité et du succès avec lesquels ce conglomérat sera terminé.

Parce qu'à peine les meilleurs cerveaux de notre ancien écoumène européen ont établi qu'on était autrefois, la Russie et l'Europe avec l'Amérique, partie du seul et même monde, que l'Asie du Sud-Est, à savoir la Chine, l'Inde, le Japon et autres « tigres » et « dragons », s'est retrouvée à l'avant-scène de l'histoire. Et sur son fond nos différences culturelles et politiques qui semblaient objectives, se sont en quelque sorte estompées : Moscou, Berlin et Paris et consorts se sont avérés appartenir clairement à l'Occident. Au moins du point de vue de ceux qui étaient nés en l'Orient qu'il soit Extrême, Moyen ou Proche.

Il convient de rappeler à ceux qui jugent que notre conglomérat est par trop prolongé qu'à l'époque du tsar russe Alexandre II un rassemblement pareil avait pris un peu plus de 20 ans depuis la guerre de Crimée, et qu'un deuxième rassemblement avait également pris plus de 20 ans : depuis la fin de la Guerre civile jusqu'à la fin de la Seconde guerre mondiale.

On est donc dans les délais pour l'instant.

NOTES

1. Richard N. Haass, *The U.S. Should Keep Out of Libya* in *The Wall Street Journal*, 8 March 2011.
2. Giulio Tremonti, *Paura e speranza*, Milano, 2008.
3. Rémi Brague, *L'avenir romain de l'Europe* in *Communio*, IX, 2, № 52, mars-avril 1984.





Boris ZARITSKI

*Consul-conseiller du
Consulat général de la
Fédération de Russie à
Francfort-sur-le-Main
(Allemagne), docteur
d'État en histoire*

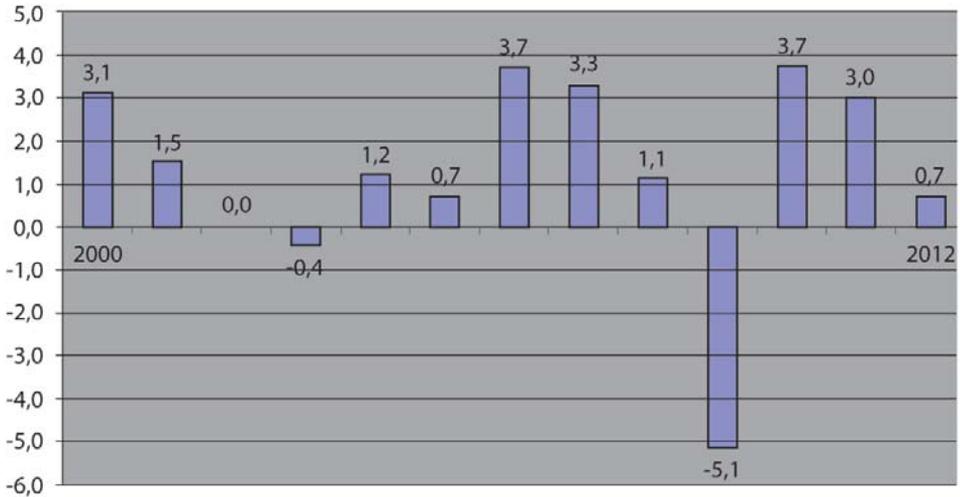
borsar@mail.ru

LA CRISE D'ENDETTEMENT EUROPÉENNE VUE PAR UN RUSSE DEPUIS L'ALLEMAGNE

Les Allemands savent surtout par les titres de journaux et par les programmes de télévision, qui passent aux heures de grande écoute, qu'il y a une crise dans la zone euro. En Allemagne même, tout reste pour le moment relativement calme. Selon les derniers sondages, près de 60 pour cent des citoyens allemands sont persuadés que ces douze prochains mois, leur situation matérielle s'améliorera et qu'ils garderaient leurs emplois.

Certes, l'économie allemande décélère, mais à en croire les prévisions, continuera à monter cette année encore. Le chômage est au plus bas depuis vingt ans (5,6 pour cent de la population active en mai 2012). Les salaires ont quelque peu augmenté au cours de l'année dernière (+ 1,1 pour cent), tout comme le rendement du travail (+ 1,6 pour cent). Le déficit budgétaire a pu être réduit au très acceptable 1 pour cent du PIB. Conformément au programme de finances à moyen terme adopté en juin 2012, le gouvernement compte en 2016 clore le budget fédéral sans déficit.

Croissance du PIB allemand (en % par rapport à l'année précédente)



Source : Statistische Bundesamt

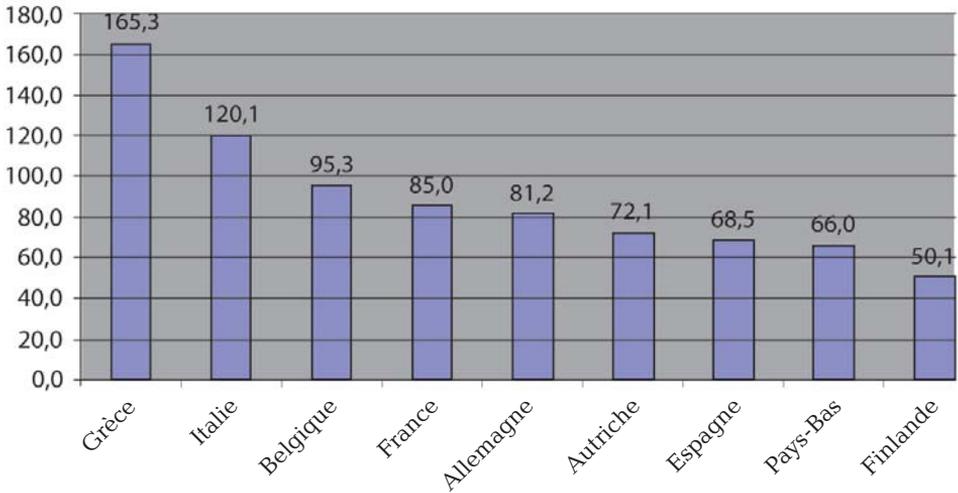
Toutefois, jugée d'après l'un des principaux critères de stabilité financière, formulés au moment de créer l'Union monétaire européenne (UME), l'Allemagne se trouve dans le groupe des pays réfractaires. Les moyens considérables, débloqués pour soutenir l'économie et le secteur bancaire face à la crise financière mondiale de 2008-2009, ont fortement entamé le trésor public. Le rapport de la dette publique au PIB est de 81,2 pour cent. Tout de même, avec le coût on ne peut plus bas du service de la dette publique (les investisseurs sont prêts aujourd'hui à acquérir les créances allemandes même à un rendement négatif), avec les rentrées fiscales qui augmentent et les dépenses budgétaires qui diminuent car le chômage baisse, la situation ne paraît pas dramatique. Tout au moins pour le moment.

LES COMPOSANTES DU SUCCÈS

Comment expliquer la solidité de l'économie allemande ? Une réponse standard à la question se formule de la façon à peu près suivante : premièrement, l'Allemagne a entrepris avant les autres pays de la zone euro les réformes structurelles qui s'imposaient, et qui ont apporté la flexibilité au marché du travail, ont poussé les chômeurs à aller chercher les emplois même peu rémunérés, ont simplifié et dans le même temps rendu plus sélectif

l'accès aux bienfaits sociaux. Critiqué à son époque de droite et de gauche, le programme réformateur du chancelier Gerhard Schroeder « Agenda 2010 » a porté ses fruits, même si son radicalisme n'est pas à surestimer.

Dette publique par rapport au PIB dans les pays de la zone euro
(en % au 31.12.2011)



Source : Eurostat

Deuxièmement, la compétitivité des marchandises produites en Allemagne a augmenté en raison d'une augmentation très modique des salaires. En 2000-2009, ils ont progressé de 11 pour cent, soit 15 points de pourcentage de moins que la moyenne dans la zone euro et de 36 points de moins que dans les pays à problèmes d'Europe du Sud.

Troisièmement, le facteur principal qui permet aujourd'hui à l'économie allemande de rester avec assurance à flot, c'est le noyau industriel préservé malgré une puissante vague de désindustrialisation qu'avaient subie pratiquement tous les pays industrialisés. La production industrielle constitue 24 pour cent dans la structure du PIB allemand, soit bien plus qu'aux États-Unis, en Grande-Bretagne et dans les autres pays de l'Europe continentale. Il paraît que la traditionnelle spécialisation industrielle allemande, qu'il était à la mode de considérer comme un anachronisme où presque dans la période où la « nouvelle économie » faisait la vogue générale, est devenue le principal support pour la stabilité du pays. Ce sont les

machines-outils, les équipements, les voitures, les matériels électroniques, les produits chimiques allemands de qualité qui ont été demandés plus que les autres sur les marchés émergents des pays d'Asie du Sud-Est, en Chine, en Russie, dans les PECO.

L'industrie allemande a pu rapidement s'adapter à la situation nouvelle, en compensant la baisse de la demande solvable dans les pays de la zone euro par les exportations croissantes vers les marchés des pays tiers. En 2011, les exportations allemandes ont globalement augmenté de 11,4 pour cent, vers la zone euro de seulement 8,6 pour cent, alors que vers les pays tiers, de 13,6 pour cent. Elles ont augmenté de 18 pour cent vers l'Europe orientale, de 30,5 pour cent vers la Russie. La Chine, qui n'était en 2007 qu'en onzième position d'après la valeur des marchandises allemandes qui y entraient, s'est élevée en 2011 à la cinquième position, en devançant les traditionnels partenaires commerciaux de l'Allemagne comme l'Italie, l'Autriche, l'Espagne. Le rôle de la Chine dans les importations allemandes a changé de façon plus radicale encore. En 2011, la Chine est devenue le deuxième fournisseur mondial de marchandises sur le marché allemand, devançant la France et les États-Unis¹.

Pour formuler succinctement l'opinion de la population, des milieux d'affaires et de l'establishment politique allemands à propos des reproches permanents comme quoi l'Allemagne ne ferait pas assez pour sauver les pays de la zone euro, en passe difficile car pris dans le piège de l'endettement, elle se réduit à ce que l'on peut sauver seulement celui qui veut se sauver lui-même. Il est déraisonnable et amoral d'encourager le parasitisme et l'irresponsabilité. Nous les Allemands, nous avons économisé, nous avons mis en œuvre les réformes douloureuses, nous avons amélioré l'efficacité de nos entreprises, nous avons maîtrisé de nouveaux marchés, et voilà que maintenant, on nous demande de nous engager dans des entreprises coûteuses et douteuses quant à leur finalité économiques, dont les frais seront en fin de compte assumés par le contribuable allemand.

À la veille du sommet de l'Union européenne qui a eu lieu à la fin de juin de 2012 et qui devait examiner un nouveau sauvetage de la zone euro, on a vu proférer dans les débats publics les formules vraiment cinglantes : « Les pays européens devraient retrousser les manches et travailler, au lieu de prêcher une psychologie de parasites qui convoitent le bien du voisin. L'économie de l'Europe unifiée ne peut pas fonctionner d'après les règles en cours en Grèce, au Portugal et en Espagne », écrivait le *Handelsblatt*, le

grand quotidien des milieux d'affaires allemands². Les médias allemands citaient à qui mieux mieux la chancelière Angela Merkel qui, à un jour de l'ouverture du sommet, a déclaré que de sa vie, elle ne permettrait pas l'agrégation des créances et des risques ni sous forme d'euro-obligations communes, ni sous forme de regroupement des moyens pour apporter les garanties aux dépôts en banque.

QUI EST LE COUPABLE ET QU'EST-CE QUI EST À FAIRE ?

L'hypothèse allemande pour expliquer la crise de l'endettement dans la zone euro est simple et sonne bien, paraît-il. Elle se ramène à dire que les autorités des pays à problèmes d'Europe du Sud se sont montrés incapables de gérer les finances publiques, ont encouragé une montée en flèche des dépenses publiques et des transferts sociaux après la mise en circulation de l'euro, ont permis une élévation spontanée des salaires qui devançait les progrès de la productivité. L'irresponsabilité et le gaspillage en matière de politique financière, voilà qui est la cause profonde, de l'avis des Allemands, des problèmes actuels dans la zone euro. La recette délivrée pour traiter la maladie a été bien adaptée au diagnostic : austérité pour remettre de l'ordre dans la fiscalité et le budget, et restructurations pour améliorer la productivité et la compétitivité.

Ces exigences, somme toute raisonnables, ont été difficiles à accomplir. On n'a pas tout de suite compris (et on continue à ne pas le comprendre à fond) que la crise d'endettement dans la zone euro n'était pas un problème uniquement budgétaire, qui est lui-même la conséquence des mutations qui se produisaient dans l'économie de certains pays d'Europe du Sud après le passage à la monnaie européenne unique. Il s'agit de la compétitivité qu'ils avaient perdue, et pour longtemps, au fil des années passées dans la zone euro.

Le passage à l'euro y a donné lieu à une baisse immédiate des taux d'intérêt, donc au boom du crédit, donc à la demande intérieure croissante et aux prix croissants au niveau des formes intérieures de l'activité économique (par exemple, la construction locative) sans lien avec le commerce extérieur. L'arrivée des investissements dans les secteurs moins productifs, avec en sens inverse leur fuite des secteurs d'exportation qui produisaient les marchandises concurrençant les importations, ont créé des déséquilibres durables dans la répartition des ressources, ont aggravé la balance des opérations courantes et ont fait monter l'endettement dans le

secteur privé. Par conséquent, c'est vers le tertiaire et la construction locative que le mouvement s'est dirigé dans les pays à problèmes d'Europe du Sud : en 1997-2007, on a vu 4 pour cent du PIB y passer de l'industrie. Les salaires ont explosé, augmentant les frais spécifiques de main-d'œuvre et en sapant encore plus la compétitivité.

Autant dire que la politique monétaire européenne unique s'est montrée trop clémente envers l'économie d'Espagne, de Grèce, d'Irlande, du Portugal et d'Italie. La crise financière de 2008 a tué le modèle de croissance qui s'était établi dans ces pays. Un boom économique assez court (en Espagne, Irlande et Grèce il a été plus long, en Italie et au Portugal plus bref), a laissé après lui un tas de dettes publiques et privées, un secteur public surgonflé et inefficace, un marché du travail rigide, une économie stagnante et non concurrentielle. En outre, comme cela est devenu évident aujourd'hui, il faut sauver non seulement les finances publiques distordues, mais aussi les banques dont les créances dans les cinq pays en question sont le triple de la dette publique totale de ces pays (9 200 et 3 400 milliards d'euros respectivement).

Si l'on suit avec trop de zèle les recommandations des guérisseurs allemands, pensent de nombreux économistes hors de l'Allemagne, alors on pourra bloquer pour de bon toute perspective de rétablissement économique des pays à problèmes d'Europe du Sud, et provoquer une explosion sociale et politique. Il ne sera pas sorcier de le faire en sachant que, d'après les dernières données de mai 2012 d'*Eurostat*, le chômage de jeunes a atteint dans la zone euro 22,6 pour cent (7,9 pour cent en Allemagne) et a dépassé 50 pour cent en Espagne et en Grèce. Même les commentateurs allemands indiquent que la chancelière Angela Merkel n'oserait pas suivre dans son pays ses propres recommandations, qui ressemblent fort à une « thérapie de choc », si l'Allemagne se retrouvait à la place de la Grèce ou de l'Espagne.

En effet, il n'est pas aisé de trouver un équilibre raisonnable entre la réduction des dépenses budgétaires, les réformes structurelles douloureuses et l'aide financière qu'il faut accorder aux pays en difficulté, sans quoi ils ne pourront pas rééchelonner leurs dettes, et inventer dans le même temps les moyens de faire redémarrer le moteur de croissance économique. Ce problème ressemble parfois à la quadrature du cercle, surtout en sachant qu'après la mise en place de l'union monétaire, ses membres ont perdu le moyen traditionnel d'améliorer la compétitivité en dévaluant leur monnaie nationale. L'alternative est dans la diminution drastique des salaires. En

Grèce par exemple, à en croire les calculs de certains économistes allemands, il est à réduire de moitié et en Espagne, de 30 pour cent.

La situation est encore aggravée par les modalités de prise de décisions dans l'Union européenne, ce qui conduit, dans le contexte des antagonismes aigus entre le Sud et le Nord à propos des moyens de résorber la crise, à un décalage temporel qui se reproduit sans cesse entre la mise en marche des mesures anticrise et les cadences auxquelles la crise elle-même progresse. Par exemple, c'est avec un retard patent qu'il a été décidé de rééchelonner la dette grecque, ou de créer le fonds de stabilisation européen dont les attributions ont une nouvelle fois soulevé de vifs débats lors du dernier en date sommet de l'Union européenne, en juin 2012. Signé à la fin de 2011, l'accord sur l'union fiscale doit passer par la ratification aux parlements nationaux, si bien qu'il n'est toujours pas clair dans quelle mesure étendra-t-il vraiment les pouvoirs de contrôle national sur la politique budgétaire, exigé par l'Allemagne.

SUR LA PREMIÈRE LIGNE DE FRONT

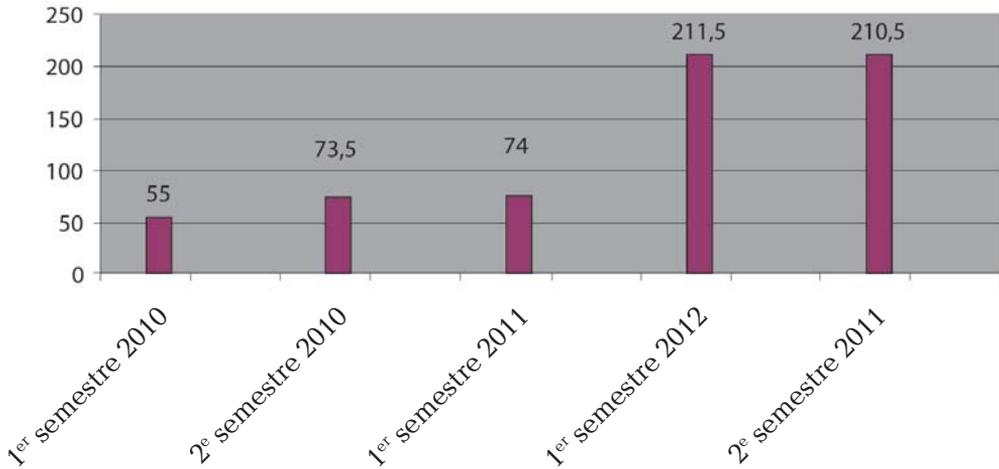
L'incapacité des gouvernements européens de concerter entre eux et en temps voulu une politique anticrise tant soit peu intelligible a projeté, sur la première ligne de front de la lutte contre la crise de l'endettement, la Banque centrale européenne (BCE), dont les Statuts et les instruments d'action disponibles lui laissent une marge de manœuvre fort limitée sur ce champ. L'Allemagne, qui défend traditionnellement et fermement l'indépendance politique de la BCE et sa grande mission prioritaire — assurer la stabilité monétaire — a appris avec beaucoup de scepticisme et d'appréhension la décision du gouverneur de l'époque de la BCE, Jean-Claude Trichet, de procéder au rachat des créances des pays endettés sur le marché secondaire. Le désaccord avec la politique conduite par la direction de la BCE a été la principale cause de la démission anticipée du gouverneur de la Bundesbank Axel Weber et de l'économiste sénior de la BCE Jürgen Stark.

Le nouveau président de la Bundesbank Jens Weidmann s'est heurté au même problème. Hostile à certaines décisions de la nouvelle direction de la BCE, conduite par l'Italien Mario Draghi, il s'est retrouvé en fait cavalier seul au Conseil des gouverneurs de la BCE, où le ton est donné justement par les représentants des pays qui ont le plus besoin d'aide. Les procès-verbaux des réunions de cette instance de la BCE montrent qu'en août 2011, Weidmann

avait voté contre l'extension des opérations de rachat des créances italiennes et espagnoles ; en décembre 2011, contre l'octroi aux banques des crédits atypiques, sur trois ans, à un taux anormalement bas de 1 pour cent ; en février 2012, contre la couverture moins exigeante des crédits accordés par la BCR aux banques. En mars 2012, le chef de la Bundesbank a adressé une lettre ouverte à Draghi pour le prévenir contre les dangers des déséquilibres qui s'accumulaient dans le réseau des paiements interbancaires Target2.

Cependant, la voix du banquier allemand numéro un n'a pas été entendue, même si l'évolution ultérieure devait montrer que ni les 210 milliards d'euros, dépensés pour racheter les créances, ni les 1 000 milliards d'euros, injectés dans le système bancaire européen pour améliorer la liquidité des institutions de crédit, n'ont pas pu résoudre le problème fondamental : trouver un délai plus ou moins long pour le rééchelonnement des dettes des pays en difficulté, à des taux d'intérêts acceptables.

Obligations des pays de la zone euro rachetées par le BCE
(en milliards d'euros)



Source : EZB

Néanmoins, les pressions politiques sur la BCE iront croissant, selon toute évidence. On voit s'élever périodiquement les voix en faveur de la révision de son mandat, afin de légaliser les possibilités de financement direct des pays débiteurs et de stimuler énergiquement la croissance économique. Franchement parlant, on propose à la BCE de faire marcher la planche à

billets. Il est évident que cette façon d'aborder le problème provoque une violente réaction allergique en Allemagne, qui garde toujours le souvenir de l'hyperinflation des années 1920 et 1940. Par contre, elle a toujours trouvé des adeptes en France, si bien que le rôle plus actif de la BCE a été assez nettement formulé au cours de la campagne électorale de l'actuel Président français François Hollande.

Les tentatives de faire de la BCE une équipe de pompiers qui doit éteindre l'incendie de l'endettement dans la zone euro ont forcé Draghi, habituellement réservé et ayant la réputation d'une personne pragmatique, à s'exprimer à ce sujet. « Il serait naïf de penser que la BCE est capable de résoudre les problèmes que doivent résoudre les gouvernements européens. Dans le meilleur des cas, nous pourrions seulement les aider à gagner du temps », a déclaré le numéro un de la BCE dans une interview³.

Lors de sa réunion du 5 juillet 2012, la BCE a fait une nouvelle tentative d'aider les politiques à gagner du temps. Le taux d'intérêt indicatif a été ramené à son niveau le plus bas qui ait jamais existé pour la monnaie européenne unique, passant de 1 pour cent à 0,75 pour cent, en espérant que cela stimulera le crédit dans la zone euro et avec lui, la faible conjoncture économique. Simultanément à cela, une action tout aussi sans précédent a été accomplie, en ramenant le rendement des dépôts d'un jour à zéro au lieu de 0,25 pour cent. Rien de tel ne s'était encore produit de l'histoire de la BCE. L'objectif poursuivi, selon Draghi, était de raviver le marché interbancaire qui était dans le coma. Aujourd'hui les banques ont peur d'accorder les crédits les unes aux autres, et préfèrent « garer » les moyens disponibles, dont le montant journalier se chiffre à 800 milliards d'euros déposés sur les comptes de la BCE.

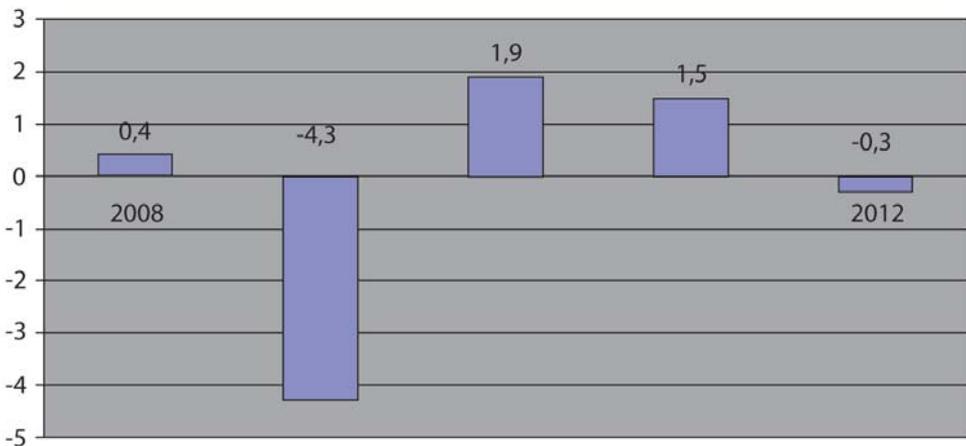
Ces mesures permettront-elles de prévenir le glissement de l'économie de la zone euro vers la récession ? Difficile à dire, car les conditions du crédit en Allemagne et dans les pays d'Europe du Nord sont aujourd'hui acceptables, alors que dans les pays d'Europe du Sud, les moyens d'emprunt restent pratiquement inaccessibles pour la majorité des compagnies. Une légère réduction du taux d'intérêt ne pourra pas redresser fortement la situation. Le plus probablement, pensent les experts, les banques emploieront leurs liquidités supplémentaires pour assainir leurs balances, si bien que l'argent ne parviendra pas au secteur réel de l'économie. Les participants au marché financier voient, eux aussi, d'un œil sceptique la décision de la BCE : les taux d'intérêt des obligations espagnoles et italiennes ont recommencé à grimper, alors que les indicateurs boursiers, à baisser. « La crise dans la zone euro ne pourra pas être étouffée par des procédés

monétaires. À l'étape actuelle, il s'agit en tout premier lieu de la crise de la confiance, qui ne s'achète pas avec l'argent », a déclaré le chef de la Bundesbank Weidmann⁴ pour dresser le bilan.

LE PRIX DE LA CONFIANCE

Faire revenir la confiance en économies et en banques des pays d'Europe du Sud n'est pas une affaire de tout repos. D'après les prévisions estimatives, cette année la baisse du PIB par rapport à l'an dernier serait de 1,7 pour cent en Espagne, de 1,9 pour cent en Italie, de 3 pour cent au Portugal et de 4,7 pour cent en Grèce. En Allemagne, certains experts pensent que la France, avec son marché du travail super-réglementé, une dette de 1 800 milliards d'euros, un déficit budgétaire égal à 5 pour cent du PIB et une éventuelle croissance entre 0 et 0,3 pour cent du PIB, est devenue, elle aussi, un maillon faible et potentiellement dangereux de la zone euro. Surtout si le Président François Hollande se montre insistant pour tenir ses engagements électoraux : élever le SMIC, ne pas toucher à l'âge de la retraite, financer avec les moyens budgétaires les nouveaux emplois dans le secteur public, élever l'impôt sur les « riches », etc.

Le PIB dans la zone euro (en % par rapport à l'année précédente)



Source : Eurostat

Une brève vague d'enthousiasme, qui est montée sur les marchés après les décisions du sommet de juin de l'Union européenne de constituer un fonds d'aide de 120 milliards d'euros pour stimuler la croissance économique

dans les pays européens et avoir la possibilité d'accorder les crédits aux banques en difficulté directement par le truchement du fonds de stabilisation européen *EFSF/ESM*, cette vague donc a rapidement reculé. Premièrement, parce que 120 milliards d'euros ne constituent qu'un pour cent du PIB total de l'Union européenne. Deuxièmement, il s'agit d'un financement à long terme de nouveaux projets en Europe, alors que les pays à problèmes ont besoin d'aide urgente pour servir leurs dettes. Enfin troisièmement, au moins la moitié de la somme sera prélevée sur les fonds structurels de l'Union européenne, en redistribuant les moyens déjà inscrits dans leurs budgets. Pour ce qui concerne le principal « tube » du sommet : un nouveau schéma de recapitalisation des banques en difficulté, en puisant tout directement au fonds de stabilisation européen au lieu de passer par les gouvernements des pays dont elles sont résidentes, c'est justement ce paragraphe des arrangements qui avait provoqué une avalanche de critiques en Allemagne.

Le 5 juillet 2012, 172 économistes de premier rang des pays germanophones ont publié une lettre ouverte appelant la population allemande à protester contre les décisions du sommet de Bruxelles, et accusant la chancelière Merkel d'avoir dépassé les bornes dans ses concessions aux leaders des pays d'Europe du Sud⁵. Le principal reproche consistait en ce qu'en acceptant un nouveau schéma de recapitalisation des institutions de crédit, Angela Merkel avait fait le premier pas vers une solidarité commune pour les dettes des banques des cinq pays en difficulté de la zone euro. Rappelons que ces dettes sont trois fois plus élevées que la dette publique totale de ces pays.

Les auteurs de la lettre n'ont pas trouvé rassurant le paragraphe des arrangements, intervenus au sommet, qui dit que les nouvelles règles du crédit aux banques seraient précédées par la création d'une structure supranationale de contrôle bancaire, sous l'égide de la BCE. L'un des principaux signataires, le directeur de la prestigieuse institution munichoise *Ifo*, Hans-Werner Sinn, a déclaré sans détour que les Allemands ne pourraient pas croire en l'impartialité de la surveillance bancaire de la part de la BCE, car les pays d'Europe du Sud, qui disposent de la majorité absolue dans sa direction, « transformeront inévitablement leur mandat de contrôle bancaire en mandat de sauvetage des banques à tout prix, au moyen de la planche à billets »⁶.

Pour le moment, les décisions du sommet de Bruxelles n'existent que sous forme d'arrangements assez sommaires et réservent un champ libre aux

interprétations. Les principales clauses demanderont l'approbation des parlements. Il est donc prématuré de parler de la confiance rétablie.

Plusieurs scénarios du futur ont cours aujourd'hui en Allemagne. L'un est apocalyptique et prédit la désagrégation inévitable et complète de la zone euro dans deux ou trois ans si ce n'est dans quelques mois. Les pessimistes affirment qu'il est impossible de rétablir la compétitivité des économies des pays sud-européens car le cours de la monnaie européenne est (pour eux) surélevé, alors que les réformes structurelles dures se heurteraient à des barrières sociales et politiques. Parmi les partisans de ce point de vue, on voit s'élever de plus en plus haut les voix de ceux qui pensent qu'il ne sied pas à l'Allemagne de s'acculer elle-même à une impasse, en donnant son accord de financer le sauvetage de l'Union monétaire européenne condamnée à périr, et qui proposent à l'Allemagne de s'en retirer la première. Le rôle de prophète est de nouveau convoité par l'ancien membre du conseil des directeurs de la Bundesbank, Thilo Sarrazin, dont le livre précédent, « L'Allemagne court à sa perte », qui tend à prouver que la présence des immigrés est nuisible à la situation sociale et économique en Allemagne, a été vendu à un tirage record de plus de 1,3 millions d'exemplaires pour devenir un véritable best-seller. Le titre d'un nouveau livre de l'ancien banquier, « L'Europe n'a pas besoin de l'Euro », parle de lui même. Sa thèse centrale est que l'euro a apporté aux Allemands plus de pertes que d'avantages, et que l'Allemagne ne doit pas sacrifier sa prospérité pour sauver la zone euro⁷.

Le Conseil indépendant des experts près le gouvernement de la RFA (appelés « les cinq sages ») a une opinion toute différente à propos des conséquences auxquelles aboutira la désagrégation de la zone euro. Le retour à la monnaie nationale, estiment les membres du conseil, reviendra à l'Allemagne à 3 300 milliards d'euros, soit 130 pour cent de son PIB. Il faut donc conserver l'UME à tout prix, dès lors que les pertes que l'Allemagne aura à subir en cas de congestion de la zone euro, dépasseront toutes les dépenses à supporter afin d'aider financièrement les pays à problèmes⁸.

Cette prise de position trouve un écho de plus en plus large dans la population allemande : selon les derniers sondages, 51 pour cent des Allemands trouvent aujourd'hui qu'il serait plus raisonnable de revenir à la monnaie nationale au lieu de défendre l'euro.

Le scénario à optimisme modéré part de la considération que la zone euro sera conservée, mais tronquée en détachant d'elle ses maillons les plus

faibles. Le premier candidat à la « relégation » est la Grèce. Le principal préalable de ce scénario, ce sont les conditions dans lesquelles l'Italie et l'Espagne puissent revenir sur le marché des capitaux, autrement dit rééchelonner leurs dettes à des taux acceptables. Il faut pour cela séparer les dettes des banques de la dette publique, mettre en place un mécanisme collectif de soutien au secteur bancaire et résoudre, d'une façon ou d'une autre, le problème de l'émission d'euro-obligations. À en juger d'après les résultats du sommet de juin de l'Union européenne, les autorités de Berlin ne rejettent plus d'emblée l'idée d'une union bancaire, à condition que sa création soit précédée par un mécanisme efficace de contrôle européen sur les grandes banques. Mais voilà que maintenant, c'est la Finlande qui déclare qu'elle n'accepterait jamais de financer les banques en difficulté dans les pays d'Europe du Sud, et préférerait autrement se retirer de la zone euro. Bref, une stratégie anticrise concertée et convaincante se fait toujours attendre.

Dans la situation telle qu'elle est maintenant, le gouvernement allemand tente de ne pas brusquer les choses et de régler, dans la mesure du possible, trois tâches interdépendantes : maintenir les pays sud-européens sur le chemin des réformes structurelles indispensables, leur garantir une aide dosée pour alléger les problèmes d'endettement courants, et dans le même temps corriger le principal défaut apporté à la structure UME, quand la politique monétaire a été déléguée à la BCE, alors que la budgétaire est restée du ressort national. Le super-objectif consiste à profiter de la crise afin d'approfondir l'intégration européenne en la faisant progresser vers une union fiscale et politique. Il reste seulement à savoir qui devancera qui : la crise ou l'intégration ?

Il ne se trouvera probablement personne, aujourd'hui, pour oser répondre à cette question. Il y a sur un plateau de la balance l'utilité économique et les déclarations sans cesse reproduite sur l'« idée européenne » qu'il faut sauver. Il y a sur l'autre les égoïsmes nationaux, les batailles politiques intérieures et le scepticisme croissant des participants au marché financier.

P.S. Le 2 août 2012, le président de la Banque centrale européenne Mario Draghi a déclaré que la BCE serait prête à recommencer, à certaines conditions, à racheter les créances des pays en difficulté de la zone euro. Cette fois, les interventions de la BCE ne seront pas limitées à une quelconque somme préalablement établie. Le seul membre du Conseil des gouverneurs de la BCE à avoir voté contre cette décision, a de nouveau été le directeur de la Bundesbank allemande, Jürgen Weidman.

NOTES

1. *Aussenhandel. Rangfolge der Handelspartner in Aussenhandel der Bundesrepublik Deutschland. Statistisches Bundesamt, Wiesbaden, 2012, S.2.*
2. *Handelsblatt, 28 Juni 2012.*
3. *Deutsche Bundesbank. Auszüge aus Presseartikeln, 2012, N°15, S.8.*
4. *Handelsblatt, 6/7/8 Juli 2012.*
5. *Frankfurter Allgemeine Zeitung, 6 Juli 2012.*
6. *Handelsblatt, 2 Juli 2012.*
7. T. Sarrazin, *Europa braucht den Euro nicht*, Deutsche Verlags-Ansalt, Munchen, 2012, S.417.
8. *Handelblatt, 9 Juli 2012.*





Victor MOUROGOV

Directeur du Centre international d'enseignement du nucléaire de l'Université nationale de recherche nucléaire « MIFI », directeur général adjoint de l'AIEA (1996-2003), docteur d'État en sciences techniques

victor_murogov@mail.ru

Albert ZOULKHARNEEV

Directeur du Programme éducatif du PIR-Centre (Centre d'études politiques de Russie)

zulkharneev@pircenter.org



LA CULTURE DE NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE — UNE NOUVELLE RESSOURCE DE LA DIPLOMATIE PUBLIQUE RUSSE

L'an 2012 est celui du dixième anniversaire de la résolution 57/60 de l'Assemblée générale des Nations Unies et du rapport du Secrétaire général de l'ONU sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération¹. Au tout début du XXI^e siècle, il est devenu évident qu'une nouvelle vague d'intérêt pour l'électronucléaire, appelée « renaissance nucléaire », s'étendait à un nombre toujours croissant d'États. Les technologies et les substances nucléaires ne sont pas encore devenues objets d'usage courant et généralisé, mais on voit se

Виктор МУРОГОВ, директор Международного центра ядерного образования НИЯУ МИФИ, заместитель генерального директора МАГАТЭ (1996—2003 гг.), доктор технических наук

Альберт ЗУЛЬХАРНЕЕВ, директор Образовательной программы ПИР-Центра

КУЛЬТУРА ЯДЕРНОГО НЕРАСПРОСТРАНЕНИЯ — НОВЫЙ РЕСУРС ПУБЛИЧНОЙ ДИПЛОМАТИИ РОССИИ

multiplier les nouveaux pays, les compagnies et les particuliers y accéder. Ce qui augmente en conséquence le risque de voir les tomber entre « les mains impures ». Tout le monde sait qu'il est interdit de traverser la rue au feu rouge, qu'il faut mettre la ceinture de sécurité dans la voiture, et qu'il faut prendre garde au vol à la tire dans un autobus comble. Il se forme ainsi des règles de conduite compréhensibles et acceptées par tout le monde dès la petite enfance, qui permettent de sécuriser la vie et de la rendre plus confortable. L'Assemblée générale de l'ONU a proclamé en 2000 qu'il fallait mener ce travail en matière de non-prolifération et de désarmement. La résolution 55/33, sur le désarmement général et complet demandait que le Secrétaire général forme une équipe d'experts et prépare une étude sur l'éducation en matière de non-prolifération nucléaire et de désarmement². En 2002, la rapport fut présenté et adopté par la 57^e Assemblée générale de l'ONU. Ces décisions de l'ONU ont marqué le début de la culture de non-prolifération nucléaire. Les connaissances spéciales sur le contrôle des exportations ou sur la sûreté nucléaire sont l'apanage des experts, alors que la culture de non-prolifération doit s'intégrer dans la vie sociale et politique au niveau des « gens simples », mais aussi de ceux qui prennent les décisions responsables.

TECHNOLOGIES NUCLÉAIRES, RISQUES GLOBAUX ET SOUVERAINETÉ NATIONALE

Les scénarios du développement du secteur énergétique sont différents, mais bon nombre d'entre eux contiennent les considérations générales sur la croissance démographique et la consommation accrue de l'énergie, sur la concurrence pour le combustible organique épuisable et inégalement réparti, sur le marché imprévisible des matières brutes organiques, sur les problèmes écologiques qui s'aggravent, sur les possibilités limitées des énergies renouvelables. Ces facteurs expliquent l'intérêt constant pour le nucléaire civil. On comprend de mieux en mieux que les technologies nucléaires, ce n'est pas seulement la question d'énergie, c'est aussi une nouvelle qualité de la médecine, c'est l'efficacité de la production, c'est la meilleure qualité de la vie. D'ici l'an 2020, onze nouveaux pays viendront s'ajouter sur la liste des États disposant de l'électronucléaire. En outre, 23 pays encore réfléchissent sérieusement à construire des centrales nucléaires³. Les pays du Proche- et du Moyen-Orient, d'Asie du Sud-Est, d'Amérique latine, voient en programmes nucléaires nationaux le gage de leur développement durable, la fin de leur dépendance envers le secteur extractif,

le moyen de former leurs élites scientifiques, de renforcer l'indépendance et d'élever leur statut régional, d'être promus dans la nouvelle ligue de politique mondiale.

La panne à Fukushima a ébranlé les positions du nucléaire civil, mais a touché l'Europe plutôt que les « novices » du nucléaire. Ce n'est pas tellement l'opinion qu'on a de l'énergie nucléaire qui a changé, mais une question nouvelle qui est apparue, concernant la mise en place des structures, des méthodes de gestion et des normes internationales pour la sécurité nucléaire et radiologique.

Le problème de non-prolifération nucléaire et de sécurité nucléaire internationale est grevé d'un grave dilemme : les technologies nucléaires sont globales, alors que la responsabilité de leur emploi et de leur sécurité reste nationale. Qui plus est, de nombreux pays considèrent le développement du secteur nucléaire comme moyen de renforcer leur souveraineté nationale. La question se complique encore en se demandant vers où évoluent les technologies nucléaires et comment seront-elles utilisées dans les nouveaux pays. Les risques de prolifération nucléaire augmenteront au fur et à mesure que les réacteurs surgénérateurs seront construits, que les substances fissiles seront commercialisées, retraitées et réutilisées, que l'on implantera en grand nombre les petites centrales nucléaires, que les personnels des organisations nucléaires augmenteront et que les matières « sensibles » se déplaceront. Aujourd'hui, toute action ou presque pour développer la technologie du cycle du combustible nucléaire (CCN) peut être interprétée comme un pas vers une utilisation non pacifique des technologies nucléaires. Le développement pacifique du nucléaire civil dans les nouveaux pays, sans toutefois disséminer les technologies du CCN, s'avance au premier plan.

Parmi de nombreuses initiatives qui proposent comment venir à bout de cette contradiction, on peut distinguer trois qui sont les plus universelles :

- mise en place des centres internationaux du CCN pour enrichir et retraiter le combustible nucléaire irradié (CNI), le concept proposé par la Russie ;

- mise en place des banques internationales du combustible nucléaire pour garantir l'accès de nouveaux États aux produits et services du CCN, la proposition formulée par la Russie, l'Allemagne, l'Association nucléaire mondiale (WNA) ;

- partenariat nucléaire global dans l'énergie atomique, le programme avancé par les États-Unis et soutenu par une bonne vingtaine de pays.

Cependant, les États qui commencent à développer leur nucléaire, se montrent passifs ou même défavorables à l'égard de ces projets, y discernant la discrimination politique dans l'intention de gagner de l'argent en limitant justement l'accès aux technologies nucléaires. Les nouveaux arrivants sur le marché nucléaire doivent voir quel « profit » tireront-ils de ces initiatives et comprendre ce qui est à changer dans leurs programmes nationaux. Pour le moment, les idées de ce genre n'ont pas de terrain sur lequel « s'enraciner » dans les pays qui tiennent à protéger leur « souveraineté nucléaire ».

Les nouveaux pays nucléaires devront nettement comprendre que les objectifs économiques ou politiques pourront être atteints uniquement si leurs programmes nucléaires sont réalisés en pleine conformité avec les normes du régime de non-prolifération. Cette compréhension ne devra pas tellement résulter des pressions internationales, mais en se rendant compte que la prolifération est dangereuse, alors que la non-prolifération protège tout le monde, et non seulement les élus, contre les dangers réels.

LA CULTURE DE NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE — UN IMPÉRATIF POUR L'ATOME PACIFIQUE

À la différence des systèmes de contrôle, des institutions régulatrices et des technologies de sûreté nucléaire, la culture de non-prolifération est impossible à transférer mécaniquement vers les nouvelles régions. Tout expert international, à plus forte raison celui qui s'exprime en langue étrangère, sera toujours vu comme un « intrus » venu imposer quelque chose. La tâche du jour consiste à implanter au Proche-Orient, dans les autres régions d'Asie, en Amérique latine une « infrastructure » sur laquelle se développera la culture de non-prolifération : centres de formation, organisations non gouvernementales, manuels et autres matériels. La question majeure pour ces pays consiste à former leurs propres experts et enseignants qui inculqueront la culture de non-prolifération dans leurs pays, en leurs langues et en respectant leurs valeurs, modes de vie et cultures de travail.

Il faut aussi comprendre que la promotion de la culture de non-prolifération ne se réduit pas à l'aide que les donateurs plus évolués apportent aux receveurs moins développés. Les pays, qui ont annoncé la mise en chantier de leurs propres programmes nucléaires, en ont les moyens. D'ailleurs, le financement qui provient d'eux-mêmes garantit le contrôle souverain mais aussi anime l'intérêt d'aboutir à un résultat, et oblige les experts étrangers à être plus compréhensifs à l'égard des réalités locales. Le soutien international, accordé aux projets dans la culture de non-prolifération

dans ces pays sera, selon toute évidence, nécessaire à l'étape où on aura à établir les relations avec leurs institutions et structures du pouvoir.

Certaines de ces institutions sont déjà mises en place dans ces régions, mais pour le moment, leur préoccupation première est de former le personnel technique. Les centres, qui réalisent les programmes dans la non-prolifération et le désarmement, existent en Algérie, en Égypte, en Malaisie, au Nigeria, aux Philippines, à Singapour, en Corée du Sud, au Sri Lanka et au Zimbabwe. Cependant, *primo*, les capacités de ces centres sont limitées et *secundo*, ils n'existent pas, loin de là, dans tous les pays où il faut développer la culture de non-prolifération.

De nombreux futurs spécialistes étrangers font leurs études en Russie : les étudiants le font à l'Université nationale de recherche nucléaire « MIFI », les décideurs sont formés à l'Institut central de formation permanente à Obninsk. Cependant, ils ne manifestent pas pour le moment d'intérêt pour étudier le régime de non-prolifération nucléaire.

Les contours du développement de la culture de non-prolifération se dessinent dans les documents internationaux. Les grandes options en sont définis par la résolution 57/60 déjà mentionnée de l'Assemblée générale, issue du rapport du Secrétaire général de l'ONU A/57/124 « Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de non-prolifération et de désarmement » de 2002. Le rapport a été préparé par une équipe d'experts gouvernementaux en non-prolifération et en éducation, le Japon étant représenté dans ce groupe par Yukiya Amano, actuel directeur de l'AIEA. Le groupe avait pour consultant un représentant russe, le président de PIR-Centre Vladimir Orlov. Le rapport contient 34 recommandations sur le développement de l'éducation en matière de non-prolifération.

L'idée centrale se résume à ce qu'il ne faut pas se limiter à la formation permanente de certains groupes de spécialistes dans la non-prolifération nucléaire. La tâche est plus ambitieuse : former une pensée nouvelle, une pensée critique qui permette aux « citoyens de leur pays et aux citoyens du monde » d'apporter leur contribution personnelle à la non-prolifération nucléaire et au désarmement. Cette pensée et cette culture sont à former à tous les degrés de l'éducation, depuis les écoles maternelles jusqu'aux centres de recherches. Le véritable résultat, de l'avis des auteurs du rapport, pourrait être atteint en appliquant à chaque groupe les façons et les méthodes pédagogiques élaborées spécialement à cette fin. « Ce que doit savoir un enfant d'âge scolaire n'est pas comparable à ce que doit savoir un garde-frontière, ou un décideur politique, ou un enseignant de lycée. » Il faut aussi

adapter l'expérience acquise et les matériels didactiques disponibles aux pays concrets, aux groupes spéciaux d'utilisateurs ou à l'ensemble de la communauté internationale, lit-on dans la première et la deuxième recommandations du rapport.

Le travail avec tous les pays est formulé dans un autre volet des recommandations. Il est recommandé aux organisations régionales, établissements scientifiques et organisations non gouvernementales d'élaborer et de diffuser par les canaux électroniques les documents dans d'autres langues que l'anglais. Et de traduire dans d'autres langues les documents qui existent en anglais et les autres langues officielles de l'ONU. En fait, il s'agit de l'utilisation de la langue maternelle ou de la langue que les futurs spécialistes atomistes maîtrisent comme maternelle.

Il va de soi que la formation de spécialistes de langue anglaise est un élément important de la promotion du secteur nucléaire sur les nouveaux marchés. La publication des textes didactiques en anglais permet de réduire les frais, mais aussi d'en élargir considérablement l'auditoire. Toutefois, quand il s'agit non pas de l'emploi instrumental de la langue pour présenter les connaissances techniques, mais pour inculquer la culture du comportement dans le nucléaire civil, pour assimiler profondément les menaces amenées par la prolifération et pour faire naître le sentiment de responsabilité personnelle, la langue maternelle ne peut pas être remplacée par aucune autre, fut-elle des plus universelles. Pour cette raison, il est important de développer ses propres centres, qui propagent l'idée de non-prolifération dans les nouveaux pays nucléaires.

Le document appelle les États membres de l'ONU à soutenir la publication des documents d'information et d'apprentissage sur la non-prolifération nucléaire pour tous les degrés de l'éducation. Il s'agit également de faire suivre les programmes et des cours de non-prolifération nucléaire et de désarmement tant dans les lycées que dans les universités.

Le rapport parle de nouvelles opportunités technologiques, notamment l'Internet. Il y a dix ans, il s'agissait plutôt de créer les sites spéciaux et d'assurer l'accès aux textes d'information et aux documents de l'ONU et des autres organisations internationales. Aujourd'hui, ce sont les réseaux sociaux et les autres canaux de diffusion de l'information qui apportent un effet évident. Le rapport souligne dans le même temps que les nouvelles technologies ne se substituent pas, mais s'ajoutent à l'éducation et à la formation traditionnelles. Si ce n'est pas le cas, alors l'assimilation des connaissances et la connaissance profonde des dangers de la prolifération seront problématiques.

Le rapporte parle des organisations non gouvernementales et sociales en tant que principales institutions qui poussent les structures publiques et les universités à s'occuper des problèmes de non-prolifération, dit qu'il faut organiser entre elles une coopération étroite au niveau tant national qu'international.

Tous les deux ans, les pays membres de l'ONU et les organisations non gouvernementales doivent envoyer un rapport sur l'application des recommandations, pour que le Secrétaire général prépare son rapport. En 2011, il n'y a eu que le Burkina Faso, le Japon, l'Espagne, le Mexique et l'Ukraine à répondre à la requête du Secrétaire général, toutes les autres informations étant présentées par les organisations non gouvernementales et les universités. Pour le moment, les gouvernements des pays émergents, qui déclarent développer chez eux l'énergie nucléaire — sauf le Mexique — soit ne manifestent pas leur intérêt pour le sujet, soit — ce qui est le plus probable — n'ont rien à communiquer, car en dix ans depuis que les recommandations sont adoptées, un grand travail a été accompli, mais il faut et on doit faire beaucoup plus que ça. Plus grand est l'intérêt pour l'électronucléaire dans le monde, et plus intense est l'effort que demande l'éducation en matière de non-prolifération nucléaire.

C'est de cela précisément que parlent les documents adoptés par la Conférence de suivi du Traité de non-prolifération nucléaire de 2010. Le document final de la conférence souligne une nouvelle fois l'importance de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération en tant qu'instrument utile et efficace d'assistance aux objectifs du traité, indique qu'il faut mettre en place un potentiel institutionnel adéquat et accroître le potentiel technique et administratif dans les pays participants au TNP. Le Plan d'action, adopté à l'issue de la conférence, insiste sur l'importance des recommandations à exécuter contenues dans le rapport de 2002 du Secrétaire général de l'ONU⁴.

Outre le Document final, le Premier comité de la conférence a adopté, sur l'initiative du Japon, la Déclaration sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, auquel 42 pays se sont joints. La Russie a été l'unique des puissances nucléaires à la soutenir. Cela a été fait sur l'initiative du PIR-Centre dont le directeur, Vladimir Orlov, faisait partie de la délégation russe en tant que représentant de la communauté non gouvernementale. L'idée majeure du document, c'est que l'éducation est source des connaissances et de la pensée critique, donnant aux particuliers la possibilité d'apporter leur contribution à la cause du désarmement et de la non-prolifération⁵.

L'ÉDUCATION EN MATIÈRE DE NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE — EXPÉRIENCE RUSSE POUR LES « NOVICES » SUR LE MARCHÉ NUCLÉAIRE

Pourquoi notre pays et son secteur non gouvernemental soutiennent-ils énergiquement les initiatives internationales en matière d'éducation dans la non-prolifération ?

Premièrement, c'est parce que cela renforce réellement le régime de non-prolifération et réunit les conditions favorables pour le développement du nucléaire civil pacifique dans les nouvelles régions. Deuxièmement, c'est parce que la Russie a l'expérience et les possibilités que l'on peut utiliser afin de promouvoir la culture de non-prolifération dans les nouveaux pays nucléaires.

Il y a vingt ans, il n'y avait pas dans l'espace postsoviétique de système moderne de formation de spécialistes et d'experts en non-prolifération nucléaire, tout comme il n'y avait pas de travail médiatique de qualité sur ce sujet. Il semblerait que ce domaine était crucial pour le pays — des milliers de spécialistes de grands ministères y travaillent, les universités forment les ingénieurs, les militaires et les diplomates, les instituts académiques entiers explorent ce sujet —, mais il n'y avait pas de terrain indépendant pour le travail commun des meilleurs spécialistes dans chacune de ces directions, tout comme il n'y avait pas de mécanisme pour recruter les jeunes experts, donc produire et sélectionner les nouvelles idées. Aujourd'hui ce système dynamique existe, il y a des publications prestigieuses, on réalise les programmes éducatifs qui permettent de ne pas seulement améliorer la qualification, mais aussi de sélectionner les jeunes talents, de les motiver et de leur donner la possibilité de faire carrière. Le rôle majeur dans la mise en place de ce système appartient à la coopération étroite entre les organisations non gouvernementales nouvellement formées, les instituts académiques, les universités et les partenaires étrangers, avec l'assistance de la part des représentants les plus progressistes de l'establishment politique, militaire et diplomatique.

Pendant ce temps-là, environ 700 étudiants et jeunes spécialistes de tous les pays de la CEI sont passés par les programmes éducatifs du PIR-Centre, dont 250 ont assisté aux cours d'une ou de deux semaines, et plus de 60 ont fait des stages. Outre le PIR-Centre, d'autres instituts encore travaillent dans ce domaine : les programmes de non-prolifération sont enseignés dans les écoles supérieures de Moscou, d'Ékaterinbourg, de Saint-Pétersbourg, de Tomsk, ainsi qu'en Ukraine, au Kazakhstan, en Kirghizie, en Ouzbékistan et d'autres pays et régions.

Ces dernières années, on a vu se former dans l'espace CEI un « réseau éducatif » qui contribue à la promotion des idées de la non-prolifération, mais est aussi un mécanisme pour reproduire les connaissances, pour séduire par le travail dans ce secteur les jeunes spécialistes, ce qui est le gage du ferme soutien que la Russie et les autres pays postsoviétiques accordent au régime de non-prolifération.

Cela signifie qu'aujourd'hui, les grandes écoles techniques dans l'espace CEI forment les spécialistes pour le secteur nucléaire, alors que le réseau éducatif, mis en place par les ONG, les instituts de recherches et les universités, reproduit les connaissances sur le régime de non-prolifération et soutient la culture de non-prolifération. C'est justement cette expérience que nous pouvons proposer aux pays qui commencent à développer leur nucléaire civil.

Quelles sont les composantes de ce réseau éducatif de non-prolifération nucléaire dans l'espace postsoviétique ?

La première, c'est l'apparition et le développement des organisations non gouvernementales nationales. Le PIR-Centre, le Centre d'étude des problèmes du désarmement, de l'énergie et de l'écologie, le Centre de contrôle des exportations ont été créés au milieu des années 1990 encore, depuis 2000 le Centre analytique sur les problèmes de la non-prolifération fonctionne à Sarov. Aujourd'hui, les recommandations de ces institutions prestigieuses et autres sont demandées tant par les politiques que par les experts, en Russie comme à l'étranger. Qui plus est, à la faveur de leurs activités dans l'édition, l'information et l'éducation, certaines de ces ONG se sont transformées en véritables centres de la diplomatie sociale russe. Ces ONG précisément sont devenues des éléments formateurs de systèmes pour le réseau éducatif. L'indépendance, la mobilité, l'ouverture, la possibilité de recruter les meilleurs experts de différentes institutions apportent la synergie entre la recherche, la formation, l'information, les énergies créatrices des jeunes avec l'expérience de leurs collègues plus âgés. Les ONG peuvent aussi devenir un bon pont entre les structures gouvernementales, les communautés d'experts et d'éducateurs. Les terrains indépendants des ONG permettent s'arranger les rapports entre les scientifiques et les pouvoirs, de mener de véritables discussions, de garantir aux uns une « provision intellectuelle » et aux autres, les informations de première main. Il va de soi que les pays, qui avancent vers l'énergie nucléaire, ont les régimes politiques différents et que leurs possibilités des ONG peuvent être assez limitées. Mais lorsqu'il s'agit de la non-prolifération, il est justement important de roder une coopération constructive avec les autorités et recevoir leur soutien. Là

où le secteur non gouvernemental n'existe pas, son rôle peut être accompli par les institutions scientifiques ou sociales liées avec les gouvernements, par les fonds ou les universités.

La deuxième, c'est justement la coopération à arranger entre les pouvoirs, les universités, les institutions civiles et scientifiques. Pour cela, il est important d'intégrer dans les études communes, dans les projets d'information et d'éducation les établissements d'enseignement régionaux, et non seulement centraux. Pour ce qui concerne l'éducation dans la sécurité internationale, les universités provinciales sont confrontées, en règle générale, à deux problèmes : les ressources limitées (par comparaison avec les universités dans les capitales) et l'absence de l'accès direct permanent à ceux qui s'occupent des recherches appliquées et donnent des consultations aux pouvoirs, ou encore à ceux qui avaient autrefois travaillé dans le pouvoir. Les ONG et les différentes fondations peuvent jouer leur rôle à elles dans le règlement de ces problèmes. Actuellement, il y a parmi les véritables centres qui développent la culture de non-prolifération Tomsk, Ékaterinbourg, Novouralsk, Novosibirsk, Saint-Petersbourg, qui sont justement les villes où voisinent et coopèrent les « physiciens » des instituts nucléaires qui s'y trouvent et les « lyriques » qui se spécialisent dans la non-prolifération et viennent d'universités humanitaires.

La troisième composante, c'est une large coopération internationale. Pour régler les problèmes nucléaires, chaque membre de la communauté internationale ayant le sens de ses responsabilités a pour tâche, d'une part, de garantir la réalisation de ses intérêts et de l'autre, protéger et renforcer le régime international de non-prolifération nucléaire. C'est un champ immense pour les négociations et les discussions, parfois dures et serrées. Les études communes et les recommandations, préparées par les groupes d'experts internationaux, l'échange d'étudiants et de jeunes chercheurs, d'autres programmes éducatifs que mènent les universités de différents pays — c'est la diplomatie sociale qui sous-tend depuis de longues années le dialogue dans le domaine stratégique entre la Russie, les États-Unis et d'autres puissances nucléaires.

Les organisations russes disposent d'une bonne expérience de coopération fructueuse avec les structures scientifiques et éducatives étrangères (le Centre d'études des problèmes de la non-prolifération à l'Institut d'études internationales de Monterrey, l'Institut de recherche sur la paix de Stockholm, l'Institut international d'études stratégiques et d'autres encore), avec les fondations (MacArthur, Ford, « Initiative pour la réduction de la menace nucléaire », Ploughshares, Carnegie Corporation à New York,

etc.), avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales (ONU, AIEA, ISTC, etc.). Il est important de noter que le scepticisme des institutions publiques spécialisées à l'égard de la coopération entre les ONG russes et étrangères est depuis longtemps dépassé. Le dialogue professionnel est indispensable à tout ceux qui travaillent dans l'énergie ou dans la sécurité nucléaires.

Cette expérience de diplomatie non gouvernementale est aussi à utiliser pour développer les relations avec les nouveaux pays nucléaires, car un dialogue permanent présente les occasions non seulement pour promouvoir la culture de non-prolifération, mais aussi pour maintenir la stabilité de la coopération dans le domaine atomique. Il est important que ces pays entendent et discernent la voix de la Russe parmi d'autres, mais aussi que nous puissions promouvoir nos démarches, qui sont dans la majorité absolue des cas mûrement réfléchies et pesées, et si nécessaire, d'orienter la discussion dans la direction voulue.

Bref, la coopération entre les institutions nationales et internationales, les établissements d'enseignement, les pouvoirs et les compagnies nucléaires peut avoir pour résultat l'apparition d'un réseau d'éducation qui contribue justement au renforcement de la culture de non-prolifération. Vers qui ce travail est-il orienté, quel est l'auditoire qu'il vise ? En tout premier lieu, c'est la « minorité » professionnelle : les diplomates, les dirigeants et les personnels des entreprises atomiques, les militaires, les députés, les experts, les journalistes, ceux qui peuvent déterminer, mettre en œuvre ou influencer la politique dans le domaine de l'atome pacifique et de la non-prolifération. La participation des décideurs aux débats sur la sécurité peut servir de condition pour développer la coopération aujourd'hui, mais le principal avantage pour développer la culture de non-prolifération proviendra, certainement, du travail avec les jeunes spécialistes. L'éducation aujourd'hui signifie que demain, ils aborderont en toute responsabilité les engagements internationaux en matière de non-prolifération.

En travaillant avec les étudiants et tous ceux qui, pour le moment, projettent de lier leur carrière avec le nucléaire, il est important de comprendre qu'il ne viendront pas tous, réellement, dans cette branche, mais ils resteront tous, plus ou moins, des « utilisateurs avertis » de l'information qui provient des médias, du gouvernement et des autres sources. La capacité d'aborder de manière critique, c'est-à-dire avec raison et pondération, les questions de l'atome pacifique et des menaces de son emploi militaire ou terroriste est encore une composante importante de la culture de non-prolifération, si bien que plus large, au pays, est le cercle des gens qui

maîtrisent ses grands principes, et plus nombreuses sont les possibilités de développer les relations avec ce pays dans la sphère nucléaire.

La Russie, qu'est-ce qu'elle peut proposer pour perfectionner la culture de non-prolifération dans les pays qui se mettent à développer le nucléaire civil ? On sait que nous avons toutes les infrastructures pour former les cadres techniques : des dizaines et des centaines de spécialistes étrangers font leurs études aux différents degrés de qualification à Moscou, Obninsk, Tomsk, aux centrales en marche. Cependant, nous avons aussi des possibilités avec lesquelles nous pouvons promouvoir la culture de non-prolifération et avec elle, jeter les bases de la coopération dans l'électronucléaire. En tout premier lieu, il y a les enseignants, les experts prêts à proposer des trainings en anglais, il y a les livres et les autres matériels didactiques qui sont déjà traduits vers les langues étrangères, il y a aussi les organisations qui ont acquis en travaillant l'expérience dans l'éducation en matière de non-prolifération et de désarmement. Le PIR-Centre mène depuis plus de dix ans ce travail dans l'espace de la CEI, il y a trois ans l'Université nationale de recherche nucléaire « MIFI » a créé le Centre international d'éducation nucléaire. En outre, les deux centres font appel, pour former les jeunes spécialistes, aux meilleurs scientifiques et experts des plus grands instituts et compagnies russes à vocation tant nucléaire qu'internationale : *Rosatom*, Institut physico-énergétique, MIFI, MGIMO, IMEMO, etc.

Les associations internationales, formées avec les centres scientifiques et les universités de l'étranger, apportent des possibilités supplémentaires pour développer la coopération. MIFI a servi de terrain où fut créé, pour les pays de l'EurAsEC, le Consortium nucléaire international innovant qui regroupe 23 plus grands établissements d'enseignement de Biélorussie, du Kazakhstan, de Kirghizie, de Russie et du Tadjikistan. À condition de recevoir un soutien et de se développer, ce consortium pourrait devenir une structure du même ordre que le Réseau européen pour l'enseignement des sciences nucléaires (ENEN), autrement dit un facteur réel et durable d'intégration dans l'espace eurasiatique qui agira tant à l'intérieur de l'EurAsEC que sur le marché de l'éducation extérieure.

Avec le soutien de l'AIEA, le Réseau asiatique d'enseignement des sciences nucléaires (ANENT) a été créé, qui réunit les centres de recherche et de formation de quinze pays. Parmi ces pays, il y a ceux qui intéressent beaucoup la Russie, par exemple le Bangladesh, le Vietnam, l'Inde, la Chine, la Malaisie, la Mongolie, la Pakistan, les Émirats, la Corée du Sud, la Syrie et d'autres. MIFI coopère avec le réseau, mais plutôt dans les dossiers techniques, alors que les volets politiques demandent, eux aussi, d'être

développés⁶. Il est évident que sans développer les contacts avec ce réseau, on y saura peu à propos des initiatives et des démarches russes, et les possibilités resteront, elles aussi, limitées de dialoguer avec les étudiants et les jeunes spécialistes, autrement dit ceux qui détermineront demain le développement du secteur nucléaire dans leur pays, y compris en choisissant les partenaires.

L'Université nucléaire mondiale, le Réseau international de formation théorique à la sûreté nucléaire (INSEN), mis en place par l'AIEA et d'autres organisations internationales « nucléaires », sont devenues les terrains universels pour développer la culture de non-prolifération. La connexion des ONG russes sur ces réseaux ouvre aussi de possibilités supplémentaires pour développer nos façons d'agir et nos projets dans la non-prolifération.

LA DIPLOMATIE PUBLIQUE RUSSE — DANS L'INTÉRÊT DE LA COOPÉRATION D'ÉGALITÉ ET DE LA NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE

La Russie a l'intention de faire valoir plus énergiquement ses intérêts nucléaires dans le monde : actuellement, elle crée pour cela l'institution des attachés nucléaires près des ambassades. Pour que ces mesures portent leurs fruits, il faut qu'elles soient soutenues y compris par la diplomatie publique.

Le développement de la culture de non-prolifération nucléaire ne peut pas constituer un élément de la défense des intérêts d'un pays ou d'une compagnie, mais c'est ce qui réduit les risques de la coopération dans le nucléaire, donc élargit ses frontières.

Dans le même temps, en nous occupant du développement de la culture de non-prolifération à travers le monde, nous pouvons apporter des solutions à certains problèmes qui intéressent la diplomatie publique russe. L'essentiel est que la Russie est l'un des leaders dans le nucléaire civil : c'est notre côté fort, c'est ce qui provoque un sincère intérêt. Reconnaissons que la Russie ne dispose pas aujourd'hui de beaucoup d'autres d'atouts de cette taille. D'ailleurs, notre diplomatie russe défend avec esprit de suite les principes de non-prolifération, y compris le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique pour tous, ce qui suscite aussi le respect auprès les pays émergents dans le domaine nucléaire. Cela signifie que ce travail, au croisement de la culture de non-prolifération et de la diplomatie publique, peut apporter de bons résultats.

La première chose, dont nous avons déjà parlé, c'est la promotion des propositions russes, des initiatives internationales sur le cycle nucléaire multilatéral, sur la coopération scientifique et technique internationale. En

outre, les débats sur le nucléaire viendront exercer leur influence, à ne pas en douter, sur les positions des pays novices à l'égard de toute une série de problèmes régionaux et globaux. Il reste encore à étudier les conséquences politiques du développement de l'électronucléaire pacifique dans les nouvelles régions. Il est clair, que plus énergiquement les organisations russes participeront-elles aux discussions, dont elles prendront l'initiative, sur les problèmes du nucléaire civil et de la non-prolifération dans les nouvelles régions, et plus compréhensibles seront les avis de nos experts, et plus facilement il sera d'arriver à la compréhension mutuelle.

La deuxième chose, c'est le sort de nos initiatives et leur réalisation au niveau des organisations internationales, notamment à l'AIEA. Ici, comme dans d'autres institutions, de nombreux postes, par tradition, ne peuvent pas être convoités par les représentants des puissances nucléaires, ces places étant réservées aux pays « en développement ». Les États-Unis et les autres poussent énergiquement « leurs » candidats de pays alliés. Et nous, qu'est-ce que nous faisons ? Nous avons une réserve importante et sous-employée : les pays de la CEI, en premier lieu ceux de l'EurAsEC. Si nous nous occupons de la préparation ciblée des cadres pour la non-prolifération et la sécurité nucléaire dans ces pays et de leur promotion aux postes dans les organisations internationales, alors dans un proche avenir, nos initiatives bénéficieront d'un plus grand soutien de la part de la bureaucratie internationale.

La troisième chose : les relations plus larges et plus profondes que nos institutions, centres d'expertise et établissements d'enseignement doivent établir avec les nouveaux pays nucléaires, contribueront à ce que les relations dans ce domaine de la coopération soient durables et stables.

En outre, la formation des spécialistes pour la non-prolifération est un créneau sur le marché mondial de l'éducation où plusieurs joueurs sont en action mais où le jeu n'est pas encore trop serré. L'auditoire visé s'élargit, la Russie a ces propres moyens d'agir. En réunissant les efforts des spécialistes des différentes institutions, nous pourrions proposer un programme de niveau mondial. Actuellement, il existe au monde seulement quatre universités qui proposent les programmes complets dans la sûreté nucléaire : MIFI, l'Université polytechnique de Tomsk, l'Université du Texas et d'Université du Missouri⁷. Avec l'assistance des centres d'études politiques et internationales, et en prenant comme fondement deux universités russes, il sera possible de composer des programmes sur la culture de sécurité nucléaire et de non-prolifération, et ces cours seront uniques en leur genre.

La culture de non-prolifération nucléaire est une condition indispensable de la coopération internationale dans le domaine nucléaire. Tous les joueurs

responsables sur le marché nucléaire mondial doivent le comprendre et assumer. La Russie dispose d'un potentiel pour promouvoir la culture de non-prolifération nucléaire dans les pays qui veulent construire leur nucléaire civil. Les efforts de la Russie appliqués à l'éducation dans le domaine de non-prolifération nucléaire s'inscrivent totalement dans les intérêts du secteur nucléaire et de la diplomatie publique, et apporteront, si le travail est mené énergiquement, les fruits les plus réels qui soient.

NOTES

1. Le texte du rapport est disponible sur le site du Bureau des affaires du désarmement de l'ONU. URL : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/57/124&referer=http://www.un.org//disarmament/education/ru/2002UNStudy/&Lang=R (date d'appel le 30.09.2011).

2. *Résolution A/RES/55/33 E. Étude de l'Organisation des Nations Unies consacrée à l'éducation sur les questions du désarmement et de la non-prolifération.* Cf. URL : <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N00/561/39/pdf/N0056139.pdf?OpenElement> (date d'appel le 30.09.2011).

3. *Belaïa kniga DNIAO-2010 : kak ouprotchit regim*, Moskva, PIR-Centre, 2010, s. 14. [Livre blanc *TNP: comment consolider le régime*, Moscou, PIR-Centre, 2010, p.14.]

4. « Action 22 : il est recommandé à tous les États de réaliser les recommandations, contenues dans le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (A/57/124) concernant l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur la question de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, considérée comme assistance à l'accession aux buts, fixés dans le Traité, dans le cadre du soutien aux efforts pour construire un monde libre de l'arme nucléaire. » *Conférence de 2010 des participants au Traité de non-prolifération des armes nucléaires sur le suivi du Traité. Document final. P.29.* //URL : <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N10/390/23/PDF/N1039023.pdf?OpenElement> (date d'appel le 30.09.2011).

5. *Joint Statement on Disarmament and Non-Proliferation Education Delivered by H.E. Mr. Akio Suda, Amassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative of Japan to the Conference on Disarmament, at the NPT Review Conference in 2010 Meeting on Main Committee I, 11 May 2010* // RL: http://www.mofa.go.jp/policy/un/disarmament/npt/review2010-4/pdfs/jointstate_edu1005.pdf (date d'appel le 30/09/2011). La traduction officieuse de la Déclaration en langue

russe disponible sur le site du PIR-Centre // URL: http://www.pircenter.org/data/education_joint_statement_%28final_for_the_press%29pdf (date d'appel le 30.09.2011).

6. V.I. Boïko, Y.V. Daneikine, F.P. Kochelev, M.E. Silaev, *Analititcheskaïa zapiska « Iadernoïe obrazovanie i podgotovka spetsialistov v oblasti bezopasnosti i nerasprostraneniia iadernykh materialov*, Tomsk, 2010, s. 17-19. [V.I. Boïko, Y.V. Daneikine, F.P. Kochelev, M.E. Silaev, *Note analytique « Education nucléaire et formation des spécialistes dans la sécurité et la non-prolifération des matières nucléaires*, Tomsk, 2010, p. 17-19.]

7. *Ibid.*, p.42.





Igor YOURGUENS

*Président du Conseil
d'administration de
l'Institut de
développement
contemporain*

mail@insor-russia.ru

L'AVENIR APPARTIENT AU CHOIX EUROPÉEN

Le volet européen de la politique extérieure de la Russie est parmi les plus amples, problématiques et prometteurs. On est fondé d'affirmer que ces épithètes seront corrects dans un avenir prévisible également.

Le vecteur européen a toujours été et sera parmi les priorités dans notre politique extérieure. Cela provient non seulement de la volonté politique de l'administration. Le choix européen de l'État russe est dû à la communauté culturelle et civilisatrice de la Russie et de l'Europe, à l'expérience historique millénaire, aux liens économiques efficaces. Le choix européen est aussi le choix personnel de la majorité écrasante de nos citoyens.

Dans le même temps, les processus inachevés de gestation de l'État et de l'économie contemporains en Russie, tout un « bouquet » de crises européennes : depuis la crise socio-économique qui s'accroît jusqu'à la crise d'identité qui s'est ébauchée depuis longtemps, toute une liste de prétentions réciproques ayant,

en règle générale, des origines historiques constituent le contexte compliqué du développement de nos relations.

L'Institut de développement contemporain a terminé il n'y a pas longtemps l'étude ayant généralisé les documents de ces dix dernières années concernant les principales sphères des liens russo-européens.

Je voudrais faire part aux lecteurs de *La Vie Internationale* de certaines de nos conclusions.

Nos partenaires européens se montrent en quelque sorte pessimistes en marge du sommet Russie-Union européenne en décembre 2011. Or, les projets de modernisation intérieure d'où découle l'initiative cruciale « Partenariat pour la modernisation » Russie-Union européenne offrent la possibilité d'enrichir le contenu du « partenariat stratégique ». Le « partenariat stratégique » est proclamé depuis longtemps officiellement l'état de nos relations et son raffermissement — une tâche pour un avenir prévisible.

Le récent sommet de juin avec la participation du Président russe Vladimir Poutine entré en fonction fait plutôt penser à une réunion régulière. Les deux parties signalent, néanmoins, la nécessité de « promouvoir le partenariat stratégique ».

Cette clause est formulée dans la Conception en vigueur de la politique étrangère de la Fédération de Russie à laquelle se montrent fidèles les hauts responsables russes. Le ministère des Affaires étrangères doit élaborer d'ici décembre 2012 le projet de nouvelle rédaction de la Conception.

La Conception est, de l'avis d'un philistin, un document officiel écrit par les diplomates en termes politiques corrects compte tenu des opinions de divers départements, notamment des structures fortes. Or, quoi qu'il en soit, le document contient la doctrine de la politique extérieure du pays qui doit être appliquée et est un programme obligatoire pour tous les fonctionnaires. Il n'est pas à douter que la conception de la politique étrangère reflètera aujourd'hui les opinions de Vladimir Poutine pour la période de sa présidence.

Nous pouvons juger d'éventuelles priorités de la diplomatie russe d'après un article électoral de Vladimir Poutine¹ et sa récente allocution devant les ambassadeurs et les représentants permanents de la Fédération de Russie qu'il a prononcé en tant que chef de l'État à la conférence au ministère des Affaires étrangères.

La Communauté des États indépendants est toujours la priorité numéro un : elle est « au cœur de notre politique extérieure ». La Troïka : Russie,

Biélorussie, Kazakhstan ayant formé l'Union douanière et engagé les activités en format d'un espace économique commun constitue la force motrice de l'intégration.

La région Asie-Pacifique avec son poids économique et politique accru arrive en deuxième position suivie de la Chine et de l'Inde, de l'Amérique latine et de l'Afrique et ensuite de l'Europe. Les États-Unis sont en fin de liste.

Je voudrais mentionner parmi les priorités déterminées dans la Conception en vigueur adoptée en 2008 tout comme dans la Conception de 2000 l'Union européenne qui suit immédiatement la CEI. Le rôle fondamental de l'Europe est spécifié nettement dans les processus de modernisation de la Russie, de passage de notre économie aux innovations, de « raffermissement de l'État de droit et des institutions démocratiques, d'application des droits et des libertés de l'homme ». Il est constaté dans le document qu'« une telle synthèse de processus politiques, économiques et juridiques est une condition *sine qua non* de la garantie de la compétitivité du pays dans le monde en voie de mondialisation ».

Les accents de la Conception-2008 sont formulés dans la Stratégie économique extérieure d'ici 2020. Elle est nécessaire pour assurer le passage de l'économie russe au développement innovant. L'Union européenne est leader parmi les partenaires potentiels dans la réalisation de cette tâche.

Les projets d'instituer un réseau d'alliances de modernisation sont le résultat de l'évaluation correcte de l'équilibre entre les ressources et les objectifs de renforcer les positions économiques et scientifico-technologiques du pays. Le leadership de l'Union européenne découle du potentiel réuni, des liens économiques et autres solides, des mécanismes bien aménagés de coopération avec la Russie ce qui est parfaitement logique.

La conception et la stratégie ont posé le fondement de l'initiative de « Partenariat pour la modernisation » entre la Russie et l'Union européenne présenté par notre pays fin 2009. On est en présence d'un schéma très intéressant et utile de pyramide inversée : des priorités communes à leur « projection ».

L'initiative donne lieu aux efforts sur les volets concrets dans le cadre des projets bien déterminés. Les options suivantes de la coopération sont formulées au milieu de 2010 dans la déclaration conjointe concernant le « Partenariat pour la modernisation » : les possibilités plus vastes d'investissements dans les secteurs clés stimulant la croissance et les

innovations, conditions favorables pour les petites et moyennes entreprises ; le concours au nivellement des règlements et des standards techniques ainsi qu'à un niveau élevé de protection des droits de la propriété intellectuelle ; transports ; le concours au développement d'une économie bas carbone stable et à l'efficacité énergétique ; le renforcement de la coopération dans les innovations, les développements ainsi que dans l'Espace ; les mesures de rétorsion aux conséquences régionales et sociales de la restructuration économique ; un système judiciaire efficace et l'intensification de la lutte anti-corruption ; le concours au développement des liens entre les hommes ; le raffermissement du dialogue public.

Nous mettons l'accent sur la coopération dans les technologies, les innovations, le commerce.

Les acquis impressionnants sont enregistrés en cette période dans le cadre du « Partenariat ». L'initiative « Partenariat pour la modernisation » permet de révéler nos obstacles à la mise en œuvre du programme national de modernisation. Le niveau de coopération avec l'Union européenne démontre dans quelles sphères les positions de la Russie sont plus faibles, où il faut les réviser dans l'intérêt commun et où nous nous heurtons à une opposition concurrentielle résolue.

L'inclusion dans la nouvelle rédaction de la Conception de la politique étrangère du « Partenariat pour la modernisation » donnera un signal positif très important pour évaluer la stratégie dans la politique et l'économie extérieure du pays pour la période à venir.

L'essentiel consiste à déterminer les priorités intérieures et les possibilités, trouver une « niche » digne de l'Union européenne dans les projets de développement socio-économique et scientifico-technologique de la Russie.

Il ne faut pas oublier, en outre, que l'efficacité du partenariat dépend de l'adaptation réciproque des institutions pour promouvoir une coopération innovante et scientifico-technologique fructueuse, pour consolider le potentiel concurrentiel. De ce fait, il est impossible d'éviter le lien spécifié dans le programme « Partenariat pour la modernisation » avec la composante humanitaire du partenariat contribuant à élever la compétitivité et, par conséquent, à soutenir l'intérêt des contre-agents. C'est là le contenu de l'amélioration du climat d'investissements.

En formant d'une manière ou d'une autre les priorités et les tâches, nous envisageons le rôle clé des rapports avec de l'Union européenne pour notre

pays. Cela provient du contenu et de l'ampleur des liens économiques, de l'expérience de coopération à l'échelle globale et régionale, des défis qui surgissent, des tendances au sein des milieux publics russes, du « choix européen » dicté par l'histoire, des besoins du développement intérieur de notre pays et des pays de l'Union européenne. Il est à noter que malgré les facteurs susmentionnés incontestables, il n'en est moins nécessaire de réfléchir de plus en plus activement à la place de l'Union européenne dans nos priorités.

Deux tiers des habitants et 80 pour cent du PIB réuni de l'Europe reviennent pour la part des 27 pays membres de l'Union européenne. Plusieurs États au-delà de l'Union, notamment l'Ukraine sœur, déclarent leur choix en faveur de l'intégration européenne. 60 pour cent du chiffre d'affaires du commerce russe reviennent pour la part de l'Union européenne. Les bénéfices qu'il assure constituent le plus gros des recettes budgétaires russes. Les investissements étrangers dans notre économie sont à près de 80 pour cent d'origine européenne.

La coopération diversifiée et concurrentielle avec les États européens a été et reste l'un des piliers de l'histoire russe. La Russie se sent des siècles durant partie intégrante de la Grande Europe. Même aux XVI^e-XVII^e siècles lorsque le contenu du développement politique et économique du royaume de Moscou raffermit définitivement la barrière civilisatrice le long de notre frontière occidentale, « la vie quotidienne et la technique », pour reprendre l'expression de Piotr Milioukov, « entraînent inconsciemment l'homme russe dans le milieu des idées et des conceptions européennes² ». Force est de reconnaître que les frontières européennes : tant géographiques que mentales s'avèrent inévitablement pour nous trop étroites.

« Le choix européen » d'une grande partie des milieux publics russes est un phénomène objectif que l'administration russe prend toujours en considération en appliquant les clauses fondamentales dans la politique et l'économie extérieure. Même malgré les réalités intérieures en changement impétueux et l'éventuelle « révision » des préférences politiques extérieures, il est contreproductif de s'en distancer. Quelque fatigué qu'on soit ces deux dernières décennies des attentes excessives de la coopération entre Moscou et les partenaires européens il ne faut pas sous-estimer les besoins et les tendances réels de notre pays et de notre société.

NOTES

1. V.V. Poutine, *Rossia i meniaouchtchiissia mir* in *Moskovslïie novosti*, 27 fevralia 2012. [V.V. Poutine, *La Russie et le monde en mutation* in *Les Nouvelles de Moscou*, le 27 février 2012.]

2. P.N. Milioukov, *Otcherki po istorii rousskoï kouloury*, Moskva, 2010, t. II, s. 117. [P.N. Milioukov, *Essais sur l'histoire de la culture russe*, Moscou, 2010, t. II, p. 117.]





Armen
OGANESSIAN

*Rédacteur en chef de
La Vie Internationale*

oganessian@interaffairs.ru

LES « GRANDS » EN DÉFICIENCE

Le vrai signe de puissance n'est pas aujourd'hui la capacité de commencer les guerres mais de les éviter. C'est une voix du XX^e siècle accablé de conflits et de guerres sanglants. Elle appartient à Anne O'Hare McCormik, journaliste américaine qui survécut à deux guerres mondiales et mourut en 1954.

Bientôt, hélas, on commencera à mesurer la puissance non seulement par la détention d'un potentiel de dissuasion garantissant la destruction mutuelle mais, également, par le nombre de guerres régionales que l'État était capable de mener simultanément dans différentes parties du globe. Des sentences pareilles erraient d'une doctrine militaire à l'autre. Ce critère se

maintint même après la fin de la guerre froide jusqu'à nos jours.

Par ailleurs, ne se demande-t-on pas si le critère de M-me McCormik avait jamais marché dans l'histoire de l'humanité, disons, pendant deux derniers siècles ? Oui, tout après les guerres napoléoniennes la paix régna en Europe où la Russie jouait un rôle important. L'expression en cours dans les milieux diplomatiques de l'époque disait que pas un seul canon ne pouvait « parler » en Europe sans volonté de Saint-Pétersbourg.

La guerre de Crimée mit fin à la vie calme et prospère, elle épuisa la France et l'Angleterre qui ne s'aperçurent même pas du renforcement de la Prusse. Il en résulta que les mêmes chefs militaires qui combattaient sous les murs de Troie russe subirent une défaite écrasante de la part des Boches. « Il ne resta à la France que les yeux pour pleurer », dira plus tard de Gaulle à propos de la guerre franco-prussienne. Le renforcement de la Russie sous Alexandre III rendit la paix et le calme à l'Europe, ce fait était reconnu, bien que sans enthousiasme, par toutes les capitales européennes.

Aujourd'hui les puissances occidentales déploient une hyperactivité dans les conflits régionaux, une fois un conflit terminé, elles déclenchent un autre, un troisième étant en perspective... Est-ce un nouveau partage du monde ? « Elles veulent revenir sous forme de protectorat là où elles avaient autrefois leurs colonies », fit remarquer, il n'y a pas longtemps, un magnat du pétrole arabe en vue dans un entretien confidentiel. Si simple que ça ? Ou bien nous avons pris l'habitude de compliquer tout et de nous laisser tromper par la dentelle de formules politiques et de poses nobles ?

Bien des gens gardent encore dans leur mémoire la notion de « socialisme au visage humain », alors que maintenant on

prêche au monde la « guerre au visage humain » l'appelant tantôt « ingérence humanitaire », tantôt « responsabilité de protéger ». La Russie et la Chine y jouent le rôle de pompier et de pacificateur pour les parties au conflit ; les pays de l'OTAN interviennent comme navigateur militaire et politique pour une des parties en recourant à la forme ouverte ou cachée de soutien. Dans la dernière hypothèse, on mise sur l'opposition qui conteste la légitimité du pouvoir au moyen de protestations civiles ou d'émeutes armées. La question des questions reste, pour l'Ouest, le degré de gratitude de ces *pasionarias* envers leurs protecteurs.

Dans le futur qu'on peut embrasser du regard, il est peu probable que les rôles soient changés. Et la Russie et la Chine, s'interrogent : et puis après ?

Bien que la priorité de la pacification et du règlement de conflits par dialogue reste incontestable, on ne saurait exclure l'apparition dans le monde de situations rendant le recours à la force nécessaire. La Charte de l'ONU n'exclut pas des approches par violence mais le seuil de leur application est si élevé qu'il ne reflète pas en pleine mesure le potentiel « orageux » accumulé par la nature contemporaine de conflits. Qui plus est, la non-résistance au mal par la violence n'était jamais dans l'histoire russe le postulat de la politique extérieure. Les guerres russo-turques, ne furent-elles finalement une « ingérence humanitaire » avec l'objectif de protéger les peuples balkans ?

La communauté mondiale trouve cependant inadmissible que quelqu'un réalise de son propre chef le droit de lancer une opération contre un État souverain la déclarant, unilatéralement, « humanitaire » et « responsable ». Il n'y a qu'une seule issue à cette situation : élaborer et adopter en tant que norme législative la définition de la notion d'« ingérence humanitaire » (ou tout

autre), excluant la possibilité de l'appliquer ou interpréter de façon volontariste. En d'autres termes, il faut marquer les bords du terme, évidents pour tout le monde (mais très floux jusqu'à présent), de lignes rouges bien nettes.

Il n'en demeure pas moins que même si le consensus est trouvé, il ne remplacera pas cette déficience des « grands » qui fait taire les canons.





90 ANS NE SONT PAS UN ÂGE. LA VIE INTERNATIONALE A UN GRAND AVENIR ...

Boris PYADYCHEV

*Ambassadeur
extraordinaire et
plénipotentiaire,
diplomate émérite de
Russie, rédacteur en chef
de la revue La Vie
Internationale (1987-
2009), docteur d'État en
histoire*

Tout a commencé en 1917, période romantique d'éclosion des idées sur la fin des mystères dans la vie internationale, sur l'ouverture complète de la diplomatie et de la politique. C'est alors que le marin révolutionnaire Nicolai Markine fut chargé de faire paraître à l'intention du grand public les traités secrets conclus par les régimes précédents et que furent édités plusieurs recueils que des historiens appellerons plus tard « Cahiers Markine ».

Des intellectuels nouveaux que le marin révolutionnaire fit participer à ce projet décidèrent qu'il était opportun de prolonger les publications du commissariat du peuple aux Affaires étrangères, mais déjà non seulement sur le passé, mais aussi sur les les affaires courantes de la politique extérieure. C'est ainsi qu'en 1919 vit le jour le *Messenger du commissariat du peuple aux Affaires étrangères de la RSFSR* (République soviétique fédérative socialiste de Russie) où étaient publiés les notes, d'autres documents du Commissariat, articles de divers auteurs.

Parallèlement au *Messenger* dès février commença l'édition du *Bulletin du commissariat du peuple de la RSFSR aux Affaires étrangères* qui était un recueil des articles les plus importants de la presse étrangère reproduits dans un format abrégé. Le *Messenger* sortait une fois tout les deux ou trois mois sur 38 pages, ce qui à l'époque n'était pas si mal. Le *Bulletin* sortait une fois par semaine sur 1218 pages et en fait il était l'unique source d'information sur les publications étrangères.

En mars 1922 à la place du *Messenger* et du *Bulletin* commença à sortir la revue sous le titre actuellement bien connu : *La Vie Internationale*. Sa périodicité variait mais en gros c'était un bimensuel. Son tirage progressait aussi — de 500 dans la première année de sa parution à 2 000 par la suite.

« *La Vie Internationale* », écrivait dans le N° 1 de 1923 le commissaire du peuple aux Affaires étrangères Guéorgui Tchitcherine, « est l'organe politique du commissariat du peuple aux Affaires étrangères et il doit à ce titre servir les objectifs globaux de la politique extérieure de la République soviétique », qui, selon lui, « s'attache à identifier les courants principaux les plus profonds dans le développement des rapports politiques et économiques de l'actualité. »

La parution de la revue en 1922 devait évidemment refléter le tournant fondamental survenu alors dans la politique de notre État. En commençant la nouvelle politique économique la jeune république a baissé le drapeau du communisme de la période de la guerre civile à l'intérieur du pays et celui d'une révolution mondiale dans sa politique extérieure. Les appels à la lutte ont fait place aux propositions de coopération économique, notamment en matière de concessions étrangères.

La Vie Internationale était là pour éclairer la politique extérieure nouvelle, conforme à la nouvelle politique économique, et son appellation même correspondait à quelque chose de tout à fait nouveau, en ce sens que l'époque d'une révolution mondiale imposait plutôt un titre impliquant des notions telles que « solidarité », « prolétariat », « Internationale ». Or, son nouveau nom faisait penser à une attitude contemplative, hors classes — Vie, d'autant plus Internationale voulait dire « non pas la nôtre », « non soviétique ».

Probablement, les fins politiques du commissariat du peuple aux Affaires étrangères voyaient dans le début même d'une revue pareille et son appellation un signal discret pour l'étranger : regardez, nous changeons, nous ne sommes plus ce que nous étions hier, pensez à ce que nous pouvons devenir demain !

La combinaison des mots « vie internationale » désignera désormais une espèce de clé aidant à appréhender notre politique extérieure. Reste à savoir, si ceux à qui était destinée cette cabalistique de la période soviétique, à savoir les politiciens occidentaux, ont appris à s'en servir.

Conformément aux règles du marché instaurées par la nouvelle politique économique *La Vie Internationale* n'était pas envoyée gratuitement aux dirigeants soviétiques, comme c'était le cas du *Messenger du commissariat du peuple aux Affaires étrangères*, mais se vendait à prix ferme dans l'ancien édifice du commissariat du peuple aux Affaires étrangères rue Kouznetski most.

Il fut annoncé sur les pages de la revue qu'elle sortait avec la participation active de N. Iordanski, M. Litvinov, I. Maïski, M. Pavlovitch, K. Radek et G. Tchitchérine. L'ordre alphabétique de leurs noms et pseudonymes ne permettait pas de situer exactement chacun de ces personnages du passé au sein du comité de rédaction. Cependant nous connaissons leurs places générales dans la société. G. Tchitcherine était commissaire du peuple aux Affaires étrangères, K. Radek — idéologue de l'Internationale communiste. M. Litvinov — adjoint au commissaire du peuple aux Affaires étrangères. N. Iordanski, M. Pavlovitch, I. Maïski étaient fonctionnaires au commissariat du peuple aux Affaires étrangères. Il est significatif qu'avant la révolution seul Litvinov était un des sociaux-démocrates membres du parti de Lénine, les autres les ayant rejoints après 1918, alors qu'avant ils étaient plus proches de George Plekhanov.

La Vie Internationale dans sa première version commença à s'éteindre en même temps que la nouvelle politique économique. Son dernier numéro vit le jour en 1930, lorsque le pays plongea dans une atmosphère de « forteresse assiégée ». Tchitcherine dut quitter son poste de commissaire du peuple à l'âge de 58 ans. Il fut remplacé par Litvinov ayant à peu près le même âge, mais d'une nature plus complaisante. Maïski fut nommé représentant plénipotentiaire en Finlande.

La vie internationale devenait une zone de risques élevés. Sous peu de temps une partie importante des fonctionnaires du commissariat du peuple aux Affaires étrangères et donc des auteurs de la revue disparue se retrouveront dans les listes noires des « ennemies du peuple ». Leurs noms sortiront du néant seulement au milieu des années 1950, quand paraîtra une version nouvelle de *La Vie Internationale*. 20 ans après ils seront mémorialisés en lettres d'or sur une plaque de marbre dans le hall du gratte-ciel de la Place Smolenskaïa, où se trouve le ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie.

Après la mort de Staline en mars 1953 et lorsque quelque mois plus tard fut réglé le cas de l'horrible Beria, au sommet de la direction moscovite éclata une lutte active sur la question de savoir quelles devaient être les routes vers l'Occident. N. Khrouchtchev, V. Molotov, G. Malenkov, N. Boulganine, L. Kaganovitch et d'autres chefs étaient des hommes différents, mais chacun

d'entre eux était conscient de la nécessité de l'ouverture du grand pays sur le monde extérieur. Mais conscient à sa façon, avec l'utilisation des moyens les plus convenables pour lui. Une des possibilités — pas du tout très ambitieuse — était d'éditer une revue mensuelle de qualité nouvelle sur la politique extérieure. Son idée appartenait au ministre des Affaires étrangères de l'URSS (l'Union des républiques soviétiques socialistes) Molotov. Lui aussi en proposa le titre — *La Vie Internationale*. Quand plus tard parut la première édition en langue anglaise son titre fut naturellement *International Life*. S'y opposa A. Gromyko, devenu alors ministre et rédacteur en chef : « Les Américains ont déjà leur revue *Life*. Allons donc appeler la nôtre *Internationale Affairs* ». Ce qui fut fait.

La mise au point de la décision n'était pas facile, et cela non pas à cause de soucis littéraires ou financiers. Là le budget était ouvert à n'importe quelle variante. Les chefs du Kremlin, tout en reconnaissant qu'il fallait ouvrir la fenêtre, divergeaient sur le point de savoir ouvrir sur quelle largeur.

Dans sa note (№ 1003/ОП) au nom du ministre des Affaires étrangères Molotov du 7 septembre 1953 L. Ilitchev, chef du Département de la presse du ministère des Affaires étrangères de l'URSS écrivait qu'en « Union soviétique il n'y avait pas de revue spéciale analysant sous tous les aspects les questions de la politique extérieure », rappelait le fait de l'édition en 1922-1930 de la revue *La Vie Internationale* et soulignait « la nécessité d'éditer un organe non officiel sur la politique extérieure ne portant pas un caractère officiel ». Il était proposé de conserver le titre. En reproduisant l'argumentation du Département de la presse, le 24 octobre V. Molotov envoya sa note à trois destinataires: «Au Présidium du CC du PCUS (le Parti communiste de l'Union soviétique), au camarade G.M. Malenkov, au camarade N.S. Khrouchtchev». Il faut croire que la question fut débattue oralement pendant un mois et demi. Un des objectifs politiques de la revue fut formulé comme suit : « Expliquer plus librement que la presse officielle la signification des plus importants événement internationaux et surtout de la lutte de l'URSS pour l'affermissement de la paix » (Archives de la politique étrangère de la Fédération de Russie, Fonds du ministre V. Molotov, 06, inventaire 12, carton 3, dossier 32, feuilles 1-4).

La décision concernant l'édition fut prise par le CC du PCUS où, pour reprendre le langage à la mode du jour de l'époque « focalisa son activité » Khrouchtchev. Dans ce contexte furent adoptées plusieurs dispositions. Le Présidium du CC du PCUS examina la question concernant l'édition d'une « revue spéciale non officielle sur la politique étrangère *La Vie Internationale* à sa réunion du 29 octobre 1953 (Procès-verbal № 40, point V de l'ordre du

jour) et chargea le ministère des Affaires étrangères de présenter « en version définitive le projet de décision sur cette question ». Molotov n'assistait pas à cette réunion, le ministère des Affaires étrangères était représenté par son adjoint V. Zorine. La réunion était présidée par N. Boulganine, firent part de leurs considérations M. Sabourov, A. Mikoïan, M. Souslov, M. Pervoukhine.

La décision définitive fut adoptée à la réunion du Présidium du 13 novembre sous la présidence de Malenkov. À l'examen de la question sur la revue (Procès-verbal № 41, point IV de l'ordre du jour) participèrent également V. Molotov, L. Kaganovitch, K. Vorochilov, N. Khrouchtchev.

Fut nommé rédacteur en chef de la revue V. Khvostov qui était à l'époque membre du Collège et chef du Département des archives du ministère des Affaires étrangères de l'URSS, membre-correspondant de l'Académie des sciences de l'URSS et deux fois lauréat du prix Staline pour ses ouvrages historiques.

Les décisions sur l'édition de la revue créaient pour elle un statut à la fois ouvert et fermé. Elle était comme un enfant naturel à situation sociale double. Un de ses côtés (difficile à dire lequel — « paternel » ou bien « maternel ») était clair dès le début. Les dossiers du Département de la presse et du ministre contenaient — initialement déjà — un point rattachant la revue au ministère des Affaires étrangères et la décision du CC du 13 novembre conférait à cette idée le caractère d'une directive : « 2. Charger le ministère des Affaires étrangères de l'URSS de la surveillance générale de l'édition de la revue ».

La tâche était plus difficile dans le cas du second « parent ». On cherchait la variante la plus convenable. La note du Département de la presse suggérait : « Régulariser la revue comme édition du Département international du Conseil central des syndicats de l'URSS ». Le ministre corrigea : « On pourrait régulariser comme édition du journal des syndicats *Troud* ». Le Présidium du CC du PCUS se montra plus ingénieux, ayant proposé : « Régulariser la revue comme édition de la société *Znanié* — Société pansoviétique pour la diffusion des connaissances scientifiques et politiques ». D'ailleurs, cette position non plus ne fut pas finale. Le Secrétariat du CC du PCUS précisa le 27 mars 1954 : confier la publication de *La Vie Internationale* à la maison d'édition *Znanié* (Procès-verbal № 54, point 10).

Il a fallu encore cinq mois pour que cette position de principe du Présidium du PCUS se transforme en une décision détaillée du Secrétariat du CC du PCUS préluant la sortie de la revue. Son contenu était très concret. Non seulement il établissait la composition du comité de rédaction où furent incorporés les gourous de la politique et des médias, mais détaillait même divers points concernant l'impression et l'édition, jusqu'à la livraison

garantie de 240 tonnes de papier typographique № 1. La rédaction devait avoir 7 sections avec 83 collaborateurs dont 9 chauffeurs ! Les honoraires étaient fixés à 5 000 roubles pour une feuille d'auteur (le chef de section devant toucher 3,5 mille roubles par mois à l'échelle des prix de l'époque). Tout cela semble aujourd'hui un conte de fée ! Par contre, la décision ne prévoyait pas de dépenses en devises.

Particulièrement importants étaient deux autres paragraphes de la décision. La municipalité de Moscou était tenue de livrer un office de 500 m², ce qui fut fait avec un surplus de 2 m² (décision du Comité d'exécution de la ville de Moscou (*Mosgorispolkom*) № 38/37 du 24 juin 1954).

Un autre point prescrivait à la Direction générale pour la protection dans la presse des secrets militaires et d'État auprès du Conseil des ministres de l'URSS de « fournir à la rédaction de la revue les publications commandées à l'étranger sans censure préalable ». Cela voulait dire en pratique que les fonctions de censure étaient confiées à la rédaction elle-même. Cette circonstance exceptionnelle pour cette époque austère libérait la revue de la nécessité de demander l'autorisation requise pour sa sortie, mais renforçait considérablement pour elle le devoir d'autocensure. C'est en partie la raison pour laquelle fut formé un groupe de contrôle qui devait répondre de l'authenticité de tous les matériaux et savoir exactement ce qu'on pouvait ou on ne pouvait pas publier.

Nous avons une douzaine de copies de documents du CC du PCUS sur l'« Édition d'une revue spéciale non officielle sur la politique étrangère *La Vie Internationale* ». Les plus importants en sont deux — Procès-verbal de la réunion du Présidium № 40 du 29 octobre 1953 et Procès-verbal № 41 du 13 novembre. Les deux portent la mention « Strictement confidentiel ». Pas simplement « Confidentiel », mais « Strictement », le degré suivant de confidentialité ne pouvant être que « Burn before reading » — « Brûler avant de lire » .

Il fut décidé à la réunion du 13 novembre :

« 1. Dans le but d'une élucidation scientifico-politique des questions de la politique étrangère de l'Union soviétique et des questions courantes de la vie internationale assurer dès le début de 1954 la parution d'un mensuel intitulé *La Vie Internationale*. Régulariser l'édition de la revue comme publication de la Société pansoviétique pour la diffusion des connaissances scientifiques et techniques.

2. Confier au ministère des Affaires étrangères de l'URSS la surveillance générale de l'édition du mensuel. »

On n'arriva pas à commencer la publication dès le début de 1954. Le premier numéro de *La Vie Internationale* portera la date d'août-septembre

1954. Son contenu correspondait entièrement à la philosophie de Molotov. Tous ses articles étaient « à sens unique », pour employer la figure de style chère à Vladimir Jirinovski, leader du Parti libéral démocratique de Russie, et visaient les États-Unis et leurs partenaires de l'OTAN. Les archives de Russie portant sur la politique extérieure qui sont un vrai trésor de témoignages historiques confié aux gardiens précautionneux contiennent une foule de raretés fort curieuses. Parmi celles-ci plusieurs versions de l'éditorial du N° 1 de *La Vie Internationale* en date d'août 1954.

Le 30 juillet V. Khvostov présenta à V. Molotov un texte intitulé « Pour faire baisser la tension internationale ». Le ministre caviarda toutes les pages. Certaines ont l'air d'un champ de bataille. On y voit des mots rayés par un crayon bleu, et à côté des mots nouveaux eux aussi rayés par des traits d'une autre couleur. Puis le patron du crayon bleu, en désaccord avec lui-même, raya tout en long et en large et en plus traça sur tout cela plusieurs cercles.

Un beau jour quelque jeune chercheur tenace parviendra à déceler parmi ces lignes intersectées les idées que le ministre se faisait de la notion « baisse de la tension » à l'époque des premiers pas de la diplomatie de Moscou dans la politique de coexistence pacifique. Actuellement on peut se contenter du constat d'un seul fait — la revue de *La Vie Internationale* jouait dans ces efforts un rôle marquant.

Parmi ses auteurs figuraient les meilleurs représentants du journalisme et de la science soviétique. Un des analystes les plus éminents You. Joukov molestait les Américains pour leur politique « à partir des positions de force ». L'article de D. Melnikov annonçait : « Le militarisme allemand menace la paix ». Les textes des autres auteurs suivaient la même ligne.

Le N° 2 de la revue (octobre-décembre), en 1954 virent le jour deux numéros, s'ouvrait par l'éditorial « Joseph Vissarionovitch Staline — grand continuateur de la cause de Lénine ». Près de deux ans depuis sa mort au sein de l'équipe dirigeante devaient naturellement se former des points de vue nouveaux, mais même ceux qui étaient déjà mûrs pour reconsidérer le culte de la personnalité n'avaient pas pris assez de forces apparemment pour oser des changements minimaux dans le sens de la glasnost.

Mais le premier numéro de *La Vie Internationale* était déjà nervuré d'esprit nouveau. La revue parlait de la coexistence pacifique de manière plus précise et davantage que d'autres éditions de l'époque. De la volonté de collaborer. De l'importance du désarmement. L'article d'Evgueni Tarlé, grand historien russe, fut perçu comme une éclaircie. Le sujet en était historique, la langue parfaite, on le lisait comme un article d'autrefois. Tarlé n'était pratiquement pas publié à ce temps-là et il est fort probable qu'il

n'était admis à *La Vie Internationale* que pour ennoblir l'édition et signaler de nouveaux souffles.

Depuis 1957, l'orientation de la revue se trouva quelque peu égalisée. Khrouchtchev se raffermit au pouvoir après avoir dénoncé le groupe antiparti de Molotov et de ses partenaires. La politique étrangère devint plus stable à sa base visant à la coexistence pacifique avec le monde capitaliste sans admettre pour autant le recul d'un millimètre des positions cardinales d'une puissance partageant avec les États-Unis la responsabilité des destins du monde. Vers ce temps-là, Khrouchtchev eut déjà passé encore un cours d'apprentissage diplomatique, une fois échaudé avec sa bonté à sens unique. Il rétrocéda Port-Arthur et le port Dalni à la Chine, la base de Porkkala-Udd à la Finlande, conclut un traité pacifique avec l'Autriche sans avoir rien reçu en échange. Et le comble d'irresponsabilité, sur le plan intérieur déjà, — son cadeau de grand seigneur fait à l'Ukraine des terres de Crimée appartenant depuis des siècles à la Russie. Ce qui à présent, bien des années années après, demeure et demeurera source de froideur entre deux peuples slaves.

Les leaders du Kremlin ont du mal à apprendre la loi bien connue surtout en politique — « céder pour rien est absurde, sinon criminel ». Tant au passé qu'aujourd'hui.

Coexistence pacifique, désarmement général, face tournée vers l'Orient, ces termes gigantesques de la politique extérieure dynamique d'un pays ayant rompu les chaînes du stalinisme menaient au changement des pièces sur l'échiquier diplomatique. D. Chepilov succéda à Molotov au poste de ministre des Affaires étrangères. C'est à lui personnellement qu'on doit les premières tentatives de donner de l'ouverture à la diplomatie, de changer son masque d'impénétrabilité contre un visage humain vivant. Il alla même jusqu'à porter au travail un costume beige clair ce qui donnait la chair de poule à certains fonctionnaires trop scrupuleux sur le protocole.

Dans ces conditions, *La Vie Internationale* avait besoin de faire preuve de son dynamisme. Sur la proposition du ministère des Affaires étrangères, le CC du PCUS prend, le 25 août 1956, la décision de nommer au poste de rédacteur en chef L. Ilitchev, étoile montante de l'idéologie de Khrouchtchev incarnant les traits d'un rebelle et d'un pilote ingénieux dans les eaux tumultueuses de la politique. Sous Staline, il était d'abord rédacteur en chef des *Izvestia* et de la *Pravda*, ensuite responsable du Département de la presse du ministère des Affaires étrangères de l'URSS.

Avec la venue de L. Ilitchev, le Comité de rédaction de *La Vie Internationale* reçut quelques membres supplémentaires ayant une bonne trempe idéologique — M. Kharlamov, responsable du Département de la

presse du ministère des Affaires étrangères de l'URSS, ensuite président du Comité de la Radio et de la Télévision, proche de Khrouchtchev ; E. Joukov, historien et académicien ; N. Talensky, ancien rédacteur du journal *Krasnaïa Zvezda* (*l'Étoile rouge*) ; V. Korionov, véhément dénonciateur de l'impérialisme, chef adjoint du Département international du CC du PCUS. Pour un certain temps, la revue rendit publique la composition de son comité de rédaction. Ilitchev donna à *La Vie Internationale* une nouvelle couleur propagandiste correspondant aux idées des dirigeants de l'époque sur la coexistence pacifique. Premièrement, la coexistence pacifique ne s'étendait pas au domaine idéologique et, deuxièmement, c'était une forme de lutte de classes. Il était difficile d'harmoniser ces deux approches.

C'est juste à ce temps-là que Khrouchtchev déclara sa « lutte contre des excès ». L'urbanisme en devint la cible principale et plusieurs autres domaines ne furent guère épargnés. Le personnel de la rédaction fut comprimé de 50 personnes, le nombre de sections se trouva réduit, les honoraires pour une feuille d'auteur diminuèrent de mille roubles.

L. Ilitchev fut déplacé du fauteuil de rédacteur en chef au Comité central du PCUS où il occupa le poste de responsable du Département pour la propagande transformé plus tard en Département pour l'idéologie. En 1960, il fut nommé lauréat du Prix Lénine et devint, un an après, secrétaire du Comité central à l'idéologie.

En 1990, peu avant sa mort, L. Ilitchev, vice-ministre des Affaires étrangères, revint à *La Vie Internationale* déjà en tant qu'auteur de « Parlons de ceux qui nous représentent à l'étranger », rubrique commençant sur les pages de la revue une discussion nouvelle : comment améliorer le corps des ambassadeurs et rendre le travail des diplomates soviétiques plus efficace.

Il vécut presque 85 ans, ce qui n'est pas donné à tout le monde. C'était un vrai Russe, homme intelligent et cultivé. Son engouement pour la philosophie, sa collection de tableaux, dont la plupart furent légués à sa ville natale de Krasnodar, son amour ardent pour l'équipe de football « Spartak » de Moscou l'auraient aidé à s'évader des tristesses d'autant.

Le tournant suivant dans l'histoire de notre revue advint en 1958. Chepilov, censé appartenir au groupe des adversaires de Khrouchtchev, reçut la dénomination humiliante de « celui qui les rejoignit » et fut chassé du ministère des Affaires étrangères, genre « débarrassez-moi le plancher ». Ni V. Molotov, ni la lugubre figure de A. Vychinski ne furent traités à tel degré de négation absolue que Chepilov. Déjà de notre temps, Chepilov vint deux ou trois fois dans notre rédaction. Cet homme instruit et intelligent racontait qu'en un clin d'œil il fut exclu 12 fois — du Comité central, du parti

communiste, des syndicats, des académiciens, etc. Son nom ne fut même pas admis sur les pages des dictionnaires encyclopédiques et diplomatiques.

En juin 1958, le CC du PCUS nomma au poste de rédacteur en chef de *La Vie Internationale* le chef de la diplomatie soviétique en personne. Le nouveau ministre était beaucoup moins ouvert que son prédécesseur. A. Gromyko était traditionnel comme l'éternelle couleur sombre de son costume aussitôt adoptée, à l'instar de leur ministre, par tous les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères qui renouvelaient leurs garde-robes dans l'atelier de couture de la rue Kouznetski Most.

On entra dans la période longue de vingt-sept ans, pendant laquelle Gromyko occupait le poste suprême, alors que la direction de la revue se faisait généralement à distance. Depuis le numéro de juillet 1958, ni la composition du comité de rédaction, ni le nom du rédacteur en chef ne paraissaient plus sur les pages de la revue.

Quant à la politique rédactionnelle, aux auteurs et à la nature de leurs publications, la situation de *La Vie Internationale* est devenue plus définie pour ne pas dire sereine. La revue était bien pourvue sous tous les aspects. La rédaction avait à sa disposition tous les publicistes des plus connus, ainsi qu'hommes de lettres, savants, diplomates, hommes d'État. Il était souvent difficile voire impossible de connaître leurs vrais noms parce qu'ils écrivaient sous des pseudonymes. L'idée même de manque de cadres ne pouvait pas venir à la tête, un public élitaire faisant la queue pour accéder à la revue — telles étaient les conditions et les honoraires.

La revue était rectiligne. Les articles portant sur des problèmes internationaux et autres étaient circonstanciés, argumentés et toujours dans la ligne. Un pas à gauche, un pas à droite — et voilà que l'auteur, ainsi que ses rédacteurs sont déclarés d'avoir commis une faute politique. Tout était comme il fallait être, comme cela était fixé dans les documents du ministère des Affaires étrangères, les déclarations gouvernementales sans parler des textes issus des Plénums ou Congrès du Parti.

En 1960-1970, les intellectuels s'adonnaient à une occupation exquise — lire ingénieusement le non-dit. Les uns, bonnes têtes, journalistes qui en avaient marre de « poser des briques », c'est à dire remplir leurs textes de platitudes, essayaient d'exprimer leur hérésies à l'aide d'allusions que tout le monde ne pouvait pas comprendre, d'allégories ou comparaisons comprises seulement par des initiés. En laissant aux autres, lecteurs, le soin de déchiffrer tout cela. Le plus difficile et, par conséquent, le plus prisé était de jouer un tel tour à la *Pravda*. Quand même, grâce à des journalistes tel que Boris Strelnikov, un mystificateur très intelligent, certains coups y

réussissait parfois, plus souvent aux *Izvestia* où Stanislav Kondrachov seul valait son pesant d'or.

Jamais à *La Vie Internationale*. Il n'était pas possible par définition d'essayer même sous forme très voilée de s'écarter de l'interprétation des événements officiellement préconisée par le ministère des Affaires étrangères ou le Gouvernement. Ne vous empressez pas de nous le reprocher. Ce qui faisait le charme de *La Vie Internationale*, c'est qu'en fin de compte, elle n'était pas une lecture pour week-end, c'était à bon escient qu'elle exprimait la politique officielle de manière sérieuse et précise. Si la revue le publie, c'est que c'est vrai. Il est utile pour les hommes politiques, les experts ou les scientifiques, aussi bien russes qu'étrangers, d'avoir une source sûre.

Des auteurs aussi connus que S. Beglov, G. Guérassimov, O. Ignatiev, V. Kortounov, V. Koudriavtsev, V. Maevski, V. Matvéev, V. Mikhaïlov, V. Nekrassov, E. Primakov, V. Rymalov, F. Seyfoul-Moulukov, M. Stouroua, G. Trofimenko O. Vassiliev, S. Vichnevski, D. Volski, V. Zorine, S. Zykov écrivaient leurs œuvres intéressantes sur le plan publicitaire dans les cadres étroits des possibilités autorisées pour la revue.

Aux côtés d'eux, il y avait des journalistes en vue, des professionnels dans la sphère de sciences sociales, de diplomatie, d'organisations sociales tels que A. Arzoumanian, O. Bogomolov, K. Broutents, O. Bykov, G. Deborine, A. Ermolenko, N. Inozemtsev, V. Israelian, A. Nikonov, V. Popov, I. Potekhine, You. Rakhmaninov, G. Rozanov, T. Timoféev, S. Tikhvinski, G. Tounkine, V. Troukhanovski, N. Yakovlev, A. Yakovlev.

Chacun d'eux est digne d'être nommé plume d'or. Chacun a laissé sa trace dans le développement du journalisme russe.

Des articles apparaissaient signés de pseudonymes qui méritent un commentaire, « A. Sovetov » et « P. Gorokhov ».

C'étaient des pseudonymes collectifs de la rédaction de *La Vie Internationale*. Le premier provenait de l'habitude, comme il est d'usage dans la vie quotidienne, de « prendre conseil (sovet) » avant d'entreprendre quoi que ce soit. La revue ne faisait que suivre cette règle : elle prenait conseil tantôt au sein de la rédaction elle-même, tantôt auprès de hauts responsables, et l'article sortait signé par « A. Sovetov ».

Le deuxième pseudonyme est encore plus organique à la rédaction. C'est tout simplement son adresse — « P. Gorokhov » (pereoulouk Gorokhovskiy). Ce pseudonyme cachait un, deux ou trois journalistes professionnels ou rédacteurs qui ou bien ne voulaient pas rendre publics leurs noms sur les pages de la revue, ou bien cherchaient à donner de l'étoffe à leurs publications grâce au style résolutif. S'en servaient Ch. Sanakoev,

N. Kapthenko, L. Vidiassova, N. Khomoutov, T. Ievléva, V. Petroussenko, O. Nakropine, T. Kolesnitchenko.

L'histoire n'a pas gardé le nom de l'inventeur. Mais le journalisme ne manquait jamais d'humour.

On dit qu'au moment de sa désignation au poste de président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS (1985), Gromyko cumulait 18 postes et attributions outre celui de ministre. Il se débarassa tout de suite de 17 postes, mais demanda de garder celui de rédacteur en chef de *La Vie Internationale*.

Après l'arrivée, en 1985, de É. Chévardnadzé au ministère des Affaires étrangères, Gromyko resta encore deux ans dans la revue.

Chévardnadzé prétendait que Gromyko eût du mal à cumuler deux postes — ceux de président du Soviet suprême de l'URSS et de rédacteur en chef.

M. Gorbatchev approuva cette considération. Il fut décidé de prier Gromyko de se concentrer sur ses obligations présidentielles, de se décharger un peu et de recommander au poste vacant de rédacteur en chef un nouveau candidat qui serait en même temps membre du Collège du ministère des Affaires étrangères.

A. Yakovlev, un des idéologues du PCUS, en parla avec Gromyko et ce dernier donna son accord de principe. Gromyko appréciait la revue, une grande partie de sa vie y étant liée. Il ne voulait pas partir. Quelques temps après, Chévardnadzé dit : « Yakovlev en a reparlé à Gromyko, celui-ci a encore donné son consentement, mais il ne dépose pas sa démission écrite ».

On vint à bout de cette situation après la troisième approche. Le vieux diplomate dut céder. On se contenta de sa demande de démission du poste de rédacteur en chef faite oralement sans insister sur la forme écrite.

Gromyko n'a pas d'égal parmi les diplomates du XX^e siècle. Il n'a pas fait de *La Vie Internationale* une revue superstar, mais il ne l'a pas coulée. Il en a fait une revue monumentale et solide à laquelle bien des gens étaient habitués, dont ils ne pouvaient pas se passer, jugeant très utiles les matériaux publiés.

Début septembre 1987, je suis rentré à Moscou après les vacances. C'était dimanche. L'adjoint en chef du ministre m'a téléphoné au domicile pour dire que Chévardnadzé me demandait de venir. J'étais sûr qu'il s'agirait de rédiger un document ou une intervention quelconque, ce que je faisais le plus souvent.

Mais la question n'était pas là. Chévardnadzé a dit que tout en occupant le poste de président du Présidium du Soviet suprême, Gromyko restait rédacteur en chef de *La Vie Internationale*. Il lui était difficile de cumuler ces deux postes. « Mais l'essentiel est de souffler une vie nouvelle dans la

revue pour qu'elle corresponde davantage aux défis de la politique contemporaine. »

Chévardnadzé a ajouté qu'il en avait déjà parlé à Gorbatchev et reçu son approbation. Ils sont convenus de demander à Gromyko de se concentrer sur ses attributions en tant que Président du Présidium, d'alléger un peu ses charges et de recommander Boris Pyadychev au poste vacant de rédacteur en chef, en le nommant en même temps membre du Collège du Ministère. Gorbatchev avait donné son accord, faisant remarquer qu'il connaissait Pyadychev et trouvait cette candidature convenable.

Quelques mois s'écoulèrent. Gromyko termina minutieusement ses affaires dans la revue. Encore une conversation avec lui eut lieu. Entre temps, je suis allé à New-York assister à la session de l'Assemblée générale de l'ONU, ensuite à Washington préparer la visite officielle de Gorbatchev prévue pour novembre 1987. Peu après y est arrivé aussi notre premier avion avec de hauts représentants de la politique, de la culture et de l'économie soviétiques à bord. Le premier que j'aie vu entrer dans la salle d'arrivée était E. Primakov. « Salut, Boris. Avant de partir, j'ai vu la résolution au sujet de Gromyko et de toi. Mes félicitations pour *La Vie Internationale*. »

Le protocole de la réunion du Secrétariat du CC du PCUS datait du 16 novembre 1987.

C'est comme ça que je suis devenu rédacteur en chef de la revue, le quatrième en nombre.

Les jours de grands bouleversements du début des années 1990 ont apporté de grands changements. « Grands changements », c'est rien dire. Un autre pays, d'autres regards sur le vie, la nôtre, à l'intérieur de la Russie, et sur la vie internationale au dehors les frontières.

La Société pansoviétique *Znanié* s'est dissoute en 1992 ensemble avec l'Union soviétique. Quelques structures apparaissent peu après, se déclarant ses successeurs juridiques. En vain. Il ne reste que deux éditeurs comme avant — le ministère des Affaires étrangères et la rédaction de *La Vie Internationale*.

Nous avons formulé pour nous notre ligne de rédaction. Nous abordons tous les sujets, car la politique intérieure, l'économie, l'écologie et la culture sont directement liées à la politique extérieure et *vice versa*. Nous transmettons obligatoirement la ligne adoptée par le Gouvernement et le ministère des Affaires étrangères dans les problèmes mondiaux et les relations bilatérales. Mais nous ne nous arrêtons pas là. Nous publions des articles avec des approches différentes des problèmes internationaux. Nous proposons des actions qui diffèrent de la ligne d'action officielle. Nous

disons oui à la critique mais, bien sûr, sans dénigration. La diplomatie ne peut pas réussir, si elle court en rond, essayant de saisir sa propre ombre.

Il n'y a plus ou presque d'articles ennuyeux ou trop « dans la ligne ». Des gens tout à fait différents quant à leurs opinions participent aux discussions de la rédaction, pourvu qu'ils s'y connaissent en politique et aient le sens de responsabilité.

Le destin a voulu que *La Vie Internationale* participe à l'effort de libéralisation de la presse, de la radio, de la télévision, de tout ce qu'on appelle maintenant « moyens d'information de masse ».

En avril-mai 1989, dans le cadre des accords d'Helsinki, s'est tenu à Londres un grand Forum sur l'information devant examiner les problèmes majeurs dans ce domaine. Les délégations de 35 pays européens sont venues dans la capitale britannique.

Le rédacteur en chef de *La Vie Internationale* a été nommé chef de la délégation soviétique dont la composition était très forte. A. Lébédév, homme excellent, responsable adjoint du Département pour l'idéologie du CC du PCUS qui commençait son travail dans *La Vie Internationale* était son adjoint. Encore un adjoint représentait les services spéciaux, bien entendu. La délégation comprenait des responsables des agences TASS, APN, du Comité de la Radio et de la Télévision et d'autres organismes.

Un paquet solide de propositions, près de 70 documents — tel était le résultat des discussions. De retour à Moscou, nous avons fait un compte-rendu au ministre. Ce dernier nous a remerciés du travail accompli. Le Collège a été convoqué quelques jours après où le chef de la délégation a parlé des résultats du Forum de Londres.

Un arrêté du Conseil des ministres « Sur les mesures supplémentaires dans le domaine d'information » a été adopté vers la fin de 1989. Il y a lieu de rappeler ce que nous avons réussi à obtenir.

Il a été permis de :

- élargir la nomenclature et le réseau de vente libre en URSS des éditions périodiques étrangères ;
- organiser l'abonnement aux éditions étrangères, avec paiement en devises par fonds propres ;
- assurer l'accès libre aux éditions périodiques étrangères dans les salles de lecture des bibliothèques et centres culturels d'information ;
- élaborer des propositions concernant l'installation des antennes afin de capter les émissions par satellites artificiels de la Terre ;

Ensuite, — attention ! — suit la clause permettant d'utiliser les techniques de reproduction et de multiplication de documents (hourra ! la photocopieuse a triomphé !).

Une percée inédite vers la liberté informationnelle était en train de se dessiner. Sans illusions, cependant. La presse restait l'otage de l'impuissance et de l'irresponsabilités des autorités. Je le dis uniquement pour montrer au lecteur d'aujourd'hui quelles étaient nos conditions d'existence dans la sphère d'information. Un pas en avant, deux pas en arrière. Mais on avançait quand même.

L'avancement promettait d'être long, mais sans événements du mois d'août 1991 — le Comité pour l'état d'urgence suivi de la Bielovejskaya Pushcha où la fin de l'URSS fut décidée par trois hommes. Dans un pays tronqué se déclarant successeur de la grande puissance de naguère, la situation de la presse a radicalement changé. Il s'est avéré cependant, au bout de quelques années, que les libertés sont si nombreuses et de telle nature qu'on commence à s'y noyer.

On est parti de la non-liberté de la presse d'hier pour arriver à une autre, à la dépendance vis-à-vis des oligarques, du grand argent qui règne dans le monde de la presse, de la radio, de la télévision et autres domaines informationnels.

La Vie Internationale est étroitement liée au ministère des Affaires étrangères russe. Non seulement parce qu'en vertu des Statuts dûment enregistrés de la revue en tant que moyen d'information de masse le Ministère a des engagements d'ordre différent et parfaitement définis envers la revue.

Leurs liens réciproques sont de nature plus profonde. L'intérêt des responsables et des collaborateurs du ministère des Affaires étrangères est stable à l'égard de *La Vie Internationale*. Prenez n'importe quel numéro et vous verrez dans chacun quelques articles dont les auteurs sont collaborateurs du Ministère ou des ambassades, depuis le ministre jusqu'à l'attaché. Cette circonstance fait de la revue une édition unique, la source première de l'information sur l'essence même des actions et des intentions de la diplomatie russe.

Pendant deux dernières décennies, *La Vie Internationale* a connu six (sept, pour être formel) ministres des Affaires étrangères : Édouard Chévardnadzé, Alexandre Bessmertnykh, Boris Pankine, encore une fois Édouard Chévardnadzé, Andreï Kozyrev, Evgueni Primakov, Igor Ivanov.

Depuis le 9 mars 2004, c'est Sergheï Lavrov qui est à la tête de la diplomatie russe.

Ce sont tous des hommes de marque, dotés de plusieurs talents et particularités, ayant travaillé dans des conditions de la politique intérieure différentes et de l'attitude extérieure très variée à l'égard de la Russie. À part tout cela, ils ont tous une chose en commun, c'est leur grande attention à *La Vie Internationale*, leur claire compréhension du fait que cette édition peut

jouer un rôle très utile dans les efforts conjugués. Je suis sûr que tous les collaborateurs du service diplomatique ont la même attitude à cet égard.

Tous les ministres des Affaires étrangères russes faisaient parti du Conseil de la revue qui forme la politique rédactionnelle. Nous sommes très reconnaissants à Primakov, académicien et ministre qui, durant ses années de travail à la Place Smolenskaïa, nous élevait, aussi bien par son intelligence que par son magnétisme, au niveau des sommets ou simplement des hauteurs et ne nous laissait pas nous figer dans des dépressions indifférentes.

Lavrov était avec nous durant toutes les années passées et, aujourd'hui, à la tête du ministère des Affaires étrangères, il nous apporte un concours maximal.

Nous sommes heureux de la participation au Conseil de A. Avdév, ministre de la Culture, qui est très attentif envers la revue.

Ivanov a beaucoup fait pour la revue étant au poste de ministre.

En général, de par sa composition, le Conseil de la revue représente une réunion très compétente de hauts professionnels dans la sphère de la politique extérieure.

Avec l'aide et la contribution provenant de la Place Smolenskaïa, *La Vie Internationale* est devenue la première de nos éditions à laquelle le Président américain Ronald Reagan a accordé une interview.

L'entretien avec un autre président, pas américain cette fois-ci, a eu lieu dans des conditions toutes différentes. En novembre 1989, le rédacteur en chef est allé à Kabul pour se rencontrer avec le dirigeant afghan Najibullah. Il en était chargé par le ministre des Affaires étrangères russe.

Le recours aux possibilités de *La Vie Internationale* a été décidé, quand la « Tempête du désert » devint imminente et Moscou activa sa diplomatie.

L'idée est née de rediscuter encore une fois avec le roi de Jordanie, personnage influent dans le monde arabe, de la possibilité d'éviter l'attaque américaine contre l'Irak. Le roi jordanien avait ses propres relations avec le dirigeant de Bagdad. Ce ne serait pas superflu si nos intentions pouvaient parvenir par ce canal à Bagdad. Le rôle du messenger à Amman était confié au rédacteur en chef de *La Vie Internationale*.

La veille du nouvel an, 1993, Lavrov, alors vice-ministre des Affaires étrangères russe, et *La Vie Internationale* ont tenu, dans la résidence du ministère des Affaires étrangères rue Spiridonovka, une réception-entretien des chefs d'administrations, des industriels pétroliers de Sibérie Occidentale, du corps diplomatique et de la presse. La raison de cette rencontre était la parution du numéro spécial de *La Vie Internationale* intitulé « Le pétrole de la Sibérie dans la politique et l'économie de la Russie et du monde ».

Cela a ouvert toute une série d'actions semblables dont signalons surtout celles en Yakoutie avec la participation du Président de l'Yakoutie V. Chtyrev, en Karélie, dans la région de Rostov-sur-le-Don et autres.

De nouveaux défis et menaces dévalorisent notablement les efforts de la communauté mondiale. La combinaison des chiffres « 9.11 » — le 11 septembre 2001 — est devenue le symbole noir, le jour où les coups des terroristes, fantastiques par leur insolence et concertation, ont détruit les tours du World Trade Center à New-York et démolit le solide bâtiment du Pentagone à Washington. Quelques jours après cette tragédie, *La Vie Internationale* a tenu à Washington une rencontre qui réunissait à l'hôtel « Monarch » congressistes, membres du gouvernement, académiciens américains. Y sont intervenus le ministre des Affaires étrangères russe I. Ivanov, le général A. Height, l'ancien ministre de la Défense des États-Unis Dg. Shlesinger et autres personnalités importantes. Ont été décernés les diplômes d'honneur de lauréats de *La Vie Internationale*. Son rédacteur en chef a dit dans son discours : « Nous disons la même chose que vous — le mal doit être puni ».

À partir de 1989, deviennent lauréats de *La Vie Internationale* les auteurs des publications ayant attiré une grande attention de l'opinion publique. On peut citer les personnalités en vue tels que Jacques Delors, Ri Jun, Caroline Kennedy, Tazo Morimoto, John Mroz, Guido de Marco, nos compatriotes M. Chatrov, A. Dobrynine, E. Kojokine, A. Kozyrev, P. Zrélov, N. Narotchnitskaïa, A. Bessmertnykh, I. Yanine, P. Petrovski, I. Khalévinski, S. Lavrov, autres hommes d'État et publicistes.

Mais parmi les auteurs qui ne sont pas lauréats il y a d'autres noms brillants formant le visage des relations internationales modernes. Citons entre autres : Boutros Boutros-Ghali, Bruno Kreisky, Hans-Dietrich Genscher, Martti Akhtisaari, Alguirdas Brazauskas. Et, bien sûr, ambassadeurs, responsables de départements, l'actif de la diplomatie russe.

Je tiens à rappeler quelques-uns de mes collègues ayant travaillé pendant de longues années dans la rédaction de *La Vie Internationale*.

Les dames d'abord. Excellent observateur, T. Ievléva travailla au commissariat du peuple aux Affaires étrangères de l'URSS dans les années de guerre, accompagna en tant qu'interprète, en 1943, le groupe de correspondants étrangers accrédités auprès du Département de la presse à Stalingrad qui venait d'être libéré des Allemands.

Homme merveilleux de la vieille génération, N. Khomoutov. On trouva des liens de parenté l'unissant à la famille du lord Hamilton. Invité par la famille, Khomoutov alla en Grande-Bretagne, y fut chaleureusement accueilli et adopté au clan de descendants. Il publia à *La Vie Internationale* un merveilleux essai « Lord Hamilton, n'est-il pas passé chez vous ? ».

Mcklein, agent de renseignement soviétique des « cinq d'Oxford » légendaires travaillant pour l'URSS, fut observateur de la revue.

Adjoint et préféré de L. Brejnev, E. Samoteïkine travailla dans *La Vie Internationale* après les zigzags de son destin et le poste d'ambassadeur en Australie.

Bref, j'avais pas mal de collègues durant mon long service dans la rédaction et c'était un plaisir de travailler avec la plupart d'eux.

La composition actuelle de la rédaction mérite les mêmes louanges. Entre temps, 22 ans se sont écoulés que j'occupais le poste de rédacteur en chef. La revue a connu des changements, Armen Oganessian, journaliste et manager chevronné, dirige maintenant la rédaction. On voit mieux d'un œil nouveau.

La « Collection d'or » de *La Vie Internationale* devient une bonne innovation dans la communauté politologique de Moscou. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, a fait la première conférence de ce cycle.

Le projet a bénéficié des conférences de Jacques Diouf, directeur général de la FAO, de Koïchiro Matsuura, directeur général de l'UNESCO, de Frank-Walter Steinmeier, ministre fédéral des Affaires étrangères allemand, du Président de la République de Croatie Stjepan Mesić, de Josette Sheeran, directeur général de WFP, de Kandeh K. Yumkella, directeur général de l'UNIDO, de M. Medelci, ministre des Affaires étrangères de l'Algérie, de You. Chafranik, président du Conseil de l'Union des industriels pétroliers et gaziers. Le ministre des Affaires étrangères russe Lavrov a fait la conférence « De l'objet et de la méthode de la diplomatie moderne » dans la « Collection d'or » consacrée au 55^e anniversaire du périodique. Les interventions aussi bien fouillées d'autres leaders internationaux ont suivi.

La rédaction devient aujourd'hui un holding de médias qui marche au pas du temps et se munit de technologies informationnelles de pointe. La revue paraît, en bonne présentation polygraphique, non seulement en russe, mais en anglais, en chinois, en allemand, en français, en espagnol et en arabe. C'est bien à temps que *La Vie Internationale* s'est incluse au programme de lutte contre la falsification de l'histoire, en faisant paraître annuellement des recueils sous le titre général « L'histoire sans coupure ». Les numéros spéciaux consacrés aux problèmes les plus actuels de la politique internationale contemporaine provoquent toujours un intérêt incontestable.

Le portail de la revue *on line* réagit immédiatement aux événements qui se passent dans le monde et s'adresse au grand public. Les programmes vidéo portant sur la politique internationale actuelle font concurrence aux talks shows politiques télévisés.

Международная



ЖИЗНЬ



ÉNERGIE MONDIALE : NOUVELLES ÉQUATIONS GÉOPOLITIQUES ?

Armen Oganessian, rédacteur en chef de la revue *La Vie Internationale* : Les percées scientifiques et technologiques, les bouleversements politiques au Proche-Orient et en Afrique du Nord, l'une des principales régions mondiales de production d'hydrocarbures, sont lourds de mutations graves et dramatiques dans le secteur énergétique mondial, dans l'approvisionnement du monde en énergie et dans le commerce mondial de l'énergie. Pour cette raison, les meilleurs spécialistes se sont réunis ici afin d'analyser les tendances d'évolution du secteur énergétique mondial face à une nouvelle donne géopolitique.

On voudrait entendre exprimer les opinions à propos de ce à quel point l'humanité est-elle proche du seuil où commence une nouvelle révolution énergétique, où sont les limites politiques et technologiques de l'évolution de la « civilisation d'hydrocarbures » qui nous entoure. Pour comprendre les processus qui se passent, il serait important de décrire la disposition

des joueurs mondiaux ; voir si les nouvelles alliances apparaissent ou bien si c'est le jeu de tous contre tous qui a lieu. Une tâche importante qui se dresse devant nous consiste à établir les facteurs qui détermineront à court et à moyen terme la formation des prix sur le marché mondial de l'énergie.

Bien souvent, nous rencontrons dans les journaux et les revues un cliché tout fait « la Russie est une superpuissance énergétique ». Que se trouve-t-il derrière ces mots, en quoi consiste le contenu de la notion de « superpuissance » pour la Russie dans le contexte énergétique ? La Russie, pourra-t-elle, dans un avenir prévisible, conserver et renforcer son leadership ? Quelles tâches cela pose devant notre pays dans l'arène internationale et à l'intérieur du pays, afin de maîtriser cette ressource ?

Alexandre Gorban, directeur du Département de la coopération économique du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie : Autrefois, les informations sur l'énergie ressemblaient aux récits sur « la vie des champs », alors que maintenant, ce sont plutôt des « bulletins de champs de bataille ». Cela se rapporte en premier lieu à la SA *Gazprom*, soumise depuis une année à une enquête très serrée dans le cadre de l'Union européenne, avec saisie de documents. Cela s'est produit par voie légale, mais l'administration de *Gazprom* a néanmoins eu à éprouver une pression assez forte de la part de l'Union européenne.

Tant les dirigeants de notre État que la communauté des experts ont donné leur avis à propos de ces événements. Ces vérifications, quel but poursuivent-elles ? En tout premier lieu, c'est un instrument de pression employé afin de faire changer la politique des prix appliquée par *Gazprom*. Tôt ou tard, cette situation se redressera, mais elle continuera néanmoins à exercer dans l'avenir une influence assez forte sur les activités de notre opérateur énergétique dans l'Union européenne. On ne peut pas exclure non plus des procès du même genre dans d'autres régions du monde.

Gazprom a commencé à comprendre que sa politique des prix devait être plus flexible. Car on est mis dans l'alternative : ou bien chercher à encaisser un maximum de moyens provenant du commerce, ou bien conserver les marchés. Aujourd'hui, nous assistons à l'apparition de nouveaux et assez puissants joueurs sur le terrain énergétique mondial, tel que le Qatar et l'Australie qui commencent à s'introduire parmi les exportateurs d'hydrocarbures. Dans l'avenir, il est possible que les États-Unis couvrent totalement leurs besoins avec leurs ressources propres, et s'ouvrent sur le marché extérieur. Cela formera une toute autre qualité de la concurrence. *Gazprom* n'est pas habitué, hélas, à travailler dans ce milieu concurrentiel, mais commence petit à petit à s'y adapter.

Quels événements, qui ont eu lieu cette année, méritent qu'on leur prête attention ? De mon point de vue, c'est la formation près le Président de la Fédération de Russie d'une commission spéciale de politique énergétique, soit une décision que le ministère des Affaires étrangères russe exigeait depuis quinze ans. L'initiative provenait bien du ministère des Affaires étrangères mais hélas, le Ministère n'a pas été invité à siéger dans la commission. Toutefois, je pense que les décisions de cette commission auront le caractère non seulement courant, mais indiqueront aussi les repères d'après lesquels il nous faudra travailler. Ces repères sont assez nets : une plus grande concurrence, une politique des prix plus souple et, de mon point de vue, la lutte pour les marchés.

Je vois dans l'assistance les collègues qui avaient énergiquement participé à la rédaction d'une nouvelle stratégie du développement du secteur énergétique de notre pays, et je voudrais les critiquer amicalement, puisque dans tous les projets de stratégie, qui comptent environ 500 à 600 pages, trois pages ont été réservées aux questions concernant l'influence du marché extérieur sur le développement de notre complexe énergétique. Il est vrai que dans l'avant-dernière stratégie, il était écrit qu'il serait bon d'élaborer une stratégie spéciale pour la politique de notre État et de nos compagnies sur les marchés extérieurs. Cependant, malheureusement, tout s'est arrêté là, alors qu'en fait, la conjoncture du marché mondial est, à mon avis, déterminante dans ce cas.

Je ne veux aucunement dénigrer le chapitre de notre stratégie qui décrit, d'une façon absolument nette et correcte, les variantes et les scénarios du développement de notre secteur énergétique, où il est dit quelle région est à développer en priorité, comment faut-il se comporter. Cela dit, chers collègues, nous oublions toujours que le forage, mais aussi la prospection et la recherche des investissements dépendraient de la conjoncture extérieure. Aujourd'hui donc, nous sommes confrontés à ce problème. Dans les conditions de la crise qui se poursuit et, ce qui n'est pas exclu, de sa nouvelle vague qui peut arriver, la demande baisse. Avec l'apparition des choses comme le gaz de schiste, la concurrence s'exacerbe. Et c'est alors justement que la lutte pour les marchés, et non la lutte pour les profits immédiats à laquelle se livrent, hélas, beaucoup de nos compagnies, qui devient d'actualité. Pour cette raison, je caresse l'espoir que la commission spéciale près le Président de Russie adoptera, sur ce plan également, une décision appropriée pour réajuster les options politiques tant de nos compagnies que de l'État dans ce domaine.

Je voudrais brièvement passer en revue les questions qui sont pourtant d'importance majeure. L'humanité, est-elle au seuil d'une nouvelle révolution énergétique ? La révolution est déjà en cours. À l'heure actuelle,

la consommation d'énergie par les ménages en Europe tend à s'approcher de zéro. Les nouvelles technologies permettent de n'utiliser presque pas les appareils de chauffage qui consomment les hydrocarbures. Les maisons dites « intelligentes » subviennent aux besoins avec leurs propres moyens, en utilisant l'énergie de la Terre. Pour cette raison, je n'exclus pas que la tendance aux économies d'énergie continue à prédominer.

Il est toutefois à noter que dans l'avenir immédiat, il n'y a rien par quoi remplacer les hydrocarbures. Les tentatives de les remplacer par les différents carburants d'origine végétale ont brusquement perdu leur actualité, car le programme de sécurité alimentaire est devenu plus que jamais urgent à cause de la mauvaise récolte aux États-Unis, mais aussi en Australie et chez nous, en Europe. Pour cette raison, les joueurs politiques globaux estiment qu'il faut d'abord nourrir le peuple, qu'il ne faut pas laisser l'Afrique mourir de faim, et seulement ensuite penser à la production de bioéthanol et d'autres carburants d'origine végétale.

La Russie est-elle une superpuissance énergétique ? Je n'appellerais pas la Russie superpuissance énergétique. C'est une appellation retentissante et belle, mais en réalité nous nous « piquons » aux hydrocarbures et ne savons pas ce qu'il nous faut faire. Ce caractère unilatéral de notre économie la rend très vulnérable, si bien qu'il faut lutter contre cela pour ne plus nous exposer à une crise semblable à celle que nous avons connue pour la première fois en 2008. À l'heure actuelle aussi, notre situation est loin d'être brillante. Et pour devenir une superpuissance, il faut tout au moins travailler davantage.

Pour ce qui concerne l'Arctique, c'est certainement un nouveau champ de concurrence, et nous essaierons certainement de lutter pour la plateforme continentale arctique. Cependant, l'histoire avec le gisement Chtokman montre que l'efficacité énergétique et l'utilisation efficace des champs qui existaient avant que nous ne nous engagions pas sur le plateau continental arctique, resteront prépondérantes, à mon avis. Les technologies pour cela existent, elles se développent rapidement, mais cela ne sera pas pour demain. J'espère qu'il n'y aura aucune guerre en Arctique, ni énergétique ni, dieu nous en garde, « chaude ».

Youri Chafranik, président du Conseil des directeurs de l'Institut de stratégie énergétique : J'exprimerai brièvement quelques considérations. Quelques bouleversements globaux se sont produits, qui ont leur origine dans les changements au niveau du secteur énergétique des États-Unis et dans le problème du gaz de schiste. À cette occasion, je suis étonné par la position de certains fonctionnaires et scientifiques russes qui pensent que les États-Unis ont accompli en en jour leur « révolution de schiste ». C'était un

processus : conscient, précis et clair. Et de nombreux experts signalaient les changements qui se produisaient au cours des dix dernières années.

Le deuxième aspect, c'est l'Europe et la politique gazière. À tort ou à raison, mais l'Europe avance, avec suffisamment d'esprit de suite, comme une locomotive à vapeur, sur les rails déjà posés... Cependant, dans le monde actuel interdépendant, il est impossible d'édifier le « communisme » pour un seul territoire. Nous autres, nous n'avons pas non plus bonne mine, car nous nous obstinons à ne pas remarquer les changements dans leur politique de l'énergie et suivons toujours la même démarche dans notre politique d'exportation.

Maintenant quelques mots à propos de la situation énergétique générale dans le monde. Il y a suffisamment de pétrole et de gaz dans le monde pour la décennie à venir. Probablement, nous dirons un jour que le point culminant de l'extraction d'hydrocarbures a été dépassé. Toutefois, il serait incorrect de dire aujourd'hui que les réserves d'hydrocarbures disparaîtront dans dix ou vingt ans.

Il est encore un facteur important : c'est la situation dans les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord. Tout grave que soit ce qui se passe dans cette région, les prix du pétrole ne s'élèveront pas à 200, 300 ou 400 dollars le baril. Même avec la tension qui existe actuellement dans les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord, ainsi qu'en Irak, il ne se produit rien d'extraordinaire avec les prix.

Ce sont là les facteurs extérieurs. Cependant, en parlant de nouvelles équations en géopolitique, je voudrais mettre l'accent sur l'importance du facteur intérieur russe, puisqu'en réfléchissant à la géopolitique, nous nous posons en tout premier lieu la question : comment devons-nous nous comporter ?

Un article, qui est tombé sous mes yeux, disait qu'en 2001-2011, les importations russes de produits des constructions mécaniques, calculées en dollars, ont augmenté de 14 fois. Il se peut que les auteurs se sont quelque peu trompés. Mais il y a, derrière ce chiffre, le facteur énergétique. Pourquoi ? Parce qu'on voit que nous ne pouvons pas nous débarrasser de la dépendance vis-à-vis de la façon dont sont employées les ressources financières, de la façon dont sont utilisés les mécanismes économiques d'interaction avec le secteur extractif à l'intérieur de la Russie. Il y a, ici, de quoi critiquer notre politique. Pendant de longues années, il ne se produit pas chez nous de changement durable dans cette direction. Dans certains secteurs cela se produit, mais les chiffres généraux donnent immédiatement matière à réflexion.

Le ministère russe des Affaires étrangères, conjointement avec la revue *La Vie internationale* (le projet « Collection d'or » de la revue *La Vie*

internationale. — NDLR.) pratique les rencontres des organisations comme *SoyouzNefteGaz* avec les ambassadeurs et le corps diplomatique des États étrangers. C'est une pratique très utile qui a fait ses preuves. Elle permet de fixer les repères. Mais voilà ce qui a été dit lors de l'une de ces rencontres : *Gazprom* se prépare à construire un terminal pour recevoir le gaz russe aux États-Unis. Les projets de ces installations étaient préparés. On a même commencé à pratiquer le remplacement par interception des livraisons de gaz depuis l'Algérie et le Koweït. Cependant, après la « révolution de schiste », il est apparu que ces fournitures étaient inutiles. Et même le gaz de Chtokman est maintenant « suspendu », pas tellement à cause des problèmes technologiques, mais parce qu'on ne voit pas vers où le livrer. Nous devons réfléchir et planifier à long terme pour pouvoir mieux comprendre quelles tendances et quelles orientations prévalent aujourd'hui dans le secteur énergétique mondial, quels sont les défis géopolitiques à relever et quelle doit être notre ligne de conduite.

Certains posent cette question-piège : les États-Unis, ne nous joueront-ils pas une nouvelle fois un mauvais tour en s'arrangeant avec les autres pour faire baisser les prix d'hydrocarbures ? Théoriquement parlant, ils le peuvent. Et le peuvent aussi pratiquement. Les frais que cela fera subir aux États-Unis, c'est une autre question. L'Amérique est plurielle. Un groupe d'industriels, de financiers et de politiques trouve manifestement avantageux les prix bas, mais pour un autre groupe, c'est le contraire qui est vrai. L'État américain, en règle générale, ne subventionne rien, si bien qu'aucun gaz de schiste ou d'autres technologies ne supporteront pas les bas prix. Pour cette raison, 110 à 120 dollars le baril de pétrole, dans le contexte actuel, c'est un prix suffisamment efficace, acceptable tant pour l'Amérique que pour le reste du monde. Nous estimons que l'on peut parler de la stabilité des prix du gaz et du pétrole dans l'avenir immédiat, sauf force majeure.

Quelle est l'interdépendance entre la Russie et les facteurs géopolitiques extérieurs ? La réponse est à rechercher, à bien des égards, dans l'existence même des projets d'investissement russes et dans l'activité russe en matière d'investissements. Pour le moment, les investissements dans les projets énergétiques russes restent très peu séduisants. Usant de son influence, l'État permet à *Gazprom*, à *Novatek*, à *Rosneft*, de mettre sur pied de grands projets. Cependant, la dynamique positive générale est absente. Les tarifs et les prix à l'intérieur du pays montent, amenant un problème social. Par conséquent, l'efficacité intérieure de *Gazprom* est à augmenter, tout au moins, de plusieurs fois. Quant à la politique des prix, nous pourrions faire baisser les tarifs à l'intérieur de la Russie au moyen des projets d'investissement, qui doivent être nombreux, des petits producteurs de pétrole et de gaz.

Pour le moment, le marché extérieur ne nous « talonne » pas avec ses prix. Nous en parlons depuis longtemps, ceux qui sont présents ici l'ont écrit. Même si le prix du pétrole ne chute pas pendant encore un an ou deux, ou trois, la passe sera difficile. Pris dans une situation géopolitique qui n'est nullement simple, il nous faut résoudre nos propres problèmes énergétiques intérieurs.

Youri Malychev, directeur du Musée géologique national Vernadski, académicien de l'Académie des sciences de Russie : Il y a deux ans, j'ai prêté attention à une information, parue dans la presse, sur le gaz de schiste. Comme je ne suis pas spécialiste dans ce domaine, j'ai parlé avec le vice-président de l'Académie des sciences Nikolaï Laverov et d'autres académiciens, et j'ai reçu la réponse que c'était une nouvelle technologie qui connaissait un rapide développement. J'ai téléphoné alors au président de la Société gazière russe Valéry Yazev et l'ai interrogé à propos de l'état de choses dans la mise au point des technologies d'extraction du gaz de schiste. Pour lui, c'était une nouveauté, si bien que nous avons organisé et tenu une table ronde sur cette problématique. Le ministère de l'Énergie avait alors dit : « Ne la tenez pas maintenant, nous ne sommes pas encore prêts... »

En principe, la Russie qui dispose d'un immense potentiel des structures analytiques, a raté, semble-t-il, le moment pour mettre au point la technologie d'extraction du gaz de schiste. Il faut dire que lors de la table ronde, les avis se sont partagés. Les représentants d'une grande compagnie gazière publique ont affirmé que cette technologie n'aurait pas d'avenir, que c'était « une bulle de savon ».

Il y a quelques jours, je suis revenu du Kouzbass où j'ai assisté à la fête du Jour du mineur. On m'a dit que des changements colossaux s'étaient produits dans l'industrie houillère. Mais la situation a été en quelque sorte double. À côté des rapports triomphaux — une livraison record : en un mois, il y a eu un million de tonnes ou presque extraites de galeries souterraines — cela sentait un certain pessimisme. Plusieurs entreprises ont déjà envoyé le personnel en congé conjoncturel. Les Américains, qui cherchaient depuis vingt ans une technologie d'extraction du gaz de schiste, l'ont trouvée. Par conséquent, le prix est tombé si bas qu'il a été décidé de remplacer 33 mégawatts de capacités des centrales au charbon, par le gaz de schiste. On sait que Mitt Romney, qui était alors candidat à la présidence américaine, s'était adressé aux mineurs pour leur déclarer que le Président Obama les laisserait sans travail. Cependant, le Président Obama ne reste pas les bras croisés. Les Américains ont pour la première fois depuis de longues années transporté leur houille vers l'Europe, où le charbon n'était pas jusqu'alors exporté. En Europe, c'est la Russie qui a vendu et qui continue à vendre la houille.

Malgré toutes les stratégies énergétiques que nous avons adoptées, la production d'électricité au charbon n'augmente pas, mais baisse. En Amérique, par contre, il a été décidé de construire deux terminaux à houille pour les vraquiers de 180 000 tonnes afin d'envoyer le charbon d'un terminal vers l'Europe et de l'autre, vers l'Asie. Cela revient à dire que nous ne pouvons pas concurrencer les États-Unis dans la houille.

Je m'expliquerai pour que tout soit plus clair. Notre principal bassin houiller, d'où le charbon part à l'étranger, c'est le Kouzbass. Depuis Kouzbass, il faut transporter la houille sur 4 000 kilomètres par chemin de fer. Le prix du transport d'une tonne est actuellement de 45 dollars. Ajoutons à cela les ports : le chargement dans le port coûte 16-17 dollars la tonne. Résultat : il faut déboursier 63 dollars par tonne rien que pour le transport, sans compter l'affrètement. Dans nos ports, la quantité du chargement de la houille est de 6 000 tonnes par jour (chez les Australiens, pour ne prendre qu'eux, c'est 60 000 tonnes). Le prix de revient de l'extraction du charbon est chez nous de 87-90 dollars.

Nous ne rentrons déjà pas dans le prix de revient tel qu'il est à certaines de nos entreprises, il n'y a que les carrières à ciel ouvert qui peuvent encore exister, tant bien que mal. Autrefois nous avions dans les charbonnages un million de salariés, maintenant il en reste 80 000. Nous ne sommes pas compétitifs.

60 pour cent de la houille produite dans le Kouzbass sont destinés à l'exportation. Les progrès des programmes chez les Américains, plus les Australiens qui se sont dirigés avec leurs grands navires vers l'Asie, cela tue l'industrie houillère russe.

Le charbon cokéifiable, qui est extrait en Russie, était surtout vendu à la Chine. Mais là, les hauts fourneaux ont été fermés, les trouvant inefficaces. C'est un autre coup encore porté à l'extraction houillère russe.

Qu'est-ce qui est à faire dans cette situation ? Aujourd'hui, il est question de sauver notre économie. L'État doit se charger de la régulation des tarifs. Il faut aussi que l'État fasse construire en Extrême-Orient russe les ports pour les navires de 180 000 tonnes. L'avenir réside en ce que la production de l'énergie en Chine s'appuie, dans sa majeure partie, sur le charbon. Une grande partie de la production énergétique en Allemagne (67 pour cent) et aux États-Unis (48 pour cent) consomme aussi le charbon. La Russie (25 pour cent) n'exploite pas encore pleinement cette ressource. Le « grand marché » continue d'exister pour la houille.

Vitaly Bouchouev, directeur général de l'Institut de stratégie énergétique : Je ne voudrais pas que la discussion d'un problème aussi global que l'énergie et la géopolitique se réduise aux problèmes sectoriels.

Et encore, je n'accepte absolument pas que le gaz de schiste est un mot nouveau dans la politique mondiale. Il existe une dizaine de variantes auxquelles nous n'avions pas réfléchi quand il le fallait, et auxquelles nous ne réfléchissons pas aujourd'hui, mais qui pourront demain modifier considérablement tant l'énergie que la géopolitique.

Aujourd'hui, c'est la politique qui est déterminante lors de l'adoption des décisions stratégiques au niveau de l'économie et de la politique mondiales. Il existe à cela trois grandes considérations fondamentales. La première : cela ne sont pas les producteurs, mais les consommateurs qui donnent aujourd'hui le ton sur le marché mondial. Ce sont les consommateurs qui décident s'ils vont s'occuper ou non de la sécurité énergétique régionale ou globale. Les États-Unis, en tant qu'un des représentants majeurs du secteur consommation, ont pris une décision absolument sage et raisonnable : face à l'instabilité dans les régions d'où ils reçoivent leurs ressources énergétiques, miser sur leur propre autosuffisance énergétique régionale. Le gaz de schiste leur est tombé sous la main, et ils ont donc utilisé le gaz de schiste. Si c'était une autre ressource (comme par exemple en Europe, qui a essayé de faire fond sur les énergies renouvelables), c'est elle qu'ils auraient utilisée. Les ressources énergétiques sont plus que suffisantes dans le monde, elles sont différentes, elles sont géographiquement dispersées, mais aujourd'hui, on voit et on verra prédominer les ressources qui sont les plus proches du consommateur.

La deuxième donne géopolitique consiste en ce qu'aujourd'hui, ce sont les problèmes sociaux qui prennent le devant de la scène. Le *néoindustrialisme*, dont parlent beaucoup les pays européens, autrement dit le retour des pays industrialisés sur un nouveau circuit du développement industriel, exige que les nouveaux emplois soient créés, coûte que coûte, sur le territoire métropolitain.

La troisième question, c'est le changement financier de la structure du monde. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, mais c'est bien lui qui détermine, à bien des égards, la situation sur les marchés mondiaux de l'énergie. Pour cette raison, l'augmentation des prix et le maintien des prix à un niveau suffisant, c'est avant tout la politique, ce n'est pas le problème de l'offre et de la demande, c'est la politique, quoi que nous en disions.

Nous venons d'achever de rédiger l'ouvrage qui s'appelle « La nouvelle civilisation énergétique », à propos de quoi je voudrais exposer quelques considérations. Qu'est-ce que la civilisation ? C'est la possession de l'énergie. On a commencé par maîtriser le feu, on est passé à l'énergie mécanique, à l'énergie combustible et ensuite, à l'énergie informatique. C'est le parcours général du développement. La « civilisation

d'hydrocarbures » occupe l'une des étapes, elle n'a pas commencé aujourd'hui, elle ne s'achèvera pas demain, mais la durée quand une ressource énergétique ou autre prédomine se situe entre 150 et 200 ans. Cette période touche à sa fin, c'est pourquoi la « civilisation d'hydrocarbures » cédera certainement sa place à une autre au milieu du XXI^e siècle. Cela sera la civilisation énergo-informatique, autrement appelée voie vers un monde électrique. Autrement dit, tout poussera à développer le produit de consommation final : l'électricité. Le transport se convertira à l'électricité. Mais le pétrole ne sera pas utilisé pour produire l'énergie électrique.

Maintenant quelques mots à propos de la question : sommes-nous une superpuissance énergétique ? Le super-pouvoir ne se mesure pas en quantités de ressources disponibles ou fournies, mais en idées et en pensées qui devancent le temps et qui poussent les autres pays à vous suivre. Si ces idées et ces pensées sont absentes, il n'y a pas lieu de parler de la superpuissance. J'ai apprécié les propos de Gavriil Popov qui avait dit que l'avenir de la Russie est de devenir le cerveau central du monde, et que la Russie n'avait pas d'autre avenir. Je pense qu'il faut assumer le rôle géopolitique et socio-politique, et pourquoi pas sacré, de la Russie. La Russie n'est pas un pont entre l'Orient et l'Occident, c'est un pont entre la Terre et l'Espace, si bien que c'est justement ce rôle qu'il faut assumer en parlant de la superpuissance.

Je voudrais également évoquer la question des joueurs globaux sur les marchés mondiaux des ressources de l'énergie. Il ne s'agit pas ici de nouvelles sources qui apparaissent ni de nouveaux joueurs qui possèdent ces sources. Il faut savoir que n'importe qui peut posséder ces sources. Les changements globaux dans la structure du marché mondial se résument à ce qu'au lieu de la division du monde en pays exportateurs et pays importateurs (avec les associations et les organisations adéquates, comme l'OPEP, etc.), le monde passe à l'intégration régionale. La Communauté économique eurasienne, qui s'appuie sur un tissu d'infrastructures énergétiques, en est un exemple éloquent. C'est justement l'infrastructure qui est, à notre avis, la pierre angulaire de nouvelles transformations dans la structure géopolitique du monde.

Alexei Mastepanov, directeur adjoint de l'Institut des problèmes du pétrole et du gaz de l'Académie des sciences de Russie : La Russie, en tant que plus grand possesseur et producteur mondial de ressources énergétiques, est une superpuissance énergétique. Cependant, cette notion se situe à un niveau bas, au niveau des ressources. En termes de consommation de l'énergie, la Russie est loin d'être la première, et en termes de qualité de cette consommation (quand, selon les différentes estimations, 35 à 45 pour

cent de l'énergie consommée à l'intérieur du pays sont gaspillés à cause de la mauvaise efficacité énergétique), les choses vont pire encore. Sur quoi la production des ressources énergétiques se base-t-elle en Russie ? Elle se base surtout soit sur les technologies obsolètes, mises au point il y a 30 ou 40, et parfois même 50 ans, soit sur les technologies d'importation. Voilà pourquoi le débat sur la « superpuissance » est à clore.

Pour ce qui concerne le gaz de schiste, deux aspects sont à mettre en relief. Premièrement, nous avons « manqué » ce problème. Il faut savoir que non seulement nos spécialistes l'ont manquée, mais qu'à mon avis, ce problème a été sciemment passé sous silence. L'Agence mondiale de l'énergie indiquait dans pratiquement toutes ses prévisions d'avant 2004 que les États-Unis étaient le plus grand importateur mondial de gaz naturel liquéfié (GNL) du XXI^e siècle. Pour ces motifs, le Qatar a mis en place ses capacités, et nous avons commencé à le faire. Tout simplement, les conditions sont plus faciles au Qatar et les Qataris ont réussi à les mettre en marche, et nous autres non. Pourquoi le Qatar a-t-il effondré le marché européen du gaz ? C'est parce que tout d'un coup, on a appris que les États-Unis n'avaient plus besoin du GNL, alors que le Qatar avait déjà mis en place les capacités, les usines fonctionnaient, et il devait écouler ce produit quel qu'en soit le prix. Les Qataris ont pratiqué les ventes spot qui ont fait dévaler les prix (ils vendaient à l'Europe à 89, à 79 dollars les mille mètres cubes), c'était à perte, rien que pour soutenir leurs usines.

Maintenant l'Agence mondiale de l'énergie privilégie dans toutes ses prévisions le gaz de schiste : les États-Unis vont complètement se refermer sur eux-mêmes, ils pourront exporter le gaz de schiste, ils pourront subvenir totalement aux besoins chinois. La question se pose : et si c'était une nouvelle opération soigneusement réfléchie, pour acculer la Chine au mur en lui montrant justement ce « splendide sommet » enveloppé de gaz de schiste ? Il est impossible de parler sérieusement de réserves de gaz de schiste au-delà des États-Unis.

Il est encore un aspect, le deuxième, que je voudrais évoquer en parlant du gaz de schiste. Les Japonais ont signé trois contrats avec les États-Unis sur l'importation de gaz liquéfié provenant des schistes du Texas. Aux États-Unis, le gaz de schiste coûte 75-76 dollars les 1 000 m³. Il est extrait là où il est consommé, là où la composante transport du prix est égale à zéro, c'est la considération majeure. Cependant, pour l'exporter, il faut construire une usine pour le liquéfier, or cela fait 50 pour cent du coût total. Comment donc essayer de vendre ce gaz, au prix de 120 dollars ? Le gaz de schiste a connu la vogue justement à cause des prix élevés du pétrole et des prix élevés de l'énergie, autrement il n'y aurait pas eu d'investissements.

La mondialisation de ces dernières décennies était présentée sous l'étiquette de la délocalisation des industries polluantes vers les pays émergents. On pensait que les pays du « milliard d'or » généreraient les idées, se développeront grâce à cela et maintiendraient ainsi leur standard de vie. Mais voilà qu'on voit surgir une nouvelle industrialisation basée sur l'énergie bon marché, une nouvelle possibilité de développer la chimie et les autres industries de transformation.

Toutes les politiques de l'énergie de ces dernières décennies arboraient le slogan que le monde éprouve le déficit d'énergie et que ce déficit s'aggraverait encore au fur et à mesure du développement. Cela a donné un coup d'envoi aux économies d'énergie et aux nouvelles technologies, qui ont permis de jeter efficacement dans la balance ce que nous appelons les nouvelles énergies non traditionnelles.

Aujourd'hui on parle beaucoup des énergies nouvelles, de possibilités nouvelles sur le plan énergétique. Cela demande réflexion. Rappelons-nous le maxime : « L'âge de pierre n'a pas fini parce que les pierres ont fini. » L'ère des hydrocarbures ne finira pas parce que les hydrocarbures s'épuiseront. Dans les conditions présentes, celui qui maîtrise les technologies maîtrise le monde. Si l'on voit se développer les technologies qui transporteront avec efficacité et à de grandes distances les hydrocarbures classiques, alors ils auront encore des dizaines d'années de vie devant eux, mais si les technologies pour les énergies nouvelles et locales les devancent, alors il faudra tout simplement oublier la structure actuelle du commerce mondial.

Igor Tomberg, chef du Centre d'études de l'énergie et des transports de l'Institut d'études orientales de l'Académie des sciences de Russie : Pour la politique énergétique russe, il est essentiel de réévaluer les priorités concernant les courants d'exportation d'hydrocarbures dans la configuration mouvante des marchés traditionnels. Le XXI^e siècle a actualisé les problèmes relatifs à l'épuisement des ressources naturelles, en premier lieu énergétiques, et à une lutte plus âpre pour les hydrocarbures et les minerais. Une tension particulière provient des événements en Afrique du Nord et au Proche-Orient, qui menacent la sécurité énergétique de nombreux pays, surtout européens. Les États où se passent les désordres et où la situation politique reste instable, assurent 30 pour cent des importations gazières européennes et sont les destinataires de 60 pour cent des exportations nettes européennes. Le séisme au Japon, qui a mis en panne une centrale nucléaire, a apporté des changements non moins substantiels à la carte énergétique du monde. De nombreux pays ont commencé à réviser leur politique de l'énergie, optant pour un développement plus prudent du nucléaire

pacifique, pour une utilisation plus large des énergies renouvelables, pour que la proportion du gaz s'accroisse dans la balance énergie. Aujourd'hui cela sont justement les deux géants asiatiques, l'Inde et la Chine, qui affichent la plus grosse demande d'hydrocarbures.

Selon les prévisions de l'Agence mondiale de l'énergie, d'ici l'an 2015 la consommation du gaz en Chine va presque doubler et atteindra 140 milliards de mètres cubes. Vers cette année, pour satisfaire ses besoins, la Chine devra importer 40 milliards de m³ de gaz. Et d'ici l'an 2020, selon le « Rapport sur le développement de l'énergie » préparé par l'Académie des sciences sociales de Chine en 2009, la pénurie en gaz atteindra déjà 70 à 110 milliards de m³. En 2030, les besoins chinois en gaz pourront dépasser 240 milliards de m³, dont la moitié sera à importer.

Pour le moment, *Gazprom* n'est pas prêt à coopérer largement avec la Chine dans les grands projets gaziers. Cependant, la conjoncture difficile sur le marché européen (la demande en baisse) pousse à accélérer le mouvement vers la Chine dans la coopération gazière, malgré ses énormes risques. Sur l'axe gazier oriental des exportations russes, on voit se former non seulement la demande qui provient du côté des géants émergents asiatiques, mais aussi les propositions suffisamment actives de la part de nouveaux joueurs. Pour le moment, le marché est en équilibre. Il n'y a pas d'offre pléthorique, pas plus que de déficit de gaz. Cependant, les pays consommateurs déploient un grand effort pour faire revenir la situation à ce qu'elle était en 2008, quand le marché des consommateurs pouvait imposer ses conditions d'achats.

Dans ces conditions, la conjugaison des efforts et des intérêts des pays producteurs de gaz est très prometteuse pour garantir les intérêts des pays fournisseurs de gaz. On a créé à cet effet le Forum des pays exportateurs de gaz auquel on s'est empressé de coller l'appellation de « l'OPEP du gaz ». En effet, la coordination des politiques en matière des prix, du marketing et de logistique de seulement cinq ou six pays, plus précisément la Russie, l'Iran, le Turkménistan, le Kazakhstan, le Qatar et l'Algérie, avec probablement l'Azerbaïdjan, dont les réserves réunies de gaz naturel avoisinent 60 pour cent du stock mondial, rendrait la situation sur le marché gazier bien plus prévisible et équilibrée.

Alexandre Orlov, directeur de l'Institut des recherches internationales de l'Institut (Université) d'État des relations internationales de Moscou (MGIMO) du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie : La Russie, est-elle une superpuissance énergétique ? La réponse à cette question est assez évidente, si bien que toute discussion à ce propos relève plutôt de la scolastique. La Russie est un géant énergétique non seulement

par le volume des hydrocarbures extraits et exportés, mais aussi parce qu'elle dispose d'une structure énergétique intégrale, dont les éléments principaux sont, à l'heure actuelle, le pétrole, le gaz, l'énergie atomique et hydraulique, ainsi qu'un réseau ramifié de transport d'énergie jusqu'au consommateur, y compris des milliers de kilomètres de pipelines de gaz et de pétrole et de lignes haute tension de transport d'électricité. La question est ailleurs : comment disposer de cette richesse avec raison, parcimonie et dans l'intérêt du développement et de la prospérité de notre pays et de ses habitants, comment agrandir encore notre ensemble énergétique complexe et varié.

Nous ne devons ni ne pouvons pas nous relâcher. Le comportement envers la Russie en tant que magasin mondial des matières brutes a toujours été contestable, c'est le moins qu'on puisse dire. La tentation de certains grands joueurs sur le terrain géopolitique mondial de corriger, pour reprendre l'expression des politiques et analystes occidentaux, cette « injustice historique », restera toujours un facteur sensible, et dans certaines conditions, déterminant pour leur attitude à l'égard de la Russie.

L'opinion, largement répandue, sur les hydrocarbures russes quasiment irremplaçables pour l'Europe et dans l'avenir, pour les autres régions du monde, a fait naître parmi plusieurs grandes compagnies nationales un certain relâchement et la volonté de travailler et de se développer en suivant les chemins battus et en mettant l'accent sur les pipelines comme moyen de transport le plus convenable.

En résultat, il paraît qu'on a délaissé les domaines aussi importants que la mise en place des capacités nécessaires pour exporter le gaz liquéfié, ainsi que l'extraction du gaz de schiste.

Le gaz de schiste est un sujet à part. Selon toute évidence, il existe deux points de vue opposés sur cette question. Le premier est que pendant que nous nous occupions de la construction de pipelines et aménagions notre système d'extraction d'hydrocarbures dans les climats difficiles, les Américains (eux d'abord) ont pu réaliser une percée dans le développement des technologies modernes pour une extraction rentable du gaz de schiste. Ils ont ainsi assuré leur future sécurité énergétique, et réuni les conditions pour pénétrer sur le marché gazier en qualité de joueur indépendant. Le tour est maintenant aux Européens qui peuvent résoudre au moyen du gaz de schiste bon nombre de leurs problèmes, y compris réaliser leur objectif stratégique : diversifier les livraisons d'hydrocarbures et limiter considérablement le rôle dans ces livraisons d'un seul fournisseur, la Russie. L'autre point de vue est que le thème du gaz de schiste est inventé de toutes pièces et ne date pas d'hier. L'actuel tapage à ce propos, organisé par les concurrents de la Russie,

c'est une bulle de savon que l'on gonfle dans le seul et unique but : rabattre les prix du gaz et transférer le processus de formation des prix vers les contrats à court terme, au lieu des contrats à long terme comme aujourd'hui.

La question mérite qu'on l'explore à fond. Si le gaz de schiste est un bluff plutôt qu'une réalité, c'est une chose. S'il s'agit effectivement d'une révolution dans le domaine gazier, alors il nous faut chercher les moyens de réagir à cette situation. Autrement nous risquons de perdre les débouchés et de nous retrouver en retard technologique. Les recettes budgétaires s'en ressentiront cruellement, ce qui se répercutera douloureusement sur la vie de l'État et fera réduire les dépenses sociales.

Et la dernière chose. Les superbénéfices provenant de la vente d'hydrocarbures ont un sens uniquement s'ils sont investis dans le développement du pays. Autrement c'est le gaspillage des richesses naturelles nationales, c'est l'appauvrissement des générations futures, c'est le milieu propice à la corruption et aux divisions sociales injustes, ce qui est lourd de l'instabilité sociale et politique. Les rentrées provenant des exportations, en premier lieu d'hydrocarbures, sont à injecter dans l'économie qui doit les « digérer » afin de développer son secteur réel, les sciences et les techniques, y compris les nouvelles énergies qui sont un point de départ pour le secteur énergétique de demain. Pour m'exprimer brièvement, les énergodevises, si elles arrivent régulièrement au budget, doivent être la principale source de financement de la modernisation de notre pays.

Sergueï Vassiliev, directeur adjoint de l'Institut international de politique et de diplomatie appliquées à l'énergie (MIEP) de l'Institut (Université) d'État des relations internationales de Moscou (MGIMO) du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie : La superpuissance énergétique, la Russie dépend de la disponibilité des ressources et des technologies. Il existe encore une composante majeure. C'est l'art de gérer, c'est l'éducation, c'est la formation des cadres. L'institut MIEP de MGIMO du ministère des Affaires étrangères de Russie forme actuellement les spécialistes dans cinq principaux métiers : diplomatie énergétique, économie mondiale, économistes pour la production d'énergie et les ressources en énergie, gestionnaires pour l'énergie et relations publiques dans ce domaine.

À l'heure actuelle, nous avons un certain nombre de programmes communs de maîtrise dans ces domaines, conjointement avec les meilleures universités du monde. C'est l'université Bocchoni (Italie) — coopération dans l'économie et la prévision économique et développement des branches du secteur combustibles-énergie. Nous développons la coopération avec les

universités norvégiennes dans le management international, dans le domaine du secteur pétrogazier international. Ces programmes visent à exploiter les ressources de la mer de Barents, des mers du Nord et de Kara. Il y a des projets communs que nous réalisons avec la Norvège avec la participation de la compagnie *Statoil* et de notre compagnie *Rosneft*, c'est le programme MBA. Nous avons aussi un grand programme avec l'Allemagne, avec l'université de Leipzig, sur l'économie mondiale et la gestion d'affaires dans le secteur combustibles-énergie, ainsi qu'une série d'autres programmes. Depuis le 1^{er} septembre, nous réalisons un programme avec l'université Saint-Andrews (l'une des meilleurs universités britanniques) sur « le développement durable et la gestion stratégique dans l'énergie ».

Il existe certains indices de ce que nous devançons les autres universités, y compris européennes, et que notre enseignement devient dans bon nombre des cas au-dessus de son niveau mondial. En parle le fait que beaucoup d'étudiants chinois, japonais, anglais, canadiens et américains viennent étudier chez nous. L'éducation énergétique est demandée et est un stimulant pour développer les secteurs de l'enseignement. Les programmes, que nous appliquons maintenant, la coopération que nous entretenons entre les écoles supérieures et avec d'autres associations des universités montrent que nous sommes dans la bonne voie.

Littéralement le 23 février dernier, la conférence constitutive importante en vue de former la Plateforme énergétique européenne a eu lieu à l'université de Delft, qui est l'un des leaders dans l'éducation énergétique et dans les recherches énergétiques appliquées. Cette plateforme a réuni 169 universités européennes de 29 pays. Le financement comprend environ 8,5 milliards d'euros à l'étape initiale. La Commission européenne et le Directeur général pour l'énergie de la Commission européenne ont reconnu cette plateforme comme principale structure européenne où développer les nouvelles technologies. On prépare les programmes de formation et de recherche pour les appliquer aux nouvelles technologies, à leur transfert vers l'industrie, aux économies d'énergie, aux énergies de remplacement, à l'ensemble des activités.



Au sommaire :

Sergueï Lavrov, *Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie*

La diplomatie russe face aux défis du XXIe siècle

Andreï Denissov, *Premier vice-ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie*

La Russie dans un monde en mutation : mêmes priorités, capacités nouvelles

Guennadi GATILOV, *Vice-ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie*

L'expérience de la réaction aux crises, ou la communauté internationale, qui doit-elle protéger ?

Igor IVANOV, *Président du Conseil russe des Affaires internationales*

Les relations russo-américaines redémarrent : tactique ou choix stratégique ?

Sergueï NARYCHKINE, *Président de la Douma d'État de la Fédération de Russie*

La Russie et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : perspectives

Romano PRODI, *Président du Conseil des ministres d'Italie (1996-1998; 2006-2008), Président de la Commission européenne (1999-2004)*

L'Europe a besoin de la Russie